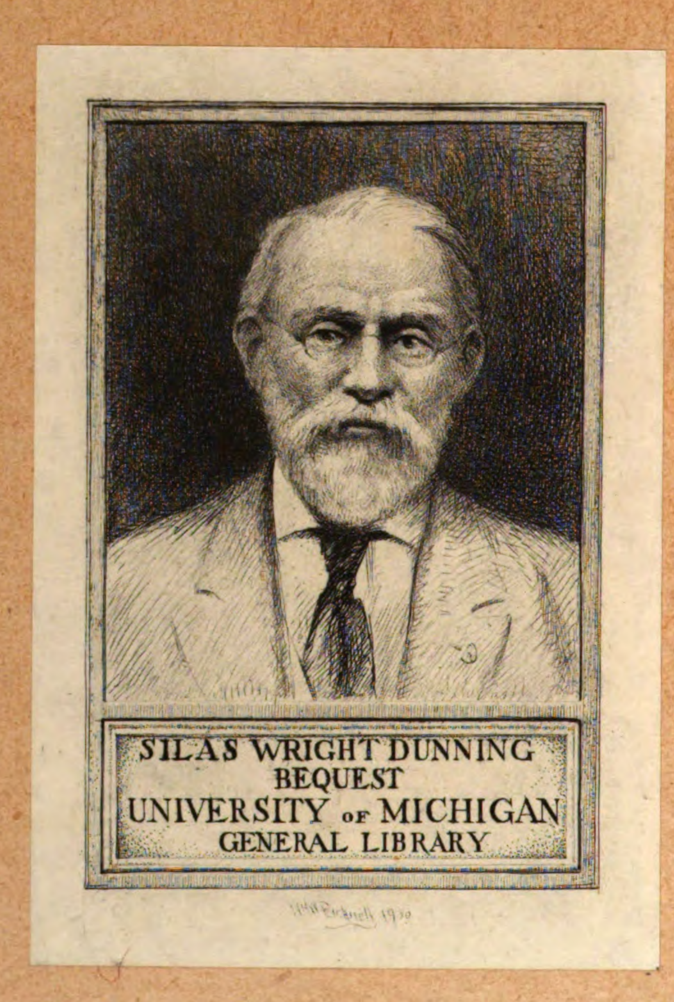

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS.

IIe SÉRIE. — TOME IX.

ARRAS

A. Courtin, imprimeur breveté, place du Wetz-d'Amain. n° 7.

M. D. CCC. LXXVII.

MÉMOIRES DE L'ACADEMIE D'ARRAS

L'Académie laisse à chacun des auteurs des travaux insérés dans les volumes de ses Mémoires, la responsabilité de ses opinions, tant pour le fond que pour la forme.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS.

IIe SÉRIE. — TOME IX.

ARRAS

A. Courtin, imprimeur breveté, place du Wetz-d'Amain, n° 7.

M. D. CCC. LXXVII.

I.

SÉANCE PUBLIQUE DU 24 AOUT 1875

DISCOURS D'OUVERTURE

par

M. GARDIN, Président

MESSIEURS,

En inaugurant, l'année dernière, à pareille époque, votre séance publique, je signalais à votre attention la désertion, chaque jour plus prononcée, de vos concours et, généralisant cette situation, que déplorent comme nous presque toutes les Sociétés savantes, j'y voyais une manifestation des malheureuses tendances de notre époque, avide des jouissances matérielles et recherchant uniquement et par tous les moyens les avantages de la fortune.

Qui donc, vous disais-je, voudrait aujourd'hui se contenter des modestes récompenses que vous étiez heureux d'accorder à des travaux intelligents, à de patientes recherches, alors que tous les efforts ont pour but unique de se procurer par une fortune rapide le moyen de satis-

faire les besoins de luxe et de jouissance qui tourmentent la génération actuelle?

J'aurais pu ajouter que les passions politiques sont un autre dissolvant qui éloigne les intelligences des travaux purement littéraires et des études scientifiques. Nos tristes dissensions civiles, qui mettent chaque jour en question les lois, les institutions, les situations acquises, ont créé des partis ardents et absorbent dans des luttes stériles des forces qui, réunies en faisceau, rendraient à notre chère patrie sa puissance et son prestige.

Préoccupé de faire triompher des idées que l'on croit justes et de combattre celles que l'on regarde comme fausses ou dangereuses, on n'a ni le temps ni le calme nécessaires pour s'occuper de modestes concours et de palmes académiques.

Disons-le aussi, dans un temps où les hasards des scrutins font d'un homme inconnu la veille, une puissance du lendemain; quand les grandes situations qui semblaient devoir rester l'apanage des talents exceptionnels ou la récompense des grands services rendus au pays, deviennent trop souvent le prix d'une habileté sans scrupules, ou le résultat d'une coalition momentanée des partis, les esprits surexcités abandonnent les calmes travaux et les patientes recherches pour se jeter dans la mêlée, et profiter des occasions et des revirements trop fréquents de la vie publique. Il ne reste plus alors aux intelligences, distraites par les bruits du dehors, le calme, le désintéressement et la persévérance nécessaires aux études que vous voulez encourager.

Pourtant, Messieurs, je le constate avec une vive satisfaction, cette année nous donne des résultats bien plus

encourageants que ceux de l'année précédente. Si les questions mises au concours n'ont guère été traitées, vous avez reçu trois mémoires historiques sur des sujets divers, que vous avez jugés dignes de la plus haute récompense que vous puissiez accorder.

L'un, intitulé *Histoire du Droit criminel en Artois,* est un travail consciencieux et intelligent, qui implique des études sérieuses, et renferme des documents nombreux sur le Droit criminel dans ce pays, depuis son origine jusqu'à la grande réforme qui a donné naissance à notre Code pénal.

Le second a pour titre : *Histoire du Collège d'Arras.* C'est une monographie très-complète, pleine de documents et de faits d'un intérêt tout particulier pour notre cité.

Le troisième a pour titre : *Histoire de la peste en France et particulièrement à Béthune.* C'est un travail nourri de recherches et de documents importants, dont la partie historique l'emporte de beaucoup sur la partie médicale.

Je ne fais qu'indiquer, pour ainsi dire, le titre de ces Mémoires. Les rapporteurs des Commissions chargées de les examiner vous en feront connaitre en détail les mérites et justifieront les récompenses que vous avez cru devoir leur accorder.

La poésie si riche d'ordinaire, au moins pour le nombre des envois soumis à votre appréciation, a fait presque complétement défaut. Une seule pièce dont je n'ai pas à apprécier en ce moment la valeur, vous a été adressée pour le concours de 1876.

Vous avez pensé qu'un concours impliquait la comparaison entre les mérites relatifs de plusieurs ouvrages et

vous avez renvoyé à celui de l'année prochaine l'examen de cette production.

Un autre envoi vous a été fait aussi dans des conditions insolites : l'auteur d'une traduction en vers français du poète latin *Manilius*, vous a adressé son œuvre, mais seulement à titre de consultation sur son mérite, disposé à le laisser dans l'ombre si nous ne l'approuvions pas et à le produire si nous l'encouragions à persévérer.

Quoique l'Académie n'ait point qualité pour donner de semblables consultations, je crois répondre à votre pensée en disant, dès à présent, à l'auteur, quel qu'il soit : courage, achevez votre œuvre et, soumise au concours de l'année prochaine, elle pourra lutter avec des chances de succès.

Comme vous le voyez, l'année qui finit marque un progrès évident sur celle qui l'a précédée. Faut-il y voir un simple effet du hasard, ou au contraire l'aurore de jours meilleurs et le point de départ d'une sorte de renaissance ? On croit volontiers ce que l'on désire vivement, et, pour ma part, je suis disposé à saluer avec empressement cette situation nouvelle, comme le commencement du retour des esprits vers les travaux littéraires et scientifiques. Il est impossible que les intelligences élevées, les hommes de bonne volonté, ne sentent pas bientôt le vide que laissent après elles les jouissances de l'ordre purement matériel et, désabusés des agitations et des mécomptes de la vie politique, ne cherchent pas dans le culte des Lettres, des Sciences, des Beaux-Arts, des satisfactions vraies et complètes, exemptes d'amertumes et de déceptions, en même temps que d'heureuses distractions aux préoccupations de l'avenir.

Quant à vous, Messieurs, vous n'avez pas cessé d'apporter un large tribut à vos richesses acquises. Comme l'année précédente, chacune de vos réunions a été marquée par des communications pleines d'intérêt. Quelques-unes des lectures qui vous ont été faites ont captivé votre attention et mérité à leurs auteurs vos félicitations empressées.

Un de nos membres correspondants, que des événements de famille ont retenu pendant plusieurs mois à Arras, a consacré ses loisirs à des recherches et à des travaux qui vous ont vivement intéressés et enrichi nos archives de précieux documents

Cette année a été marquée pour nous par l'accomplissement d'une œuvre longtemps poursuivie et qui prend en quelque sorte l'importance d'un événement. Je veux parler de l'impression du *Cartulaire de Guimann*.

C'était une entreprise difficile, car le texte en avait été souvent altéré et pour le rétablir dans sa vérité il fallait, au prix d'un travail persévérant et de longues veilles, comparer entre elles les diverses copies dispersées dans les bibliothèques qui les possédaient encore.

Notre savant et laborieux Secrétaire-général s'est dévoué à ces recherches avec un soin, une persévérance et en même temps avec une compétence que tous nous nous plaisons à reconnaître. Son nom est désormais inséparable de celui de Guimann et je suis certain d'être votre interprète en lui adressant ici des remerciements et des félicitations. Ce travail a déjà reçu, d'ailleurs, les éloges d'un juge dont l'approbation est à elle seule une récompense. Le cardinal Pitra a félicité notre collègue sur l'importance de cette publication et sur la manière dont elle a été exécutée.

Le nom de Guimann rappelle assez naturellement à ma pensée celui du Père Ignace, malgré la distance qui les sépare, et je croirais manquer à une sorte de devoir si je ne rappelais ici la Notice sur la famille et l'origine de ce chroniqueur, que vous a dédiée un jeune écrivain d'avenir autant qu'il est modeste, et qui justifie l'adage populaire : *Bon sang ne peut mentir*. A lui aussi je dis bien volontiers : Courage et persévérance.

En passant en revue les événements qui ont marqué pour l'Académie l'année que nous achevons, j'ai malheureusement à rappeler une perte bien sensible. M. le docteur Brémard a succombé à un mal que la science et le dévouement affectueux de ses confrères ont été impuissants à conjurer. M. Brémard était un des plus nouveaux membres de l'Académie, et nous fondions de légitimes espérances sur sa participation assidue à nos réunions. Il s'était concilié l'estime et les sympathies de chacun de nous, et je suis assurément l'interprète de vos sentiments en payant à sa mémoire un juste tribut de regrets.

RAPPORT

sur

LES TRAVAUX DE L'ANNÉE

par

M. le Chanoine VAN DRIVAL

Secrétaire-Général.

MESSIEURS.

L'année académique 1875-76 a été d'une fécondité exceptionnelle pour le nombre des travaux qu'elle a produits et aussi pour l'importance et le caractère sérieux de ces travaux. Les volumes que vous avez publiés prouvent la vérité de cette assertion : ils ne sont pas seuls à proclamer cette consolante vérité, car elle se produit sous d'autres formes variées, ainsi que nous allons chercher à le montrer dans ce présent rapport.

Si en effet nous demandons d'abord aux Membres titulaires de notre Société quelle est leur part dans cet ensemble, nous verrons que cette part est considérable.

Dès le commencement de l'année comme dès le commencement du volume qui paraît aujourd'hui même,

nous trouvons la consciencieuse étude de notre collègue M. le chanoine Robitaille, et avec lui nous parcourons pas à pas toute une époque remarquable de notre histoire d'Arras.

Quelle figure plus sympathique pourrait-on trouver que ce caractère si ferme, cet esprit si élevé, ce sens administratif si perspicace de celui qui fut évêque d'Arras à une époque assurément décisive, celle qui suivit la grande réformation faite par le Concile de Trente!

La discipline, les études, les mâles vertus du sacerdoce, le zèle calme et vrai, tout se trouve dans ce grand évêque, l'une des gloires les plus pures du siége d'Arras, Mathieu Moullart. M. Robitaille nous l'a montré dans ses premières années, dans sa vie austère de religieux, dans sa vie de dévouement pastoral, et maintenant, grâces à beaucoup de pièces authentiques insérées dans cette biographie, nous pourrons mieux connaître ce digne prélat, mieux apprécier les services durables qu'il a rendus à l'Eglise d'Arras.

Cette Eglise d'Arras a été l'objet d'un autre travail, dans la personne d'un autre de ses évêques, Nicolas le Ruistre. M. le chanoine Proyart s'est chargé de nous faire connaître ce promoteur des hautes études, ce chancelier de l'Université de Louvain, cet évêque d'Arras qui, dans son zèle pour tout ce qui est vraiment utile et fondamental, s'est particulièrement attaché à la cause de l'enseignement supérieur, pour laquelle il a tant et si bien travaillé, que les fruits de son zèle sont encore aujourd'hui l'aliment de plusieurs, dans l'Université de Louvain, où il fit ses premières armes, et que ses fondations profitent aussi à l'Eglise d'Arras.

Il est beau, Messieurs, de rappeler ces gloires antiques : cela repose, cela encourage et cela fait espérer.

Il est beau également d'étudier l'histoire à d'autres points de vue, et c'est alors que l'on conçoit bien la richesse multiple de ses enseignements trop peu recherchés.

M. Lecesne vous donne chaque année de ces instructives et utiles notions, toujours bien établies sur des documents originaux, sur des recherches faites dans les Archives. Cette année il vous a souvent entretenus de l'époque de la Révolution : à l'aide des procès-verbaux et autres sources indiscutables, il vous a montré ce qu'il y avait parfois d'idées justes, comme plus souvent ce qu'il y avait de charlatanisme ou de passion dans bien des événements qui nous touchent de très près, et par les dates et par la ville que nous habitons. D'autres fois notre studieux collègue a choisi pour ses études des temps plus éloignés de nous, et toujours vos Mémoires se sont ouverts avec empressement à ses piquantes investigations.

La topographie d'Arras, les monuments anciens de son enceinte et de ses faubourgs, tel est le sujet choisi par M. Le Gentil, qui nous a donné de temps en temps la primeur, toujours avidement acceptée, de quelques-unes des pages d'un livre important sur Arras, ouvrage qui va paraître dans peu de jours.

M. de Linas a continué l'étude qu'il poursuit avec tant de constance depuis bien des années : les origines de l'orfévrerie cloisonnée apportent, à des époques plus ou moins rapprochées les unes des autres selon les découvertes de notre Collègue, une agréable et intéressante variété dans nos travaux hebdomadaires.

Je tâche, pour ma part, de combler les vides qui parfois se présentent. Une réunion par semaine, à jour fixe, c'est chose fort répétée : avec le système de prudente réserve adopté depuis quelques années, à cet effet, on arrive à ne pas laisser chômer les communications, ou du moins à les voir chômer aussi peu que possible.

D'ailleurs, Messieurs, nous avons souvent du renfort, et cette année surtout c'est en dehors du corps principal de l'Académie, c'est-à-dire dans nos Membres honoraires et correspondants, que nous avons trouvé des travailleurs.

Comment ne pas nous rappeler cet excellent collègue, cet ami sincère des arts et surtout de l'art artésien, de l'art flamand ? Tous vous avez nommé M. Asselin, assidu à vos séances et les animant sans cesse par des communications qui jamais n'ont rien de banal. Il a mis sous vos yeux des photographies de monuments qui concernent votre histoire et qu'il est allé chercher dans le Tyrol. Il a fouillé d'autre part dans les Archives du département comme dans celles de l'Évêché, et il y a trouvé toute une histoire de l'art et des artistes de l'Artois. Si une santé plus robuste le lui avait permis, vos Mémoires, déjà riches de ses travaux, le seraient bien plus encore ; avec son précieux concours il vous resterait bientôt fort peu de chose à apprendre sur cet intéressant sujet.

Un autre de nos correspondants, M. de Calonne, nous a donné un épisode émouvant de l'histoire d'Arras au XVIIe siècle. La comtesse de Montdejeux et ses tribulations navrantes ont fait l'objet d'un récit plein de vie, et le volume qui paraît aujourd'hui contient ces détails qui seront lus avec une avidité que justifie votre attention

aux lectures de M. de Calonne. Espérons que notre jeune et zélé correspondant nous donnera souvent de ces bons travaux.

J'ai dit tout-à-l'heure que nos Membres honoraires ont tenu, eux aussi, à jouer leur rôle dans ce bel ensemble. N'est-ce pas en effet l'honorable M. Paillard, ancien Préfet du Pas-de-Calais, qui est venu nous remettre ces lettres autographes que nous avons éditées et qui m'ont fourni le sujet de toute une série de recherches sur la Frégate *l'Artois*, comme sur un personnage dont la ville d'Arras peut se glorifier, Dom Bétencourt, religieux bénédictin et plus tard Membre de l'Institut, collaborateur de l'immense ouvrage des historiens des Gaules ? Difficilement on trouverait un chercheur plus persévérant, un observateur plus sagace, un plus aimable causeur. Ces lettres découvertes par M. Paillard seront, elles aussi, lues avec avidité.

Voilà, Messieurs, pour les travaux ordinaires, et certainement la part est belle.

Nous avons d'ailleurs cette année des travaux extraordinaires, et ceux-là aussi sont utiles. Il en est un dont je ne puis parler moi-même et dont M. le Président a du reste suffisamment parlé. Editer Guimann était depuis longtemps un de vos projets de prédilection : l'éditer avec notes, dissertations, d'après des textes comparés, était aussi votre désir. Ai-je répondu à votre confiance ? Ai-je bien accompli la mission que vous m'avez confiée ? L'avenir le dira : quant à moi j'ai été heureux de travailler sérieusement pour l'Histoire de mon pays et pour la gloire de siècles anciens, souvent calomniés parce qu'ils ne sont pas connus. Enfin, nous avons entre

les mains le bon et utile livre du moine de Saint-Vaast, fait ici même où nous sommes, il y a sept siècles, et ce livre a déjà servi et servira, comme le Nécrologe qui va le suivre et le compléter. Je suis convaincu, Messieurs, que ces publications de textes anciens sont une des choses les plus utiles : c'est dans cette voie que vous êtes entrés avec résolution, et déjà dans toutes les autres Sociétés, sœurs de la nôtre, on vous approuve, et on a raison.

Ici se borne ordinairement ma tâche annuelle, qui consiste dans le compte-rendu des principaux travaux de l'année : car je ne saurais, sans dépasser les limites convenables, mentionner ces conversations instructives, ces discussions qui font le charme et l'attrait de nos réunions. Mais cette année, cette tâche n'est point accomplie et vous m'avez imposé un surcroît de besogne parce que les circonstances elles-mêmes l'ont imposé à l'Académie.

Cétte année, en effet, Messieurs, nous avons eu un concours, ou plutôt des concours hors ligne, et les rapports ont dû se condenser, se simplifier, pour ne pas prolonger outre mesure la durée de la séance réglementaire. Vous avez donc jugé bon d'adjoindre au rapport général de votre Secrétaire plusieurs annexes. Ce sont ces pièces diverses que je vais maintenant analyser.

1° *Concours de Poésie.* — Contrairement à ce qui arrive depuis un temps immémorial, c'est le concours de Poésie, qui cette année a été le plus faible, numériquement parlant. Une seule pièce était arrivée à l'époque fixée par le règlement. Comme deux autres pièces sont arrivées après cette époque, ce qui les renvoyait logiquement au concours de l'an prochain, votre Commission a jugé qu'il

était mieux de faire suivre la même voie à la pièce unique arrivée d'abord, afin que les mérites relatifs soient mieux en mesure d'être comparés et qu'une récompense trop grande ou trop restreinte ne vienne pas s'appliquer à une pièce qu'il serait difficile d'apprécier isolément. Les concurrents sauront suffisamment, par cette déclaration officielle, le sort de leurs envois, et ils pourront attendre avec sécurité le jugement équitable et mûr d'une Commission mieux nantie de pièces pour ce concours.

2° *Poésie envoyée avec des conditions spéciales.* — Messieurs, le vrai mérite est toujours modeste. Nous en avons une preuve dans l'envoi qui nous a été fait, sous forme consultative, d'un essai de traduction en vers français du Ier livre du poème latin de Manilius sur l'Astronomie. Cet écrivain est très-concis et difficile à traduire. L'auteur de la traduction ne s'est pas laissé effrayer ; il a lutté courageusement avec son modèle. Il l'a traduit vers pour vers, et, pour ainsi dire, mot pour mot. Soit comme traduction, soit comme poésie, ce travail est fort recommandable. L'Académie regrette que son auteur ne se soit pas fait connaître. Elle lui doit des éloges, des encouragements et des remerciements pour la confiance qu'il a montrée en soumettant son œuvre à son appréciation. Ce que je viens de vous dire, Messieurs, est extrait du jugement porté par celui de nos Collègues que vous avez chargé de cet examen.

Pour bien apprécier la difficulté de cette traduction, qu'il suffise de vous rappeler ce qui est traité dans le Ier livre de Manilius. Ce livre commence par un exorde sur les premiers auteurs de l'astronomie et sur les pro-

grès des sciences humaines. Il traite ensuite de l'origine du monde, des diverses opinions des philosophes sur ce sujet, des éléments et de la sphéricité de la terre, du ciel et des astres. Il fait le dénombrement des signes du zodiaque et des constellations. Il démontre l'existence de Dieu par l'ordre constant des mouvements célestes, tout en imprégnant cette notion exacte des idées fausses répandues à son époque. Il développe tout ce qui concerne les cercles de la sphère, au nombre desquels il met la voie lactée. Il rapporte enfin les opinions des anciens sur les comètes et n'oublie pas les désastres dont on disait, dès lors, que ces comètes étaient les avant-coureurs, ce qui amène des descriptions dignes d'un poète du siècle d'Auguste. Cet énoncé des matières vous montre combien était difficile une telle traduction.

3° *Concours des Beaux-Arts.* — Ce concours vous a offert cette année, Messieurs, un objet particulièrement digne de votre affectueux et reconnaissant souvenir. M. le comte Achmet d'Héricourt fut longtemps votre Secrétaire-perpétuel, et vous n'avez pas oublié avec quel zèle il s'occupait de ses fonctions. Il donna à notre Société un élan qu'elle ressent encore ; il la mit en communication avec un grand nombre de Sociétés analogues, en France et à l'étranger ; il lui rendit des services si grands, que vous avez voulu en perpétuer la mémoire et en consacrer le souvenir par un monument érigé dans la salle de vos séances. Ce buste, dû aux études sévères et au talent d'un statuaire Atrébate, a été composé, partie de souvenir, partie d'après des photographies de famille, car on ne possédait de M. d'Héricourt aucun portrait direct. Aussi ressemblant que possible dans de telles

conditions, il nous rappelle l'intelligence, la bonté, le dévouement d'un collègue chéri de tous et ravi avant l'âge à notre amitié sincère.

L'auteur de ce beau travail artistique, M. Mathon, a été jugé digne du prix complet de 500 francs, fondation d'un Membre de l'Académie.

4° Mémoire sur une question historico-légale. — Trois Mémoires importants ont été envoyés à votre Société et tous les trois ont été jugés dignes de médailles d'or. Deux de ces Mémoires vont être l'objet de rapports spéciaux et je n'ai pas à les mentionner autrement. Un autre, par suite de circonstances qui ont créé une sorte de malentendu, un membre de la Commission ayant compté sur l'autre, *et vice-versâ*, se trouve par le fait sans rapport écrit. Le rapport verbal de la Commission a été fort élogieux, et c'est à l'unanimité que les membres de cette Commission ont demandé une médaille d'or que vous avez décernée à l'auteur. Ce travail est intitulé : *Étude historique sur la Législation criminelle en Artois*, depuis l'invasion des Franks jusqu'en 1789, avec la modeste épigraphe : QUOD POTES ID TENTA. Le nom du lauréat sera proclamé tout-à-l'heure, lorsqu'à la suite de la lecture des deux autres rapports nous aurons ouvert les plis cachetés.

Cette fois, Messieurs, ma tâche est remplie : en votre nom j'exprimerai une fois de plus votre satisfaction à la vue des travaux accomplis cette année, et dans le sein de la Société proprement dite, et par ses membres libres, et par les laborieux auteurs des Mémoires et œuvres d'art. Il y a encore du feu sacré dans notre pays, Messieurs, ces résultats le prouvent : espérons donc pour l'an pro-

chain de nouvelles œuvres, des Mémoires dignes de ceux que nous avons couronnés. Aujourd'hui, en effet, nous ne saurions nous plaindre, tous les billets seront ouverts, tous les noms seront proclamés avec les plus grands honneurs, le feu ne viendra détruire aucun espoir malheureux.

RAPPORT

sur

UN MÉMOIRE INTITULÉ

NOTICE SUR LE COLLÉGE D'ARRAS

par

M. le Chanoine PROYART, Membre résidant



MESSIEURS,

Nous avons reçu, hors concours, un travail sous ce modeste titre : *Notice historique sur le Collége d'Arras* ; c'est plus qu'une notice, c'est une histoire dont je vais vous rendre compte, au nom de la Commission que vous avez chargée d'examiner ce Mémoire. Je ne me dissimule pas combien il faut être réservé dans une étude de ce genre, où il y a beaucoup de noms propres à citer, et où l'on se trouve exposé à toucher à des questions qui, pour le moment, préoccupent les esprits.

Eh bien, Messieurs, je m'efforcerai de rester dans les limites de la plus exacte discrétion, tout en faisant, néanmoins, à la vérité, la juste part qui lui revient.

Cette notice porte pour épigraphe, ces quatre mots : UTILE, SI JE PUIS.

L'histoire du collége d'Arras, à proprement parler, ne commence que vers la fin du XVIe siècle; tout ce qui précède cette époque, est un hors-d'œuvre. Cependant, hâtons-nous de le dire : si cet avant-propos, ou cette espèce d'introduction, tout étrangère qu'elle est au sujet, venait à disparaître, on en éprouverait quelques regrets, à raison des détails intéressants que nous donne l'auteur du Mémoire, sur l'enseignement aux temps les plus reculés, sous la domination romaine et dans les siècles chrétiens.

C'est le 23 du mois d'août 1561, que l'Échevinage de la ville d'Arras, de concert avec l'abbaye de Saint-Vaast, fonde un collége dans nos murs. On l'établit sur l'emplacement d'une maison appelée *aux Couteaux à pointes*, située rue du Dromadaire, contiguë à la rue aux Ours. Remarquons dans cette circonstance la sollicitude de nos devanciers, et signalons les motifs qui les déterminent à créer cette fondation.

« Passé plusieurs années, disent-ils, il n'y avoit point
» d'école en cette ville, ce qui obligeoit les péres de fa-
» mille d'envoyer au loin, et à grands frais leurs enfants
» chercher l'instruction, au risque de perdre leurs mœurs
» et leur foi, dans des pays remplis de gens qui suivoient
» la nouvelle religion. » (Le protestantisme.)

Touché de ces graves considérations, le Magistrat va donc fonder un collége, où se donnera l'enseignement public.

L'enseignement public, Messieurs, est une source féconde de vices ou de vertus, de gloire ou de ruine. Nos sages et religieux ancêtres le savaient bien. Pour éviter les désastres d'un enseignement mauvais, que font-ils ?

Deux choses : ils confient la direction de leur collége à un homme d'une probité reconnue, et ils prennent toutes sortes de précautions, pour fermer la porte aux doctrines dangereuses ; ils exigent que les livres de classe leur soient communiqués, ainsi qu'à Messieurs de Saint-Vaast, avant d'être mis entre les mains des élèves.

Mais quel fut donc l'homme si recommandable qu'ils placèrent à la tête de leur collége ? Ce fut Antoine Meyer, natif de Vleteren en Flandre, directeur d'une école à Cambrai, Antoine Meyer, que Moreri a rangé parmi les hommes de lettres célèbres. Il est en effet auteur d'un grand nombre d'ouvrages en prose et en vers qu'il a composés sur différents sujets; entre autres, d'un poëme en vers latins, intitulé : *Ursus*. C'est la vie de Saint-Vaast et le récit de ses miracles. Antoine Meyer, après trente-sept ans d'exercice, donna sa démission en faveur de son fils Philippe, qui lui succéda, et remplit les fonctions de principal, non pas jusqu'à la fin de sa vie, comme le dit l'auteur du Mémoire, mais seulement jusqu'à l'arrivée des Pères de la Compagnie de Jésus, c'est-à-dire qu'il ne dirigea le collége que deux ou trois ans.

Philippe Meyer, semblable à son père, sous plus d'un rapport, n'avait pas la même capacité pour conduire une maison d'éducation. Le collége, sous son administration, tomba en décadence, et fut menacé d'une désertion complète. Les pères de famille se trouvèrent donc, comme autrefois, dans la nécessité d'envoyer leurs enfants, à peine âgés de neuf ou dix ans, aux écoles de Douai, de Courtrai et autres villes, ce qui leur occasionnait de grandes dépenses, sans parler d'autres graves inconvénients. Le Magistrat dut porter remède à ce regrettable

état de chose, et le 18 juin 1599, sur le rapport de M. le conseiller Charles de Vignacourt, il fut décidé, en assemblée générale de la bourgeoisie, que les Échevins seraient autorisés à traiter avec les Pères de la Compagnie de Jésus pour leur offrir la direction du collége d'Arras. L'opinion publique leur était favorable; ils dirigeaient avec succès un collége dans la ville de Douai, et se trouvaient en parfaites relations avec bon nombre de familles d'Arras qui leur confiaient leurs enfants. En outre, plusieurs personnes, très-capables d'apprécier leurs vertus, leur savoir, leur ayant fait diverses libéralités en vue de leur établissement dans nos murs; toutes les voies leur étaient ouvertes. Ils vinrent prendre possession du collége le 16 juillet 1599; et ils furent bien accueillis: *Incredibili omnium ordinum lætitiâ* (1).

Sous leur habile direction, le collége vit s'accroître, en peu de temps, le nombre de ses élèves, en telle proportion, qu'étant devenu insuffisant (2), il fallut l'établir ailleurs. Le 19 août 1602, il fut résolu qu'on vendrait l'ancien collége, et qu'on achèterait la maison de M. Antoine Mercier, faisant coin vers le couvent des Capucins, pour en construire un nouveau.

De son côté, l'abbé de Saint-Vaast, Philippe de Caverel, acheta, sur la paroisse de Saint-Étienne, vingt-une maisons (le père Ignace dit soixante), qu'il fit abattre, et sur cette vaste étendue de terrain s'élevèrent, à grands frais, les magnifiques édifices du collége d'Arras, l'un

(1) Annuæ litteræ societatis Jesu.

(2) Trecenti quinquaginta numerantur, duplicato numero si loci angustiæ paterentur (Annuæ litteræ societatis Jesu, p. 616).

des plus beaux, sans contredit, de la province de France, après celui de La Flèche et ceux de Paris.

En confirmation de ce qui précède, l'auteur aurait pu ajouter ce qu'on lit dans un manuscrit de l'époque :

« En l'année 1599, les révérends Pères de la Compa-
» gnie de Jésus furent admis dans la ville d'Arras avec
» joye et le contentement de tous les bourgeois, pour
» enseigner la jeunesse à faire toutes les œuvres de
» vertu ; et, quelque temps après, les échevins de la ville
» firent ériger le collége pour y instruire la jeunesse
» fort magnifiquement, et Philippe de Caverel, abbé de
» Saint-Vaast, fit construire ce tant beau monastère ou
» collége, tel qu'il n'y a son semblable, quasy dans tous
» les Pays-Bas et beaucoup d'autres pays. » (Manuscrit : *Diverses particularités touchant la ville d'Arras*).

Enfin, l'abbé de Caverel y fit bâtir, en l'honneur de saint Philippe, une église à trois nefs, qu'il meubla d'un buffet d'orgues et d'un superbe autel. Ce n'est pas tout, il ajouta à toutes ces libéralités une somme de 10,000 livres, et donna aux Jésuites une maison de campagne située à Anzin. Le Père Ignace assure, d'après les quittances longtemps conservées aux Archives de Saint-Vaast, que cet abbé paya pour l'établissement du collége d'Arras 1,100,000 livres. Le salaire des ouvriers, à cette époque, n'étant que de trois sous par jour.

Si les bornes d'un rapport le permettaient, nous dirions quelque chose de la considération dont jouissaient les Pères de la Compagnie de Jésus dans notre cité, du mérite des professeurs, de la force des études, des moyens qu'ils employaient pour former le goût de leurs élèves.

Toutefois, je ne puis m'empêcher de vous dire com-

bien les Pères de la Compagnie de Jésus estimaient la jeunesse artésienne au commencement du XVIIe siècle.

L'un d'eux, rendant compte à son supérieur de l'état moral du collége, faisait, en quelques mots, de ses élèves le plus bel éloge, que j'ose à peine traduire, dans la crainte de l'affaiblir.

« Ce sont, disait-il, des jeunes gens d'un caractère » ferme, qui ne s'effraient de rien, d'un naturel martial, » dociles cependant, et portés à l'étude des belles let- » tres. *Juventus acri, imperterrito, et martio est ingenio,* » *docili tamen et ad litteras propenso.* »

Le temps, qui amoindrit tout, ne fit que fortifier toujours davantage, dans le pays, le crédit de ces instituteurs de la jeunesse. Après avoir dirigé durant cent soixante ans les enfants de l'Artois, ils jouissaient encore, au même degré, de la confiance des familles à l'époque de leur suppression. Ce qui le prouve, c'est la consternation générale que produisit, dans tous les rangs de la société, l'édit de 1761, et la constante opposition du Conseil d'Artois à son enregistrement.

Cependant il fallut quitter une ville qui leur était chère; ils furent remplacés par des ecclésiastiques séculiers, au commencement du mois de mai 1762. Ce nouveau régime ne produisit que de faibles résultats, comme nous l'apprend un Mémoire présenté aux États d'Artois par M. le comte de Villers au Tertre. Ce Mémoire éveilla l'attention des administrateurs du collége sur le triste avenir de cet établissement.

Il existait alors une congrégation, dont Bossuet a fait le plus bel éloge dans l'oraison funèbre du père Bourgoing : la congrégation de l'Oratoire, spécialement vouée à l'éduca-

tion de la jeunesse. Elle était déjà avantageusement connue dans un certain nombre de villes de France et des Pays-Bas. C'est à elle qu'ils firent appel pour relever leur collége de ses ruines. Les Oratoriens en prirent la direction, le 13 octobre de l'année 1777. Leur début fut magnifique, mais la fin ne répondit pas au commencement.

Dans cette partie de son histoire, l'auteur n'a pas mis assez en relief certains personnages qui semblaient devoir appeler son attention.

C'est ainsi que, parmi les premiers professeurs du collége, il laisse dans l'ombre le Père Primat, que l'évêque d'Arras, M. de Conzié, nomma curé de Saint-Jacques de Douai; qui fut ensuite évêque intrus du Nord et qui est mort archevêque de Toulouse.

Ils eurent l'heureuse pensée, pour exciter l'émulation, d'établir dans le collége, une académie composée des meilleurs élèves de physique, de rhétorique et autres classes supérieures. Elle tenait, chaque année, au moins deux séances publiques, où elle célébrait les grands événements qui intéressaient la nation.

Voici des noms de jeunes académiciens que nous aimons à rappeler :

Lallart de Lebucquière, d'Aix de Remy, Lefebvre, qui fut professeur au collége de Juilly, Desmazières, Asselin. Beaudelet, Fauchison, Dufour, Schillemans, Rouvroy de Libessart, Leducq, Ansart du Fiesnet, Hibon, Foacier de Ruzé, Develle, Wartelle, Hochedez, Dupuich, de Larzé. Mais voici deux noms qu'il vaudrait mieux laisser dans un éternel oubli : Robespierre et Lebon.

Le premier, après avoir commencé ses études au collége d'Arras, est allé les finir à Paris, au collége de

Louis-le-Grand, en qualité de boursier de l'abbaye de Saint-Vaast. Le second, était préfet de l'académie des élèves, en 1782.

L'auteur du Mémoire a une prédilection marquée pour les listes de noms propres. C'est ainsi qu'il place sous les yeux du lecteur, la liste des professeurs, au renouvellement de chaque année scolaire. Tout inutile que paraisse cette reproduction si souvent réitérée, elle a cependant cet avantage de nous rappeler certaines personnalités plus ou moins compromises, certains noms historiques dont l'auteur ne dit absolument rien.

Pour y suppléer, permettez-nous de citer le Père Spitalier de Seillans, le principal du collége, qui fut le vicaire-général de Porion, Oratorien lui-même ; Porion, professeur au Collége de la Flèche, curé de St-Nicolas-sur-les-Fossés, à Arras, puis évêque intrus du Pas-de-Calais ; Barbet, professeur de septième, le dénonciateur de ses confrères à la municipalité ; Fouché, professeur de physique, le régicide sans appel ni sursis, le collègue de Collot d'Herbois à Lyon ; Fouché, le ministre de la police sous l'empire, et duc d'Otrante : Fouché, le ministre d'un Bourbon et d'un roi très chrétien. Tel fut le maître de la jeunesse artésienne, tandis que son confrère, le cruel Lebon, professait la rhétorique au collége de Beaune. On ne peut s'empêcher de frémir quand on y pense. L'ouragan révolutionnaire commence à gronder ; le beau collége d'Arras est vendu, démoli ; il n'y a plus dans cette ville aucun moyen d'instruction pour la jeunesse du pays. Un pareil état de choses ne pouvait pas durer ; il n'a duré que trop longtemps. Le 16 vendémiaire an XIII, M. Watelet, maire d'Arras, rou-

vre le collége dans les bâtiments de l'ancienne abbaye du Vivier ; il est successivement dirigé par MM. Théry, Fauchison, Bonnier et Sallentin. Sous la direction de M. Sallentin, l'administration municipale opère, dans le collége, de notables améliorations ; elle y établit, en 1818, une chaire de philosophie, et en 1825, elle transfère cette maison d'éducation à l'ancienne abbatiale de Saint-Vaast, située dans le plus sain et le plus beau quartier de la ville. M. l'abbé Herbet succède à M. Sallentin, il est remplacé par MM. les abbés Ozouf et Bercier, puis arrivent à la direction du collége MM. Filleau et de Mallortie.

Dans cette partie finale de son travail, l'auteur semble avoir été pris de lassitude. Il y a là quelques petites lacunes faciles à combler. Mais, que de recherches il a dû faire ! Quel riche amas de pièces justificatives ! avec un plan détaillé de l'ancien collége et un tableau minutieux de ses revenus.

L'accessoire l'emporte sur le principal ; en ce sens que l'histoire du collége, qui ne se compose que de sept chapitres, se trouve accompagnée de quatre-vingt douze pièces justificatives très étendues; ce qui forme un volume de 446 pages *in-folio*. Mille actions de grâces au courageux auteur de ce Mémoire. Il a pleinement justifié sa devise : UTILE, SI JE PUIS. Il s'est, en effet, rendu grandement utile ; l'Académie se trouve en possession de tous les documents désirables pour écrire et compléter l'histoire du collége d'Arras : c'est un service que votre Commission a jugé digne d'une médaille d'or de 200 francs.

RAPPORT

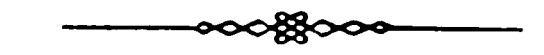
sur un

MÉMOIRE HISTORICO-MÉDICAL

par

M. le Docteur TRANNOY

Membre résidant



MESSIEURS,

Parmi les Mémoires, hors concours, adressés à l'Académie d'Arras, l'un d'eux traite d'une question médicale, et nous devons à notre qualité de médecin d'avoir été chargé du rapport.

Nous allons essayer d'analyser et d'apprécier ce Mémoire, dont voici le titre :

« *Notes et documents pour servir à l'histoire de la peste* » *en Europe, principalement en France et à Béthune.* »

Le Mémoire est précédé d'un avant-propos, que nous reproduisons :

« Dans les pages qui suivent, on n'a pas eu, dit-on, » la prétention de faire l'historique complet des épidé-

» mies de peste, qui ont si souvent ravagé la ville de
» Béthune et décimé sa population. L'auteur a voulu
» seulement réunir quelques extraits, empruntés à des
» sources inédites et, en partie, inconnus, qu'il a pu
» consulter dans les Archives municipales de cette ville,
» ou à des ouvrages consacrés à l'histoire des maladies
» contagieuses. Le temps lui a manqué pour résumer
» ces notes, prises rapidement, et pour les compléter
» d'une manière satisfaisante et les coordonner.

» Ce ne sont donc que des matériaux encore informes,
» dont un écrivain plus habile pourra tirer un jour quel-
» ques pages intéressantes. »

Ainsi s'exprime l'auteur. Nous apprécions sa modestie, mais nous nous permettrons de faire observer que cet avant-propos vient restreindre singulièrement l'étendue du travail que semblait annoncer le titre du Mémoire. Nous verrons, du reste, que la partie vraiment intéressante est celle qui traite de la peste à Béthune. Parmi les diverses épidémies de peste qui ont ravagé l'Europe, on en a cité un grand nombre. Ces citations dénotent une grande érudition, elles ont nécessité des recherches très laborieuses ; mais elles n'ont qu'une importance secondaire. Elles devaient être nécessairement incomplètes, puisque la peste n'a probablement épargné aucune localité en Europe, et les citations sont si nombreuses que, le plus souvent, la description de la peste manque complétement ou n'est qu'effleurée. L'intérêt principal du Mémoire, comme l'indique l'avant-propos, se concentre dans l'historique de plusieurs épidémies de peste qui ont ravagé Béthune. Nous devons ajouter que l'étude de ces épidémies, dans l'Artois, nous a aussi vivement intéressé.

L'auteur, en commençant, donne une définition de la peste : « C'est, dit-il, une maladie fébrile, de mauvais » caractère, et ordinairement épidémique. Ses principaux » symptômes sont l'existence des bubons, des anthrax, » des charbons et des pétéchies gangréneuses. »

Il ajoute : « Le lecteur verra plus loin, dans des ex- » traits des Registres mémoriaux de l'Echevinage de » Béthune, que ces caractères étaient bien ceux de la » maladie pestilentielle qui fit, à plusieurs reprises, tant » de victimes en Artois. »

Nous devons dire que les symptômes indiqués plus haut, comme caractérisant la peste, font à peu près défaut dans les descriptions empruntées aux registres de l'Échevinage. Peut-être pourrait-on prétendre qu'on s'est trompé dans la dénomination de la maladie, car, à l'époque où ces registres ont été écrits, la plupart des épidémies étaient considérées comme des maladies pestilentielles. Malgré ces réserves, nous admettons qu'il n'y a pas eu d'erreur.

Après avoir défini la peste, l'écrivain érudit à qui nous devons ce Mémoire, établit parfaitement qu'elle remonte à la plus haute antiquité ; il indique les conditions climatériques qui sont de nature à provoquer son développement, et il pense que les progrès de la civilisation et de sages mesures hygiéniques ont mis l'humanité à l'abri de cette terrible maladie, qui aurait disparu depuis 1840, de la Turquie, son dernier refuge.

Cette dernière assertion n'est, malheureusement, pas tout à fait exacte. Il résulte d'une communication faite le 12 juin 1876, à l'Académie des Sciences, par le docteur Tholozan, médecin du roi de Perse, que la peste a

régné dans la Mésopotamie (Turquie d'Asie), en 1867, 1874, 1875, et que depuis le 1er janvier, elle y fait de grands ravages.

Bagdad, ville de cent mille âmes, a beaucoup souffert. Elle a perdu de la peste jusqu'à cent vingt individus par jour, et elle en perdait encore journellement quarante-cinq au mois de mai.

Des mesures sanitaires sont prises par la Perse et la Turquie, pour empêcher la propagation de cette épidémie.

Nous ne pouvons faire un reproche à l'auteur d'avoir ignoré une communication qui n'a eu lieu qu'après la remise de son Mémoire, nous préférons le féliciter sur la manière heureuse avec laquelle sont présentées ses considérations générales sur la peste.

Cette étude terminée, l'auteur a cru devoir rechercher les origines de Béthune. Il nous fait connaître que cette ville, dès le xe siècle, avait une certaine importance et que la peste y avait déjà fait son apparition.

Puis, il rappelle les ravages de cette affreuse maladie, pendant le xie siècle, en Europe et surtout en Artois, où elle fut connue sous le nom de *Mal des Ardents*. Il mentionne dans son récit la pieuse légende de Notre-Dame-des-Ardents.

Les lieux principaux où la peste a sévi pendant les siècles suivants, sont ensuite indiqués. La peste noire, qui fit de si grands ravages en 1348, est décrite avec des détails qui ne manquent pas d'intérêt. Les citations se continuent et l'on indique, d'après Lequien, que la peste a ravagé Béthune en 1350, 1351, 1392 et 1429.

Nous arrivons au xvie siècle. Ici commence la partie importante du Mémoire.

Le Registre mémorial de l'Échevinage de Béthune nous apprend qu'une épidémie pestilentielle a fait son apparition dans cette ville. Il relate les mesures prises contre la contagion. On ordonne l'expulsion des pestiférés, et l'on défend de recevoir les étrangers provenant de lieux suspects, le tout sous peine de bannissement.

L'auteur réfute victorieusement les assertions de quelques écrivains qui ont prétendu qu'il s'agissait du choléra asiatique.

Tout le monde est aujourd'hui d'accord sur ce point: On distingue, en médecine, deux sortes de choléra, le choléra nostras ou sporadique, et le choléra asiatique. Le premier s'est manifesté dans tous les temps et dans tous les lieux, il se développe ordinairement sous l'influence des grandes chaleurs, mais il ne revêt pas le caractère épidémique. Le deuxième est originaire de l'Inde, il règne d'une manière permanente dans la vallée du Gange, et il fit sa première apparition en Europe dans l'année 1830.

Cette question une fois élucidée, les diverses épidémies de peste qui ont ravagé l'Europe, depuis 1521 jusqu'en 1556, sont passées en revue. Une épidémie est signalée à Béthune, d'après Lequien. Des détails nombreux et intéressants sont donnés sur les épidémies de peste qui ont sévi à Paris en 1533 et en 1553.

Viennent ensuite de nouveaux extraits des Registres échevinaux de la ville de Béthune. Nous y voyons que, en 1556, la disette régnait dans cette ville, que des mesures étaient prises pour s'opposer à l'exportation des grains, pour en entraver le commerce, et pour limiter la consommation de chaque famille.

La peste se déclare à Béthune en 1557. Les échevins nomment un chirurgien-pensionnaire, et désignent deux religieuses pour soigner les malades de *la peste, épidémie ou autre maladie contagieuse*. Deux hospices sont destinés à recevoir les pestiférés, et un commis est chargé de leur porter des vivres. Des mesures sanitaires sont décrétées, et les pauvres étrangers réfugiés dans la ville en sont expulsés.

En temps d'épidémie il était d'usage, à Béthune, de faire visiter les cadavres des personnes qui venaient à décéder, afin de constater si elles avaient été atteintes par la contagion, et pour prendre ensuite des mesures sanitaires. Deux religieuses sont chargées de s'acquitter de cette triste mission.

Le médecin-pensionnaire ayant été enlevé par l'épidémie, un autre médecin, étranger à la ville comme le précédent, est nommé pour soigner les malades de la *peste et épidémie* et pour visiter les corps des individus décédés.

Nous allons examiner si les comptes rendus des visites ordonnées par les échevins, nous permettent de reconnaitre, dans la maladie régnante, les caractères de la peste.

Les visites faites en 1557 ne donnent que la simple mention d'une femme morte de la peste.

La peste ayant reparu en 1558, nous trouvons dans les visites les mentions suivantes :

« 1° Une fillette a été trouvée morte de la peste;

» 2° Une fillette a été trouvée morte de la peste;

» 3° Une fillette, visitée par le chirurgien, a été trou-
» vée chargée de *vesches* et jugée morte de la peste ;

» 4° Un habitant succombe ; visité par le chirurgien, la » présence des *vesches* le fait considérer comme pestiféré ;

» 5° Une fillette décédée présente *vesche* et *carbon* ;

» 6° Une malade affectée de *piechas*, est considérée » comme affectée de la peste. »

Dans les trois premières visites nous ne rencontrons que de simples allégations, et rien qui puisse nous indiquer les caractères que nous recherchons.

Dans les deux suivantes nous rencontrons des *vesches*, dans celle qui suit *vesche* et *carbon*, dans la dernière, des *piechas*.

L'expression *carbon* est significative ; le carbon, ou charbon, est l'un des caractères de la peste.

Quelle est la signification du mot *vesche* ?

La vesce est un grain rond et noirâtre dont on nourrit les pigeons. Ce grain est produit par une plante qui porte le même nom, et qui appartient à la famille des légumineuses.

Or, dans la peste, l'on rencontre à la surface de la peau, dans les points où le charbon va se développer, de petites vessies qui prennent bientôt la coloration noire. Ces petites vessies ressemblent alors à des grains de vesce, et elles auront, probablement, emprunté à cette ressemblance le nom de *vesche*.

Cherchons maintenant à expliquer la valeur du mot *piecha*. Dans la peste, la peau présente des petites taches arrondies, que l'on appelle pétéchies, de l'italien *pedichio*, piqûre de puces.

Quand on se rappelle que le mot espagnol *pieza*, veut dire petite pièce, on est tenté d'admettre que par comparaison, on a donné aux pétéchies le nom de *piecha*.

Si nous ne nous sommes pas trompés en interprétant les mots *vesches* et *piecha*, nous n'aurons fait qu'ajouter aux preuves qui établissent que c'était réellement la peste qui a régné à Béthune, aux époques indiquées.

L'auteur, après avoir cité plusieurs localités où la peste a sévi en 1564, 1572, 1575, 1576 et 1577, emprunte au Registre mémorial de Béthune quelques détails sur la peste de 1576. Il continue ses nombreuses et savantes citations et il mentionne, d'après Lequien, une épidémie de peste à Béthune, en 1587. Son travail s'arrête à la peste qui exerça ses ravages dans cette ville en 1625, 1626 et 1627.

Nous rencontrons, dans le récit de cette dernière épidémie, des détails curieux. On nomme un médecin-pensionnaire, deux capucins viennent s'offrir volontairement pour donner leurs soins spirituels. Des huttes en paille sont construites pour loger les pestiférés et les capucins.

Nous ne saurions trop admirer le courage de ces braves religieux capucins, mais nous ne devons pas oublier non plus que l'un des médecins pensionnaires est mort victime de son dévouement. Ni le prêtre, ni le médecin ne reculaient devant la contagion, ils savaient sacrifier leur vie à l'accomplissement de leurs devoirs. Ce sont d'anciennes traditions qui se sont continuées et qui ne se perdront pas.

Le Mémoire dont je viens de vous entretenir est suivi d'un appendice. Dans la première partie, nous trouvons les comptes des dépenses faites pour subvenir aux frais nécessités par la peste, à Béthune, pendant les années 1625, 1626 et 1627. Ces comptes sont d'une grande importance, au point de vue de l'histoire locale.

La deuxième partie de l'appendice contient un article bibliographique sur les principaux ouvrages qui ont traité de la peste, et une analyse des deux volumes que D. Joaquin de Villalba a consacrés à l'étude des épidémies qui ont ravagé la péninsule Ibérique.

Messieurs, le temps ne nous a pas permis de vous donner un résumé plus complet du Mémoire très étendu que nous venons d'examiner. Toutefois, nous pouvons vous affirmer que nous nous sommes trouvés en présence d'une œuvre remarquable. L'auteur a dû se livrer à de laborieuses recherches pour mener cette œuvre à bonne fin, et il a fait preuve, non-seulement de connaissances littéraires, mais encore de connaissances scientifiques et médicales qu'aucun médecin instruit ne désavouerait.

L'Académie a su reconnaître le mérite du travail soumis à son appréciation, et elle est heureuse de pouvoir lui accorder une médaille d'or.

LAURÉATS DU CONCOURS DE 1876

MÉMOIRES HORS CONCOURS.

M. Ad. de Cardevacque, à Arras.

Médaille d'or de 200 fr. pour son *Histoire du Collége d'Arras.*

—

M. Em. Travers, à Caen.

Médaille d'or de 200 fr. pour son Mémoire intitulé : *Notes et Documents pour servir à l'Histoire de la Peste en Europe, principalement en France et à Béthune.*

—

M. P. Decroos, Avocat à Béthune.

Médaille d'or de 200 fr. pour son *Etude historique sur la Législation criminelle en Artois.*

BEAUX-ARTS.

M. Mathon, Statuaire à Arras.

Prix de 500 fr.

SUJETS

MIS AU CONCOURS POUR 1877.



HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Décrire l'ARRAS SOUTERRAIN (*Atrebatum subterraneum*) : Description et, s'il est possible, histoire des caves principales, boves et substructions qui se trouvent en tant d'endroits ***sous*** la ville d'Arras. Plan de ces substructions.

Etude sur les commentateurs de la *Coutume d'Artois*.

Examen comparatif des œuvres de Gosson, Desmazures et Maillard, au triple point de vue juridique, littéraire et philosophique.

Eloge de l'un de ces auteurs.

LITTÉRATURE.

Une pièce de 200 vers, au moins, sur un sujet laissé au choix des concurrents.

Une composition en prose, se rattachant, autant que possible, à un sujet d'intérêt local.

BEAUX-ARTS.

Histoire de l'art ou de l'une de ses parties dans l'Artois.

Biographies d'artistes artésiens.

PHILOLOGIE.

Glossaire du patois artésien, comprenant, autant que possible, des étymologies et des concordances avec les pays voisins ou éloignés et avec les langues étrangères.

Explication des noms de lieux du département du Pas-de-Calais ou d'une des parties notables de ce département.

SCIENCES.

Une question de science pure ou appliquée.

Statistique de l'une des industries du Pas-de-Calais ou d'une circonscription de ce département, avec carte à l'appui.

Il est entendu que chacun de ces sujets emporte séparément un prix, dans le cas où les travaux présentés seraient jugés dignes de cette distinction, et sans qu'un sujet puisse nuire à un autre.

Des médailles, dont l'importance sera proportionnée au mérite des travaux, seront décernées aux lauréats. L'Académie a multiplié les questions afin de fournir aux divers concurrents des sujets qui soient en rapport avec leurs études habituelles et de donner à tous, sans exception, la facilité de prendre part à ses concours.

En dehors du concours, l'Académie recevra tous les ouvrages inédits *(Lettres, Sciences et Arts)* qui lui seront adressés.

Toutefois, elle verra avec plaisir les concurrents s'occuper surtout de questions qui intéressent le département du Pas-de-Calais.

Elle affecte une somme de 600 francs pour être distribuée en médailles, dont la valeur pourra varier, à ceux de ces ouvrages qui lui paraîtront dignes d'une récompense.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les ouvrages envoyés à ces Concours devront être adressés *(francs de port)* au Secrétaire-général de l'Académie, et devront lui être parvenus avant le 1er juin 1877. Ils porteront, en tête, une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ces billets ne seront ouverts que s'ils appartiennent à des ouvrages méritant un prix, une mention honorable ou un encouragement ; les autres seront brûlés.

Les concurrents ne doivent se faire connaître ni directement, ni indirectement.

Les ouvrages imprimés ou déjà présentés à d'autres Sociétés ne seront pas admis.

Les membres de l'Académie, résidants et honoraires, ne peuvent pas concourir.

L'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

N.-B. — Les pièces envoyées pour le concours de poésie devront désormais être accompagnées d'une déclaration attestant que ces pièces n'ont pas été envoyées à d'autres concours qu'à celui de l'Académie d'Arras.

BEAUX-ARTS.

(Fondation d'un membre de l'Académie.)

Etablir les plans et devis d'un presbytère de campagne.
Id. Id. d'une école.

Ce sujet est prorogé jusqu'à la fin de 1876.

Pour 1877 : Application de l'art à l'industrie, sujet laissé au choix des concurrents.

N. B. — Pour le concours des beaux-arts, les artistes devront appartenir, par leur résidence, au département du Pas-de-Calais. L'Académie ne se reconnaît pas responsable des accidents qui pourraient arriver aux tableaux ou autres objets d'art, qui seront d'ailleurs envoyés et retirés aux frais des concurrents.

Fait et arrêté, en séance, le 11 août 1876.

Le Secrétaire-général,
L'abbé E. VAN DRIVAL.

Le Chancelier,
CARON.

II

LECTURES FAITES ET DOCUMENTS COMMUNIQUÉS

DANS LES SÉANCES HEBDOMADAIRES

RECUEIL

DE

TABLEAUX, GRAVURES

ESTAMPES, SCULPTURES

et Objets destinés pour le Museum

Par D. Doncre

Peintre, Commissaire nommé à cet effet par le District d'Arras

Ce document, tiré des Archives du département du Pas-de-Calais, est publié par l'Académie comme pièce utile à faire connaître les richesses artistiques existant à la fin du siècle dernier. et pouvant servir à constater l'identité de ceux de ces objets d'art qui existeraient encore.

REPRÉSENTATION DU SUJET.

A. — LEROUX.

Un portrait peint sur argent . . . .
Un portrait peint sur cuivre . . . .
Une vierge, son enfant et un moine, peint sur cuivre. .
Une vierge, son enfant et Saint-Jean, peint sur bois. . .
Une femme au clair de la lune et un gagne-petit, peint sur bois.
Deux têtes, une d'homme et l'autre de femme, peint sur bois.
Quatre tableaux, paysages peints sur bois . . . .
Un paysage peint sur fer . . . .
Un paysage en broderie . . . .

Deux bouquets de fleurs, peint sur cuivre . . . .
L'incendie d'un vaisseau sur mer . . . .
Un vieillard près du feu, peint sur bois . . . .
Un homme et une femme et un enfant à table, peint sur bois.

Un homme et une femme qui pèsent de l'or, peint sur bois.
Un portrait d'homme, peint sur cuivre . . . .
Deux têtes d'hommes, peint sur bois . . . .
Deux batailles, peint sur bois . . . .
Un convoy, peint sur cuivre. . . . .
Le portrait d'un Turc, peint sur bois . . . .
Une Vénus et l'Amour dans une grote, peint sur bois. . .
Un paysage représentant un homme à cheval, une femme et des vaches, peint sur bois . . . .
L'incendie de Sodome . . . .
Deux hommes qui se battent, peint sur bois. . . . . .
Paysages flamands, peint sur bois . . . .
Un homme en buste, en méditation et l'autre dessinant, peint sur bois . . . .
Un homme feuilletant un livre à la clarté d'une chandelle, peint sur bois . . . .

Hauteur.		Largeur.		Originaux.	Copies.	Cadres.
2	6	2	0	Vandick		Doré
2	6	2	0			Doré
2	6	2	0			Doré
3	6	2	0		Copie	Doré
3	5	2	10	Originaux		Dorés
3	9	3	0		Copie d'après Téniers	Dorés
4	6	Rond		Mangelaer		Dorés
5	0	6	2	J. Pellunia		Doré
4	0	8	2		Copie par Dlle Rorée	Bois pt en noir coins dorés.
5	2	3	2	J. V. e. s.	.	Doré
9	3	6	8	J. Vandewelde		Doré
10	8	8	2	Rembrandt		Doré
9	0	Rond			Bonne copie d'après la gravure de Callot.	Doré
9	9	7	5	Rembrandt		Doré
3	6	2	9			Doré
8	2	6	5	Rembrant		Dorés
4	10	6	3	Originaux		Doré
4	6	7	0	Original		Doré
6	4	4	7			Doré
8	8	7	9	Le Titien		Doré
6	0	7	6	Regemorren		Doré
9	3	12	10	M.		Doré
6	8	8	2	Originaux		Dorés
6	8	8	2	Originaux		Dorés
6	5	5	3	Flayonard		Doré
5	8	5	2	Original		Doré

REPRÉSENTATION DU SUJET.

Une vierge et son enfant, peint sur bois . . . .
Deux beaux paysages, peints sur cuivre . . . .
Une vierge et son enfant endormis. . . . .
Une Sainte-Face. . . . .
Deux têtes, esquissés . . . .
Un homme, une femme, des vaches et des chevaux dans une prairie, peint sur bois . . . .
Des vaches, un cheval et un mouton dans une prairie, peint sur bois . . . .
L'hiver et des patineurs, peint sur bois . . . .
Deux chevaux, des moutons, une femme et un enfant dans une prairie, peint sur bois . . . .
Un Christ, St-Jean, la Vierge et la Magdeleine au pied de la Croix, peint sur bois . . . .
Un paysage et des voyageurs, peint sur bois. . . . . .
Deux trophées de chasses, peints sur bois . . . . . .
Deux paysages . . . .
Deux paysages . . . .
Un enfant et un chat . . . .
Un Christ, un Saint-François qui embrasse la Croix et des petits génies, peints sur bois . . . .

Le portrait d'un enfant, peint sur fer blanc . . . . . .
Un paysage peint sur bois . . . .
Un buveur et une femme qui allume une pipe, peint sur bois
L'adoration des bergers, peint sur bois . . . .
Des fruits peints en petit. . . . .
Un paysage, où l'on voit une donneuse de bonne aventure, peint sur bois . . . .
Des vaches des moutons et des chèvres dans une prairie, peint sur bois . . . .
Deux têtes d'hommes dans la douleur, l'un peint sur bois, l'autre peint sur toille. . . . .
Une ouvrière à dentelles qui marchande un poulet, peint s[r] bois

Hauteur		Largeur.		Originaux.	Copies.	Cadres.
9	0	6	8		Copie	Doré
7	0	9	2	Claudon		Doré
11	7	9	5	Urbins		Doré
11	5	9	4	Orig. italien		Doré
14	0	9	5	D'un élève de Rubens		Doré
6	0	7	6	Regemorren		Doré
10	3	8	6	Omegant		Doré
12	4	10	8	Molenaert		Doré
10	3	8	6	Ommegant		Doré
16	6	11	7	Esq. moderne		Doré
11	9	17	3	Original		Doré
8	7	11	6	Originaux		Dorés
23	6	26	9	P. V. D.		Doré
19	8	16	7			Doré
22	0	19	10	Original		Doré
19	10	12	7	Orig. attribué à Van Dick		Doré
3	6	2	9	Van Dick		Doré
15	6	20	0	Degast		Doré
13	6	16	10	Teniers		Doré
16	0	13	6	Original		Doré
23	4	30	6	Originaux		Dorés
18	0	22	6	Original		Doré
11	6	14	8	Bergem		Doré et noir au milieu.
17	6	13	0	Van Dick		Doré
13	11	11	5	Original		Doré

REPRÉSENTATION DU SUJET.

Deux tableaux, l'un représentant une danse et l'autre une bataille, peints sur bois . . . .
Un portrait d'homme, peint sur cuivre . . . .
Deux tableaux, l'un représentant Cahin qui tue son frère Abel, et l'autre le sacrifice d'Abraham, peints sur papier.
Un clair de lune dans un paysage, peint sur taffetas et collé sur verre. . . . .
Un paysage d'Italie. peint sur cuivre . . . .
L'apparition du Seigneur mort à un capucin. . . . . .
Une fille qui trait une vache, des moutons, des chèvres et un âne dans une prairie, peint sur bois . . . . . .
Un port de mer . . . .
Un boucher qui apporte une frigale à une pourvoyeuse . .
L'intérieur d'une église, peint sur bois . . . .
Un repos de chasse, à cheval. . . . .
Un paysage avec un chariot couvert, peint sur bois . . .
Un corps de garde, peint sur bois . . . .
Les trois Marie qui visitent la sépulture . . . .
Un paysage, peint sur bois . . . .
L'Adoration des Mages. . . . .
Deux tableaux, l'un représentant l'attelier d'un peintre, l'autre celui d'un chimiste. . . . .
Un philosophe . . . .
Un général d'armée à cheval, et une bataille dans le fond, peint sur bois . . . .
Jésus qui met un anneau au doigt de Sainte Catherine. . .
Un cheval et des vaches dans une prairie, peint sur bois. .
Trois enfants pauvres . . . .
Une famille de campagne, peinte sur bois. . . . . . .
Un port de mer . . . .
Un marchand de chanson. peint sur bois. . . . . . .
Un paysage avec une cascade d'eau, peint sur bois . . .
Une buveuse de royaume, peint sur bois. . . . . . .
Un paysage, peint sur bois . . . .

Hauteur.		Largeur.		Originaux.	Copies.	Cadres.
13	0	12	3	Originaux		Dorés
2	3	1	10			Doré
3	4	3	1	Esquisses		Doré
2	7	Rond		Vernet		de cuivre doré
4	7	6	0	Polbril		Doré
13	4	17	4	Carache		Doré
10	13	13	4	Bergem		Doré
9	6	15	0	A. Stork		Doré
15	10	10	10	P. Q.		Doré
17	0	26	4	Babeur		Doré
16	7	22	3	Van Foilens		Doré
19	0	24	0	A. Folquin		Doré
17	0	24	0	A. Focquier		Doré
29	3	23	5	Original		Doré
11	6	17	0	Original		Doré
16	0	13	0	Original		Doré
18	6	20	8	N. Bosch		Doré
15	8	12	8	Teniers		Doré
14	2	11	5	Van Dick		Doré
10	2	8	8			Doré
8	5	11	3	H. Min.		Doré
15	7	10	9	Original		Doré
11	6	10	10	Teniers		Doré
9	6	14	6	A. Storck		Doré
13	6	18	0	Van Ostade		Doré
13	4	18	6	P. V. Meulants		Doré
18	10	13	10	David Richaert		Doré
14	0	12	0	Misonnet		Doré

REPRÉSENTATION DU SUJET.
L'adoration du veau d'or . . . .
L'intérieur d'une église représentée la nuit, peint sur bois .
Un paysage, peint sur bois . . . .
Deux tableaux, l'un représentant le mariage de Marie avec Joseph et l'autre Jésus au milieu des docteurs peint sur bois . . . .
Un paysage et des chevaux, peint sur bois . . . . . .
Deux tableaux, l'un représentant un philosophe et l'autre un enfant . . . .
Des fruits et un calice au milieu. . . . .
Des jeunes gens qui se présentent pour entrer dans l'ordre de Saint-Benoit, peint sur bois . . . .
Une grande procession, peint sur bois. . . . .
Un beau paysage, une grande chûte d'eau, peint sur bois. .
Quatre vues de villes maritimes hollandoises, peintes sur bois . . . .
L'Adoration des bergers . . . .
La mort de saint Sébastien . . . .
Du gibier, un lièvre, une perdrix, une épèque, un gray . .
Une vue d'Italie . . . .
Le portrait d'Ignace de Loyola . . . .
La tête d'un vieillard . . . .
Saint Pierre à demi corps. . . . .
Une sainte famille . . . .
Un vieillard et un jeune cavalier. . . . .
Deux tableaux, l'un représentant des fleurs avec une sainte famille au milieu, l'autre des fleurs avec un saint Antoine de Padoue au milieu . . . .
Un paysage . . . .
Moïse dans un berceau trouvé flottant sur l'eau. . . . .
Salomon idolâtre . . . .
Des fruits. . . . .

Hauteur.		Largeur.		Originaux.	Copies.	Cadres.
15	0	19	6	Original		Doré
17	0	23	0	Piternefs		Doré
17	0	24	0	Piternefs		Doré
20	3	12	2	Peint. gothique		Doré
14	0	16	6	Wan Vermans		Doré
16	0	14	0	D. Doncre		De bois noir, moulure dorée
31	3	12	2	J. H. Mertens		Doré
30	0	22	6	G. Hallez.		Doré
19	5	25	6		Copie	Doré
20	6	31	9	Téniers		Doré
22	5	38	0	Mauvais orig.		Doré
24	0	34	8		Copie d'après Rubens	Doré
32	3	23	0		Copie médiocre	Doré
35	0	26	0	Original		Doré
26	6	37	0	Original foible		Doré
29	0	22	6	Le Titien		Doré
27	10	22	6	D'Acquey le Jeune		Doré
29	8	22	6	Original		Doré
28	6	32	4	Original		Doré
48	0	34	6	Le Titien		De bois, moulure dorée.
43	8	30	0	Originaux		Doré
30	0	45	0	Foible original		Doré
42	0	31	6	Original		Doré
33	6	45	6	Original		Doré
34	6	29	0	Original		Doré

REPRÉSENTATION DU SUJET.
Une Magdeleine à demi-corps . . . .
Une Visitation . . . .
Des poissons de mer, un vieillard qui cajole la marchande .
Un trophée de chasse . . . .
Un paysage . . . .
L'exaltation de la Croix . . . .
L'intérieur d'une église . . . .
Un Christ . . . .
Un chasseur, une pourvoyeuse de gibier, légumes et fruits .
Une Vierge et son enfant, un pèlerin et une pélerine prosternés devant elle . . . .
St-Jean dans le désert, avec son anneau . . . .
Une bataille . . . .
B. — SAINT-VAAST.
Quatre portes ou battans représentant des paysages . . .
La Samaritaine refusante de l'eau au Seigneur, peint dur, mais bon, le fond a été presque totalement repeint . .
Des fruits, gibiers et volailles. un jardinier et une cuisinière. Ce tableau est bon, mais heurté . . . .
La mer et deux vaisseaux. . . . .
L'attelier d'un peintre. . . . .
La tête d'un vieillard . . . .
Le Seigneur tenant le globe du monde, à demi corps. . .
La tête d'un vieillard . . . .
Un port de mer . . . .

Hauteur.		Largeur.		Originaux.	Copies.	Cadres.
34	8	28	0	Original		Doré
34	0	42	0			Doré
59	0	79	0	Original		Doré
69	0	58	0	Oudry		Doré
48	0	63	0	Original		Doré
71	0	47	0	Original		Doré
41	0	57	0	Original		Doré
42	0	31	0	Le Brun		Doré
69	0	45	6			Peint en gris, moulure dorée
73	0	50	6	Original		De bois moulure dorée.
41	0	52	0	Attribué à Brauwer		Doré
42	0	65	0	Mauvais dessin Mauv. coloris		Doré
73	0	24	0			Bois pt en noir moulure dorée.
42	0	57	0	Original		De bois en noir moulure dorée.
57	0	90	0	Original		De bois en noir moulure dorée
6	6	10	0	P. Vandevelde		Doré
18	0	21	0		Copie	De bois en noir doré.
16	8	13	6	Original		Doré
27	0	21	0		Copie	Doré
13	2	9	3	Original		Doré
17	5	21	6	P. Vandevelle		De bois en noir moulure dorée

REPRÉSENTATION DU SUJET.
Le portrait d'une femme en buste, en cocluchon noir peint . sur bois . . . .
Deux ouvriers maçons qui fument leurs pipes . . . . .
Un christ, la Vierge et St-Jean aux deux côtés, peint sur bois
Deux ports de mer, peints sur bois . . . .
Un homme et une femme qui boivent un coup et mangent du haran peecque . . . .
Elie dans le désert qu'un ange vient lui apporter le manteau peint sur bois . . . .
Un port de mer. . . . .
Un paysage représentant l'hiver . . . .
La tete d'un jeune homme, tableau obscure. . . . . . .
Une vue de mer et un vaisseau en feu, représentant la nuit, peint sur cuivre . . . .
Un paysage . . . .
Une femme, un homme tenant un cheval près d'une charete, une femme tirant de l'eau, une autre femme lavant des légumes . . . .
Un homme et une femme au cabaret et un homme qui pise, peint sur bois . . . .
Une perdrix morte. . . . .
Une tempête sur mer vu au clair de la lune peint sur bois. .
Une grande tempête sur mer, peint sur bois. . . . . .
Paysage . . . .
Une maison de débauche où un soldat présente une pièce d'argent à une catin. une vieille duegne qui l'excite . .
Le portrait d'une femme, peint sur bois . . . .
Un estaminet où l'on voit des gens qui jouent aux cartes et d'autres qui fument et qui se chauffent . . . .
Un philosophe faisant des reflexions sur la mort, tenant une tête dans la main, peint sur bois . . . .
Un tableau représentant des vivres qu'on apporte à l'armée de David, peint sur bois . . . .
La Samaritaine refusant de l'eau au Seigneur. . . . . .

Hauteur.	Largeur.	Originaux.	Copies.	Cadres.
8 7	6 9	Original		Doré
11 0	8 5		Copie d'ap. Van Ostadc	Doré
12 6	9 4		Copie	Doré
7 10	11 6	Original		Doré
8 6	7 4	Original		Doré
16 0	10 9			Doré
12 0	16 0	P. Vandevelde		Sans cadre
12	20 0	Original		Doré
11 0	9 0	Original		Dore
4 1	5 6	Original		Doré
9 0	Rond			De bois
14 6	20 0	Van Ostade		Doré
9 0	14 0	Teniers		Doré
7 9	8 10	Original		De bois en noir.
9 2	10 0	Raiman		Doré
9 2	11 0	Raiman		Doré
11 5	14 6	Original		Doré
11 3	16 3			Doré
5 5	Rond			De bois
14 3	19 6	Van Ostade		Doré
18 9	23 0	Original		De bois
19 0	25 6	Esq. de Rubens		Sans cadre
13 0	17 10	Esquisse		Doré

REPRÉSENTATION DU SUJET.

Un paysage représentant la création du monde, peint sur cuivre. . . . .
L'incendie de Sodome, la fuite de Lotte et ses enfants. . .
Des joueurs de dez à la chandelle, peint sur bois . . . .
Les cincq sens de nature, la vue, l'ouie, l'odorat, le goût et le touché, peint sur bois . . . .
Un homme tenant un pot en main, peint sur bois . . . .
Un homme endormi . . . .
Le cardinal de Rohan . . . .
L'intérieur d'une église. . . . .
Saint Vaast, évêque. . . . .
Une sainte famille . . . .
Une tête de saint Jean. . . . .
Un paysage . . . .
Un berger en buste. . . . .
Un aveugle conduit par son chien rencontré par un roy et toute sa suite, peint sur bois . . . .
Un paysage, une jument blanche qui donne à têter à son pou ain, une femme qui puise de l'eau à un puit . . .
Un festin, peint sur bois . . . .
Treize têtes représentantes celle du Seigneur et des douze apôtres, peint sur bois, d'un très grand fini . . . . .
Une perdrix, des oiseaux morts, la moitié d'un citron pelé, une grappe de raisin, un plat d'huitres, un plat avec du jambon, des abricots, une orange, des cerises, un ver de vin blanc, peint sur bois. . . . .
Une femme qui netoye la marmite, une fille qui bat le beure, un homme qui netoye des moulle, un enfant auprès, peint sur bois . . . .
Un tableau peint en camayeu gris, représentant un dentiste qui arrache une dent à une personne avec tous les instruments de l'état sur la table, six spectateurs, peint sur papier, collé sur bois . . . .
Le stigmate de St-François avec un compagnon, peint sur bois

Hauteur.	Largeur.	Originaux.	Copies.	Cadres.
12 8	16 1	Original		De bois en noir.
9 2	12 6	A. I. C.		Doré
12 2	12 6	A. I. C.		Doré
9 10	15 7	Original		Doré
11 2	8 5	Original		Doré
18 11	14 3	Original		Doré
29 3	23 6	Original		Doré
24 10	30 6	Babeur		Doré
47 0	27 6		Copie	De bois
18 6	15 0	Original		Doré
15 6	17 9	Original		
26 6	23 6	Original		Doré
22 0	18 8		Copie	Doré
28 6	23 7			De bois en noir
15 0	20 4	Original		Doré
18 6	24 6			Doré
8 10	6 10	Originaux		Dorés
14 0	18 4	Original		De bois en noir.
14 9	18 0	Van Ostade		De bois en noir.
10 5	15 0			Doré
15 9	11 5			Doré

REPRÉSENTATION DU SUJET.

Deux hermites en conférence dans un désert . . . . . .
Un paysage fort rembruni . . . .
Quatre hommes dans un cabaret, et une femme saoule, peint sur bois . . . .
Un port de mer. . . . .
Un paysage peint sur bois. . . . .
Des pommes, des prunes et du raisin . . . .
Les préparatifs d'une chasse aux chiens courans et aux faisans
Le cardinal de Bouillon . . . .
Des fraises, des raisins, une huitre, des cerises et des groseilles, peint sur bois. . . . .
Une marine avec un bâteau de pêcheur, un vaisseau dans le lointain et une chaloupe au devant. . . . .
Un philosophe méditant, peint sur bois . . . .
La tête d'un vieillard. . . . .
Un paysan à demi corps qui compte ses écus, peint sur bois
Un Barbier qui rase la tête d'une personne, peint sur bois .
Un homme qui verse à boire à une femme qui tient un verre dans la main, peint sur bois. . . . .
Un homme saoul tenant un verre dans la main et une pipe dans l'autre, peint sur bois . . . .
Quatre têtes d'hommes, peint sur bois. . . . .
Deux têtes, l'une représentante celle d'une jeune fille, l'autre celle d'un garçon, peint sur bois . . . .
Deux têtes de femmes. . . . .
Un paysage qui représente des paysans qui se chauffent près d'une chaumière, au clair de la lune . . . . .
Des hommes qui s'amusent à mettre de la poudre sous les jupes d'une femme endormie, un autre ayant la mèche en main pour y mettre le feu . . . .
La tête d'un vieillard . . . .
Un paysage représentant plusieurs hommes à cheval, des vaches, des chiens, et une femme à cheval qui le mène boire à une fontaine . . . .

Hauteur.		Largeur.		Originaux.	Copies.	Cadres.
10	5	13	10	Téniers		Doré
10	6	12	5	Original		Doré
11	6	14	6	Van Ostade		Doré
12	0	15	9	Original		Sans cadre
11	4	14	6	Original		Doré
18	0	24	5	Original		Doré
32	0	26	0			Roulé
29	0	23	4	Henry Verdier		Doré
6	8	7	4	Original		Doré
6	7	9	11	P. Vandevelde		Doré
11	0	7	6	Rimbrant		Doré
6	10	4	10			Doré
5	10	4	10			Doré
5	10	4	8	Braseau		Doré
7	7	7	8	Van Ostade		Doré
6	7	5	2			De bois en bleu
7	10	5	5			De bois
15	6	4	6			Doré
15	6	10	9	Originaux		Doré
11	4	9	6	Van Ostade		Doré
14	10	18	0	Van Ostade		De bois en noir.
13	0	8	9	Original		Doré
8	2	11	3			Doré

REPRÉSENTATION DU SUJET.

L'intérieur d'un édifice antique, peint sur bois. . . . .
Un homme tenant un pot dans une main et une pipe dans l'autre, peint sur bois. . . . .
Deux estaminets, peints sur bois . . . .
Le Seigneur qu'on vient prendre dans le jardin des Olives.
Une tête d'homme . . . .
Trois anges en pèlerins à table, un patriarche debout qui les admire et sa femme, peint sur bois. . . . .
Une assiette d'étain avec des tranches de jambon, un bout de cervelat, un couteau, un pain de seigle et deux tranches coupés, un moutardier, un verre de santé avec de la liqueur dedans, une orange et un citron à moitié pelé, peint sur bois . . . .
Un paysage représentant quatre hommes qui fument à la porte d'un cabaret. . . . .
Narcisse qui se mire dans une fontaine, peint sur bois. . .
La tête d'un vieillard . . . .
Un tableau représentant une coquille de mer, un citron coupé, des huitres, des cerises, des pêches, du raisin, un grand gobelet d'argent et un grand verre de santé. . . . .
Un tableau représentant la moitié d'un jambon dans un plat d'étain, une assiette d'étain avec deux tranches de jambon, un couteau, une serviette pliée, deux petits gateaux, un chanteau de pain de seigle, un pot à la bierre de grè, un verre plein de bierre et un moutardier de grè, peint sur bois . . . .

Un port de mer. . . . .

Le retour d'une bataille . . . .
Un paysage représentant des rochers escarpés, peint sur bois.

Un gagne-petit . . . .
Deux bouquets de fleurs . . . .

Hauteur		Largeur.		Originaux.	Copies.	Cadres.
4	4	5	10	Original		Doré
6	0	5	0	Craesbeke		Doré
8	2	6	3			Doré
14	6	12	3	Jouvenet		Doré
14	2	10	3			Doré
16	0	22	0	Fabritius		Doré
14	9	19	7	Ful		Doré
11	6	9	6	Téniers		Doré
10	0	8	9	Original		Doré
13	9	10	6	Original		Doré
19	3	23	0	Ful		Doré
16	6	23	3	Ful		De bois en noir moulure dorée
17	6	2	6	Vandevelde		De bois en noir moulure dorée
9	4	11	9			Doré
15	4	25	6			De bois en noir moulure dorée
14	1	11	5		Copie d'après Téniers	Doré
14	1	11	6			Doré

REPRÉSENTATION DU SUJET.
Deux bouquets de fleurs . . . .
Deux bouquets de fleurs . . . .
Un paysage avec une fontaine, des pommes, des poirres, du raisin, des noisettes dans leur enveloppe, des fraises, des cerises, des groseilles, des prunes, des noix gogues, une pèche, des oeufes et des papillons en découpures, collés dessus, peint à gouache . . . .
Deux paysages, peint à gouache (sous glace). . . . . .
Un paysage peint à gouache, oval, sous glace. . . . . .
Un paysage et un grand rocher dans le lointain, peint à gouache, sous glace . . . .
Deux oiseaux perchés sur des branches, une tige de fleurs à côté, un papillon et une espèce de coquillage, peint sur verre fond blanc . . . .
Un chien en broderie . . . .
Un carton contenant 21 pièces de figures à cilindre, peint sur carton. . . . .
Un tableau en cuivre doré et cizelé représentant saint Eloie qui forge et son fils Oculi qui souffle . . . .
Un tableau représentant le Sauveur du monde, avec le globe dans la main. . . . .
Une descente de croix. . . . .
Un paysage, un marché aux bestiaux . . . .
Le Seigneur descendu de la Croix, couché sur les genoux de sa mère, peint sur bois . . . .
Un Carme à demi corps . . . .
Un saint Antoine à demi corps . . . .
Le martyr de saint Fidel, capucin . . . .
Saint Jean-Baptiste baptisant le Seigneur. . . . .
Saint Séraphin, capucin . . . .
Un paysage . . . .
Saint François Xavier . . . .
Une Sainte Famille. . . . .
Le Seigneur donnant les clefs à saint Pierre . . . . . .

Hauteur.		Largeur.		Originaux.	Copies.	Cadres.
12	3	9	7			De bois
9	6	7	10			De bois en noir
7	9	Rond				De bois
3	6	6	0			Doré
4	6	5	7			D'ébène octog.
3	11	Rond				De bois
6	4	9	10			De bois
9	6	7	0		Glace	De bois
13	0	8	6			De bois en noir
100	6	80	6			De bois
112	0	77	0	Rubens		De bois
29	0	Octogone		Bergen		De bois en noir
23	6	18	6	Original		Sans cadre
27	0	20	0	Original		Sans cadre
25	6	19	6	Original		Sans cadre
87	0	60	3			Bois en blanc
125	0	85	0	Gh. Natoire		Sans cadre
88	0	64	0			Sans cadre
27	0	40				Sans cadre
60	0	39	0	C. Soht		Sans cadre
65	0	43	0	Original		De bois en vert
53	0	41	0		Copie d'après Rubens	De bois en gris, moulure dorée

REPRÉSENTATION DU SUJET.
Saint Antoine dans le désert, assis, tenant un livre en main, le tableau presque usé. . . . .
Le Seigneur en croix, peint sur cuivre. . . . .
Saint Pierre pleurant ses péchés, peint sur cuivre . . . .
L'Adoration des Mages. . . . .
L'Assomption . . . .
L'Adoration des bergers . . . .
Sainte Catherine. . . . .
La représentation du Seigneur au temple, deux battans avec des portraits. . . . .
La sortie de Lotte de Sodome avec sa femme et ses enfants
Un paysage représentant des bâtiments en architecture et quelque figure . . . .
Un paysage, l'entrée d'un monastère avec quelque figure à la porte . . . .
Un paysage, un abbé avec ses religieux . . . .
Un paysage où l'on voit le bout d'un vaisseau et plusieurs figures sur le devant du tableau . . . .
Un paysage où l'on voit un festin sur le devant du tableau .
Une descente de croix. . . . .
L'Annonciation . . . .
D — RÉCOLETS.
Les stigmates de saint François. . . . .
Le Seigneur au sépulchre. . . . .

Hauteur.		Largeur.		Originaux.	Copies.	Cadres.
62	0	41	0	Orig. dans le goût de Rimbrant probablemt d'un de ses élèves		Doré
19	0	9	0		Copie	Sans cadre
21	0	9	8		Copie	Sans cadre
60	0	42	0		Copie d'après Rubens	De bois en gris moulure bleue
146	0	102	0	F. A. Vincent		Roulé
96	0	124	0	Original		Roulé
91	6	62	6	Van Schuppen		Doré
83	6	55	6	Original		De bois en noir
60	6	81	0	C.	Copie d'après Rubens	Sans cadre
79	0	85	0	Original		Idem
79	0	80	0	Original		Idem
79	0	80	0	Original		Idem
79	0	89	0	Original		Idem
79	0	89	0	Original		Idem
96	0	70	0	Orig. d'un élève de Rubens, retouché par Rubens même		Idem
91	0	65	6			De bois en blanc
72	0	55	0	Van Dick		De bois
72	0	55	0	Van Dick		De bois

REPRÉSENTATION DU SUJET.

E. — LA BASÉQUE.

Un tableau représentant Vulcain, Vénus, l'Amour et des ciclopes . . . .
Le temps qui découvre la vérité . . . .
Deux paysages peints sur bois . . . .
Deux paysages peints sur bois . . . .
Un paysage représentant des joueurs à la boule . . . .
Un vieillard avec des lunettes sur le nez, peint sur bois . .
Un paysage, une fille qui trait une chèvre, peint sur bois .
Deux batailles . . . .
Un Bachus à qui un satyre donne à boire. . . . . . .
Deux paysages, l'un représentant des ruines, deux paysans, une vache, et des chèvres et des moutons, l'autre plusieurs vaches, un chien et des moutons . . . . . .
Des figures grotesques représentant une tabagie. . . . .
Deux paysages, l'un représentant plusieurs chevaux près d'une forge, l'autre des marchands forains à pied et à cheval. . . . .
Un tableau représentant des huitres, un haran salé coupé par tronchon, des abricots, des bruynons, des raisins dans un plat, un gateau, une pipe et du tabac dans du papier, deux verres et un vase rempli de liqueur, peint sur bois.
Une bataille . . . .
Un paysage avec une petite chûte d'eau, un pêcheur à la ligne . . . .
Un paysage représentant des ruines d'un très grand fini peint sur bois . . . .
Un bouquet de fleurs . . . .
Un bouquet de fleurs . . . .
Un christ . . . .
Un hermite dans une grote . . . .

Hauteur		Largeur.		Originaux.	Copies.	Cadres.
60	7	78	3	Original		Doré
13	0	16	0	Esquisse		Doré
7	8	11	6	X. W.		Dorés
7	8	11	6	X. W.		Dorés
8	3	11	5	Van Ostade		Doré
9	0	6	10	Esquisse		De bois en noir
7	2	9	2	X. W.		Doré
7	7	14	0	Van der Meulen		Doré
13	11	9	10	Original		Doré
2	0	18	7	Originaux		Doré Doré
14	6	21	0	Won Wermant		Doré
14	2	19	6	Original		De bois en noir
15	0	23	3	Original		Doré
12	6	19	0	Original		Doré
9	8	13	0	Original		Doré
27	6	24	6	Wan		Doré
28	0	31	9	Wan		Doré
46	6	30	6	Original		Sans cadre
42	0	29	9	Attribué à Rimbrant		De bois en blanc

REPRÉSENTATION DU SUJET.
Un bouquet de fleurs . . . .
L'Adoration des Mages. . . . .
Une bataille près d'un rocher, peint sur bois. . . . . .
La tête d'une vierge, peint sur bois . . . .
Deux tableaux, l'un représentant Vénus qui vient voir Vulcain, l'autre Mercure descendant du ciel et venant trouver quatre nymphes. . . . .
Une sainte Face, peint sur bois . . . .
Une Magdeleine qui se donne la discipline, peint sur cuivre.
Un homme en colère, à demi corps tirant son épée, peint sur bois . . . .
Un homme qui caresse son pot, peint sur bois . . . . .
Deux pendans, l'un représentant un marché ou foire italienne, et l'autre une fête de village. . . . .
L'entrée d'un port de mer, peint sur bois . . . . . .
Vénus et les Amours qui fabriquent des arcs et qui forgent des flèches . . . .
L'enlèvement de Proserpine aux enfers . . . .
F. — DEMAZIÈRES.
Deux paysages avec des voyageurs à cheval au milieu des rochers, peint sur bois. . . . .
Un paysage peint sur velin . . . .
Deux batailles, peint sur bois . . . .
Deux tableaux, l'un représentant un orage, l'autre un clair de lune . . . .
Deux tableaux, l'un représentant Diane qui va se baigner et l'autre la déesse Flore, peint sur cuivre . . . . .
Un paysage représentant un désert avec un hermite, peint sur bois . . . .
La tête d'un vieillard . . . .

Hauteur.		Largeur.		Originaux.	Copies.	Cadres.
36	0	51	10	Wan		De bois en bleu
69	8	39	9		Copie	Sans cadre
6	6	4	10	Original		Doré
9	8	13	6		Copie	Sans cadre
6	3	4	6	Wenghels		Doré
6	3	4	8		Copie	De bois
8	0	6	0		Copie	Doré
6	0	4	9	Rouveschot		Doré
6	0	4	8	Original		De bois
18	8	24	11	Original		De bois
20	1	28	6	B. P. 1640		Doré
25	6	37	0		Copie	Doré
31	4	42	0	Original		Doré
3	9	En rond		Originaux		Dorés
6	4	7	7		Copie	Doré
4	0	4	8	Originaux		Dorés
9	8	Rond		Originaux		Dorés
6	9	5	2	Originaux		Dorés
9	11	Rond		Original		Doré
13	0	9	2	Original		Doré

REPRÉSENTATION DU SUJET.

Une vue de mer avec plusieurs vaisseaux . . . . . .
Ève présentant la pomme à Adam, peint sur fer blanc . .
Deux paysages . . . .
Deux cavaliers qui se battent à coups de pistolets, un homme et un cheval tués . . . .
Deux vaches dans une prairie, peint sur bois . . . . .

Le mariage de Saint-Joseph avec la Vierge, peint sur bois .
L'intérieur d'une église . . . .
Deux vues de ville hollandaise . . . .
Deux paysages, l'un représentant trois chevaux de charrois dont on en ferre un, et l'autre cincq chevaux dans un camp, une femme qui fait bouillir la marmite . . . .
Un port de mer . . . .
Un paysage avec deux vaches un berger et des moutons . .

Un paysage avec des personnes qui passent dessus un pont, peint sur bois . . . .
Un paysage avec un berger et des moutons et un pont sur l'eau.
Une tempête sur mer . . . .
Un paysage avec la Vierge, Saint-Joseph et l'enfant Jésus, un ange qui lui apporte des fleurs, un autre ange qui donne à manger à l'âne . . . .
Dianne descendu de son char qu'Actéon lui propose une partie de chasse . . . .
Un paysage, peint sur bois . . . .
Deux paysages . . . .
Deux vues d'Italie . . . .
La Sainte-Chandelle d'Arras . . . .
Deux paysages . . . .
Deux pendans, l'un représentant deux hommes, une femme, deux poulets par terre, des fruits, un mulet derrière eux, et dans le lointain l'on voit un homme avec deux chevaux chargés, l'autre deux femmes, un vieillard qui se dé-

Hauteur.	Largeur.	Originaux.	Copies.	Cadres.
10 8	15 3	Vandewelde		Doré
10 1	7 11	Original		Doré
15 3	21 0	N. Junior		De bois noir
15 3	13 4	Original		Doré
9 0	11 2	Ommegant		De bois noir, moulure dorée
15 0	10 6	Original		Doré
13 0	18 3	Pitterness		Doré
10 6	14 9	Originaux		Dorés
14 2	20 8	Original		Doré
17 6	21 2	Vandewelde		Doré
14 7	21 10	Attribué a Bergem		De bois noir, moulure dorée
8 1	13 7	Absolve		Doré
13 6	19 0	Original		Doré
10 7	15 2	Vandewelde		Doré
11 4	14 4	Original		Doré
8 9	12 0	Original		Doré
14 6	21 6	G. Hits		Doré
12 6	16 4	Originaux		Dorés
17 0	13 9	Originaux		Dorés
25 10	60 0			Doré
18 0	21 2	Vandercabel		Dorés

REPRÉSENTATION DU SUJET.

chausse, un mulet derrière eux, et dans le lointain une femme avec deux enfants. . . . .
Un bouquet de fleurs . . . .
Un bouquet de fleurs . . . .
Deux jeunes gens à demi-corps . . . .
Le dieu Mars entouré d'amours, et d'autres amours qui lui découvre sa maitresse couchée sur un lit de repos. . .
Un paysage, peint sur bois . . . .
Un paysage, peint sur bois . . . .
Un paysage représentant une foret, peint sur bois. . . .
Un paysage représentant une pièce d'eau et un bois, peint sur bois . . . .
Plusieurs animaux domestiques peint sur un fond blanc et sur bois . . . .
Un homme qui examine un écu, peint sur bois. . . . .
Un joueur de musette, peint sur bois. . . . .
Une marchande de chanson . . . .
Deux fumeurs et une femme qui apporte du fricot . . .
Une chanteuse tenant un livre de musique en main . . .
Un joueur de carte, une femme avec un pot et un autre homme qui porte la main sur l'épaule du joueur . . .
Un fumeur appuyé sur une table ayant un pot à son côté .
Un paysage, peint sur bois . . . .
Un homme qui compte des écus à un paysan . . . . .
Un rafraîchissement de voyageurs à cheval. . . . . .

Un homme qui allume sa pipe . . . .
Une marchande de poissons. . . . .
Le portrait d'un guerrier. . . . .
Saint-Jean l'évangéliste à demi-corps. . . . .
Le portrait de Mme Damas-d'Antésy . . . .
Le portrait d'une dame . . . .
Le portrait de Lamotte, évêque d'Amiens, peint en buste .
Un vase en or, un plat de fayence avec une pomme et du raisin et tout près une orange . . . .

Hauteur.	Largeur.	Originaux.	Copies.	Cadres.
12 10	14 2	Originaux		Dorés
14 4	10 7	Original		Doré
14 6	10 7		Copie	Doré
8 8	13 0			Doré
6 7	9 6			Doré
6 7	9 6			Doré
8 0	10 1		Copie d'après Teniers	Doré
7 11	10 9	Original		Doré
8 3	12 3	Original		Doré
8 9	6 7	Attribué a Brauwer		Doré
8 9	6 8	Attribué a Van Ostade		Doré
8 8	7 3		Copie d'après Van Ostade	
7 7	8 4		Copie d'après Teniers	
8 4	7 5		Copie	Doré
8 1	9 10		Copie d'après Teniers	Doré
10 4	6 7		Copie d'après Van Ostade	Doré
6 4	8 1	A. Martin		Doré
6 6	4 1	Van Ostade		Doré
4 9	4 2	Original		De bois en noir moulure dorée
7 4	5 2		Copie d'après Teniers	
65 6	86 6	Original		Doré
40 0	31 3		Copie	Doré
24 6	20 6		Copie	Doré
29 6	23 0	Largillière		Oval, doré
23 0	19 0			Oval, doré
27 0	24 9	G. Berry		Doré

REPRÉSENTATION DU SUJET.

Le portrait d'un homme en cuirasse avec une grande perruque . . . .
Un paysage rembruni . . . .

H. — BEAUVAL.

Le Seigneur guérissant les malades et les estropiés . . .
Deux polissons, l'un endormi et l'autre le chatouillant au nez avec un brin de pail . . . .

Le marchand de cire à soulier imitant la gravure sous une glace cassée . . . .
Un homme, une femme, trois vaches, une chèvre dans un abreuvoir . . . .
Deux vaches dans le devant du tableau dans une prairie, et d'autres dans le lointain . . . .
Un homme à cheval dans un abreuvoir, une femme y allant puiser de l'eau . . . .
Deux tableaux, l'Europe et l'Asie . . . .

Deux tableaux, l'Afrique et l'Amérique . . . .
Le portrait de P. François Dupuis capucin . . . . . .
Deux bohémiens donnant la bonne aventure à une jolie paysanne son père derrière elle la regardant avec attention, excellent original . . . .
Des musiciens italiens qui font un concert . . . . . .

I. — MERCIER.

Un tableau représentant un gigot de mouton, des cottelettes de veau, un morceau de beuf, deux poulets, une botte de carottes, un chat, une marmite et des poireaux. . .

Hauteur		Largeur.		Originaux.	Copies.	Cadres.
30	0	24	0	N. Largilière		Doré
31	0	49	0			Sans cadre
24	0	37	7	Jouvenet		Doré
15	6	12	3	Boilly		Bois en noir moulure dorée
18	6	15	0	Boilly		Doré
12	0	16	0	Ommegant		Doré
15	0	19	0	Ommegant		Doré
12	0	16	0	Huissemans		Doré
22	6	21	10	Originaux		De bois en noir moulure dorée
22	0	34	0	Originaux		De bois
33	0	27	0			Oval, doré
34	3	54	0	Original		Doré
43	3	54	0	Original		Doré
42	0	31	0	Oudry		

REPRÉSENTATION DU SUJET.

K. — HOPITAUX.

Hôtel-Dieu.

L'enfant Jésus qui baise sa mère. . . . .
Le denier de César. . . . .
Une Sainte Famille. . . . .

L. — SAINT-JEAN.

Une Sainte Famille peint sur bois . . . .
Deux bouquets de fleurs . . . .
Une Sainte Famille. . . . .
Le baptême du Seigneur . . . .
Un paysage où est représenté la conversion de St-Paul . .

N. — LA MAGDELEINE.

L'Adoration des Mages. . . . .
Les pestiférés de Saint-Roch . . . .
Un christ . . . .

O. — SAINT-GÉRY.

Deux tableaux, l'un représentant l'Adoration des Mages, et l'autre des bergers. . . . .
Un christ . . . .

P. — ROLLIN.

Une attaque de voltigeurs . . . .

Hauteur.		Largeur.		Originaux.	Copies.	Cadres.
43	6	30	3		Copie	De bois
33	3	44	0		Copie d'après Rubens	De bois
37	6	50	0		Copie	Doré
30	0	24	0		Copie	Doré
30	10	24	0			Doré
79	6	54	6			De bois
98	6	62	0		Copie	Sans cadre
44	3	96	4	Original		De bois
66	0	56	3		Copie d'après Rubens	Doré
70	10	50	6		Copie d'après Rubens	Sans cadre
88	6	70	5		D. Doncre	Doré
57	6	51	0		Copie d'après Rubens	Doré
88	0	72	0			Doré
6	0	8	0			Doré

REPRÉSENTATION DU SUJET.

H. — BEAUVAL.

Deux ports de mer représentant des marchands turcs, peints à gouache. . . . .
Une mer orageuse, peint à gouache . . . .
Deux paysages flamans, peints à gouache . . . . . .
Deux paysages flamans, peint à gouache . . . .

Pastorales peints à gouache . . . .
Deux tableaux, l'un représentant un vieux mendiant, assis, mangeant dans une écueil, et l'autre une vielle femme qui se chauffe au feu qu'il y a dans un pot de fer, peint à gouache . . . .
Deux tableaux représentant des légumes, de la volaille, des œufs, des cottelettes de mouton et des poteries de cuisine, peints à gouache . . . .

P. — ROLLIN.

Un port de mer non achevé, peint à gouache . . . . .
Deux paysages, peints à gouache . . . .
Un paysage, peint à gouache. . . . .
Un paysage, peint à gouache. . . . .
Un dessin coloré représentant Samson chez Dalila ayant perdu sa force . . . .

A. — LEROUX.

Deux bouquets de fleurs peints à la détrampe sur satin . .
Deux bouquets de fleurs peints à la détrampe sur papier par Parnius . . . .

Hauteur.		Largeur.		Copies.	Glaces.	Cadres.
9	9	14	5	Copies d'après Vernet	Glace	Doré
9	9	14	5	Copie d'après Vernet	Glace	Doré
9	9	14	5	Copie d'après Teniers	Glace	Doré
4	6	5	10	Copie à ce qu'on croit d'après Teniers	Glace	Doré
4	0	5	0	Copied après Bouchers	Glace	Doré
6	4	4	7		Glace	Doré
4	9	3	10		Glace	Doré
13	6	17	9		Sans glace	Sans cadre
5	5	9	8		Glace	Doré
6	5	7	10		Glace	Doré
3	4	4	11		Glace	Doré
12	7	14	2		Glace	Doré
5	9	Ronds			Glace	Doré
11	8				Glace	Doré

REPRÉSENTATION DU SUJET.

Peintures chinoises.

Deux tableaux chinois . . . .
Cincq tableaux représentans une dame chinoise qui fume, un prélat chinois, assis, une dame chinoise qui s'endort, une dame chinoise en promenade, un chinois tirant de l'arc.
Un chinois qui fume. . . . .
Deux oiseaux branchés . . . .
Trois branchages et insectes chinois . . . .
Quatre bouquets de fleurs chinois . . . .
Six tableaux représentans des images de papiers illuminés représentans des tabagies de Teniers, sur un fond imitant le bois de sapin, le tout peint à la détrampe sur papier.

Broderies.

Quatorze tableaux brodés représentant les douze apotres, le Seigneur et la Vierge . . . .
Saint-Joseph avec l'enfant Jésus en broderie. . . . . .
Un enfant posé debout sur le nom de Jésus, broderie en or enrichi de fines perles et de pierres communes . . .
Un tableau en broderie représentant un pape, un cardinal, un évèque et des religieux de différens ordres, tous à genoux, enrichi d'or, de fines perles et pierres communes.
Un tableau représentant quatre souverains à genoux avec leur suite aussi à genoux, brodés, enrichis d'or, de fines perles et pierres communes . . . .
Un tableau brodé sur satin représentant le cœur de Jésus .

Toutes ses broderies n'ont de mérite que dans leurs richesses

Hauteur.		Largeur.				Cadres.
13	0	20	0		Glace	Doré
15	6	12	6		Glace	Doré
14	0	10	4		Glace	Doré
13	6	9	8		Glace	Doré
13	3	10	7		Glace	Doré
12	10	9	10		Glace	Doré
9	10	11	5		Glace	Doré
9	0	7	0	Ovals	Glace	Doré
11	2	9	2	Oval	Glace	Doré
18	6	15	2		Glace	Doré
27	0	31	6		Glace	Doré
27	0	3	6		Glace	Doré
9	10	7	7		Glace	Doré

REPRÉSENTATION DU SUJET.

Saint François Xavier qui ressuscite les morts . . . . . .
Sainte Geneviève . . . .
Deux estampes, l'une une fête de village, l'autre une réjouissance flamande. . . . .
Les œuvres de miséricorde . . . .
Le calme et la tempête. . . . .
Des pestiférés (les noms du peintre et du graveur ne sont point désignés. La composition est belle et le dessin large.
Saint Ignace qui guérit les possédés . . . .
Le reniement de Saint Pierre . . . .
Le portrait de Marie, princesse de Pologne, reine de France.
Le portrait de Rubens, sa femme et un enfant qu'elle mène à la promenade . . . .
Deux estampes, l'une représentant un jeu de boule ou vue de Flandre, l'autre une moisson ou vue de Flandre . .
Des jésuites représentant leurs martirs au ciel et leur commerce sur mer . . . .
Un couronnement d'épines . . . .
La décoration du bal masqué donné par le roy dans la grande galerie du château de Versailles . . . .

L'accordé du village, le paralytique servi par ses enfants. .
Bélisaire aveugle . . . .
Un platfond représentant le Seigneur et des anges dans le ciel. . . . .

La continence de Scipion . . . .
La conversion de la Magdeleine. . . . .
Le temps qui coupe les ailes à l'amour . . . .
Sainte Agnès qu'un ange vient couronner. . . . . . .
Deux estampes : l'une les œufs cassés. . . . .
L'autre la lecture de la bible. . . . .
Sainte Catherine, la Vierge et l'enfant Jésus que les anges ont endormis au son des instrumens . . . .

Hauteur.		Largeur.		Peintres.	Graveurs.	Cadres.
20	6	15	6	Rubens		Doré
20	6	15	6	C. Vaulos	J.-J. Balichon	Doré
19	0	25	0	D. Teniers	J.-B. Lebas	Doré
19	0	22	6	Teniers	J.-B. Lebas	Doré
19	0	21	0	J. Vernet	J.-J. Balichon	Doré
15	0	18	6			
20	6	15	6			Doré
15	0	18	6	Segers	Bolswort	Doré
19	0	14	6	J.-M. Nattier	J. Lardieu	Doré
19	6	14	0	Rubens	J.-S. M[e] Ardill	Doré
13	0	17	0	Teniers	J.-Ph Lebas	Doré
19	6	14	0		Klanber Sc. et A. V.	
22	0	16	6	A. Van Dick	M. Vandeneuden	Doré
17	6	29	0	C.-N. Cochin	C.-N. Cochin	
				Filius del.	Pater sculp.	Doré
20	0	24	0	J.-B. Greuse	J.-J. Flipart	Doré
22	0	21	0	Van Dick	G. Scotin	Doré
					Gravé sous la conduite de	
22	0	Quarré		Lebrun	B. Picart	Doré
18	6	23	6	F. Lemoine	Ch. Le Vasseur	Doré
19	6	14	6	Lebrun	G. r. Delinck	Doré
19	0	14	0	A Van Dick	Jam. Ardelle	Doré
20	6	14	6	Le Dominiquin	R. Strange	Doré
					P.-C. Moitte	
16	0	12	0	B. Greuse	P. Martinasis	Doré
16	0	12	0	G. Maralt	R. Strange	Doré

REPRÉSENTATION DU SUJET.
Jésus-Christ qu'on mène à l'interrogatoire . . . .
Jésus-Christ sur la croix entre deux larrons . . . .
Une sainte Famille . . . .
Une Vierge, saint Jean et l'enfant Jésus endormi . . . . .
Une fuite en Egypte. . . . .
L'Adoration des Mages. . . . .
L'Annonciation . . . .
Moïse posé sur l'eau dans un berceau par sa mère . . . .
Deux savoyardes . . . .
La femme économe. . . . .
La mort de saint Jérome . . . .
Deux femmes à demi corps, l'une mélancolique, l'autre riante, jouante de la flûte à bec . . . .
Le Seigneur et les disciples d'Emaüs à table. . . . . .
L'apotéose d'Isis. . . . .
La statue de Louis XIV sur la place des Victoires . . . .
L'enfant Jésus berger et Jésus prêchant dans le désert . .
Le portrait de Sève, évêque d'Arras . . . .
Le portrait de Bonneguise, évêque d'Arras . . . .
La chûte des anges. . . . .
Le petit physicien . . . .
La galerie des Gobelins . . . .
L'enfant Jésus, la Vierge, saint Jean et Joseph . . . . .
Deux paysages d'Italie. . . . .
Les portraits de J.-B. Rousseau et J. de la Fontaine . . .
La chasse au cerf . . . .
Le martir de saint Sébastien . . . .
Quatre bohémiens ambulans. . . . .
Trois batailles d'Alexandre le Grand . . . .
Une bataille d'Alexandre le Grand. . . . .
Alexandre vainqueur de Darius, l'emmène à la tente où est sa famille, son entrée triomphante dans Babilone . . .
L'entrée d'Alexandre le Grand dans Babilone et l'Académie des Sciences et Beaux-Arts . . . .

Hauteur		Largeur.		Peintres.	Graveurs.	Cadres.
19	0	13	0	C. Mellangi	Peint et gravé	Doré
19	6	13	0	Invenié par J.-G. Hoyn	Zadosendo	Doré
17	0	18	6	Epailly		Doré
17	0	18	6	Epailly		Doré
15	0	12	0			Doré
19	6	14	6	Rubens		Doré
18	0	10	6	F. Lemoine	L. Cars	Doré
12	0	17	0	Le Poussin		Doré
16	6	12	0	Jaurat	Beauvarlet	Doré
16	6	12	0	Chardin	J.-Ph. Lebas	Doré
14	0	10	6	Crort f. 1377		Doré
11	6	8	6			Doré
10	6	14	6	Erannus Guilinus figuravit	Petrus de Jode	Doré
12	0	8	0	Sc. Leclerc	M. et F.	Doré
12	0	8	0			Doré
7	6	11	0	F. Silvestre	Exc. P.-R.	Doré
13	6	10	0	P. Mignart	Step. Baudet	Doré
13	0	9	0	Charpentier	Cars	Doré
10	0	7	6		G. Huberti	Doré
9	9	7	4	Nettcher	J.-G. Wille	Doré
5	4	9	0	Seb. Leclerc	Fecit	Doré
8	3	7	1	Oval		Doré
5	1	Rond		Mangelaer		Doré
5	3	3	6			Doré
8	2	18	1	Jac. Callot		Doré
6	2	12	0	Jac. Callot		Doré
4	8	8	7	Jac. Callot		Doré
10	10	22	6	Car. Lebrun	J.-B. Audron	Doré
10	10	19	6	Car. Lebrun	J. Audron	Doré
10	10	13	5	Car. Lebrun	J. Audron	Doré
9	8	14	8	Car. Lebrun	Seb. Leclerc	Doré

REPRÉSENTATION DU SUJET.
Les batailles d'Alexandre le Grand. . . . .
Alexandre vainqueur de Darius, l'emmène à la tente où est sa famille et l'entrée triomphante d'Alexandre dans Babilone . . . .
Le portrait de Charles Gaspard de Vintimille, archevêque de Paris . . . .
Le portrait de Bertrand Claude Tachereau de Lingires, jésuite, confesseur du roy . . . .
Le portrait d'André Hercule, cardinal de Fleury, grand aumônier de la reine. . . . .
Le portrait de Jacobus Benignus Bosuet episcopus . . . .
Le portrait de Guillaume, cardinal Dubois, archevêque . .
Le portrait du P. Silvain Pernissau, jésuite. prédicateur et confesseur du roy . . . .
Le portrait d'Onuphe Demaretz, jésuite, confesseur du roy .
Le portrait d'Antoine René du Voyer, ministre d'Etat. . .
Une sainte Famille. . . . .
Le repos de la Vierge . . . .
Un paysage où l'on voit un ange qui dit à Tobie de prendre un gros poisson qui se présente à lui. . . . .
Un paysage représentant une grande chûte d'eau et Elie élevé dans un char de feu . . . .
Deux paysages . . . .
La Vierge assise qui donne à têter à son enfant et Joseph assis qui lit dans un livre, en campagne . . . . . .
La géographie représentée sous la figure de trois femmes et de trois petits génies . . . .
Quinzes estampes représentantes les occupations, les travaux et les amusemens rustiques de la campagne . . . .
Une sainte Famille. . . . .
Le paradis . . . .
Le stipe de la religion. . . . .
Un chasseur aux faisans, estampe rouge et noir. . . . .

Hauteur.		Largeur.		Peintres.	Graveurs.	Cadres.
5	4	9	6	Car. Lebrun	Seb. Leclerc	Doré
5	1	6	3	Car. Lebrun	Seb. Leclerc	Doré
19	0	14	6	H. Rigaud	C. Drevet	Doré
16	10	12	6	J.-A.-J. David	J.-J. Balichon	Doré
19	0	14	0	H. Rigaud	P. Drevet	Doré
18	3	12	0	H. Rigaud		
18	10	12	8	H. Rigaud	P. Drevet	Doré
12	3	8	4	P.-D. Achon	J. Beauvarlet	Doré
12	9	8	9	Gouffroy	Beauvarlet	Doré
11	2	7	5	C. le Carpentier	A. de Staubin	Doré
13	1	10	5	N. Poilly	Sculpsit et excudit	Doré
12	0	10	0	C.-W.-E. Distrig	J.-G. Wille	Doré
7	8	10	8	S. Leclerc		Doré
7	4	9	8	Teniers	J.-B. Lebas	Doré
7	4	9	8	Teniers	J.-B. Lebas	Doré
5	10	6	9	Stif de Labelle	Fecit	Doré
5	6	7	10	R. Tournieu	B. Audron	Doré
9	10	12	4	J. Stella	C. Stella	Doré
15	6	11				Doré
48	0	Rond		Mignard	Audron	Doré
10	5	19	6			Doré
8	10	13	0	Huet del	Demotheau	Doré

REPRÉSENTATION DU SUJET.

F. — DEMAZIÈRES.

Deux portraits de femme . . . .
Le portrait de P. de Laplace . . . .
Le portrait de Joseph, camp d'Arras . . . .
Le siége de Saint Omer . . . .
Charlemagne et son épouse . . . .
Trois batailles, celle de Saint Omer, celle d'Aire et celle de Cassel . . . .
La bataille de Lens. . . . .
Le portrait du comte d'Artois à l'âge de quinze ans . . .
Un père de famille qui revient de labourer, ses enfans venans à sa rencontre et sa femme contente de le revoir . . .
L'âge d'or, ouvrage anglais . . . .
La bonne mère . . . .
Clorinde et Tancrède . . . .
Agar reçu par Abraham, Agar renvoyée par Abraham . . .
La guérison des malades et des estropiés. . . . .
La conversation espagnole et la lecture espagnole . . . .
Erminie et le berger . . . .
Le couronnement de la reine de Saba . . . .
Alfed ttre Uurd King of Mercia . . . .
Vénus sur les eaux. . . . .
La toilette d'Esther et son évanouissement . . . . . .
Charles Ier, roy d'Angleterre . . . .
Deux bouquets de fleurs . . . .
Vénus et Adonis. . . . .
Cléopatre . . . .
Adam et Eve pleurant la mort d'Abel . . . .
La veuve du Malabar sur le bûcher. . . . .
L'Adoration des bergers . . . .
Le ménage hollandois . . . .
Aman entrant chez Assuerus, tout le peuple s'agenouillant devant lui hors Mardochée . . . .

Hauteur.	Largeur.	Peintres.	Graveurs.	Cadres.
4 10	3 8			Doré
6 11	5 0		Cochin	Doré
7 8	5 7		Milsans	Doré
5 1	6 2			Doré
10 3	7 0	Zuisenis	Wille	Doré
15 8	13 1		Leclerc	De bois en noir
15 0	19 4		Boudon	De bois en noir
18 0	13 0			Doré
21 0	25 0	Ch. Benazech	Nigouf junior	Doré
19 8	22 2	B Wert	J. Boidell	Doré
24 0	18 6	Flagonard	N. Delaunay	Doré
20 6	15 6	Charles Vanlo	Porpecati	Doré
22 6	16 6	P.-V. Dik	Moslard	Doré
21 9	31 0	Jouvenet	F. Desplaces	Doré
22 9	16 4	Carle Vanlo	J. Beauvarlet	Doré
20 9	15 6	Carle Vanlo	Porpecati	Doré
19 0	23 9		J. Beauvarlet	Doré
19 0	24 0	Wert	J.-B. Michel	Doré
20 0	25 4	F. Boucher	P.-B. Moitte	Doré
19 23	6 0	Detroy	J. Beauvarlet	Doré
24 0	19 0	Vandick	R. Strange	Doré
22 0	16 6	Van Huison	Rich. Dearlom	Doré
19 0	23 0	Le Titien	R. Strange	Doré
19 3	13 10	Légende Remy	Strange	Doré
21 6	16 7	Werf	Porpecati	Doré
19 4	23 0	Barbier	Strange	Doré
14 10	10 2	Beretnius	Bloemaert	Doré
8 1	6 5	A. Ostade	Martiny	Doré
19 0	23 8	F. Detroy	Beauvarlet	Doré

REPRÉSENTATION DU SUJET.

Mutius Sœvola qui se brûle le poing de regret d'avoir manqué le tiran Porsenna . . . .
Alfred, roy d'Angleterre chassé de ses états se trouvant dans la misère, partage le peu qu'il a avec les pauvres . . .
Le roy de Prusse, accompagné de toute sa cour venant rendre visite au général Ziethens. — Le Tibre. — Les commerçants turcs. — Le choix du poisson. — Deux fètes flamandes, en feuille . . . .
Un estampe angloise ayant pour titre: Charlotte, at thé tomb of Witter . . . .
Le repas des moissonneurs et la noce du village . . . .
Eloïse et Abelard surpris par Fulbert . . . .
Paris qui décide de la beauté des trois déesses et donne la pomme à Vénus, sans glace. . . . .
Le triomphe de l'amour . . . .
L'un l'espièglerie, et l'autre le tour d'écolier . . . . .
Onze estampes enluminées représentant différentes espèces d'oiseaux . . . .

P. — ROLLIN.

Un port de mer, l'embarquement de la jeune greque . . .
Un port de mer, la vue des côtes de Malte . . . . . .
La vieillesse donnant des leçons de vertu à la jeunesse . .
Une lessiveuse . . . .
Le portrait de Latour peint par lui même et gravé par son ami Schmidt . . . .
Une vue de mer. . . . .
Une tempête sur mer . . . .
Une femme en réflexion avec une corbeil remplie de prunes et de pèches . . . .
L'entrée triomphante d'Alexandre dans Babilonne . . . .
L'Académie des Sciences . . . .

Hauteur	Largeur.	Peintres.	Graveurs	Cadres.
23 11	19 3	Rubens	Jac. Schimisen	Doré
19 0	24 0	Wert	Willin	Doré
14 10	12 12	F. Smith		Doré
16 6	19 0	A. Wille	F. Janinet	Doré
14 1	12 1	Angelica Koffman	Scorodomoff	De bois en noir
14 2	12 0	A. Kauffman	Scorodomoff	De bois en noir
14 6	12 0	A. Kauffman	Scorodomoff	De bois en noir
7 7	6 2	Jeaurat	Elisabeth. maitre epicie	De bois en noir
9 5	7 6		Martinet	Sans cadre
14 0	18 0	Vernet	Gouot	Doré
12 10	15 8	Lorrain	Pelletier	Doré
17 5	13 6	J. Christ	J. Eliasherd	Doré
17 6	13 6	Greust		Doré
17 8	12 10	Latour	Schmidt	Doré
12 8	14 1	Vernet		Doré
12 7	14 3	Vernet		Doré
13 8	9 10	Nogau	L. Jachard	Doré
10 2	14 1	Lebrun	J. Audron	Doré
10 2	14 1	Lebrun	Seb. Leclerc	De bois en noir

REPRÉSENTATION DU SUJET.

Une vieille femme avec un enfant et un jeune phisicien . .
Un jeune phisicien . . . .
Une femme qui récule un chaudron . . . .
Un paysage représentant un chasseur qui se repose . . .
Un paysage, peint à gouache. . . . .

G. — CONZIÉ.

La toilette d'Ester . . . .
Un père de famille venant de labourer, ses enfans venans à sa rencontre et sa femme contente de le revoir . . .
La vue d'un jardin anglais . . . .
Victor Amédée, roy de Sardaigne, en buste . . . .
Saint François, sans glace . . . .
Louis XV à cheval, sans glace . . . .
Bossuet, évêque. . . . .
D'Apchon, archevêque d'Auch . . . .
La ville de Lyon va au devant de la reine . . . .
La guérison des malades, sans glace . . . .
Monseigneur de Sève, évêque d'Arras. . . . .
Le prélude et l'amoureux. . . . .
Réné Devoyer, marquis de Paulmy . . . .
Vir et Civis . . . .
Charles Ier, roy d'Angleterre, disant adieu à ses enfants, avant de s'en aller sur l'échafaud . . . .
Le général Wolf, mourant . . . .
La duchesse de Malboroug avec son enfant . . . .
Le Seigneur qu'on met au tombeau, saint Charles Borromée à genoux devant un crucifix. . . . .
Héloïse et Abelard surpris par Fulbert et Abelard conduisant Héloïse au couvent, estampe colorée . . . .
Une jeune fille qui tient deux tourterelles dans un panier, estampe colorée . . . .

Hauteur.		Largeur.		Peintres.	Graveurs.	Cadres.
11	0	10	9			Doré
10	0	7	10			Doré
9	11	7	6			Doré
3	11	6	5			Doré
8	4	11	3			Doré
19	0	24	5	Detroy	Beauvarlet	Doré
23	3	25	3	Ch. Benareck	Ingouf. junior	Doré
19	6	27	10	Dessiné et gravé par Green		Doré
18	8	14	3	Boucheron	A. de Staubin	Doré
18	3	13	0	Mr. Pierre	N. Dupuis	De bois
18	0	12	5	N. Lesueur	M. Aubert	De bois
18	4	12	5	Rigaut	Drevet	Doré
17	8	12	9	Tischebien	Vangelist	Doré
17	10	12	10	Rubens	Ducange	Doré
10	9	15	1	Jouvenet	Avaine	De bois en jaune
12	8	9	6	Mignart	J. Baudet	Doré
9	4	7	9	Guiverdo	Chapelain	Doré
9	4	7	6	C. le Charpentier	A. de Staubin	Doré
11	0	7	0	Carmontell	Delafosse	Doré
7	9	9	0	Roux	Mascard	Doré
6	5	4	10			Doré
6	3	4	10			Doré
18	0	14	6		J. Boulanger	Doré
11	0	Rond				Doré
14	6	11	5	Kauffman	W. Wrilant	Doré

REPRÉSENTATION DU SUJET.

La charité maternelle, estampe colorée . . . .
La charité maternelle, estampe colorée . . . .
Moulines Maria, estampe colorée . . . .
La tête d'un vieillard, estampe colorée . . . .
La figure d'un savoyard, gravée en rouge . . . . . .
La pourvoyeuse et la jeune mère villageoise, gravées en rouge.
Deux dessins en crayon noir, représentant deux vues de la Salpétrière . . . .

A. — LEROUX.

La vue de l'Hôtel-de-Ville et beffroi d'Arras, dessiné par Posteau . . . .
Plan figuratif de la maison de campagne de Leroux . . .
Plan d'une pompe, par Baillet de Vaugrenaut . . . . .
Sept estampes en feuilles. . . . .
Un christ sculté en bois attaché sur une croix . . . . .
Un christ en ivoire sur un fond de panne noir, oval . . .
La tête d'un vieillard, moulée en terre sans être cuite . .
Saint André, en bois . . . .
Trois têtes bronzées en noir sur un piédestal en marbre. .
Deux vases d'albâtre garnis en cuivre doré . . . . . .
Deux enfans d'albâtre couchés . . . .
Une mitre en ébène avec des figures et garnitures en cuivre doré et argenté et de 14 pierres d'agathe incrustés dedans en forme de médaille. . . . .
Une mitre en bois garni en agathe et au milieu est un christ entre deux larrons aussi en albâtre . . . .

Une vierge et son enfant en bas-relief et en albâtre (rond) .
Une vierge, son enfant, le petit saint Jean, en bas-relief, en albâtre . . . .
Un christ sur la croix, un petit génie et la terrasse en cuivre, le fond en bois, peint en blanc. . . . .

Hauteur.	Largeur.	Peintres.	Graveurs.	Cadres.
14 6	11 4	Dessiné et gravé par Bartolozy		
14 6	11 4	Van Dick	W. Wrilant	Doré
13 10	10 8	A. Kauffmann	W. Wrilant	Doré
7 6	5 7	Boucher	Marteau	Doré
7 11	4 5	Boucher	Marteau	Doré
10 0	7 1	Boucher	Varin	Doré
8 1	12 6			Doré
7 5	9 5		Glace	Doré
11 0	18 0		Glace	Doré
			Glace	Doré
9 0				
12 0				Doré
13 0				
6 0				
18 0				
10 0				
8 0				
24 0	18 6			
48 0	34 6			
17 0				De bois en noir moulure dorée
10 6				De bois en blanc moulure dorée
20 2	14 6			Doré

REPRÉSENTATION DU SUJET.	Hauteur.		Largeur.		Cadres.
Un saint Sébastien mort et trois petits génies, scultés en bois sur un fond de serge noir. .	20	4	19	0	De bois en noir
Une vierge en cire, argenté, sous un globe de verre	4	9			
Un surtout de table garni de fleurs en coquillage, un groupe de figures en biscuit et deux petits groupes de figures chinoises, un berger et une bergère en biscuit, tous colorés, avec sa custode	30	0	18	0	
Un singe en coquillage, sous un globe de verre	4	6			
Deux bouquets de fleurs en coquillage dans chacun vase de verre, couverts d'une custode de verre	9	0			
Un pot à fleurs en coquillage renfermé sous une custode de verre	15	6			
Un autre pot à fleurs en coquillage, aussi sous verre . . .	7	0			
Deux oiseaux en coquillage, sous verre	10	0			
Un pot à fleurs artificiel d'Italie, sous verre	12	6			
E — LA BASÈQUE.					
Deux figures chinoises en plâtre, en ronde bosse	16	0			Custode de verre

REPRÉSENTATION DU SUJET.	Hauteur.		Custode de verre
Deux figures chinoises en cire, jouant aux cartes	5	8	De verre
Deux figures chinoises en cire, l'un buvant du café et l'autre du vin . . .	5	8	De verre
Deux auteurs anglois en plâtre, l'un représentant Milton, l'autre Sacq Speal . .	18	6	
Trois figures en biscuit, savoir : deux bergères et un berger, un chien et un arbre	14	0	
Une figure en biscuit représentant une petite bergère dansante, son arrosoire à ses pieds	7	9	
Deux petites bergères en biscuit, l'une chantante la musique, l'autre pinçant du cithre.	5	0	
Deux petites bergères en biscuit, l'une chantante de la musique et l'autre jouant de la basse, environ de . . .	5	0	
Deux petites figures en biscuit, représentant un petit garçon qui chasse des poussins et une petite fille qui lève sa jupe pour les prendre dessous . . .	5	0	
Deux figures en biscuit représentant une petite fille et un garçon qui se balance sur une pièce de bois.	4	6	
Quatre vases en biscuit.	3	7	
Deux vases de marbre blanc sur une colonne de marbre gris et la base de marbre blanc, le tout garni en cuivre doré	8	2	
Les portraits de M. de Turenne, M. de Tourville, en bronze, posé sur un pied de marbre gris, garni en cuivre doré	10	6	

REPRÉSENTATION DU SUJET.	Hauteur.		Custode de verre
Une bonbonnière de composition, le dedans garni en écaille.			
Un petit vase d'agathe d'un pouce quatre lignes de haut, d'un pouce six lignes de large et d'un pouce onze lignes de long.			
H. — BEAUVAL.			
Un groupe de cinq figures en biscuit, représentant des bergers et bergères.	13	6	Custode de verre
Un groupe de cinq figures, en biscuit, bergers et bergères	13	6	id.
Un groupe de quatre figures en biscuit, représentant des enfants, bergers et bergères	10	0	id.
Un groupe de quatre figures en biscuit, représentant des enfans, bergers et bergères	10	0	id.
Un groupe de trois figures en biscuit, bergers et bergères	9	6	id.
Un groupe de trois figures en biscuit, bergers et bergères	9	6	id.
Un groupe de cinq figures en biscuit, représentant une mère avec trois enfans à table et un nègre qui vient apporter du fruit et du caffé (oval).	7	6	id.
Un vaisseau de guerre à trois mâts, long de. 7 9	11	4	id.
I. — MERCIER.			
Un groupe de cinq figures en biscuit, représentant un concert de musique .	10	9	id.

REPRÉSENTATION DU SUJET.	Hauteur.		
C — CAPUCINS.			
Quatre figures de saints en bois doré, représentant deux évêques, un patriarche et un pape, tous quatre scultés par Baligan	12	0	
Une figure en bois représentant saint Léonard, par Baligan	54	0	
Deux petits génies dorés, scultés par Baligan	8	4	
Un petit enfant doré, tenant le globe du monde en main, sculté par Baligan .	12	0	
La tête d'Homère, en plâtre	23	0	
La tête d'une Vénus, en plâtre . . .	24	0	
La tête de Laocoon, en plâtre	20	9	
La tête de la fille de Niort, en plâtre .	20	0	
La tête de Mercure, en plâtre	17	6	
La tête d'un gladiateur	18	0	
Deux bustes, Voltaire et Jean-Jacques Rousseau, sans perruque	22	0	
Une femme tenant un vase dans une main et une coupe dans l'autre	34	0	
Vénus de Médicis, en plâtre	21	6	
Vénus à belle fesse, en plâtre. . . .	21	6	
Vénus entrant au bain, en plâtre . . .	20	0	
Paris qui présente la pomme, en plâtre.	12	6	
Les trois grâces, en plâtre	12	6	
Un vase de plâtre.	12	6	
Deux femmes, représentant le commerce, en plâtre.	15	0	
P. — ROLLIN.			
Un ange adorateur, en terre, sans être cuite.	10	0	

REPRÉSENTATION DU SUJET.	Hauteur.		Longueur.	
Un loup pris dans un piège, en terre cuite.	7	6	9	6
Un loup terrassé par un aigle, en terre cuite	7	6	9	6
Une tête modelée en cire, sur fond d'ardoise, représentant la figure de Rollin (rond).	3	10		
Trois bustes en marbre blanc, copié d'après l'antique, représentant trois empereurs romains	27	0		
F. — DEMAZIÈRES.				
Quatre figures en plâtre, représentant les quatre nations enchainées de la place des Victoires.	19	0		
Deux figures en plâtre, représentant deux auteurs anglois, l'un Milton et l'autre Sacq Speal	18	0		
Q. — FROMENTIN.				
Deux bergers, en terre cuite	45	0		
Huit portraits en buste, sculté en pierre blanche, peint en noir	16	0		

B. — SAINT-VAAST.

La galerie du Palais-Royal gravée d'après les tableaux des différentes écoles qui la composent avec un abrégé de la vie des peintres et descriptions historiques de chaque tableau, par M. l'abbé de Fontenay. Dédié à S. A. S. M. d'Orléans, de par J. Conché, relié, in-folio. Paris, 1786, chez J. Conché, G. Bouillard.

La galerie du Palais-Royal gravée, commençant par la dix-septième livraison et finissant à la vingt-quatrième, non relié. Paris 1786, chez J. Conché et Bouilliard.

Tableaux, statues, bas-reliefs et camées de la galerie de Florence et du Palais Pitty, dessinés par M. Wicart, peintre, et gravés sous la direction de M. Lacombe, peintre, avec des explications par M. Mongez l'aîné, imprimé sur papier velin superfin de Johannot d'Annonay (les dix premières livraisons), in-folio. Paris, chez Lacombe, 1789.

La galerie du Palais-Royal de (les 24 livraisons), sauf la 15e livraison qui se trouve deux fois, par J. Conché, J. Bouilliart.

Douze cahiers de plan d'édifice et jardin, par différents auteurs, in-4°, en forme oblongue.

La galerie du Palais du Luxembourg peinte par Rubens, contenant 118 estampes dessinées par les Srs Nattier et gravées par les plus illustres graveurs du tems. Dédiée au roy, grand in-folio. Paris 1710, chez le Sr Duyange.

Un recueil contenant 393 estampes, grand in-fol.

Un autre recueil en grand in-fol. de 109 estampes.

Un autre recueil relié de 106 estampes, en grand in-fol.

Un autre recueil relié de 70 estampes, en grand in-fol.

Un autre recueil de 116 estampes, relié, in-fol.

Un recueil contenant la passion de Notre-Seigneur représentée en 32 tableaux ou estampes avec etc., dessiné et gravé par Grégoire Huret, se vend aujourd'hui à Nu-

remberg, au bureau des héritiers d'Homman, géographes de S. M. I. et se trouve à Londres chez J. Boidell, graveur.

La collection de plusieurs pièces qui regardent différentes parties de mathémathiques, contenant 84 pièces, in-fol.

La représentation des fêtes données par la ville de Strasbourg pour la convalescence du roy etc. Inventé, dessiné et dirigé par M. Wetz, graveur.

Descriptions des fêtes données par la ville de Paris à l'occasion de Madame Louise-Elisabeth de France et de dom Philippe, infant et grand-amiral de France, les 29 et 30 août 1739. Paris, 1740, grand in-folio.

Trois atlas, in-fol. contenant différentes cartes de géographie et différens plans.

Atlas Antverpiœ, contenant 130 cartes de géographie, in-folio.

Atlas françois contenant les cartes géographiques dans lesquelles sont très exactement remarqués les empires, monarchies, royaumes et états de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique, etc., dédié au roy par Hubert Jaillot. Paris chez le Sr Jaillot.

Cartes générales de la monarchie françoise, contenant l'histoire militaire de la monarchie depuis Clovis, premier roy chrétien, jusqu'à la 15e année de Louis quinze, avec l'explication, etc., traité en 20 tables, enrichie de taille douce, présentée au roy le 17 février 1730, par le Man de la Gaise, mis au jour par l'auteur en 1733.

L'atlas méthodique et élémentaire de géographie et d'histoire. dédié à M. le Président Henaut, par M. Bui de Mornes de Paris. Chez l'auteur, rue Saint-Jacques, 1761. contenant l'histoire ancienne et moderne, sacrée et profane, 2 vol. in-fol. *Deux exemplaires.*

Cartes de géographie, relié in-folio.

Cartes géographie de la France et des frontières, in-folio.

Images de dévotion, relié, in-4°.

Les portraits des hommes illustres tant du siècle présent que de plusieurs siècles passés. A Leide chez Corneille Haak, 1757.

Les nouvelles cartes des 17 provinces des Pays-Bas, perfectionnées sur les anciennes (en flamand), mises au jour par F. Dewit à Amsterdam, chez Frédérique de Wit, rue des Veaux, 2 vol. in-fol. relié. l'un en flamand enluminées, l'autre en françois sans être enluminées.

Un recueil de différens dessins, contenans 149 in-4°.

Images de dévotion, petit in-4°.

Un recueil de différentes figures de souverain, en forme de médaille au nombre de 34, in-4°.

Un recueil de figures groupés, thermes, fontaines, vases et autres ornements de Versailles par Simon Thomasin, le tout en quatre langues : françois, italien, latin et flamand. A Amsterdam chez Pierre Mortier, 1695, in-fol.

Atlas de poche à l'usage des voyageurs et des officiers avec un traité de la sphère, de la géographie et de l'hidographie. A Amsterdam chez Henri du Sauset, 1734.

Trente quatre images de dévotion in-4°.

Le théâtre d'amour, contenant 27 estampes avec inscription, in-8°.

Divers habillemens des anciens Grecs et Romains, par Seb. Leclercq, chevalier romain. Paris 1758, chez Jeaurat.

Recueil d'estampes contenant la passion de Notre-Seigneur ensuite des paraboles, des portraits de différens ordres et de différents états ensuite des paraboles, contenant 121 feuilles.

Introduction à la fortification, dédié à Mgr le duc de Bourgogne, par Defer. Paris, chez l'auteur, contenant 145 plans, relié en forme oblongue.

Cartes et descriptions générales et particulières pour l'intelligence des affaires du tems au sujet de la succession de la couronne d'Espagne, etc. par Defer. Paris, chez l'auteur 1701, in-4°, oblong.

Estampes en forme oblongue représentant les Pères du désert.

Estampes en forme oblongue représentant la solitude ou la vie des pécheurs.

Le livre de portraiture d'Annibal Carrache. Paris chez de Poilly, contenant 30 planches, en forme oblongue.

La vie, la passion et la résurrection du Seigneur, peint

par Martin et gravé par Adrien Collart, dédié aux Archiducs d'Autriche et aux ducs de Bourgogne, par Adrien Collart, en forme oblongue.

Les travaux d'Ulisse, dédié à Mgr de Liancourt, par Théodore Van Trulden, 1633, en forme oblongue.

Les cartes de France sur l'Océan et la mer Méditerrannée, pour l'usage de ses armées de mer en deux tom. Paris chez l'auteur N. Defer, 1695, en forme oblongue.

L'homme comparé à la vie, passion du Seigneur, en 39 estampes in 4°.

Le temple de Salomon en 25 planches, in-4° oblong.

Nouveau livre de figures pour apprendre à dessiner à la plume. Paris chez Chiquet, rue Saint-Jacques, in-4° oblong.

Caractères des passions, gravés sur des dessins de l'illustre Mons. Lebrun. Paris chez Jacques Sereau, in-8° oblong.

Estampes gravés en rouge, peintes par Nattoir et gravés par Fellard, in-8° oblong.

Atlas ou nouvelles cartes géographiques du monde, mis au jour par A. de Wit, in-fol. contenant 52 planches enluminées.

Gouvernemens de Flandre Françoise, Artois, Picardie et Boulonnois, par M. Bonne, ingénieur, 1782.

Table chronologique des maisons de l'Oratoire, par Spitalier de Seillans, prêtre de l'Oratoire.

Carte du diocèse de Grasse, par le même, 1786.

Plan des ville et Cité d'Arras.

Deux cartes du diocèse d'Arras et de St-Omer.

Atlas nouveau dédié à M. de Vergennes par M. Mentell, historiographe du comte d'Artois, contenant la 1re, 2e, 5e, 6e, 7e, 8e et 9e livraisons, avec 22 feuilles du même ouvrage dont nous ne connoissons point les livraisons sous le même numéro.

Plan du jardin de l'Évêché.

Plan des prisons d'Arras, par Verli et Biarrès, 1788.

Carte des Etats-Unis de l'Amérique, par Lattre, 1784.

Plan du jardin de l'Evêché et de celui de la Paix, par David.

Différents plans d'une salle à manger de l'Évêché d'Arras.

Plan d'une pompe pour le jardin de l'Évêché d'Arras.

Deux cartes géographiques de l'ancienne région Nord, par Robert Hessieln.

Histoire générale des animaux, des vegétaux et des minéraux qui se trouvent hors du royaume, représentée en gravure, 1re partie représentant l'Européen, l'Asiatique, l'Africain et l'Américain, par M. Pierre-Joseph Buchoz de Metz. Paris, chez l'auteur, rue de la Harpe. La 2e partie représentant les quadrupèdes, 1778.

Plans de fortification, d'après Vauban.

Plan d'une maison d'Arras.

Projet d'un jardin anglois pour l'Évêché d'Arras, par Biarrès et Verly.

Plan des bâtimens, cours et jardins de Saint-Jacques, d'Arras.

Six dessins de grilles en fer.

Deux plans de projets du palais épiscopal d'Arras, par Biarrès et Verly.

Deux plans du chœur de l'église d'Arras, du séminaire, de la maison du séminaire, des entresols sur le grand sallon, etc.

Un vieux plan du Séminaire.

Une carte topographique du canail de navigation de l'Escaut dans toute l'étendue de la province du Cambrésis, par Ricard, architecte.

Un plan du vestibule de l'Évêché d'Arras.

Deux plans ou projets d'une terrasse.

Quatre cartes géographiques contenant la Manche, les isles Antiles, l'Océan occidentale, les côtes de France, de Portugal, d'Espagne, par le sieur Bellin, ingénieur de la marine.

Un plan du sépulchre de Jérusalem.

G. — CONZIÈ.

Deux cartes géographiques sur chassis. L'une le Mappe-monde, l'autre la mer Méditerrannée, par le sieur Samson, corrigé par L. Denis.

Une carte géographique sur chassis, représentant le théâtre de la guerre dans l'Inde, par M. B. C. T. 1770.

Quatre cartes géographiques sur chassis, représentant les quatre parties du monde, l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique, par Hubert Jaillot, 1782.

Une autre carte géographique sur chassis, représentant le Bengale Bahal, par le major Rennel, 1782.

Une carte géographique sur carton, représentant le Mappe-monde, par le Samson, corrigé par L. Denis en 1785.

Quatre cartes géographiques sur carton, représentant les quatre parties du monde, l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique, par J. Nollin. 1785.

Trente cartes géographiques en feuille.

Huit plans figuratifs de terroirs de campagne (en feuille), concernant les villages de Griccourt, Caillemont, Warlus, Boisleux, Valhuon, Noyelles-les-Pernes, Orville, Sarton.

Six dessins de parterre, séparés, par Galimard fils, en feuille.

Dix-sept modèles de jardins et cabinets, par de Deneuforge, en feuille.

Huit thèses avec leurs estampes, en feuille.

REPRÉSENTATION DU SUJET	Hauteur.		Longueur.	
	Pieds	Pouces	Pieds	Pouces
Une tapisserie de haute-lice, représentant la déesse Pomone, accompagnée de nymphes qui viennent lui offrir des fruits	10	10	15	7
Une autre pièce de tapisserie de haute-lice, représentant la déesse Flore, accompagnée de nymphes qui viennent l'orner de fleurs	10	10	15	2
Une autre pièce de tapisserie de haute-lice, représentant la déesse Cérès avec une gerbe de bled sous le bras gauche et tenant un fallot dans la main droite, accompagnée de trois nymphes . .	10	10	12	4
Une autre pièce de tapisserie de haute-lice, représentant la déesse de l'agriculture portant une gerbe de bled sur l'épaule gauche, appuyant la main droite sur une charue et ayant à ses pieds différents attributs d'agriculture.	10	10	5	4
Une autre pièce de tapisserie de haute-lice, représentant la déesse Pomone tenant des fruits dans une main et une branche d'olive dans une autre . .	10	10	6	6
Une autre pièce de tapisserie de haute-lice, représentant l'hiver sous la forme d'une femme qui se chauffe auprès d'un feu, tenant un écran dans la main, et une autre femme qui lui apporte un plat de dessert	10	10	9	3
Une autre pièce de tapisserie de haute-lice, représentant Mars avec tous les attributs de la guerre.	10	10	6	1
Une tapisserie de haute-lice, à la varrobesque	11	11	15	11
Une autre pièce de tapisserie de haute-lice, à la varrobesque.	11	8	7	8

P. — ROLLIN.

(OUTILS)

Quatre rappes.
Deux limmes.
Onze burins.
Deux bequettes et un compas
Deux compas.
Une portion de cizeau.
Une portion d'outils d'horlogerie.
Une autre, idem, avec deux pieds.
Deux marteaux, un compas et un tas.
Un étau et une petite boete de carton.
Deux vises en bois.
Une monture de scie en fer.
Un villebrequin.
Deux limmes.
Quatre bedains.
Deux cizeaux.
Un cizeau à fer.
Une scie à main.
Trois gouches à tour.
Une broche à tour.
Une boete remplie d'outils d'orlogerie.
Une paire de balances de cuivre avec la pile d'une livre, poids de marc et un peson.
Une paire de cizeau.
Une boete remplie de différens outils.
Une arbaletre.
Un rabot de relieur avec sa presse.
Un établi.
Un varlet, une verlope.
Une demi verlope.
Un gagne-petit.
Une scie à refendre.
Une portion d'outils concernant la dorerie.

R. — REBUTS.

Quarante-huit tableaux au rebut.
Dix-huit tableaux au rebut.

S. — CADRES.

	Longueur		Largeur.	
	Pouces	Lignes	Pouces	Lignes
14 cadres ovals dorés	27	0	23	0
1 cadre oval doré	19	0	16	0
1 cadre oval doré	8	8	7	10
2 cadres dorés	39	0	33	6
1 cadre doré	26	6	22	0
2 cadres dorés	37	0	31	0
2 cadres dorés	42	0	35	0
5 cadres dorés	33	0	27	0
2 cadres dorés ovals	34	0	30	0
2 cadres dorés ovals	30	0	26	0
2 cadres dorés	29	0	26	0
1 cadre doré	63	0	57	0
2 cadres dorés	42	0	37	0
3 cadres dorés	63	0	51	0
1 cadre doré	15	9	12	0
2 cadres de bois de chêne	105	0	65	0
1 cadre de bois de chêne	71	0	48	0
2 cadres dorés	36	0	12	0
1 cadre doré	76	0	58	0
2 cadres dorés	31	3	26	0
2 cadres dorés	27	0	21	0
2 cadres dorés	23	3	18	0
2 cadres dorés	18	0	18	4
2 cadres dorés	21	0	20	0
2 cadres dorés	13	6	quarré	
2 cadres dorés	15	6	11	5
2 cadres dorés	21	0	18	6
1 cadre doré	22	0	17	0
1 cadre doré	20	6	15	0
1 cadre doré	18	10	12	6
1 cadre doré	9	6	6	9
2 cadres dorés	20	4	16	9
1 cadre doré	20	9	17	3
1 cadre doré, oval				

Cadres avec glace et sans glace.	Longueur		Largeur.	
	Pouces	Lignes	Pouces	Lignes
11 cadres avec glace et 1 sans glace. .	18	6	10	0
1 cadre de bois avec glace	38	2	23	8
2 cadres dorés avec glace, ovals . .	19	0	16	0
3 cadres dorés, ovals, avec glace . .	26	0	21	0
2 cadres dorés, ovals	23	0	19	0
9 cadres dorés, avec glace	23	0	18	0
1 cadre doré, avec glace	19	0	16	0
1 cadre doré, avec glace	15	6	10	0
2 cadres, peints en noir, avec glace .	16	0	13	6
1 cadre, peint en noir, avec glace . .	14	6	12	2
2 cadres dorés, avec glace	14	0	12	2
2 cadres dorés, avec glace	14	0	11	6
4 cadres dorés, avec glace	10	8	8	2
2 cadres dorés, avec glace	15	0	11	0
1 cadre doré, oval	54	0	38	0
1 cadre doré, avec glace	33	6	29	0
1 cadre doré	33	6	29	0
1 cadre doré	23	6	20	3
1 cadre doré	16	0	12	0
1 cadre doré	20	0	15	0
Une quantité de baguettes dorées . .				
1 cadre doré, avec glace	23	4	19	6
2 cadres dorés, avec glace	16	0	12	0
1 cadre doré, avec glace	19	3	16	0
1 cadre doré, avec glace	20	6	15	0

Tous les objets contenus dans ce recueil ont été déposés dans une des salles de la ci-devant abbaye de Saint-Vaast, par D. Doncre, peintre, commissaire nommé à cet effet par le district d'Arras, et remis audit district le 21 vendémiaire, troisième année républicaine.

Signé : D. DONCRE,
Peintre, commissaire.

LA

PRÉVOTÉ SAINT-MICHEL

Par M. C. LE GENTIL

Membre résidant.

La plus ancienne, très-probablement, des Prévôtés de Saint-Vaast, celle que la noble Abbaye plaça sous le vocable de Saint-Michel, tout à la fois prince des Anges « *Clarissima stella Angelici ordinis* », (1) « *Constitui te principem super omnes animas suscipiendas* » (2) et second patron de la France, attendait encore son historiographe lorsque nous en traitâmes dans notre *Vieil Arras*, en attendant aussi la monographie sinon complète, du moins beaucoup plus étendue, que nous comptions en bientôt faire et que nous offrons aujourd'hui.

Cette Prévôté a occupé successivement, on le sait, deux emplacements très-distincts : l'un situé à proximité de la ville, l'autre sis à Saint-Laurent.

(1) *Clément d'Alexandrie*.

(2) Ant. *In festo sancti Michaelis*.

Sauf une dizaine de lignes de Desmazures et une vingtaine du Père Ignace, rien, exactement rien de connu ne restait sur la première Prévôté, rasée lors du siége de 1640, et tombée dans le plus complet oubli.

Cinq pages de M. de Cardevacque—intéressantes assurément, mais assurément aussi très-insuffisantes,— insérées au *Bulletin des Antiquités départementales*, constituaient le maximum des études auxquelles on s'était livré sur la seconde Prévôté, qui existe toujours.

L'intérêt spécial que devait naturellement éveiller en nous cette ex-maison conventuelle, que nous habitons depuis près de trente ans, nous a fait faire des recherches, d'abord ingrates et décourageantes, mais couronnées enfin par un succès inespéré.

Leur résultat a été en effet de nous permettre, non-seulement de bien connaître la Prévôté actuelle et de la suivre dans ses diverses transformations depuis son édification jusqu'à ce jour, mais encore de reconstituer la Prévôté détruite, et de parfaitement déterminer l'époque de sa construction, le caractère ainsi que la disposition de ses bâtisses et le lieu de leur emplacement.

C'est donc avec une satisfaction véritable que nous allons faire connaître les documents aussi inédits qu'authentiques que nous avons été assez heureux pour découvrir sur l'une et l'autre Prévôtés.

ANCIENNE PRÉVOTÉ

« *Etiam periere ruinæ!*

Prétendre que l'*Église Saint-Michel-lez-Arras* — à laquelle fut ultérieurement annexée la *Prévôté* du même nom — se perd dans la nuit des âges, serait assurément abuser de la métaphore, mais on peut, sans exagération, reporter sa fondation à une époque très-reculée.

En admettant, en effet, que cette Église — dont le vocable, ainsi que nous l'apprend Guimann, a été appliqué à la porte des *Joyeuses entrées*, qui en était voisine « *Ecclesia sancti Michaelis ad portam civitatis sedet, quæ ab ecclesiâ denominatur* » (1) — n'ait point été précisément contem-

(1) Nous avons, dans notre *Vieil Arras*, péremptoirement démontré que le *Grand Châtel* de Louis XI s'élevait près la Porte Saint-Michel, à l'angle de la Grand'Place et de la rue de l'Olliette ; voici une nouvelle preuve de cet emplacement.

Lorsqu'il y a quelques années a été élevée la façade de la maison, alors en retrait, sise à gauche de l'Église des Carmes, remplacée maintenant par le Château-d'eau, on a trouvé, précisément à l'endroit occupé par les piliers d'aujourd'hui, une fondation de deux mètres

poraine de la création du monastère de Saint-Vaast, à qui elle appartenait, il est permis de supposer avec vraisemblance, que ses religieux l'auront fait bâtir vers le temps où érigé, grâce à saint Vindicien, en Abbaye Royale, *Castrum Nobiliacum*, ce monastère fut doté par Thierry III des quatorze cents mesures de terre confinant à la maison conventuelle, et sur lesquelles s'établirent ses jardins —quartier de la Chapelette, *Sancta Maria in horto*, —ses vergers—quartier de la Grand'Place,—ses prés—quartier du Rivage, *Pratum*,—la ville d'Arras, et ses faubourgs du côté de l'Orient—faubourg Saint-Michel, les trois Eclistres, Couture et Marais Saint-Michel, Blangy, etc.

Quoi qu'il en soit, nous voyons cette Église jouer son rôle dans l'incident dramatique qui s'émut en 1166 entre Philippe, Comte de Flandre, et les religieux de Saint-Vaast, à l'occasion du Chef de l'Apôtre saint Jacques.

Donnée à l'Abbaye par l'un des Rois de France, ses protecteurs spéciaux, l'insigne relique y fut conservée jusqu'au moment où l'Abbé Ledwin jugea convenable de la transférer subrepticement à Berclau.

d'épaisseur sur treize mètres de profondeur, qui, évidemment, n'avait jamais pu être faite pour une construction particulière, et n'était autre que celle de l'un des murs du *Grand Châtel*.

Nous tenons ce renseignement de M. Tison, entrepreneur qui a bâti la façade de cette maison.

Comme toutes les portes de la ville, la porte Saint-Michel était une véritable forteresse crénelée et pourvue de tous les moyens de défense qu'employait la stratégie de l'époque de sa construction.

Il résulte, au surplus, d'un compte du 18 juillet 1339, pour les travaux faits aux portes *Saint-Nicholas*, *Ronville*, *Haisserue*, *Pugniel*, de *Chité*, *Méaulens*, de *Posterne* et *Saint-Mikel*, qu'elles étaient appelées *forteresses*. — (*Fonds des Comtes d'Artois*, n° 192).

Cent quarante ans plus tard, l'Abbé Martin l'y alla reprendre, et avant de la rentrer en ville, dans l'Église Abbatiale, la déposa dans celle de Saint-Michel « *Cum jam Attrebatum essemus ingressuri,* dit encore Guimann, témoin oculaire, *Domnus Abbas sanctum pignus in Ecclesiâ Sancti Michaelis non longè a portâ civitatis orientali, quæ ab eodem denominatur Archangelo, interim jussit servari* » et la plaça sur l'autel principal et devant la statue de la Vierge « *in altare majus ante beate Dei Genitricis imaginem.* »

Poussé par de mauvais conseils, Philippe de Flandre, après boire, ayant couru à l'Église Saint-Michel « *quasi aquila cum impetu volans ad escam* » pour en arracher violemment « *manu militari* » et à coups de bâton « *et fuste arrepto, obstantes circumquaque discutiens* » cette relique, s'en saisit effectivement et la remit aux chanoines d'Aire, qui la gardèrent pendant six ans. Une transaction étant intervenue, grâce à la médiation du Pape, du Grand-Maître du Temple et de l'Archevêque de Rheims, entre le Comte et l'Abbé de Saint-Vaast, la relique fut restituée à l'Abbaye et déposée provisoirement encore dans l'Église Saint-Michel « *relatum venerabile caput in Ecclesiâ Sancti Michaelis repositum est et ibidem monachorum excubiis interim conservatum.* »

Sans nous étendre autrement sur ce grand fait historique, constatons qu'en 1166, l'Église St-Michel, construite évidemment dans le style roman, avait une importance réelle, puisque l'on y déposait une relique de cette valeur; que, de plus, cette Église avait plusieurs autels, — et probablement aussi trois, au minimum, — puisque la relique était placée sur l'autel principal « *in altare majus.* »

Cela explique la dévotion particulière qu'inspirait ce sanctuaire, les dons qu'il recevait et l'affluence des Arrageois de toutes classes qui s'y rendaient, notamment au jour de la fête patronale, « *hæc Ecclesia ab universis civibus multo amore et honore colitur, et in die festivitatis ejusdem Archangeli, ibi primorum civitatis et totius plebis concursus plurimâ ambitione et festâ devotione et multis eleemosynarum et caritatum impensis agitur.* »

Peu de temps après ces choses, l'Abbé Dom Henri, frappé des agréments du site de Saint-Michel et des besoins qu'avaient les religieux de posséder une maison de délassements, résolut « *ob loci amœnitatem et fratrum repausationem* » de la bâtir près de l'Église. En conséquence, du consentement du Chapitre conventuel, il la dota richement, et en 1199 le légat-Canon, cardinal de Préneste —l'un des fondateurs de l'Abbaye d'Arrouaise – étant venu à Arras, une Prévôté y fut, sous l'autorité de ce dernier, régulièrement adjointe pour la récréation des moines « *ad usus fratrum propter recreationem* », à la condition, toutefois, qu'elle resterait constamment dépendante de l'Abbé et du Chapitre « *in subjectione et dispositione Abbatis Sancti Vedasti et Capituli sui.* »

Plus tard, lorsque l'ancienne infirmerie de Messieurs de Saint-Vaast, qui se trouvait proche de l'Église de Notre-Dame-au-Jardin, fut abandonnée aux habitants de la ville, la Prévôté Saint-Michel devint l'infirmerie du monastère, ainsi que le dit le Procureur-général Desmazures (1), et ainsi que cela résulte de la lettre adressée au Prévôt de Saint-Michel par l'Abbé Philippe de Caverel, le 23 août

(1) *Observations sur la Coutume d'Artois*. Titre III, livre VII, nº 140.

1625, lors de la maladie contagieuse qui sévit à Arras; lettre par laquelle cet Abbé enjoignait au Prévôt d'avoir à se préparer à retirer ses meubles des appartements qu'il occupait, de manière à tenir « premièrement la chambre sur la porte et entrée dudit Saint-Michel et en après les chambres tant d'embas que d'enhaut de la maison principalle regardant du costé de l'Orient, et successivement les autres s'il en étoit besoin, à la disposition des religieulx ou suppotz de l'abbaye. » (1)

Eglise et Prévôté étaient « bâties, dit le P. Ignace, entre le château de *Belle-Motte* et la ville, sur une élévation, à droite du Crinchon. » Cela est fort juste, mais il convient d'ajouter que le tout s'élevait contre la chaussée conduisant de la porte Saint-Michel à Blangy, à 2,060 pieds d'Artois de cette porte, et à 1,650 pieds d'Artois du château (2).

Parallèle au chemin de la porte Saint-Michel à Blangy, l'Église, à un seul toit, avait son chevet de ce dernier côté (3) et comptait sept fenêtres alternant avec autant de jambes de force; son clocher s'élevait comme dans les très-anciennes églises, au-dessus de la partie médiane de la nef (4).

Deux fort précieux plans de 1590, l'un en papier, l'autre en parchemin, tout récemment retrouvés aux

(1) *Fonds de Saint-Vaast, Prévôté Saint-Michel.* Série H. Archives départementales.

(2) *Plans de 1594 et 1596*, n° 559 des Archives départementales.

(3) *Plans de 1594 et de 1618, dressé par Camp, ingénieur des Archiducs, copié par Arrachard, le 11 février 1784.* — Comparer *plan de 1590*, à M. Caron, publié par l'Académie d'Arras.

(4) *Plan* des Archives départementales, n° 427. — *Plan de 1594.*

Archives départementales (1) dans une liasse relative aux réparations opérées à cette époque au clocher de l'Église qui fut rehaussé, permettent de se faire une juste idée de l'ensemble de la Prévôté.

Cet ensemble de bâtiments comprenait au moins trois faces ; au moins, disons-nous, parce qu'il se pourrait qu'il en eût existé une quatrième qui, située derrière le dessinateur du plan d'élévation sur parchemin, ne saurait y figurer.

L'Église, on le sait déjà, se trouvait parallèle à la route de la porte Saint-Michel à Arras ; or de ce dernier plan il résulte que les fenêtres et les portes étaient en plein-cintre, caractère qui, rapproché de la position de la tour, s'élevant au milieu de l'Église, permet de croire que celle de 1590 était encore la primitive.

Toute la partie en maçonnerie de la tour, de forme quadrangulaire était, à chaque angle, buttée par de doubles contreforts à triple ressaut et couronnée par un « avant-pied formant galerie » ; au-dessus s'élevait une portion de flèche en bois et ardoises, percée d'une fenêtre à chaque face ; au-dessus encore une aiguille tirant son jour par deux lucarnes. Au haut de la partie maçonnée de la tour avait été construite « une chambre forte », une chambre « pour y tenir fort » (2), c'est-à-dire pour s'y retrancher et s'y défendre au besoin. Elle était éclairée par quatre fenêtres disposées deux à deux sur chacune

(1) Ces pièces ont été retrouvées par M. Cottel, que nous remercions ici volontiers de la parfaite obligeance avec laquelle il nous est venu en aide dans nos recherches aux Archives.

(2) *Plan de 1590,* sur papier.

des faces correspondant à celles de la nef. Cette chambre, qui se trouvait dans la partie rehaussée de la tour, avait juste la hauteur du toit. Avant 1590, la partie en bois et ardoises du clocher commençait avec le toit, auquel la flèche se reliait.

Parallèlement à l'Église était construite la Prévôté, bâtiment à un étage à pignons à pas de moineaux et volutes alternés, et à trois lucarnes en maçonnerie dans le toit de la face sise en regard de l'Église. Au premier étage régnaient sur cette face sept fenêtres rectangulaires, dont deux avec meneau tranversal, sises à droite et à gauche de celle du milieu, tandis que les cinq autres étaient à croisillons. Au rez-de-chaussée se voyaient quatre portes en plein-cintre, surmontées de demi-fenêtres, accompagnées de trois fenêtres croisées semblables à celles de l'étage. Dans le haut du pignon était une ouverture rectangulaire sans meneau ; au premier étage s'ouvraient deux fenêtres à croisillons semblables aux autres. Le rez-de-chaussée n'avait aucun jour. Sur la seconde face de ce bâtiment simple, solidifié par trois énormes contreforts (1), n'existaient que deux petites baies ouvertes vers le haut, entre ces contreforts.

Ce corps de bâtiment se reliait à angle droit avec l'Église au moyen d'un Cloître formé au rez-de-chaussée par huit arcatures en plein-cintre dont l'une servait de porte. Au-dessus régnait un étage percé de quatre fenêtres rectangulaires sans meneaux ; le toit était coupé par deux lucarnes.

On serait également tenté de croire que ces constructions Prévôtales devaient remonter à 1199.

(1) *Plan de 1596.*

Au centre de la cour existait un parterre quarré entouré de barrières; derrière le Cloître, la vue de la ville et de ses clochers donne fidèlement l'orientation de l'ensemble des bâtiments ainsi que nous l'avons déterminée.

Il appert d'une série de « comptes des ouvraiges faicts » à Saint-Michel, que la Prévôté comportait, entre autres choses, une basse-cour, des étables grandes et petites, un pigeonnier, une brasserie, un jardin fruitier, un puits, un bas-jardin, une grange, une prison, une tourelle, etc. (1)

Le long du chemin de la porte Saint-Michel à Blangy, la Prévôté était enclose par un mur commençant au chemin dit *de Fosses* (2), de *Marquisiel* (3) ou *Markisiel*, conduisant au marais et qui existe encore aujourd'hui, et aboutissant à l'*enclos de Loiselet*. Vers le milieu de ce mur s'élevait un pavillon avec porte-cochère au rez de-

(1) *Quittances de 1601, 1627, 1628, 1629.*

(2) *Baux de l'emplacement de l'ancienne Prévôté: 18 avril 1643 et 28 mars 1711.* Le premier acte dit « descente pour aller à Fosse ».

(3) *Acte de 1325*, touchant la justice de Saint-Vaast à Fosse et Saint-Michel.

Fosse ou *Fosses* de *Marquisiel* ou de *Markisiel* était une localité qui se trouvait derrière la Prévôté entre les murs de la ville et le château de Bellemotte.

Cette localité comptait des habitations En effet un « *Livre des marchés d'ouvraiges de l'Abbaye* » offre page 21, v°, un contrat du 8 janvier 1589, intervenu entre l'Abbé de Saint-Vaast et « Nicolas Lagache, marchand de poissons, demeurant *aux Fosses*, près Saint-Michel-lez-Arras », et « *l'Inventaire sommaire des titres et papiers de l'Abbaye de Saint-Vaast,* dressé en 1721 », mentionne des « procédures entre l'Abbaye et le sieur Coronel, au sujet des droits seigneuriaux de la maison *de Loiselet, à Fosse,* tenue de l'Abbaye et de Saint-Michel. »

chaussée, constituant l'entrée principale, deux fenêtres à l'étage et une grande lucarne en maçonnerie dans le toit (1).

Dans l'enclos de la Prévôté existait un vaste vivier; en face de cet enclos se trouvait la *Couture Saint-Michel* « *Culturella Sancti Michaelis* », en laquelle on entrait anciennement non loin de la porte du même nom, en passant sur une « plancquette » (2) dont il est question sur l'une des gardes du *Livre aux Serments de l'Echevinage* (3), à propos du serment prêté le 12 août 1405 par le Duc de Bourgogne, lors de son entrée à Arras. On y lit en effet que le Duc jura, en la manière accoutumée. « Assès près de le porte Sainct Michiel au bout de le planquette vers le Couture Sainct Michiel», là était la piedsente menant de cette porte à *Notre-Dame-du-Bois*. Derrière l'enclos s'étendaient les *marais Saint-Michel*, allant jusqu'à la Scarpe, marais à l'occasion desquels existe un curieux acte de non préjudice donné à Messieurs de Saint-Vaast par l'Echevinage d'Arras au sujet d'un pont que ce dernier avait fait construire à l'entrée desdits marais, sans le consentement de l'Abbaye.

Entre la Prévôté et la ville étaient la fontaine *Sainte Lambourd*, la fontaine à *l'Espinet* et la fontaine *aux Arches*, à proximité de laquelle se trouvaient les *maisons des pestiférés* (4).

(1) *Plan de 1596*. N° 559 des Archives.

(2) *Accord entre le Comte d'Artois, Messieurs de Saint-Vaast, et les Mayeur et Échevins d'Arras pour les Couture, marais et chemin de Saint-Michel, du 13 décembre 1418.*

(3) Archives municipales.

(4) *Plan de 1596.*

q

d

fac

en e

nate

figure

L'É

de la p

il résult

cintre, c

s'élevant

de 1590 é

Toute la

quadrangula

bles contref

« avant-pied

portion de flèc

à chaque face ;

jour par deux l

de la tour avait

une chambre « p

s'y retrancher et s

quatre fenêtre

pièces ont été r

de la parfait

es recherch

590, sur pa

quarré entouré

ville et de

de l'ensemble

déterminée.

ouvraiges faicts »

entre autres

grandes et petites,

fruitier, un puits,

tourelle, etc. (1)

Saint-Michel à Blangy

commençant au che-

(3) ou *Markisiel*,

encore aujourd'hui

Vers le milieu

porte-cochère au

1622, 1629.

ancienne Prévôté:

« *descente* pour

justice de Saint-

ou de *Markisiel*

entre les murs

habitations. En

» offre page

entre l'Abbé de

poissons, demeurant

« *l'Inventaire*

Saint-Vaast, dressé en

et le sieur Corond

de *Loiselet*, à *Fosse*,

chaussée, constituant l'entrée principale, deux fenêtres à l'étage et une grande lucarne en maçonnerie dans le toit (1).

Dans l'enclos de la Prévôté existait un vaste vivier; en face de cet enclos se trouvait la *Couture Saint-Michel* « *Culturella Sancti Michaelis* », en laquelle on entrait anciennement non loin de la porte du même nom, en ɔassant sur une « plancquette » (2) dont il est question ɪr l'une des gardes du *Livre aux Serments de l'Echenage* (3), à propos du serment prêté le 12 août 1405 · le Duc de Bourgogne, lors de son entrée à Arras. On t en effet que le Duc jura, en la manière accoutumée. ɔès près de le porte Sainct Michiel au bout de le planc vers le Couture Sainct Michiel», là était la piedsente ɪt de cette porte à *Notre-Dame-du-Bois*. Derrière l'enɔtendaient les *marais Saint-Michel*, allant jusqu'à la marais à l'occasion desquels existe un curieux acte préjudice donné à Messieurs de Saint-Vaast par ɪage d'Arras au sujet d'un pont que ce dernier construire à l'entrée desdits marais, sans le ɪent de l'Abbaye.

Prévôté et la ville étaient la fontaine *Sainte* 'a fontaine à *l'Espinet* et la fontaine *aux Arches*, de laquelle se trouvaient les *maisons des*

596. N° 559 des Archives.

·e le Comte d'Artois, Messieurs de Saint-Vaast, et hevins d'Arras pour les Couture, marais et chemin du 13 décembre 1418.

nicipales.

5.

L'enclos de la Prévôté, jardins et prairies, contenait treize mesures cinquante-quatre verges (1), dont trois mesures environ pour la partie amasée de bâtiments (2). Le marais Saint-Michel avait trente-deux mesures (3).

La Prévôté Saint-Michel, dit Desmazures, « a juridiction sur diverses juridictions et tenement avœc officiers et lieu plaidoiable dont le ressort est pardevant le Grand Prévost et hommes de fief de l'Abbaye du dict Saint-Vaast » (4).

Indépendamment, en effet, de la justice civile et criminelle, haute vicomtière et basse que l'Abbaye avait sur Saint-Michel, Fosse et Blangy, à l'exception des trois cas de rapt, meurtre et arsin (5) « *multrum, raptum et incendium* », ainsi qu'il résulte de la Charte de 1212, la Prévôté avait un Tribunal composé d'un Prévôt et d'un Bailly commis par l'Église de Saint-Vaast, et de sept Échevins nommés par le Prévôt, tenant séance tous les quinze jours. Un Cartulaire de Saint-Vaast du XIVe siècle contient une Coutume locale remontant au commencement du XIIIe, rédigée en seize articles, portant répression des *méffaits* commis en « l'eskevinage de Blangy », compris dans ceux dont parlent la Charte de Robert d'Artois en

(1) *Atlas de Desailly, dédié à Mgr le cardinal de Bouillon.* — Plan du canton nº 1 et répertoire nº 4. — Archives départementales, nº 3 (1704).

(2) *Baux de 1725, 1732, 1746, 1754. Prévôté de Saint-Michel, fonds de Saint-Vaast*, série H.

(3) *Atlas de Desailly*, même plan et répertoire nº 48.

(4) Livre VII, titre III, nº 140.

(5) *Acte sur parchemin de 1325. — Reconnaissance par les Officiers du Comte d'Artois de 1442.*

date de 1239, où on lit : « *confirmat etiam et concedit nobis dictus Comes Scabinatum nostrum in suburbiis Attrebatensibus in terrâ Ecclesie nostre, infra bannileugam* », et la Charte de Louis, fils aîné de Philippe-Auguste, en date de 1212 (1), où on lit encore : « *judicentur liberi homines per liberos homines Abbatis, et villani per Scabinos in terrâ Ecclesie ubi justitia debet fieri.* »

Voici cette Coutume, dont les dispositions brèves et impératives rappellent les formules des lois d'Athènes et des Tables décemvirales.

« *Chy après sen suient li ban qui se doivent faire en leskevinage de Blangy, et des amendes se aucuns se meffait.*

Premiers se aucun se combat il sera jugés semlablement comme on fait en le hale dArras.

Item se on dit leidure à l'autre, à v s. damende sera.

Item se on jue à dés à x s. damende sera.

Item tout li hoste qui tenront mauvais hostel seront en le volonté du sengneur et de le loy.

Item se cars ou karete karie parmi le Couture, à iiij s.

Item se kevaus passe par ledite Couture à tout gore et sans sele, à iiij s. damende sera.

Item se on brouaite en ledite Couture, à iiij d. damende sera.

Item se on va parmi les courtius à iiij d. damende sera.

Item se on met ès Coutures ou es kemins ordures ou teraus, à v s. damende sera.

(1) Guesnon. *Inventaire des Chartes de la ville d'Arras*, pages 15 et 18.

Item se aucuns haue, pick ou fend en lestraiere dudit eskevinage, il amendera de lx s.

Item on doit cascun an faire le ban sur lamende de v s. que tous courtius et gardins soient enclos.

Item on doit faire les bans davent sur lamende qui est à coustume ens u pais dArtois.

Item se on met ordures ens ès fontenins des Ars, il amendera de v s.

Item se kevaus y vont à tous leur warespiax ens ès dites fontenins, à v s. damende seront.

Item tous autres delis et meffais qui seront ou feront fais ens udit eskevinage de Blangi, il se jugeront as us et as coustumes de le hale dArras.

Item toutes les amendes qui seront deseure iiij s. apartenront au sengneur de Saint Mikiel, et cheles desous v s. au maieur de Blangi (1). »

Quant à la dernière Coutume locale dont on avait « accoustumé d'user en la Prévosté, Eschevinage de Saint-Michel-lez-Arras, qui se consiste en Blangy et en Fosses appartenant à Monsieur de Saint-Vaast d'Arras », elle était rédigée en vingt-quatre articles. Il en existe aux Archives une copie du 7 mars 1593, collationnée par Guillaume-François Hébert, Conseiller au Conseil d'Artois. Cette copie est extraite d'un Coutumier de Saint-Vaast qui se trouve aux mêmes Archives (2) et a pour titre : « Copie des Coustumes Généralles de l'Abbaye Saint-Vaast et

(1) Archives départementales du Pas-de-Calais, série H. — *Cartulaire de l'Abbaye de St-Vaast du* XIV[e] *siècle*, en parchemin, page 56, v°.

(2) *Coustumes de Saint-Michel, Blangy et Fosses*. VII [xviii].



autres particulières, de plusieurs leurs terres et Eschevinaiges, envoyées à Amiens l'an mil cincq cens et sept, collationnées à la requeste de Pierre Crugot, Procureur d'icelle Église, l'an soixante et huit. »

Il y avait un autre « Registre contenant les us et coustumes des principaux villages de l'Abbaye, en latin, fait par M. Louis de le Saux, canoine de Saint-Pierre, à Lille, en 1585 », il paraît égaré (1).

Les articles IV et V de la Coutume apprennent qu'un double des contrats passés devant le Prévôt ou son Bailli et deux Échevins, était déposé « au ferme et huche de l'Eschevinage » lequel fermait « à trois clefs, dont l'une gardoit ledit Prévost et les deux autres, deux desdits Eschevins. »

L'article XVIII porte que pour salaire de leur droit d'afforage, il est dû aux Échevins par chaque pièce de vin : « un lot de ce vin, un pain blancq, une tranche de formage et un fagot. »

Les comptes de la Prévôté prouvent que ces officiers étaient appointés. En 1635, le Bailly touchait annuellement quatre livres, le Lieutenant six et le Sergeant quatre. En 1690, le traitement du Bailly était porté à six livres, celui du Lieutenant réduit à quatre et celui du Sergeant à une (2).

Les revenus de la Prévôté Saint-Michel sont établis notamment en dix volumes reliés en parchemin, qui existent encore aux Archives départementales.

(1) *Inventaire sommaire des titres et papiers de Saint-Vaast, 1721.* — Archives départementales.

(2) *Comptes de ces époques.* — Archives départementales.

Le premier comprend les années 1339 et 1340. On y voit que le Comte d'Artois était tributaire de la Prévôté à cause de son château de Belle-Motte, et l'article qui l'établit est ainsi conçu :

« Li Contes dArtois dont mesires Guillaume de Bleti, chevaliers est en lonmage de lEsglize doit de rente LVII sols et VI capons par an, a plusieurs termes, chest assavoir pour lenclos de Belemote contenant VII masures, XIX sols a IV termes, et se doit cascune masure VIII sols de relief, autant d'entrées et autant d'issues. Item doit pour les prés de Belemote XXVIII sols de rente au jour de S. Remi et les VI capons au Noël et sil eskiet LVI sols de relief, autant d'entrées et autant d'issues. Item doit de rente par an li Conté dArtois dessus dis, au jour S. Remi, III mencauds de blé. » Postérieurement, à la vente de ce château, consentie en 1565 par Philippe II d'Espagne à l'Abbesse Marguerite de Warluzel, la redevance fut payée par les Dames d'Avesnes.

Le deuxième registre est afférent aux années 1597, 1598, 1599, 1600. Le troisième, à 1606. 1607, 1609. Le quatrième, à 1613, 1614, 1615, 1616. Le cinquième, à 1617, 1618, 1619, 1620. Le sixième, à 1621, 1622, 1623, 1624, 1625. Le septième, à 1626. Le huitième, à 1627, 1628, 1629, 1630. Le neuvième, à 1631, 1632, 1633. Le dixième, à 1682.

Les redevances étaient perçues sur Arras, Ronville, Blangy, Bailleul, Brunemont, Ecourt-St-Quentin, Ecuries. Estaing, Hénin-sur-Cojeul, Izel-lez-Esquerchin, Neuville-St-Vaast, Neuvireuilles, Oppy, Roclincourt, Vis-en-Artois, Wagnonlieu, Acq, Escout-St-Mein, Feuchy, Héninel, L'Escluse, Montenescourt, Noyelles-sous-Bellonne, Razin-

court, Wancourt, Croisilles, Chérisy, Estrées-Cauchy. Fresnicourt, Haucourt, Fresnes-lez-Montauban, Mauville, Monchicourt, Petit-Villers, Rœux, Riencourt-lez-Bapaume, Sains-en-Gohelle, Sailly-en-Ostrevent, Saint-Michel.

C'était à la Prévôté que, conformément à une tradition immémoriale, les bouchers de la ville d'Arras allaient annuellement célébrer leur fête patronale et faire hommage à l'Abbaye, en raison de ce qu'elle leur permettait « de faire paistre leurs troupeaux de bestes à laine » dans ses marais de Saint-Michel (1).

« Seront tenus les Mayeur et Eschevins, comme aussi les confrères et compagnons de boucherie », porte l'édit du 25 février 1561, de, après avoir entendu la messe à la Madeleine « ramener le dit Mayeur au devant de la dite boucherie et d'illec en bandes, environ les neuf heures, se transporteront en l'Église et Prévosté du dit Saint-Michel, hors de la ville, prochaine les maretz communs, en laquelle Église feront pareillement célébrer autres messes solempnelles par les Prévost et religieux du dit lieu. et ils présenteront deux grandz chierges et une torse, auxquelles messes les dits bouchiers seront tenuz de comparoir et assister le dit Mayeur en toutte honneur, sous paine et amende de six deniers contre chaquun des défaillants à appliquer a la dite confrairie, n'estoit qu'il fussent absentz, malades, débilles, impotans ou autres excuses légitimes, la dite messe achevée en la dite Prévostée, retourneront en pareil ordre que dessus à leur dite halle. »

Lors du siége de 1640, et en exécution de la résolution

(1) *Sentence du Conseil d'Artois du 31 janvier 1696.*

prise par le Conseil de guerre de « démolir les fauxbourgs affin d'y faire partout une esplanade pour découvrir plus facilement les mouvemens des assiégeants et les esloigner de la ville » (1), la Prévôté Saint-Michel fut, ainsi que son Église, détruite de fond en comble par les bourgeois d'Arras « *penitus diruta et solo adæquata* » (2) et il n'en resta plus que quelques dépendances. Un bail en date du 18 avril 1643 de l'emplacement de la Prévôté, porte qu'on loue « les deux haults jardins avec la cour du milieu et ruines des mazures, sans toucher au jardin pottagier ni aux caves d'en bas. »

Une Croix de fer montée sur quelques marches fut élevée à l'endroit qu'avait occupé la Prévôté, afin d'en perpétuer le souvenir. Autour des quatre faces de la pierre carrée servant de piédestal à l'arbre de la Croix, on avait gravé cette légende: « *Urbis obsidione deleta Ecclesia et Præpositura Sancti Michaelis olim hic sita, anno 1640.* »

Ce monument figure aux anciens plans de la ville et des environs, notamment à l'*Atlas de Desailly* (3), au *Plan de Leticrce de 1716* (4), à celui de *Desmiaut de 1735* (5), au *Plan figuratif de la ville, cité et citadelle d'Arras et des manoirs, jardins, prairies, terres labourables, chemins, rivières, rues, flégards qui entourent la dite ville, etc., etc.* (6).

(1) *Registre mémorial de 1640. Page 45, n° v.* — Archives municipales.

(2) *Bulle d'Innocent, du 11 juin 1687.* — Archives départementales. *Prévôté Saint-Michel.*

(3,4,5,6) *Nos 3, 472, 599, 644.* Archives départementales.

Peu après, l'emplacement de la Prévôté fut « relevé par les décombres que l'on y conduisit de la ville par les ordres de Messieurs du Génie. » (1)

Enfin l'Abbaye ayant résolu de rebâtir plus loin de la ville, là où elle est encore aujourd'hui, la Prévôté Saint-Michel, les terrains de l'ancienne se trouvant compris dans les zônes militaires par suite de l'extension des ouvrages avancés de la place « *quia productis urbis munimentis locus ille in eo spatio continebatur quo ex edicto regis ædificia excitari prohibentur* » (2), le Grand-Prieur Dom Antoine Chasse fit déblayer en 1684, sauf certaines murailles de soutènement de terrains que l'on voyait encore au temps du P. Ignace (3), par les soldats de la garnison, « les mathériaux de la vieille Prévosté » (4) ; de telle sorte que des fouilles pratiquées à l'endroit où s'éleva si longtemps la Prévôté primitive ne donneraient sans doute plus que des résultats assez insignifiants.

Le Nécrologe de Saint-Vaast a conservé la liste des Prévôts de Saint-Michel depuis 1175 jusqu'en 1678, la Prévôté ayant, malgré sa démolition, continué à être administrée quant à ses revenus comme par le passé.

(1) 1759. *Répertoire du plan des terres de Blangi et Saint-Sauveur.* — Archives départementales.

(2) *Ordonnance du Cardinal de Bouillon, 1686.* — Archives départementales. *Prévôté Saint-Michel.*

(3) *Mémoires*, tome II, page 721.

(4) *Despenses faites pour la construction de la Prévôté, Article* I. — *Fonds de Saint-Vaast*, série H. *Prévôté Saint-Michel.*

Voici cette liste :

1175 Balduinus
1189 Robertus qui creditur nomine de Mourier
1215 Guerricus
1294 Eligius Prevost
1298 Philippus de Marginal
1316 Johannes de Ste Gemme
1318 Robertus de Vhé
1323 Petrus de Tournay
1330 Petrus de Douay
1334 Petrus de Soissons
1339 Walterus de Mollains
1343 Renerus
1345 Johannes Mehaut, ibi tunc degebant tres socii
1350 Johannes de Baillelet
1363 Jacobus de Mion
1365-1380 Jacobus de Neuville
1375 Robert le Bescot
1380 Eustachius de Bailleul
1391 Jacobus le Castelain
1403-1410 Nicolas Divery
1428 Johannes Potier
1427 Petrus Martini de Lorgies
1429 Johannes Hourier Beaumont
1431 Jacobus de Hertain ; item 1439-1450
1435 Petrus du Herlin. 1439-1442
1445 Petrus de Bus
1448 Walterus de le Houssières
1453 Wilelmus Moque
1460 David de Bulleux
1468 Johannes Wallois
1472 Philippus Gommer
1474 Godefridus du Bos
1477 Johannes Barré
1485 Georgius d'Arveroult
1489 Freminus Everlencq
1491 Walerandus de Wignacourt
1505 Hugo de Villers
1506 Philippus Wallois : cum eo duo socii
1512 Johannes Leuriot
1513 Egidius Paien
1516 Leduinus de Paris
1526 Johannes Tordeur
1532 Jacobus de Wignacourt d'Ourton
1557 Johannes de Boufflers
1559 Johannes du Mortier Cauvet
1564 Johannes Lefebure
1567 Michel Daize
1576 Nicolaus le Sergeant

1578 Antonius de Trameries
1588 Jacobus Monvoisin (interim)
1589 Johannes Bourgeois
1596 Ludovicus Doresmieux
1596 Alphonsus Doresmieux
1597 Philippus de Clercq, 1610
1605 Guillielmus Bosquet
1611 Alardus Gazet
1626 Antonius Gery
1633 Petrus Denis
1635 Nicolaus le Maire, ad honores
1636 Jacobus Gallois, Domus diruitur, 1640
1646 Carolus Havrelan
1652 Jacobus de Bonmarchiet, simul M. Prior ad reparationem Anzinii
1672 Franciscus Hourdequin
1674 Michael Cornaille
1678 Antonius Chasse, Prior M. ad translationem Præposituræ. (1)

Les commissions de Dom Jehan de Boufflers, 1558, de Dom Daix, 1567, de Dom Le Sergeant, 1576, de Dom de Trameries, 1578, de Dom Le Bourgeois, 1589, de Dom Doresmieux, 1596, de Dom De Clercq, 1597 et de Dom Le Maire, 1635, existent encore aux Archives départementales. (2)

Bien que les épitaphiers conservés à la Bibliothèque municipale n'aient point consacré de chapitre spécial aux monuments funéraires de l'Église Saint-Michel, il résulte néanmoins, croyons-nous, de plusieurs passages du Nécrologe de Saint-Vaast, qu'on y inhumait, ne fût-ce qu'accidentellement ; d'Aubrometz parle aussi d'un religieux du nom de Dom Vaillant, qui s'était retiré à la Prévôté pour tâcher d'y recouvrer la santé, y était décédé le

(1) *Necrologium Vedastinum*, pages 69 et 70.

(2) *Fonds de Saint-Vaast*, série H. *Prévôté Saint-Michel.*

20 juillet 1638 et y avait été enterré le lendemain à cause de la putréfaction immédiate de son corps.

« Il fut, ajoute cet auteur, surnommé *le Lazare*, pour autant que sœur Jehanne Allart, ancienne maitresse du couvent des Chariotes, estoit venue au point deux jours auparavant que lors l'on le pensoit mort, de lui mettre son froque sur le corps pour le mettre dans son luisseau, sentant que l'on le tiroit du lict pour ce faire, il retira son bras, démontrant par la qu'il estoit encore en vie, et ainsy demeura en foiblesse environ deux fois vingt-quatre heures sans parler et ainsy mourut. » (1)

(1) Le P. Ignace. *Addition aux Mémoires*, tome VI, pages 138 et 139.

PRÉVOTÉ ACTUELLE.

« *Præposituram Tibi dicatam gloriose Michael Archangele periculis in omnibus defende ut non iterum pereat.* »

Depuis un temps immémorial, entre la Scarpe, les chemins de Blangy à Thilloy (1), de Blangy à *Notre-Dame-du-Bois* et Feuchy et l'emplacement de l'ancienne ferme de *Waudrifontaine* (2), *Waldrici* ou *Waudrici fontis* (Guimann), qui avait emprunté son nom d'une source depuis longtemps tarie (3) et qui fut détruite en 1640, s'étend un vaste terrain de vingt-sept mesures qui, vers la fin du XVIIe siècle, était longitudinalement coupé en deux parties à peu près égales par le *bas chemin* de Blangy à Waudri-

(1) Ce chemin s'appelait aussi chemin de *Waudrifontaine*. La partie de ce chemin comprise entre la grand'route d'Arras à Blangy et le chemin de Blangy à Thilloy s'appelait chemin de *la Prévôté*.

(2) Le *Registre aux nominations et promotions* des religieux de Saint-Vaast, relate des nominations de chapelains aux dates des 5 novembre 1618 — 19 décembre 1622 — 7 octobre 1638 — septembre 1660 — 26 mai 1709, à la chapelle de Sainte-Elisabeth de *Waudrifontaine*, sise dans l'église de Saint-Laurent. (*Le Vieil Arras*, page 620.)

(3) Le P. Ignace. *Mémoires*, tome V, pages 619, 620.

fontaine, au long duquel « fluait un ruisseau » (1), chemin supprimé depuis, mais qui figure dans les anciennes cartes des environs d'Arras de 1590 (2), 1594 (3), 1618 (4), etc....

Composée de terres labourables, la partie de ce terrain située à droite de ce bas chemin de Waudrifontaine était en contrehaut et s'élevait au fur et à mesure que l'on se rapprochait du chemin de Feuchy. La partie située à gauche, au contraire, était en contrebas et consistait en prés, prairies, eaux et oseraies.

Dans cette seconde partie, à environ trente toises du chemin de Blangy à Thilloy et contre le bas chemin de Waudrifontaine était la fameuse fontaine à *Moucrons* ou à *Moucherons*, ainsi nommée à cause de la quantité de ces insectes qu'elle attirait aux jours d'été (5), fontaine que Hennebert classe au nombre des six grandes fontaines de l'Artois (6) ; fontaine qui portait déjà ce nom vers la fin du XIVe siècle, témoin une charte de 1399, par laquelle, sur la demande de Messieurs de Saint-Vaast, et sans préjudice pour l'avenir, le Duc de Bourgogne mettait à néant l'exploit fait par Jehan de Lye, son sergeant et garennier du bois de Mofflaines, contre « Mathieu l'Artisien lequel trayoit de l'arbalestre avec plusieurs autres personnes à un jeu d'arbalestres que l'on faisoit lors en une place

(1) *Actes d'acquisitions des 18 mai et 21 avril 1684.*

(2) Appartenant à M. Caron, publiée par l'Académie.

(3) Archives départementales, no 559.

(4) Id. Id. no 475.

(5) Le P. Ignace. *Dictionnaire*, tome III, page 643, vo, Saint-Laurent. — *Mémoires*, tome V, pages 619 et 620.

(6) *Histoire d'Artois*. Introduction, page 78.

située à Blangy, assez près de la *Fontaine des Mousquerons* » (1); fontaine enfin qui, au rapport d'Hennebert, (*loco citato*) du P. Ignace et de Dubus (2), était et le but des promenades des habitants d'Arras, et le rendez-vous des désœuvrés et des débauchés de cette ville.

A droite et à gauche de ce bas chemin de Waudrifontaine, Messieurs de Saint-Vaast, à qui appartenait cette ferme, celle d'*Hervaing*, celle de la *Court-au-Bois* (3), la

(1) Archives départementales.

(2) *Manuscrit*. Archives de l'Académie d'Arras.

(3) Nous avons, dans notre *Vieil Arras* (pages 627 et 628), parlé de cette immense ferme, siége de la culture de plus de douze cents mesures de terre.

Ajoutons que sa salle à manger, voûtée en briques sur sommiers, avait quarante pieds de long sur vingt-et-un pieds de large.

Que dans la cour était une haute tour dite *Tour du Guet (Comptes de 1618 à 1649. Fonds de Saint-Vaast.* Archives départementales), que l'on voit au *Plan de 1737* (nº 77, mêmes Archives).

Et que dans le corps de logis réservé à l'Abbé de Saint-Vaast, se trouvait la cheminée monumentale décrite dans la pièce que voici :

« *Marché à Anthoine Caron, crocqueteur de gré, pour la furniture de cheminée à Courtaubois.*

Monseigneur le Prélat de l'Église et Abbaye de St-Vaast d'Arras. du Conseil d'Estat de Sa Majesté, etc. at faict marché à Anthoine Caron, crocqueteur de gré, pour faire et livrer à mondict Sieur, en son hostel de Courtaubois, la furniture d'ung cheminée de gré, asscavoir, piedz d'estalles, colonne, corbeaux et fronteaux ouvrez et enrichis de capiteaux de l'ordre ionicq, et aux panneaux desdicts piedz d'estalles y aura mufle de lion, et les colonnes en dessus canelées avec volutes et capiteaux, et le corbelement de dessus de patenostre et fœullaige. Et au fronteau seront posez trois armoiries, asscavoir celles de Monseigneur au millieu et les autres du Couvent et de l'Église à

chapelle de *Notre-Dame-du-Bois* (1), son *Ermitage*, la *Longuinière « Longobragium »*, et toutes les terres environnantes, avaient plusieurs parcelles de ce terrain ; l'une d'elles, notamment, était à eux de si ancienne date,

costez, ou telles autres qu'il plaira à mondict Sieur. Item sera tenu enrichir ledict fronteau de molure et douchaine. Bien entendu que luy sera livré par mondict Sieur la pierre pour ledict manteau, avec les sommiers, le reste demourant à sa charge, le tout de nette et sure taille, au contentement de sa Seigneurie, et joinct bien et deuement, moiennant quoy sera payé audict Caron la somme de trente florins après que l'ouvraige sera achevé et assise, pourquoy faire sera submis assiter le machon à appareiller chasque pièce, ce que iceluy Caron a promis faire. Ayant singné ceste avec mondict Sieur ce 27e de juin 1590. Jan, Abbé de St-Vaast. »

(Archives départementales du Pas-de-Calais, série H. *Fonds de l'Abbaye de St-Vaast, Registre aux marchés*, folio 48).

(1) A ce que nous avons également dit sur l'antique et importante chapelle de Notre-Dame-du-Bois (*Le Vieil Arras*, pages 620 à 627), nous ajouterons aussi que le 8 janvier 1588, Jean Sarrazin, Abbé de Saint-Vaast, avait traité avec un huchier par le contrat que voici à l'occasion d'un tableau de bois à placer dans cette chapelle.

« *Marché à Pierre Fagart, huchier, pour faire ung tableau à mettre en l'église de Notre Dame du Bois.*

Le huictiesme jour de janvier quinze cens quatre vingt huict, Monseigneur le Prélat de St-Vaast d'Arras, du Conseil d'Estat de Sa Majesté, etc. at faict marché à Pierre Fagart, huchier, demourant audict Arras, de faire ung tableau pour mectre en l'église Nostre Dame du Bois, de 11 piedz de long et 9 piedz de hault, le tout de bon bois aisselles de quartier secq et cauceez de trois ans, de 14 à 15 paux de large, icelluy bois sans éuentaire, cappellure ny oubriom ou sans mavais ne dabondant, le fond dudict tableau sera garny du clef par voye, pour tenir ledict fond d'ouverture, ledict tableau fourny d'une grosse moulure alentour du double carreaux, aussy de bois de mormaulx eschaucheez. Ledict Fagart at promis de tenir tout ledict tableau bon et

qu'un acte d'avril 1249 établit « ke Gerars de Blangi et Ysabiaus sa femme ont pris a rente de le glise de Saint-Vaast un prei ki tient entour deus mencaudées, ki sied

suffisant, sans nulle fenture ny ouverture, l'espace de deulx ans après que ledict tableau sera assis, et garnir icelluy tableau, par le derrière, de barres et lambourdes, par voye, et le tout bien et deuement faire et achever en dedans demy mars prochain, moiennant quoy mondict Sieur at promis faire paier audict Fagart la somme de dix huict flourins de quarante gros chacun ; et en cas que ledict tableau seroit bien et deuement faict à la vollunté de mondict Sieur, quarante sols d'augmentation quy seront paiez ledict tableau estant achevez. Faict au lieu abbatial dudict St-Vaast aux jour et an que dessus. Ainsy seigné en bas Jan Abbé de St-Vaast, et Pierre Fagart. »

(Archives départementales du Pas-de-Calais, série H. *Fonds de l'Abbaye de St-Vaast, Registre aux marchés,* folio 2, verso).

Et que quinze ans plus tard, l'Abbé Philippe de Caverel fit, touchant la reconstruction de la tour, le marché suivant :

« Monseigneur le Prélat de l'Église et Abbaye de St-Vaast a faict marché à Guillaume Franchois et Nicolas Noiret, machons, demeurans ès faulbourgs de ceste ville, pour par eulx bastir et ériger une nouvelle tour au clocher de la chapelle de Notre-Dame-du-Bois-lez-Hervain, en la forme et manière que Monseigneur leur ordonnera et suivant le modelle que leur sera baillé pour y en commencer promptement, faire les desblais telz qu'il conviendra pour asseoir la nouvelle machonnerie sur les anchiennes fondations dudict clocher, et livrer entièrement tout ce qui sera nécessaire pour les hourdages et manœuvres d'icelles ouvrages, mettans en œuvre tous les matériaux et telz qu'il plaira à Monseigneur leur faire délivrer, moiennant le pris et somme de dix huict pattars de chacune verge à l'advenant de cent piedz de St-Vaast et d'Arthois pour chacune verge, revenant au pied d'espesseur, sans riens requérir, doubler, tiercher, ni nuls retours quelconcques, qui leur sera paié faict à faict que lesdicts ouvrages se verront aller avant, et dont icelles achevées se fera visitation et mesurage par gens en ce congnoissans,

entre Blangi et Waudrifontaine entre le pré mon Seigneur Gossuin de Hées et le rivière de Blangi. » (1)

Or ce fut dans la partie droite de ce terrain que Messieurs de Saint-Vaast, privés depuis longtemps d'une maison de campagne et de santé, résolurent d'élever la nouvelle Prévôté Saint-Michel.

Au long du chemin de Blangy à Thilloy, entre le bas et le haut chemin de Waudrifontaine, existait un champ de deux mesures de terre, dans lequel, à proximité de la première de ces trois voies de communication, se trouvait une grande fosse qu'indiquent les plans de 1590, 1594 (2), 1618, 1758, et que les gens du village appelaient *Fosse au Sel*.

C'est sur ce champ que l'Abbaye jeta son dévolu. Elle le fit donc, aux dates des 19 décembre 1779 et 7 février 1780, acheter aux propriétaires, Barbe Noiret, veuve d'Havre Nicolas, Marie-Jeanne et Madeleine Le Flon, « par le sieur Antoine Blin, Sieur de Wanquetin, fermier de la cense de la Cour-au-Bois » à qui Dom Chasse, à la fois

telz qu'il plaira à Monseigneur choisir aux despens communs. En foy de quoy Monseigneur a signé ce présent marché en son hostel abbatial, avecq ledict Noiret, le 21e jour de may 1603. Ainsy signé Philippe, Abbé de St-Vaast; marcques de Guillaume Noiret et Franchois Noiret; et plus bas : Ledict recepveur général pourra donner ausdicts machons 30 s. pour le vin du marché. Signé : Philippe, Abbé de St-Vaast. »

(Archives départementales du Pas-de-Calais, série H, *Registre aux marchés*, folio 110).

(1) *Parchemin*. Archives départementales, série H. *Fonds de l'Abbaye de Saint-Vaast. Prévôté Saint-Michel*.

(2) N° 559 des Archives départementales.

Grand-Prieur de l'Abbaye et Prévôt de Saint-Michel, avait remis somme suffisante pour régler cette acquisition.

Le dernier jour de ce mois de février, ce sieur Blin, mû « par le zèle de piété et dévotion qu'il avoit à l'endroit de Monsieur Saint-Michel », fit donation à l'Abbaye de ce corps de terre, à la « charge de par la dite Prévosté faire dire et célébrer en la chapelle d'icelle Prévosté, lorsqu'elle sera construite et érigée, et en attendant la dite construction, en la chapelle de Saint-Michel en l'Église d'icelle Abbaye, une messe par chacune semaine, à perpétuité, pour le salut du dit Blin et de sa femme pendant leurs vies, et le repos de leurs âmes après leurs trépas », charge à laquelle il renonça le 6 mars suivant en reconnaissant que le corps de terre prétendûment donné par lui n'appartenait au fond qu'à l'Abbaye, des deniers de laquelle il avait été payé. (1)

A ce terrain, l'Abbaye joignit un autre corps de terre d'une demi-mesure acheté en 1784 par Dom Chasse, puis un autre encore de même contenance environ ; le tout fut entouré partie de murs de briques, partie de murs de terre ; on y traça un jardin et on y éleva la Prévôté, qui renferma une chapelle particulière, *sacellum domesticum interius. « Fundum comparavit ad tria circiter terræ jugera patentem, in quo muris partim lateritiis partim terreis circumdato hortum designavit et ædificia aliquot extruxit cum sacello domestico.* »

Cette Prévôté se composa d'abord de deux bâtiments, l'un grand qui existe toujours, l'autre moins important dont il ne reste plus trace ; bâtiments dans les fondations

(1) *Prévôté de Saint-Michel.* Archives départementales.

desquels entrèrent probablement les grès extraits de celles de l'Ermitage de Notre-Dame du-Bois, en avril 1741 (1), ainsi que les matériaux extraits de celles de l'ancienne Prévôté en 1684 ; et d'un magnifique colombier portant la girouette seigneuriale de Saint-Vaast, et plus tard d'une autre chapelle « *Ecclesia seu sacellum exterius* » qui a également disparu.

Commencés en 1684, les deux bâtiments principaux et le colombier furent terminés en 1685. (2)

Ultérieurement entreprise, la seconde chapelle ne fut parachevée qu'en 1691. (3)

Construit dans le style Louis XIII, en pierres de taille rencontrées de briques sur haut piétement de grès, le grand corps-de-logis, composé d'un rez-de-chaussée et d'un étage, flanqué de deux pavillons (4) en retour du côté de la cour, et coiffé d'un toit élevé d'ardoises portant deux épis, était sur l'une et l'autre faces percé, au rez-de-chaussée, de six fenêtres et d'une porte à laquelle on accédait en franchissant un perron de dix marches, et à l'étage, de jours correspondants à ces ouvertures. A droite du vestibule d'entrée par la cour existait une vaste salle à trois fenêtres sur le jardin ; à gauche, une autre salle plus spacieuse encore où se voyait une immense cheminée au manteau de laquelle était « un marbre de sept pieds et demy de long et quatre de large enrichy des armes de

(1) *Registre aux comptes de Saint-Vaast, 1740 à 1756*, page 228.

(2) *Comptes des dépenses de la Prévôté, 1684-1685.*

(3) Le P. Ignace. *Mémoires*, tome v, pages 619 et 620. — *Dictionnaire*, tome III, page 643, v° St-Laurent.

(4) Le P. Ignace. *Mémoires*, tome v, pages 619 et 620.

son Alteze E. M. le Cardinal de Bouillon, Abbé commendataire, *écartelé au premier et quatrième d'azur, semé de France à la tour d'argent maçonnée de sable,* qui est de la Tour ; *au deuxième d'or à trois tourteaux de gueules, deux et un,* qui est de Boulogne ; *au troisième coticé d'or et de gueules de huit pièces,* qui est de Turenne ; *sur le tout, d'or au gonfanon de gueules frangé de sinople,* qui est d'Auvergne (1) ; *parti de gueules à la fasce d'or,* qui est de Bouillon ; de celles de l'Abbaye : *d'or à la croix ancrée de gueules,* et de celles de Monsieur le Grand-Prieur : *de gueules à trois cors de chasse d'or, deux et un, liés de même et virolés d'argent,* avec autres ornementations (2). Au-dessus régnait une série de cellules.

Le petit bâtiment, construit très-probablement de la même manière, renfermait l'infirmerie et la chapelle domestique à l'usage des religieux malades et du Prévôt lorsqu'il jugeait bon d'y célébrer la messe (3), chapelle dont le Grand-Prieur Dom Tirsay ordonna de modifier l'orientation lors de la visite qu'il y fit en 1720. (4)

Bâtie tout en pierre blanche (5) sur gresserie, la seconde chapelle était vaste, de façon à pouvoir contenir non-seulement les religieux de Saint-Vaast, mais encore les habitants de la commune et autres personnes, à qui il était quotidiennement loisible de s'y rendre pour assister

(1) Jouffroy d'Eschavannes. *Armorial universel,* dit d'argent.

(2) *Dépenses faites pour la construction de la Prévôté.* Article 21.

(3) Le P. Ignace. *Mémoires,* tome v, pages 619 et 620.

(4) *Visitatio Præposituræ Sancti Michaelis.—Registre des visites canoniques des Prévôtés, 1697-1732.*

(5) Le P. Ignace. *Loco citato.*

au Saint Sacrifice (1). Elle avait un clocher et une cloche (2).

Dans la chapelle s'élevait un autel en bois richement sculpté, dont quelques débris conservés par M. l'abbé Decherf doivent encore exister quelque part. Le chœur était séparé de la nef par une balustrade en marbre et en fer, dont plusieurs morceaux se retrouvent à l'une des tombes adossées à l'église de Saint-Laurent, et dont un remarquable fragment a été vendu il y a quelques années, après la mort de Madame Verdevoye.

Derrière l'autel de la chapelle était une sacristie renfermant un autre autel qui pouvait accidentellement servir « *ubi in casu necessitatis vel commoditatis celebrari mysteria possent.* » (3)

Le montant de ces constructions s'éleva au chiffre considérable pour l'époque de quarante mille livres (4), qu'il faut ainsi décomposer : grand bâtiment, colombier et dépendances, 20,982[l] 16[s] 7[d] ; petit bâtiment, 2,700[l] 5[s] 10[d] ; chapelle, 16,316[l] 17[s] 7[d]. (5)

Ces édifices ayant été érigés partie pour l'usage de l'Abbaye, c'est-à-dire afin de servir tout à la fois de maison de santé pour les valétudinaires et de maison de récréation aux religieux « *pro ægris convalescentibus et pro sanorum religiosâ recreatione*, partie pour l'usage du Prévôt, leur prix fut : en ce qui concerne la chapelle, supporté par l'Abbaye seule (6); en ce qui touche la Pré-

(1) *Ordonnance du Cardinal de Bouillon.*
(2) *Visitatio Præposituræ Sancti Michaelis.*
(3) Id.
(4) Le P. Ignace. *Eodem loco.*
(5) *Compte des dépenses faites pour la Prévôté.*
(6) Id.

vôté, réglé à concurrence de 13,555^{l} 9^{s} par l'Abbaye, et de 10,127^{l} 13^{s} 5^{d} par la caisse de la Prévôté. (1)

Il fut de plus convenu que l'entretien de la Prévôté serait annuellement supporté, moitié par l'Abbaye, moitié par le Prévôt, et que celui de la chapelle serait exclusivement à la charge de l'Abbaye. (2)

Il fut, pour éviter toute espèce de tiraillements ou de malentendus, réglé enfin : que la partie droite du grand corps de-logis, le colombier et le jardin constitueraient le lot du Prévôt ; que la partie gauche serait destinée à l'usage de l'Abbaye, ainsi que l'infirmerie, l'une pour servir aux délassements de son personnel, qui pouvait y venir avec la permission de l'Abbé ou du Grand-Prieur à certaines époques déterminées — une fois la semaine (3), — l'autre pour être affectée aux soins des malades.

Que la chapelle domestique, la cuisine et les caves seraient communes « *ut omnis rixandi occasio eliminetur ita statuimus, pars ea quæ respicit meridiem et continet quatuor cubicula duo inferiora et duo superiora usibus ægrorum monasterii destinabitur. Pars vero quæ respicit aquilonem et continet aulam cum adjuncto conclavi cum partibus superioribus recreationii communitatis cedet. Pars vero media quæ continet duo cubicula inferiora et duo superiora habitationi Præpositi inserviet ad quem etiam spectabit usus horti et columbarii, sacellum vero et culina cum caveis communia erunt.* » (4)

(1) *Compte des dépenses faites pour la Prévôté.*

(2) Le P. Ignace. *Mémoires*, tome v, pages 619, 620.

(3) Le P. Ignace. *Mémoires*, tome II, page 476.

(4) *Ordonnance du Cardinal de Bouillon* — Un règlement du 2 novembre 1784 portait : Article XIII. « Quand la Communauté ira en promenade à St-Michel ou Anzin, l'aumonier scaura ce qu'on envoit de linge et d'argenterie, et le mercredi suivant, les domestiques du réfectoire en feront, en sa présence, l'inventaire et vérification. »

Quant à la grande chapelle extérieure, *Ecclesia*, que l'on voit au plan n° 644 des Archives départementales et sur celui publié par M. de Cardevacque, il va sans dire qu'elle échut également à l'Abbaye.

Toutes ces constructions avaient été élevées sous la direction de Dom de Loos (1), homme de beaucoup de goût, qui fit également travailler à la fontaine à Moucherons, dont la configuration fut probablement rectifiée et l'étendue réduite à cette époque (2), et qui probablement aussi prit alors le nom de *Fontaine Saint-Bénoit.*

Construire la Prévôté nouvelle ne suffisait pas, il fallait encore l'investir canoniquement des immunités, droits, prérogatives et priviléges attachés à l'ancienne, et pour cela il fallait la triple intervention de l'Abbé, du Pape et du Roi.

En conséquence, le 29 janvier 1686, le Cardinal de Bouillon, Abbé commendataire, déclara par Ordonnance signée en son palais de Cluny, autoriser cette translation (3).

Cette Ordonnance fut confirmée par une Bulle Papale de juin 1687, où l'on voit que la Prévôté nouvelle a été substituée à l'ancienne, « *cum illius privilegiis, indultis, honoribus missarum anniversariorum, officiorum et aliis illi quibuslibet incumbentibus oneribus, nec non fructibus, redditibus et proventibus juribus obvenientibus emolumentis rebus et bonis illius universis, calicibus quoque, crucibus,*

(1) Le P. Ignace. *Loco citato.*

(2) Le P. Ignace. *Eodem loco.*

(3) *Fonds de Saint-Vaast. Prévôté Saint-Michel.*

candelabris, vestibus, indumentis et aliis ornamentis et paramentis ad eam pertinentibus. » (1)

Le 9 février 1688 eut lieu la fulmination de cette Bulle par sentence de l'Official d'Arras.

En août 1693 furent données à Versailles, par le Roi Louis XIV, les Lettres-Patentes agréant la Bulle et en autorisant l'exécution. (2)

Enfin, le 8 mai 1694, « la Cour, les Grand'Chambre et Tournelle » de Paris enregistrèrent les Lettres-Patentes, et les choses se trouvèrent parfaitement régularisées. (3)

Il était, comme conditions *sine quibus non* de la translation octroyée, catégoriquement stipulé dans tous ces actes, que la Prévôté devait : 1° conserver l'ancien vocable ; 2° continuer à être administrée comme par le passé ; 3° être affectée aux mêmes destinations ; 4° ne constituer qu'un simple office révocable *ad nutum*.

Simple administrateur, en effet, avec certains droits à l'*usus* et au *fructus* de la propriété conventuelle, le Prévôt devait, ainsi que le lui enjoignait sa commission, et « jusqu'à son rappel », conserver intacts tous les droits et priviléges tant spirituels que temporels de la Prévôté, toucher ses revenus, pots-de-vin, droits de relief, profits, casuels, en rendre compte, faire à son entrée en charge un bon et fidèle inventaire de ses meubles et ustensiles, les représenter annuellement, dresser un terrier en forme probante, entretenir les plants existants, etc. ; et ne pouvait, sans autorisation de l'Abbé ou du Grand-Prieur,

(1) *Fonds de Saint-Vaast. Prévôté Saint-Michel.*

(2) *Même fonds.*

(3) *Même fonds.*

suivant les cas, abattre les arbres de haute-futaie, élever aucun ouvrage important, passer aucun bail, intenter aucun procès, nommer aucun officier de Justice ni aucun bénéficier. (1)

Mais comme « les officiers, vassaux et tenanciers de la Terre et Seigneurie de Blangy » devaient néanmoins au Prévôt « respect, honneur, obéissance » en toute circonstance, ainsi qu' « aide et conseil » lorsqu'il le requérait, son installation avait lieu solennellement, sous l'autorité de l'un des dignitaires de l'Abbaye, en présence du Curé de St-Laurent, du Lieutenant et des Echevins de Blangy. (2)

Le Prévôt, venons-nous de dire, devait selon les cas en référer soit à l'Abbé, soit au Grand-Prieur, et voici pourquoi :

Toujours capitulairement proclamées, les nominations aux Prévôtés foraines de Saint-Vaast n'appartenaient qu'aux Abbés réguliers, et étaient faites par les Grands-Prieurs quand l'Abbaye se trouvait en commende.

Ce droit immémorialement traditionnel avait été en 1719 constaté par une consultation de plusieurs jurisconsultes, et reconnu par un Bref du Pape et par Lettres-Patentes du Roi. Aussi le Cardinal de Bouillon avait-il donné à l'Abbaye un acte de non-préjudice « pour ce qu'on lui avait laissé faire de contraire par déférence ou par complaisance. » (3)

En 1719 et 1720, un sérieux différend, qualifié par le P. Ignace de « troubles monastiques », (4) s'émut entre le Grand-Prieur de Saint-Vaast et le Cardinal de Rohan,

(1) *Commission de D. Vandendriesche*, suivant la formule habituelle.

(2) *Procès-verbal d'installation de Dom Vandendriesche.*

(3) *Lettre adressée au Cardinal de Rohan par le Chapitre de Saint-Vaast.*

(4) *Mémoires*, tome v, page 619.

Abbé commendataire, touchant la prérogative de nomination aux Prévôtés foraines.

Ce dernier, considérant comme inhérent à la Crosse le droit de donner l'investiture à ces officiers ou bénéficiaires, avait jugé convenable de nommer Doms Hardy et Doresmieux, Prévôts de Saint-Michel et d'Angicourt. Mais justement jaloux de ses priviléges ainsi ouvertement méconnus, Dom Tirsay (1), Grand-Prieur, après avoir consulté le Chapitre, solennellement assemblé qui, d'une voix unanime fut d'avis qu'il était temps « de mettre à couvert les droits, usages et coutumes de la Communauté, aussy bien que les propres prérogatives du Grand-Prieur », révoqua ces nominations et commit Doms Hapiot et Valory « *Nemine prorsus contradicente* » à l'administration de ces deux Prévôtés. (2)

D'où grande ire du Cardinal, qui le pardonna difficilement à Dom Tirsay, ainsi que le prouve la correspondance consécutive à cette exécution.

Le jardin de la Prévôté, que l'on avait commencé à planter en arbres fruitiers et charmilles en 1684 ou 1685 (3), continua à recevoir des plantations d'arbres fruitiers à haute et basse tige, d'ormes, de bois blancs, de fresnes, d' « *ipriaux* » en 1686, 1687, 1688, 1696, 1702, 1714, etc. au fur et à mesure probablement de ses extensions successives (4). Les chemins longeant la Prévôté furent également plantés d'ormes et de bois blancs. (5)

(1) Il portait : *écartelé au premier et quatrième d'argent à trois merlettes de sable, un et deux ; au deuxième et troisième d'or à trois fusées de gueules posées en fasce.* (*Nécrologe*, page 314.)

(2) *Délibération du 23 janvier 1720. Prévôté Saint-Michel.*

(3) *Dépenses faites pour la Prévôté.*

(4) *Quittances reçues à ces époques.* Archives départementales.

(5) *Plan de 1753.*

En 1692. le constructeur de la Prévôté (1) Dom de Loos « *insignis negotiator monasterii* », dit le Nécrologe de St-Vaast, fut nommé Prévôt : sous son intelligente administration, la propriété conventuelle devint si remarquable, que séduit par la beauté de ses parterres, de ses vergers et de ses eaux, le P. de Beuville, des Jésuites du Collége d'Arras, offrit à l'auteur de ces merveilles la dédicace d'un opuscule en vers latins dans lequel il les chantait, puis d'un autre petit poëme sur le Chardonneret, oiseau qu'affectionnait particulièrement le Prévôt (2).

Voici la première de ces deux œuvres, qui furent imprimées chez Philippe Cornu, typographe des Jésuites. Elle est devenue tellement introuvable, qu'on ne peut la consulter ni à la Bibliothèque nationale, qui ne la possède pas, ni en voir la mention au Catalogue dressé par Messieurs de la rue des Postes, qui n'en soupçonnaient même point l'existence.

S. MICHAELIS
VILLA
REVERENDO DOMINO
D. DE LOZ.
SANCTI MICHAELIS PRÆPOSITO

Ne mihi flammivomo quondam vigilata draconi
Hesperidum jactes rutilo conflata metallo
Poma, nec Elisios mendaci fabula versu
Extollat saltus, ditesque Semiramis hortos :
Quo mentem, Lossi, juvat oblectare colendo
Ante alios nostrum sibi vindicat hortus amorem.

(1) *Nécrologe de Saint-Vaast.*
(2) Le P. Ignace. *Dictionnaire*, tome III, page 924.

FLORIGER HORTUS.

Haud procul à domina Floram miraberis æde
Spargere purpureo florentem lumine campum
Nec, mihi si calami centum, si Mantua vocem
Sufficiat, varios possim describere flores
Quos rediviva sinu fundit natura recluso,
Dum Zephyrus blandos instaurat ruris honores
Pictaque lascivo ludit per prata volatu
Hic, ne virgineo noceat sua forma pudori
Inficiunt violæ blandos ferrugine vultus,
Utque procos lateant humili de cespite surgunt,
Quid dicam ut teneros vibret Narcissus odores?
Qui se dum speculo demens miratur aquarum,
Irrita dum jactat fugienti brachia collo
Et captare manu simulacra evanida tentat
Naufragus egregio fecit de corpore florem.
Quid loquar ut vultus profert tulipa decorem?
Hæc rubet aut vivo pallens ebur excitat ostro,
Hæc rutilum densa ferrugine temperat aurum,
Illa suum niveo jactat candore pudorem,
Altera distinctum filis imitatur Achatem
Et vario diversa comas intersecat auro.
Purpureos anemona sinus, flammasque comantes
Explicat et rutilo solem fulgore lacessit ;
Hic etiam foliis se versicoloribus effert
Et blandum blandè jaculat ocellus odorem,
Particulasque leves pretiosaque nubila fundit.

VIRIDARIA.

Nunc te, quâ variis ornat se fructibus arbos
Et tener immenso premitur sub pondere ramus,
Te, Pomona, canam : blandi miracula ruris

Et quem diverso pinxit natura colore
Se locus Alcinoï par aut formosior hortis
Objicit et nostros in se convertit amores.
Qua saliens venis manat bullantibus unda
Et sese extendit longos imitata canales ;
Incipit hac facili tellus assurgere clivo
Et molli sensim tumet altior aggere campus.
Arborei fœtus sua per discrimina surgunt
Et cerasi dulces florent et pruna canopi
Et Baccho inventæ ficus, et persica mala,
Et varia quidquid tellus regione locorum
Parturit hic læto congessit prodiga partu :
Quid memorem ut sese lætis sub frondibus arbos
Explicet ad murum, pictosque imitata tapetas
Alliciat spectantûm oculos, dextramque legentûm ;
Hic etiam vitis murum captiva per omnem
Serpit et Ambrosia turgentes porrigit uvas ;
Hic plantis ultro curam præstare colendis
Et te naturam cultu mollire frequenti
Arboris, aut nimium ferro compescere luxum
Et tenerâ Sylvestrem animum emendare juventâ
Vidimus, incisoque oculos imponere libro,
Ut Matrem et siccos ramus dediscat acerbos,
Conjugioque feros valeat deponere mores.
Interea tellus teneræ te stirpis amantem
Gratatur, tantoque arbos cultore superba
Plus viget et largo compensat fœnore curas,
Cultoremque probat saturatum nectare pomum,
È que tua dulces traxit dulcedine succos.

AQUÆ.

Quin etiam plantis ne desit mollibus humor
Purior argenteo vitroque simillima lympha

Insinuat sese furtivo lubrica lapsu
Perque sinus ipsos et ruptæ viscera terræ
Funditur et largo partitur flumine vitam.
Labere perspicuis, fons o pulcherrime, lymphis
Jam tibi Pimplœus latex et Hyantidos unda
Cessere, Aonias, musæ, nunc tranfuga lymphas
Fastidit vates, meliori e fonte liquorem
Lossius et blandos in carmina sufficit ignes.
At, si sunt veri Vates et vera loquuti,
Nympha fuit socias inter pulcherrima nymphas
Que fontes inter fons est pulcherrimus omnes
Hanc olim superâ vidit depulsus ab arce
Dum Phœbus varias exul pervaderet oras
Ut vidit, se vultu confessus amantem est
Et blandis animum statuit deprendere dictis :
Proripuit sese nullas capienda per artes,
Et saltus fontesque inter deserta latebat ;
Uritur, admissoque Deus vestigia passu
Urget amans ; placidas Scarpæ Mucronia ripas
Venerat, intactum, si flumina numen habetis,
Si sensum fontes, inquit, servate pudorem.
Vix ea, cum toto manant de corpore guttæ,
Solvitur in rivos, vitreasque liquescit in undas,
Immaduit tellus, ac venis perbibit imis,
È que sinu fontem liquidas emisit in auras,
Qui statim in immensos longo fluit agmine rivos,
Hic magnos tractus undarum atque æquora lata
Efficit, hic blando fugientes murmure rivos,
Qui torto flores inter se corpore flectunt,
Et queruli imbelles gaudent assurgere in iras
Offensosque minis spumâque lacessere calles
Hinc variis gemmant distincta coloribus arva
Hinc violæ florent, hinc vos floretis ocelli

Ipseque narcissus molli redivivus ab undâ
Calthaque flagranti vixit jam decolor æstu.
Hinc nemus, et longe veniunt felicius umbræ,
Hinc gelidum captas frigus, radiosque retundis,
Dum Phœbus rapidum supra quatit irritus æstum :
Hinc Zephyri molles viridi sub fornice Solem
Infensum rident, planctu Philomela canoro
Personat, aut veteres atrox denunciat iras
Atque tuos implet Terei de crimine saltus.
O utinam nostros per tot miracula visus
Ferre, tuamque mihi liceat comprendere villam ;
Ingenium quàm mite solo, moresque benigni
Dicere, quàm blande sensus grassetur in omnes,
Quàm sit dives agro, sed ditior hospite Villa.

Les quatre cent cinq alexandrins composant le second poëme étaient précédés des petits vers suivants :

REVERENDO DOMINO
DE LOOS
SANCTI MICHAELIS PRÆPOSITO.

Lossi, noster amor decusque nostrum,
Quem mens omnibus artibus polita,
Candor ingenii ; piique mores,
Ista denique comitas, et istud
In omnes dedit hospitale pectus
Et summis pariter placere et imis,
Hunc vultu excipies favente Spinum,
Aurasque invalidâ secare pennâ
Tentantem, atque tuos lares subire
Audentem hospitio bonus fovebis
Ergo qui vetat explicare pennas,
Spine, solve metum, meique villam

Lossii celeri petas volatu,
Tanto vindice nil tibi nocebit
Vultur, accipiter, famelicique
Milvi natio nil mali facesset (1).

On trouve dans un *Registre de Comptes* de Saint-Vaast (2), qu'il a été payé :

« Le 23 mai 1740, à François du Val, la somme de soixante dix-huit livres pour avoir fait graver le cadran solaire du jardin de Saint-Michel, mis les stils et posé le cadran. » (3)

« Le 12 juillet 1748, à Paul Roty, pour avoir pavé la cour de Saint-Michel, jardin, cent cinquante huit livres, huit sols. »

« Item à Joseph Pavie, qui a tiré le sable pour Court-au-Bois et ledit pavé de la fontaine, ledit jour, cinquante quatre livres. » (4)

En décembre 1757, Dom Cardon, lors Prévôt de Saint-Michel, « trouvant que son jardin était tellement chargé d'arbres de toutes espèces qu'il paroissoit plutôt un bois qu'un jardin, et désirant donner un autre ordre audit jardin, le redresser et y faire des promenades pour le plaisir et l'agrément de toute la communauté », sollicita de l'Abbé la permission « d'en abattre une quantité et d'en faire une vente, promettant d'en mettre tout le produit en ornemens, en charmilles et autres promenades

(1) Bibliothèque municipale, n° 13040, f° 451, v°. Cornu, Arras, 1708.

(2) *Comptes de 1740 à 1756.*

(3) Folio 227, v°.

(4) Folio 188, v°.

dans le susdit jardin », autorisation que Dom Vigor de Briois accorda le 6 janvier suivant.

Ce fut après cet abattage et le nouveau tracé du jardin que dut être plantée l'incomparable charmille qui existe toujours, qui a la hauteur d'une nef de cathédrale et qui fait l'admiration de tous ceux qui la voient pour la première fois.

En 1765, le Prévôt de Saint-Michel fut Dom Vandendriesche, véritable artiste, très-versé surtout en architecture, grand admirateur « de la belle et vénérable architecture de la sainte antiquité » (1), qui exerça une influence décisive sur la construction de la Cathédrale actuelle, pour laquelle il fit préférer les colonnes aux piliers primitivement admis, et pour laquelle aussi il voulait au haut du grand perron, un péristyle qui, sans la Révolution, se fût probablement exécuté.

Depuis longtemps frappé, sans doute, de ce qu'avait d'exceptionnellement remarquable la fontaine Saint-Bénoit, « l'une des plus belles de l'Artois », des « avantages des terrains de la Prévôté », de « sa situation heureuse », ce religieux, dès son entrée en charge, prenant souci d'améliorer la propriété et d'y apporter les embellissements dont elle était encore susceptible, adressa à l'Abbé Dom Vigor de Briois, la lettre que voici :

« *A Monsieur*

Monsieur de Briois, Abbé de Saint Vaast à Arras.

Remontre très humblement Dom Rupert Vandendriesche religieux de votre Abbaye et Prévot commis a

(1) *Bulletin des Antiquités départementales du Pas-de-Calais*, tome III, pages 140 à 190. *Lettres de Dom Vandendriesche*, publiées par M. Richard, Archiviste du Pas-de-Calais.

l'administration de la Prévoté de Saint Michel appartenante a votre dite Abbaye, qu'il vous est connu, Monsieur, que c'est même une chose notoire que la situation de la Prévoté de Saint-Michel sur l'extrémité d'une petite hauteur du pied de laquelle sortent des fontaines très-abondantes d'une eau très-claire et très-bonne est très-avantageuse et l'une des plus belles de toute la province d'Artois ; que les bâtiments et surtout le jardin de cette Prévoté sont susceptibles des plus beaux embellissemens, et qu'il y a tout lieu de croire que c'est la beauté et l'avantage de ce terrain qui a déterminé il y a quatre vingts ans le Supérieur et le Conseil de l'Abbaye à faire choix de cet endroit pour le rétablissement de la Prévoté de Saint Michel dans la vue de la mettre à usage de maison de promenade et de récréation pour les religieux de vôtre Abbaye comme elle a été réellement depuis ce temps.

Le remontrant, Monsieur, quoique nommé à cette Prévoté depuis trois mois seulement, intimement pénétré de sa situation heureuse a commencé depuis quelque tems à travailler à l'embellissement du jardin pour procurer à ses confrères lorsqu'ils s'y rendent avec vôtre permission, la satisfaction de s'y laisser délasser avec plus d'agrément qu'ils n'en ont eu jusqu'à présent.

Son dessein seroit de mettre en parterre de verdure et de couleur la partie de ce jardin qui est devant les bâtimens de la Prévoté contre le bassin des fontaines pour communiquer du jardin de la Prévoté au jardin potager de l'Abbaye.

Au delà de ce chemin de traverse le remontrant, Monsieur, se propose de faire à chaque coté du chemin

du milieu du jardin quatre grands quarrés de vingt toises ou environ tant en largeur qu'en longueur lesquels seroient séparés par des chemins de traverse de trois toises de largeur qui répondroient aux chemins de traverse du jardin potager de l'Abbaye et seroient bordés par des charmilles.

Les deux premiers de ces quarrés seroient à usage de jardin potager, les deux suivans seroient plantés de figuiers, de vigne, de pêchers et d'abricotiers à basse tige, de poiriers et de pommiers nains, de groseilliers, de framboisiers, de neffliers et autres arbres d'espèces pareilles, les quatres autres quarrés formeroient des bosquets, tous ces quarrés seroient percés de petits chemins de desseins différents. Dans le surplus du jardin qui est de plus quatre vingt toises en longueur le remontrant projette de faire planter des arbres fruitiers, de façon que dans cette partie il y auroit des chemins ouverts en figure d'étoile et bordés par des contre-espalliers ; les espaces entre les chemins seroient plantés d'arbres à haute tige, de fraisiers et autres choses profitables.

Pour parvenir à l'exécution de ces projets il est nécessaire de faire défricher un bosquet qui consiste en quelque façon en broussailles, de sorte que le meilleur bois qui s'y trouve à présent ne peut être mis en usage plus avantageusement qu'en tirant de ses jets des baguettes pour soutenir les tiges des œillets, à la réserve cependant de quelques ormes de mauvaises qualités qui tous ont pris naissance sur de vieilles souches de bois taillis qu'il est indispensable de faire abattre.

En outre sur une partie des quatre mesures de terre, pour lesquelles la Prévoté de Saint-Michel paye annuel-

lement dix livres à l'état des rentes du buffet de l'Abbaye, laquelle depuis que Dom Henri Cardon aujourdhuy Prévot de Gorres et ci devant Prévot de Saint Michel a fait prolonger le mur du clos de la Prévoté jusqu'au canal des fontaines à l'extrémité du jardin, est en dehors de ce clos il y a deux bois blancs et un fresne qui sont dans l'état de maturité d'ailleurs: le plus gros de ces trois arbres est menacé d'être culbuté par le premier vent impétueux du midi, d'ecraser par sa chute le cabinet élevé en face du milieu du jardin de la Prévoté et de causer un dégat considérable à la rive du canal, lequel ayant été élargi et même percé en cette endroit roule ses eaux contre les racines de cet arbre qui aujourdhuy est dans le talus de ce canal.

De plus, près de la porte d'entrée de la Prévôté à six pieds ou environ des bâtimens d'icelle, il y a un tilleul fort gros et fort branchu, qui nuit beaucoup à ces bâtimens. et qui d'ailleurs n'est d'aucune utilité, n'étant pas planté dans un endroit et dans le goût convenables.

Le remontrant, Monsieur, suivant la teneur des commissions que vous avez eu la bonté de lui donner, ne peut faire abattre aucun arbre de haute futaye sans votre permission expresse : c'est pourquoi pour les raisons ci dessus déclarées il a l'honneur de vous supplier de lui permettre de faire abattre les arbres dont il est parlé ci devant pour les parties d'iceux qui seront trouvés propres aux ouvrages de charpenterie et de menuiserie être conservées pour être employées aux réparations et embellissemens des bâtimens de la Prévoté et les autres à son chauffage.

A Saint Michel près Arras le vingt huit janvier mil sept cent soixante six. (1)

Signé : VANDENDRIESCHE. »

L'autorisation demandée ayant été accordée le 31 du même mois, ainsi qu'il appert de la note écrite en marge de la lettre, Dom Vandendriesche se mit immédiatement à l'œuvre et signala ultérieurement son passage à la Prévôté par d'autres embellissements. Nous ne faisons aucun doute, en effet, que c'est à lui que furent dues l'élégante construction en hémicycle et à balustrade qui décore la fontaine, et dans le parvis de laquelle bouillonne sa source principale, de même que la construction de la muraille en grès et pierre de taille qui entourait l'étang : car rien n'est plus pur, plus correct et ne respire plus le goût de l'antiquité légèrement modernisée par une intelligente main du siècle dernier, que ce bel hémicycle toujours debout, et que les restes de la muraille si regrettablement détruite, ainsi qu'il sera dit ci-après.

Mais revenons à la partie sise à gauche du bas chemin de Waudrifontaine, que nous n'avons encore fait qu'indiquer.

Dans cette partie basse, humide, où étaient des prairies, des oseraies, des bosquets d'aulnes et des eaux, se trouvait, on le sait, la *Fontaine à Moucherons* qui avait, ainsi que le prouvent le plan de 1618 et le plan sans date de la Prévôté Saint-Michel, six fois au moins la dimension de son étang actuel — lequel, suivant les expressions du

(1) Archives départementales du Pas-de-Calais, série H. *Fonds de l'Abbaye de Saint-Vaast.*

P. Ignace, n'en est plus « qu'un démembrement, »—(1) et qui, après avoir fait tourner un moulin sis à l'extrémité de cet étang et figuré sur ce plan de 1618, se déversait dans la Scarpe par un cours d'eau joignant la rivière vers le tiers, à peu près, de sa partie longeant le parc actuel de la Prévôté.

La forme de l'ancien étang de la fontaine a subi bien des modifications. Dans le plan sans date de la Prévôté, il n'a plus l'aspect naturellement irrégulier qu'il affectait en 1618: sa deuxième forme, d'une irrégularité artificielle, est modifiée encore dans le plan de 1753, où on le voit régularisé et considérablement réduit ; cette troisième forme, enfin, a subi une modification nouvelle, quoiqu'assez peu sensible, lors de la construction de la fontaine et du mur de l'étang par Dom Vandendriesche.

Le déversement dans la Scarpe a été aussi plusieurs fois transformé. A celui qu'indique le plan de 1618—omettant, à cause de son peu d'importance sans doute, le ruisseau longeant le bas chemin de Waudrifontaine et « fluant de la dite fontaine à Moucrons au dit Waudrifontaine »—(2) s'ajoute, dans le plan sans date de la Prévôté, un second qui s'opère par le canal rectiligne creusé de main d'homme—suivant à peu près la direction de ce chemin détruit—aboutissant à la rivière par un retour à angle droit à l'extrémité du parc, et qui subsiste toujours. Dans le plan de 1753, le premier déversement est sup-

(1) *Mémoires*, tome v, pages 619 et 620.

(2) *Actes d'acquisition des 21 avril et 18 mai 1684*. Archives départementales. *Prévôté Saint-Michel*.

primé et les eaux de la fontaine n'ont plus d'autre issue que le canal.

C'est à l'endroit où ce canal se jette dans la Scarpe qu'était anciennement le moulin de *Vaudriette* ou *Vaudriet*, dit *Moulin à Taillant* (1), dont la fosse se voit encore aujourd'hui, et auquel était annexée une maison (2).

La fontaine à Moucherons, de laquelle émergeaient au moins deux îles (3) était poissonneuse; on y pêchait notamment avec des filets nommés tramelles (4); elle portait plusieurs barques destinées à la pêche et aussi à la promenade sur l'étang (5).

L'Abbaye de Saint-Vaast, à qui elle appartenait d'ancienne date (6) avec un terrain contigu de six boistelées (7) qui, connu sous le nom de *Prés aux Osiers* (8), devint ensuite un jardin, loua ce terrain par bail emphytéotique en date du 6 octobre 1666 (9) « à un employé dans les affaires de M. le Prince » appelé Jeoffroy, qui y bâtit une maison. Le mauvais état de ses affaires l'ayant forcé de la céder avec l'emphytéose à M. de Valicourt, Seigneur d'Ambrines, celui-ci l'afferma à un industriel qui en fit « un cabaret ou guinguette. » (10)

(1) *Actes de 1585, 1587, 1597*. Archives départementales. *Fonds de Saint-Vaast*.

(2) *Acte de 1604, même fonds*.

(3) *Acte de 1699, même fonds*.

(4) *Reçu du 26 mars 1735*.

(5) *Reçu et certificat des 9 août 1728 et 7 août 1735*.

(6) Le P. Ignace. *Dictionnaire*, tome III, page 643.

(7) *Registre aux comptes des dépenses de l'Abbaye de St-Vaast de 1740 à 1756*.

(8) *Acte du 16 mai 1699*.

(9) *Même acte*.

(10) Le P. Ignace. *Loco citato*.

Grâce au voisinage et à la réputation de la fontaine, cet établissement attira bientôt force amateurs de la ville et de la garnison, et ne tarda pas à devenir un lieu mal famé où les désordres s'accrurent à ce point, qu'il fut nommément interdit aux ecclésiastiques d'Arras, par mandement de Monseigneur Guy de Sève de Rochechouart en date du 7 février 1696 (1).

Nécessité donc, pour l'Abbaye, de se débarrasser de pareils hôtes et de faire cesser un tel scandale. A cet effet, le 16 mai 1699, Dom de Loos racheta, moyennant la somme de trois mille livres, de Joseph d'Iscar de Mondejeu, Seigneur de Villefort, et de Suzanne d'Humières, son épouse, « tels droits, raisons ou actions qu'ils avoient ou pouvoient avoir tant en vertu du bail emphitéotique fait le sixième jour d'octobre 1666 du moulin de Blangy, qu'en vertu du testament de M. de Vallicourt du dix septième jour de novembre 1696 sur le prez à eux écheu faisant partie dudit bail emphitéose et les deux petites illettes y attenant et contenant six verges ou environ de terres. » (2)

La guinguette fut supprimée, et pour prévenir tout nouvel abus, le Grand-Prieur de Saint-Vaast imposa aux locataires ultérieurs de cette maison, l'obligation de ne « pouvoir plus y débiter ni vin ni bière. » (3)

« L'an 1730, dit le P. Ignace (4), Valicourt céda de nouveau ce terrain et cette maison à l'Abbaye. Desvignes,

(1) *Recueil des Ordonnances et Mandements de l'Évêque d'Arras*, 1710, page 93.

(2) *Prévôté Saint-Michel. Fonds de Saint-Vaast.*

(3) *Baux de septembre 1716, février 1720*, etc.

(4) *Dictionnaire*, tome III, page 643.

Grand-Prieur, se sentit en quelque sorte obligé de reprendre ce bien à cause des désordres qui s'y commettoient depuis qu'on y avoit établi un cabaret. Ce Grand-Prieur le fit fermer et en a fait une maison de campagne ou métairie. »

Quoique la date de 1730 soit contemporaine de l'époque à laquelle écrivait le P. Ignace, et que son dire ne soit partant point sans autorité, il nous a cependant paru inconciliable avec l'acte de cession de 1696, et les baux de 1716, 1720, etc.

Le P. Ignace aura confondu probablement le moment de la suppression de la guinguette avec le moment de la démolition et de la reconstruction des bâtiments de la fontaine à Moucherons.

Le 20 avril 1715, un accord intervint entre le Receveur-général de l'Abbaye et les sieurs Pierre-François-Marie Boudringhin, Jean Perne et Antoine Catez, accord aux termes duquel ces derniers, moyennant le paiement d'une somme de soixante dix-huit livres pour salaire et trois livres pour vins, prenaient l'engagement de « nettoyer un estang situé dans le jardin de la fontaine à Moucrons, près de St-Michel, appelé l'*Herche*, de le mettre en bon et suffisant estat par son fond comme il avoit été percé, destruire les roseaux qui y estoient jusque par dessous les racines et n'en laisser aucune, retailler les talus, transporter les terres provenant du dit estang où il leur sera ordonné pour le bien et commodité du jardin. » (1)

En 1731, Pierre-Philippe Chevalier et Dominique Bétréniu, s'engagèrent encore à creuser « un grand fossé ou

(1) *Fonds de Saint-Vaast. Prévôté Saint-Michel.*

étang à fond égal partout, au bout du jardin de St-Michel ou fontaine à Moucrons, à en brouetter les terres sur les côtés pour relever le terrain et le rendre propre à la plantation avec glacis et talus convenables, au prix de trente quatre sols par chaque toise ainsi tirée, transportée et applanie. » (1)

Le plan sans date dont nous avons parlé déjà, permet de se rendre parfaitement compte de la situation de ces deux étangs.

Le premier, appelé l'*Herche* en raison de sa forme triangulaire, situé à peu près là où est maintenant la maison de campagne de M. de Bonnival, et vers l'extrémité duquel existait une île circulaire, était une dépendance de la fontaine à Moucherons.

Le second, sis à l'extrémité du parc actuel, contre le moulin de Vaudriet, laissant aussi à découvert une autre île circulaire.

Entre les deux étangs régnaient parallèlement deux fossés ou étangs, parfaitement rectilignes, se rejoignant à angles droits à leurs extrémités et déversant leur trop-plein dans la Scarpe, par une saignée pratiquée vers le milieu de la longueur de celui le plus rapproché de la rivière.

De l'étang voisin du moulin de Vaudriet partait un fossé longeant le mur actuel du bout du parc, et remontant le long de ce mur sur certaine portion du chemin de Feuchy dite des *Blancs Murs* ou des *Longs Murs* depuis la construction de l'enceinte de la Prévôté (2). Un autre fossé

(1) *Accord avec Dom Gilles Cuvetier, religieux commis aux ouvrages. Prévôté Saint-Michel.*

(2) *Plan cadastral de Saint-Laurent, 1833.*

aboutissant à la rivièreau-dessous du moulin de Vaudriet, était établi parallèlement à ce dernier, dont le séparait seulement une étroite bande de terre, si bien que non loin de l'angle du mur de clôture du parc, il fallait franchir deux ponts pour accéder de ce mur au chemin de Feuchy.

La périphérie de l'enclos de la Prévôté était alors, ainsi que l'indique le plan, ce qu'elle est maintenant, sauf l'adjonction faite depuis 1792, alors que le terrain sur lequel se trouvait la grande fosse fut enclavé dans la propriété.

L'ex-guinguette de la fontaine à Moucherons n'était pas la seule construction qu'il y eût sur le terrain avoisinant cette fontaine. Il y existait plusieurs bâtiments d'une véritable importance, en grès et pierre de taille, avec brasserie et dépendances, figurés au plan sans date, mais dans un état de vétusté tel, que vers 1730, Messieurs de Saint-Vaast firent raser le tout et reconstruisirent sur un plan nouveau avec les anciens matériaux. Ils modifièrent en même temps l'aspect de la partie basse, en asséchant une grande portion des terrains submergés, en créant un grand jardin potager et fruitier dessiné à la Française, au milieu duquel fut creusé un vaste bassin quarré se déversant par un large canal dans la Scarpe; et en réunissant en un seul les deux étangs parallèles, diminués de longueur, choses que rend très-sensibles le Plan de 1755 publié par M. de Cardevacque.

Moins importantes que les anciennes, ces constructions qui existent encore, avec quelques remaniements, toutefois, et qui consistaient en un corps-de-logis à simple étage comportant quatre places basses et quatre man-

sardes et une grange avec écurie, étaient destinés « à l'usage des religieux infirmes ou convalescents, et pour les promenades des religieux de l'Abbaye pendant l'été une fois le mois (1), une partie de la Communauté et l'autre le lendemain, où ils dinoient et faisoient l'office divin en l'église de leur Prévôté de Saint-Michel, pourquoi l'une des places basses servoit pour y faire la cuisine, deux autres de réfectoires, une autre de serre pour y conserver les fruits, et la petite grange et l'écurie ne servoient que pour y mettre les bois et ustensiles du jardin. » (2)

Trouvant que ces constructions nouvelles ainsi que les embellissements apportés au jardin avaient amélioré le fonds « à l'advenant de six cents livres par an », les fermiers des droits d'amortissement et de francs-fiefs pour la province d'Artois s'empressèrent de frapper l'Abbaye d'une taxe de dix-neuf cent quatre-vingts livres contre laquelle cette dernière ne manqua pas de protester, prétendant que le fonds n'avait été nullement amélioré par l'embellissement de la forme et qu'au contraire, en sacrifiant « l'utile au délectable », la propriété, loin d'avoir augmenté de prix, avait sensiblement diminué de valeur ;

(1) On a vu *supra* que les religieux pouvaient, avec la permission du Grand-Prieur ou de l'Abbé, aller une fois la semaine à la Prévôté.

De ce document il résulte qu'*en été*, ils allaient une fois par mois dans cette dépendance, afin de se promener dans la partie basse, connue sous le nom de *Jardin de la fontaine à Moucherons*.

Ces deux sortes de récréations existaient-elles ; y a-t-il eu ou modification des règlements, ou erreur du P. Ignace ? C'est ce qu'il serait difficile de déterminer.

(2) *Lettre de Dom Desvignes à M. de Chauvelin.*

ce qui pouvait être exact, puisque les nouveaux bâtiments n'étaient plus susceptibles de location comme les anciens, et que l'on avait détruit les belles futaies et les arbres montants dont les coupes produisaient un certain revenu.

A cet effet, Messieurs de Saint-Vaast firent entendre par devant Notaires, un géomètre et deux entrepreneurs dont voici la déposition :

« Pardevant les notaires royaux résidens à Arras soussignez fut présent Joseph Desmiaut, maître arpenteur-géomètre juré de cette province, Jacques Gayant, maître maçon, et Pierre Devienne, maître charpentier, tous demeurans audit Arras, lesquels ouys et interrogez de la part de Messieurs de l'Abbaye de Saint-Vaast dudit Arras, ont dit, juré, attesté et déclaré d'avoir une parfaite connaissance d'un certain terrain appellé la Fontaine aux Moucherons, appartenant auxdits Sieurs de Saint-Vaast, scitué entre la Prévosté de Saint-Michel et la rivière de Scarpe, dans lequel y avoit un grand corps de logis, maison et édifices, scavoir un bastiment à double étage de graiz et de pierre de taille, de la longueur de soixante-quinze pieds, où il y avoit cave, cinq places basses et autant en haut ; deux autres édifices ou maisons, l'un de cinquante pieds de longueur et l'autre de quarante, pareillement construits de graiz et de pierre de taille, un autre édifice à usage de brasserie et d'estable, auquel il y avoit aussi une cave, ensemble un cabinet fait de graiz et de briques placé dans le jardin potager planté d'arbres fruitiers où étoient deux viviers, l'un quarré et l'autre en triangle, plusieurs fossez et une grande fontaine. Tous

lesdits bastimens et édifices menaçans ruine par leur vétusté et caducité ont esté démolis, avec lesquelles démolitions et les fondations de deux vieux moulins, l'un *à taillant* et l'autre *à papier* qu'on dit avoir esté ruinés par les guerres existant dans le même terrain prez la rivière d'Escarpe, et quantité de graiz et de blancs trouvés dans ce lieu, ensemble les fondations de l'ancienne ferme nommée Waudrifontaine, scituée au bout du même terrain, où on a aussi trouvé une grande quantité de graiz et de pierre blanche, on a construit trois corps de bastimens à un étage seullement, ainsy que s'ensuit, sçavoir, une maison composée de quatre places basses, d'une cave, d'une serre au-dessus pour conserver les fruits, quatre places en paillotis dans les greniers, appuyées contre les pignons, destinées pour le logement des domestiques, une estable à mettre six vaches, une petite grange pour y mettre les fourages, le bois pour l'usage de la cuisine et ustensiles de jardinage, dans laquelle est pratiquée une petite escurie, et finalement un petit appenty contre la muraille pour servir d'estable pour deux ou trois cochons, lesquels bastimens nouveaux n'ont point absorbé toutes les matières des vieux, puisqu'il en est resté grande quantité, tant de bois que de graiz et pierres blanches qui ont esté hachées pour faire la chaux pour la construction des bastimens et dont il en reste encore considérablement, ce qu'ils sçavent, sçavoir ledit Demiaut pour avoir dirigé les ouvrages, ledit Gayant pour avoir mis en œuvre les vieux graiz, libages, briques et pierres de taille dans les nouveaux bastimens, et ledit Devienne, pour avoir employé les bois provenans desdittes démolitions, tels que sommiers, gittes, pannes, che-

vrons, ventrières et autres pièces de cette nature, convenables aux nouveaux bastimens, et d'y avoir fait servir aussy les vielles ferailles, telles qu'ancres, tirans et touttes autres pièces de service, sçachant aussy tous trois, pour l'avoir vu et bien remarqué que dans le terrain qui compose aujourd'huy le jardin en la forme qu'il est, il y avoit auparavant un jardin mais plus petit, avec quantité d'arbres fruitiers, dans lequel il y avoit aussy deux viviers et une fontaine spacieuse dont les eaux descendoient vers la rivière, et quantité de fossez, et qu'au bout de cet ancien jardin il y avoit un bois rempli d'osiers, d'aulnes et d'arbres montans, scachant de plus que pour rendre cet ancien jardin bon et dans la forme qu'il est aujourd'huy, il a fallu combler et remplir les anciens viviers, fossés et fontaines, et relever le terrain, ce qui n'a pu estre fait qu'en creusant le nouveau vivier ou bassin pour en avoir la terre, sans quoy il estoit impossible de relever le jardin nouveau et remplir les anciens viviers, fossés et fontaine en partie, en sorte que l'on n'a fait autres choses dans tous ces nouveaux ouvrages que de donner une nouvelle forme au vieux jardin et bois, et des anciens bastimens, maisons et édifices, en faire une nouvelle plus petitte et telle qu'on l'a dépeinte cy dessus; déclarant aussy qu'ils croient en leur conscience, après avoir bien examiné toutes choses, que ces nouveaux travaux ne méliorent point les fonds et ne servent que d'embellissement, qu'au contraire l'Abbaye en est plus tost endommagée, en ce qu'elle perd les loyers desdits deux moulins et le profit qu'elle tiroit du bois cy dessus, ne trouvant rien en tout ce qu'on a fait qu'un changement de superficie, sans méliorer le fond ny l'avoir augmenté, ce

qu'ils promettent ratifier au besoin en justice partout où il appartiendra.

Ainsy fait et certifié à Arras le onzième jour de décembre mil sept cens trente-quatre, et ont signé avec lesdits notaires.

Signé : DEMIAUT, J. GAYANT, Pierre DE VIENNE, et comme notaires HENRY et MATHIEU. » (1)

Cette déposition fut remise par le Grand-Prieur Desvignes (2) à M. de Chauvelin, Conseiller du Roi, Maître des Requêtes, Intendant de Justice, avec une pétition dans laquelle se basant et sur les Édits de Sa Majesté, parfaitement applicables en l'espèce, et sur les principes des Lois romaines touchant les *actions* et *obligations sans cause*, il demandait la remise du droit ou du moins la surséance jusqu'à plus ample informé (3).

Le 13 décembre 1734, communication de la requête au directeur Jacquin fut ordonnée pour qu'il y répondît.

Sa réponse, en date du 21 janvier suivant, réponse assez faible, il faut le dire, fut, au principal, que la taxe était due et n'avait rien d'exagéré, les reconstructions ayant coûté plus de vingt mille livres et pouvant être affermées ultérieurement, et le certificat n'étant « qu'une pièce mendiée » ; au subsidiaire, qu'en supposant qu'il y eût excès dans la taxe, il fallait, qu'à peine de déchéance,

(1) Archives départementales du Pas-de-Calais. Série H. *Fonds de Saint-Vaast. Prévôté Saint-Michel.*

(2) Il portait : *d'argent au chevron d'azur accompagné de trois grappes de raisin, deux et une au naturel. Nécrologe de Saint-Vaast.*

(3) *Lettre à M. de Chauvelin.*

l'Abbaye justifiât dans la huitaine pour tout délai, de ses devis et marchés avec les ouvriers, afin que le tout vu et examiné par M. de Chauvelin, « Sa Grandeur » pût « ordonner ce qu'il appartiendroit. »

Cette réponse ayant été transmise à Messieurs de Saint-Vaast, le Grand-Prieur adressa à M. de Chauvelin une réfutation des dires et prétentions fiscales, en affirmant que les dépenses nécessitées par les constructions nouvelles n'avaient été que de 5,487 livres 12 sols 6 deniers, et en invoquant « une Déclaration de juillet 1702 et un Arrêt du Conseil d'État du 12 juillet 1729 pour les provinces de Flandre, Haynaut et Artois. » (1)

Nous ne saurions dire quelle fut l'issue de ce litige. Des recherches dans les comptes de Saint-Vaast la feraient peut-être découvrir.

Bien que le *Jardin de la Fontaine* figure dans les plans de la Prévôté de Saint-Michel, dont il était une dépendance, il paraît n'avoir jamais été confondu avec le *Jardin de la Prévôté.*

Au Registre du *Compte des dépenses* de l'Abbaye de Saint-Vaast de 1740 à 1756, celles qui ont été faites pour le *Jardin de la Fontaine* composent un chapitre séparé. (2)

Les bouchers d'Arras, qui allaient à la chapelle de l'ancienne Prévôté célébrer leur fête patronale, continuèrent tout naturellement cette tradition à la chapelle de la Prévôté nouvelle.

On lit à la date du 17 septembre 1747, au *Livre des Bouchers de la ville d'Arras* :

(1) *Prévôté Saint-Michel.*

(2) Pages 273 à 278.

« *Estrait du Registre aux actes de résolution du Corps et Communauté des Bouchers de la ville d'Arras pour l'ancien droit.*

Primo. — Que le jour de Saint Michel le Mayeur entrant et le Mayeur sortant se tiendront prets sur le dix heures du matin pour faire assembluer toutes leur confrère pour se transporter à la Prévosté du dit Saint Michel comme dordinaire, que toutes les ancien Mayeur marcheront chacun dans son rand dancienté et que chaque confrère marchera de mesme dans son rand dancienté avec modestie et reverense.

Article deux. — Que chaque confrère est obligé a l'offrande de la Messe qu'ils se dira à la Prévosté, à peine de désobéissance pour le Corps, que chaque confrère sen retournera dans la mesme situation sans injuriez aucun confrère pendant le saint jour du dict Saint Michel. » (1)

Le P. Ignace ajoute que le cierge de cire blanche et la torche de cire jaune que les bouchers étaient tenus d'offrir à la messe devaient « peser chacun six livres », que « le Prévôt faisoit ordinairement dîner dans la maison les quatre plus vieux bouchers », et que les autres, précédés par la bannière et le tambour de la Confrérie, « revenoient processionnellement en portant l'Image du premier des Archanges. » (2)

Cette dernière formalité pouvait donner lieu à certaine rémunération. On trouve, en effet, à la page 107 de ce *Livre des Bouchers* : « Le 29 septembre 1735 le Maïeur es quatre et tous les confrères on consenty de vouloir paier

(1) Archives de l'Académie d'Arras. *Collection Godin*, page 135.
(2) *Recueil*, tome I, page 446.

Burets et son camarade sur le prix de cinquante sols pour conduire le saint à la Preuvotée et à l'église de la Magdeleine le jour de Saint Michel. »

Le fait de ne pas se présenter à l'offrande pouvait, entre autres pénalités sans doute, entraîner la condamnation à un pèlerinage. Le 30 septembre 1754, « les Mayeur et quatre ont, porte encore le même livre, tenu ansamblée comme d'ordinaire pour punir Antoine Blanchon, pour avoir manqué à l'offrande de la Pruvotoist. Nous las lavons condamnée daler à Notre Damme de Grace à Cambray les preumier du mois de octobre 1754. » (1)

Une fois aussi chaque année, pendant les Rogations, Messieurs de Saint-Vaast venaient processionnellement à la chapelle de la Prévôté, et comme ils passaient par l'église d'Achicourt et suivaient le faubourg Saint-Sauveur, le dicton populaire traçant leur itinéraire était :

Dell'Bazèque à Saint-Michez
Tout du long d'ech Riez (2).

Lorsqu'en 1747 fut démolie la grande chapelle Abbatiale de Saint-Vaast, celle de la Prévôté et le cimetière entouré de murs (3) qu'on y adjoignit devinrent le lieu de sépulture des religieux : « on y portoit les corps sans éclat ni cérémonie. » (4)

On lit au *Registre des Comptes de Saint-Vaast* de 1740 à 1756 : « Le 7 août 1748 payé à Me Fromentin, Me sculp-

(1) Page 144.
(2) Le P. Ignace. *Mémoires*, tome VI, page 208.
(3) *Acte du 8 avril 1791.* Etude de Me Planquette.
(4) Le P. Ignace. *Additions aux Mémoires*, tome V, page 257. — *Procès-verbal de l'adjudication de la Prévôté*, 11 avril 1791.

teur pour l'épitaphe de Dom Remy Tournan, sépulturé à Saint-Michel, 15 livres » (1); ce religieux « Receveur du Tiers lot (2) faisoit les fonctions de Grand-Receveur en place de Dom Hébert—fils de Guillaume-François Hébert, Conseiller au Conseil d'Artois,—alors paralytique » qui fut enterré au même lieu, le 20 juillet 1749 (3).

C'est aussi conséquemment là que fut inhumé Dom Vigor de Briois d'Hulluch, dernier Abbé régulier et reconstructeur de l'Abbaye, décédé en 1780.

Aussi, lorsqu'en 1842, l'on creusa dans l'emplacement de cette chapelle pour la construction d'une serre, rencontra-t-on une foule de tombes renfermant des calices de plomb; l'une d'elles contenait un squelette, le chef posé sur des coussins de soie et portant encore au bras des restes de manipule avec broderies d'or, choses dénotant l'un des dignitaires de l'Abbaye.

Les Prévôts de la nouvelle Prévôté de Saint-Michel dont nous avons trouvé trace dans les *Commissions*, les *Actes* ou le *Nécrologe de Saint-Vaast*, sont :

Dom *Antoine Chasse*, né le 29 avril 1635, dans la paroisse Saint-Géry d'Arras, mort le 28 juin 1692, Grand-Prieur de l'Abbaye. Il portait : *de gueules à trois cors de chasse d'or, liés de même et virolés d'argent, posés deux et un*, avec cette devise : *Deo volente te sequente* (4).

(1) Folio 181. Il portait : *d'azur à une tour d'or couverte et girouettée d'argent.*

(2) Le P. Ignace. *Additions aux Mémoires*, tome v, page 257. Il portait : *d'azur à la tour d'or ajourée de même, la porte garnie d'argent, la tour fermée et girouettée aussi d'argent.*

(3) Il portait : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois clefs de même, deux et une* (Plouvain. *Notes sur le Conseil d'Artois*).

(4) Le P. Ignace. *Mémoires*, tome v, page 619. — *Nécrologe de Saint-Vaast*, folio 287.

1692. Dom *Hadulphe de Loos*, frère de l'Abbé d'Hasnon et de l'Abbesse de Notre-Dame-des-Prés, à Douai, né à Lille, le 2 octobre 1651 : *d'argent à l'arbre terrassé* (*au naturel?*) (1)

1708. Dom *Philippe de la Bécanne*, d'Arras, parent de M. Palisot d'Incourt, Président du Conseil d'Artois, décédé le 4 mars 1713, âgé de 72 ans. Suivant le P. Ignace, sa prestance était si belle, que par un jeu de mots, le peuple l'appelait *l'Abbé Canne* : *de.... à deux chevrons de.... à l'écu en abime chargé d'une aigle de....* (2).

1719. Dom *Bartholomé Hapiot*, né à Houdain, le 4 septembre 1664, mort le 11 mars 1740 : *d'azur à la bande d'or accompagnée de six trèfles de même* (3).

1720. Dom *Jean-Chrysostome Hardy*, d'Arras, né « *in ædibus* du grand Turc », le 12 juillet 1669, mort le 13 mars 1728 : *d'azur à trois glands d'or posés deux et un* (4).

1722. Dom *Alphonse Doresmieux*, d'Arras, né le 25 janvier 1671, mort le 24 octobre 1757 : *d'or à une tête de more de sable ornée d'un tortil d'argent accompagnée de trois roses de gueules deux et une* (5).

1743. Dom *Vigor de Briois d'Hulluch*, né le 7 mars 1702, « *ex Salomé prope Basselam* », décédé en 1780, Abbé de Saint-Vaast : *de gueules à trois gerbes d'or liées d'argent posées deux et une, à l'orle d'or chargé de dix tourteaux de gueules* (6).

(1) Le P. Ignace. *Loco citato*. — *Nécrologe*, folio 302.
(2) Le P. Ignace. *Eodem loco*. — *Nécrologe*, folio 294.
(3) Le P. Ignace. *Eodem loco*. — *Nécrologe*, folio 326.
(4) *Nécrologe*, folio 322.
(5) *Nécrologe*, folio 336.
(6) *Nécrologe*, page 362.

1757. Dom *Henri Cardon,* né à Lille, le 25 avril 1702 : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois chardons de même, feuillés et tigés de gueules* (1).

1761. Dom *Athanase Desbaux,* de Douai (2), né le 6 novembre 1716.

Dom *Bernard Beccue,* né à la Gorgue, le 3 octobre 1696 : *d'argent au paon (au naturel?)* (3)

1765. Dom *Rupert Vandendriesche,* baptisé à Saint-Omer, le 12 octobre 1711 (4).

Dom *Antoine Potier,* d'Arras, né le 11 juin 1715, dans la paroisse de Saint-Nicolas-sur-les-Fossés (5) : *de gueules à l'étoile d'or, au chef d'or à cinq pals de gueules* (6).

Comme l'Abbaye de Saint-Vaast, la Prévôté Saint-Michel portait : « *d'or à la croix ancrée de gueules* ». Un sceau de 1397, reproduit par M. Guesnon (7), représente un dragon que l'Archange Saint Michel perce de sa lance tenue en dextre, la senestre appuyée sur un écu à la croix ancrée: en regard de l'écu se voit une Fleur de Lys témoignant que Saint-Vaast était Abbaye Royale.

Cette figure de Saint Michel transperçant d'une main le dragon et s'appuyant de l'autre sur son bouclier, est reproduite sur une fort belle plaque renaissance en bronze ayant probablement servi d'insigne à l'un des officiers ou

(1) *Nécrologe,* page 363.
(2) *Idem* page 382.
(3) *Idem* page 356.
(4) *Idem* page 376.
(5) *Idem* page 379.
(6) Renseignement fourni par M. le Baron de Hauteclocque.
(7) *Sigillographie d'Arras.*

sergents de la Prévôté; elle a été trouvée dans les marais de Saint-Laurent derrière les terrains de l'ancienne Prévôté et elle est entre nos mains.

Des Comptes spéciaux de la nouvelle Prévôté Saint-Michel, il reste aux Archives un registre relié en veau, de 1690, et des registres reliés en parchemin, de 1723, 1747 et 1756 (1).

En 1790, les revenus de cette Prévôté étaient de « 3,786^{l} 12^{s}, 167 rasières 3 boisseaux de blé, 39 razières d'avoine et 15 chapons, échéant aux jours de Saint André, Noël et Saint Remy de chacun an » (2).

Ses charges étaient de 180^{l} 2^{s} 8^{d} pour les rentes et impositions royales, et comme la plus grande partie des revenus consistait en dixmes, la conséquence se trouvait qu'à la Prévôté incombait la charge « des reconstructions et réparations des églises, chœurs, sacristies, clochers, presbytères et ornements nécessaires pour le service du culte » dans les localités d'où provenaient ces dimes (3).

Voici venir 1789 !

La tourmente révolutionnaire emporta « tous les biens ecclésiastiques, mis à la disposition de la Nation » (4). Et par suite, « le 1er juin 1790, huit heures du matin, en exécution des Lettres-Patentes du Roy, du vingt six mars précédent, sur un décret de l'Assemblée Nationale des 20 février, 19 et 20 du mois de mars, et à la réquisition et assistance du Procureur de la commune », la Municipalité de Saint-Laurent procéda contradictoirement avec

(1) Archives départementales.

(2) *Inventaire du 1er juin 1790.*

(3) *Même inventaire.*

(4) *Décret du 24 novembre 1789.*

« Dom Antoine Potier, prêtre religieux de l'Abbaye de Saint-Vaast » et Prévôt de Saint-Michel, « à la description de l'argenterie, argent monnoyé, des effets de la sacristie, bibliothèque, livres, manuscrits, médailles et du mobilier le plus précieux. »

On trouva notamment, dans la sacristie : « un calice d'argent avec patène et cuiller de même, croix et chandelier de cuivre, un missel, des canons, deux aubes, douze lavabos et douzes purificatoires, six corporaux, quatre nappes d'autel et cinq ornements de toutes couleurs complets. »

Dans la Prévôté : « deux pendules », un certain nombre de pièces d'argenterie et de vaisselle plate en étain (1).

« L'an 1791, le 24 janvier, onze heures du matin, à la diligence du Procureur syndic, au nom et comme délégué à cet effet par M. le Procureur général syndic du département du Pas-de-Calais, par devant les Administrateurs composant le Directoire d'Arras et en l'absence—quoique duement avertis—des Commissaires de la Municipalité de Saint-Laurent » il fut procédé à la publication et à la réception des enchères de la Prévôté ainsi désignée :

« Une très belle maison de campagne avec tout le terrain composant la basse-cour, les jardins, prairies et promenades y adjacentes, et généralement toutes ses appendances et dépendances, contenant 40 mesures, 2 boistellées, 9 verges de terre, vulgairement nommée *la Prévôté de Saint-Michel :* la dite maison faisant face au grand chemin d'Arras à Douay, et le terrain tenant de nord, dans toute sa longueur à la rivière de Scarpe jus-

(1) *Liasse 206 du district d'Arras. Dossier de l'Abbaye de Saint-Vaast.*

qu'au marais d'Athies, de midy, aux terres labourables appartenant cy devant à l'Abbaye de Saint-Vaast. »

Désignation de laquelle il résulte que l'enclos dit *la Longuinière* (1) partant du parc de la Prévôté et aboutissant au marais d'Athies était compris dans l'adjudication.

Une soumission de 27,000 livres faite par un sieur Louis-Joseph Wacheux, négociant à Arras, n'ayant été couverte par aucune enchère, la vente fut, sur la réclamation des Prieur et religieux de Saint-Vaast, remise à une époque ultérieure.

Le 9 avril suivant, il fut procédé à un supplément d'inventaire à la Prévôté, où l'on mentionne la fameuse cheminée de marbre de la pièce « nommée la salle de la Communauté », ainsi que la cheminée de marbre également qui existe encore dans la salle à manger, et à l'inventaire des objets renfermés dans les bâtiments de la partie basse, où étaient Dom Michel Delecourt et le jardinier Hennebel.

A la suite de cette nouvelle opération, les Administrateurs composant le Directoire du District d'Arras consultèrent les Administrateurs du Directoire du département. sur ce qui devait advenir de la revendication faite par Dom Potier, des objets mobiliers de la Prévôté, acquis de son pécule, ce à quoi il fut répondu, qu'on statuerait ultérieurement sur le mérite de cette revendication.

Une nouvelle adjudication eut lieu le 11 du même mois ; aux clauses du cahier des charges il fut expliqué « que l'adjudicataire ne pourroit se mettre en possession de fait ni jouir de la chapelle et terrain y adjacent qui

(1) *Longobragium*, dans le diplôme d'Hincmar de 870. Dans cet enclos planté d'arbres et formant une agréable promenade le long de la Scarpe, on avait pratiqué un fort beau réservoir en grès pour conserver le poisson ; il en existe encore une partie, recouverte seulement de quelques pouces de terre.

avoit servi jusqu'alors à la sépulture des religieux de Saint-Vaast, jusqu'à ce qu'on eut procédé à l'exhumation des cadavres qui pouvoient se trouver dans ledit terrain, ainsi et de la manière qui seroit réglée par la suite, exhumation que l'adjudicataire ne pourroit exiger avant la révolution de dix ans. »

La Prévôté, cette fois, fut adjugée à l'ancien Receveur « des épices et amendes au Conseil d'Artois » (1), « le sieur *Etienne-Casimir Verdevoie*, citoien d'Arras, pour lui et son command » au prix de 51,300 livres.

Déclaré le lendemain, ce command fut la « demoiselle *Augustine-Joseph Payen*, veuve *Goudemetz*, demeurant à Habarcq ». Il avait été stipulé dans un acte en date du 8 du même mois, reçu par les notaires Regnauld (2) et Delville, que M. Verdevoie était autorisé à pousser les enchères jusqu'à 61,700 livres, lesquelles auraient été payées à concurrence de trois cinquièmes par ce dernier, pour la Prévôté, la chapelle, etc., et toute la partie haute du jardin, « à l'usage du Prévôt », et de deux cinquièmes par la dame Goudemetz, pour la partie basse avec les bâtiments « à l'usage des religieux » dont elle était amasée (3).

Il paraitrait résulter des papiers de famille de M. Verdevoye et de la tradition laissée par ce dernier, qu'une remise importante lui aurait été faite sur son prix en compensation de la suppression de son office (4).

La partie adjugée à Mme Goudemetz fut plus tard reprise

(1) *Almanach d'Artois. 1790*

(2) Etude de Me Planquette, notaire.

(3) Il semblerait résulter des énonciations de cet acte, que la partie haute, excepté la chapelle et le cimetière, se trouvait dans les derniers temps à l'usage exclusif du Prévôt, et la partie basse à celui des religieux.

(4) *Lettre adressée à l'auteur par M. Adolphe de Cardevacque, neveu de M. Verdevoye, le 15 janvier 1877.*

par M. Verdevoye, qui devint ainsi propriétaire du tout.

Le nouveau maître de la Prévôté commença par convertir en grange, la chapelle qu'il démolit ensuite, ainsi que la magnifique muraille en grès et pierre de taille qui entourait l'étang; leurs matériaux entrèrent dans la construction de différentes bâtisses, et notamment dans le mur d'enceinte du préau sis en face de la Prévôté.

En démolissant la chapelle, M. Verdevoye exhuma plusieurs religieux, au nombre desquels fut Dom Vigor de Briois, qu'enfermait un cercueil de plomb auquel on substitua, nous ne saurions dire pour quelle raison, un cercueil de bois; cela fait, le vénérable Abbé fut transporté dans le cimetière de St-Laurent où il repose depuis lors.

Sa tombe se trouve immédiatement à main gauche en entrant, contre le mur. Sur un chapiteau de grès provenant peut-être de l'Abbaye, s'élève une croix de fer dont la plaque commémorative, conservée au presbytère et nouvellement replacée, porte :

Hic jacent cimæterio castri Sancti Michaelis extractæ reliquiæ R. D. D. VIGORIS DE BRIOIS D'HULLUCH, qui regulares inter monasterii Sancti Vedasti Atrebatensis Prælatos ultimus obiit 5e julii anno 1780, ætatis vero suæ 79.

Quem pauperum patrem, nec non virum simplicem, rectum ac timentem Deum, fidelium precibus commendat ipsius confratrum gratitudo, ut quantociùs

Requiescat in pace.

Hanc rexit filialis pietas, Domno Augustino Hallette Sancti Laurentii pastore.

Anno 1818. (1)

(1) Le portrait de Dom Vigor de Briois, en habit de chœur, existe au Musée d'Arras.

M. Verdevoye étant décédé le 10 janvier 1841, après avoir institué comme légataire universelle sa femme, née Alexandrine de Cardevacque, cette dernière vendit à *M. Crespel-Pinta*, moyennant la somme de cent dix mille francs, la Prévôté et ses dépendances, la Longuinière exceptée, suivant contrat passé pardevant Mᵉ Braine, notaire, le 1ᵉʳ août 1842.

Dans le but de restaurer d'une façon complète cette propriété depuis longtemps négligée, M. Crespel fit, sous la direction de l'architecte Traxler et du paysagiste Vauxpré, procéder à des modifications qui eurent leur côté regrettable.

Le parc fut coquettement anglaisé, mais pour ce faire on dut se livrer à un tel abattage d'arbres que le 16 octobre de cette année, trois mille furent exposés en vente dans la même adjudication.

La grille d'entrée fut changée de place, les dépendances démolies (1), y compris le magnifique colombier seigneurial, qui, coupé par la base, imprima au sol une secousse telle lors de son écroulement, qu'elle se ressentit par tout le village.

Le corps-de-logis, qui bien que d'aspect sévère, un peu sombre même si on le veut, avait très-grand air, ne fut pas suffisamment respecté.

Trois portes-fenêtres en plein-cintre, au premier étage, avec colonnes corinthiennes reposant sur la table d'un balcon soutenu par des cariatides séparatives des trois portes d'entrée en plein-cintre aussi du rez-de-chaussée, substituées sur le devant à l'entrée unique et à la fenêtre

(1) Voir pour la disposition de toutes les constructions abattues, le *Plan cadastral de Saint-Laurent (1833)*.

supérieure, ouvertes en anse de panier surbaissée comme toutes les autres baies, nuisirent à la correction de l'ensemble. Développées de chaque côté du bâtiment principal, les ailes en retour dérangèrent par cet élargissement la proportionnalité des lignes, et une terrasse accolée à la façade vint encore en diminuer la hauteur. Moins remaniée du côté du parc, l'autre façade, malgré la suppression de la balustrade en pierre qui la couronnait, a gardé en partie son caractère primitif, couleur à part, la pierre de taille ayant partout remplacé les briques.

Quoi qu'il en soit, cette Prévôté, qui a conservé sa fontaine jaillissante monumentale, sa magnifique charmille, sa situation culminante et ses merveilleux accidents de terrain, est toujours très-remarquable.

Lors de la déplorable invasion de 1870-1871, une ambulance particulière fut organisée dans la Prévôté : elle mit douze lits à la disposition des malheureux blessés qui vinrent y chercher un refuge (1).

M. Crespel ayant été enlevé à l'affection des siens vers la fin de 1872, la Prévôté, bâtie sur onze hectares, vingt-huit ares, soixante-treize centiares, fut divisée en deux lots.

La partie haute, comprenant le grand corps-de-logis, ses dépendances, la fontaine et tous les terrains à droite du canal, ainsi que le préau situé de l'autre côté du chemin de Blangy à Thilloy (2), qui fut adjugée à Madame *le*

(1) Cette ambulance se composa de soldats de toutes armes : cuirassiers, artilleurs, chasseurs de Vincennes, zouaves, fantassins de ligne et d'infanterie légère s'y trouvèrent réunis. Vu la salubrité du lieu, tous se rétablirent, et plusieurs de ces braves reçurent la médaille militaire pour leur belle conduite à Reischoffen et à Sedan.

(2) Une statuette Gréco-Romaine en plomb récemment trouvée dans ce préau et à proximité du carrefour, pourrait permettre de croire que cet endroit a été habité à l'époque Gallo-Romaine.

Gentil-Crespel, au prix de cent vingt mille deux cents fr.

La partie basse, comprenant les bâtiments jadis achetés par Madame Goudemetz, et tous les terrains situés entre le canal et la Scarpe, qui fut adjugée à Madame *de Bonnival-Crespel*, au prix de quatre-vingt treize mille neuf cents francs (1).

Sur cette seconde partie, Madame de Bonnival a fait, en 1874, élever une jolie maison de campagne en pierres rencontrées de briques, avec tourelle, dans le style Louis XIII. Très-correcte et parfaitement conçue, cette construction ne peut que faire grand honneur à M. l'architecte Joliet, sur les plans duquel elle a été exécutée.

L'ouragan du 12 mars 1876, qui fit rage, on le sait, de trois heures à six heures du soir, causa dans les deux parties de la propriété un désastre inouï.

Sans parler de toute la zinguerie du toit de la Prévôté que la tourmente arracha presque complétement, bien qu'elle fût entièrement neuve, quatre cents arbres de haute futaie, au moins, furent culbutés, écrasant baliveaux et taillis; la grande charmille souffrit considérablement (2), et, chose incroyable, les eaux de l'étang formèrent des vagues s'aheurtant entre elles comme celles d'une mer agitée.

Les peupliers séculaires qui, du côté de la Scarpe, bordaient la propriété, encombrèrent tellement cette rivière par leur chute, que la navigation s'en trouva longtemps interrompue; le chemin de Blangy à Feuchy fut également obstrué par la chute d'un bois-blanc, mesurant au moins

(1) *Acte du 17 mars 1873.* Étude de Me Vasselle.

(2) Voir les journaux le *Courrier*, l'*Avenir*, le *Propagateur*, le *Pas-de-Calais* de l'époque et l'*Almanach du Pas-de-Calais.*

un mètre de diamètre, qui coupa le mur jusqu'au sol et se mit en travers de la route; tant et si bien, que vu le manque de bras, on ne sait comment la circulation aurait pu être rétablie sur la voie de terre et sur la voie d'eau, si le général de division de Bellecourt n'avait considéré ce travail comme d'utilité publique, et n'avait mis à la disposition des sinistrés deux escouades de soldats du 3e du Génie et du 33e de Ligne tenant garnison à Arras.

De nouveaux ouragans, grand Archange du Ciel,
Préserve à l'avenir le Château Saint-Michel.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

1119

Ego Cono Dei gratia Prænestinus Episcopus, Sanctæ Sedis Apostolicæ Legatus, omnibus christianæ religionis cultoribus apostolicis instruimur et exemplis ut omnes qui sanctæ religionis filii esse volumus Christi sponsam sanctam, videlicet Ecclesiam honoremus et commodis omnibus subveniamus : qua propter cum contigisset nos Atrebatum venire secundum petitionem Domini Henrici venerabilis Abbatis Monasterii Sancti Vedasti et fratrum suorum, ea quæ Ecclesiæ Sancti Michaelis quæ in suburbio Atrebatensi sita est consilio Capituli sui ad sustentationem et gubernationem monachorum inibi Deo servientium ipse concessit, scilicet culturam juxta aquam quæ adhæret portæ civitatis : terram quam habebat Hamblen arabilem cum decima, exceptis hospitibus, terram Novæ Villulæ, cum decima, terram de Telu, terram de Razincourt centum solidos de Berberia in Flandria, nos authoritate Petri et Romanæ Ecclesiæ cujus legationem licet indigni fungimur, confirmavimus si quæ sane alia eidem Monasterio fidelium devotio ad usus fratrum propter recreationem ex obedientia Abbatis Sancti Vedasti ibi vicissim succedentium conferre voluerit et quæ juste acquisierint nos eadem authoritate firma eis manere in perpetuum sancimus eadem tamen conditione ut semper maneant in subjectione et dispositione Abbatis Sancti Vedasti et Capituli sui. Si quæ vero

Ecclesiastica sæcularisve persona contra hanc nostræ confirmationis paginam ire præsumpserit, perpetuæ excommunicationi (nisi resipierit et satisfecerit) subjaceat; ut autem firma et inconvulsa permaneat sigilli nostri impressione signavimus. Actum Atrebati anno Incarnationis Verbi millesimo centesimo decimo nono, Indictione duodecimâ, regnante Ludovico Rege Francorum, Balduino juniore Comite Flandriarum. Ego Cono Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Legatus scripsi et subscripsi et confirmavi, de ejus vero erectionis executione et dictæ Præpositure multis sæculis continuato usu inter plurima alia sic habetur in registro VIII° hujus sæculi, fol. C. XIX.

(Archives départementales du Pas-de-Calais, série H. *Fonds de Saint-Vaast. Prévôté Saint-Michel*).

1248.

Sacent tout cil ki cest escrit verrunt ke Gerars de Blangi et Ysabiaus se feme ont pris à rente de le glise de Saint-Vaast, un prei ki tient entour deus mencaudeies, ki siet entre Blangi et Waudrifontaine, entre le pré mon Seigneur Gossuin de Hées et le rivière de Blangi, en tel manière kil doivent rendre chascun an, a le feste saint Remi, à le glise devant dite xxv sol de parisis por cel pré devant dit; et cil Gerars et se feme doivent tenir cel pré et recevoir les pourfis tant kem il viveront, et se li uns moroit, cil qui viveroit d'eus deus le tenroit ausi toute se vie pour le rente devant nomeie, sains nule autre rente, quitement et en pois, et quant Gerars et se feme devant dit seront morts andoi, cil prés repairra à lostelerie de Saint-Vaast tout frankement et quitement, et à cette convenanche fu dans Hues, Provos de le glise devant dite, keme Sire, et li Serjant de le cuisine Saint-Vaast keme Jugeur, et si ifu li Prieus et li Camberiers de Saint-Vaast et

autre buene gent. Ce fu fait lan de l'Incarnation nostre Seigneur M. CC. et XLVIIIj, el mois davril.

(Titre en parchemin. Archives départementales du Pas-de-Calais. Série H. *Fonds de l'Abbaye de Saint-Vaast*).

1350.

LETTRES DE NON PRÉJUDICE DONNÉES PAR LES ESCHEVINS D'ARRAS.

A tous chiaux qui ces présentes lettres verront ou orront, Maires et Eschevin d'Arras, salut. Comme contemps et débas fussent meu ou éspéré à mouvoir entre nous d'une part et religieuses personnes l'Abbé et Couvent de l'Eglize Saint Vaast d'Arras d'aultre part, pour cause d'un pont de pière par nous Eschevin et à no commandement nouvelement fait et édifyet à l'entrée du marés Saint Mikiel, au les devers le posterne de le dicte ville, lequele cose nous disiemes et mainteniemes avoir fait à no droit et à juste cause. Les dis religieux disans et proposans au contraire et que sans leur gré et congiet ne poveimes faire ne édifyer ledit pont ou lieu devant dit, et pour ce eussent li dit religieux impétré commission en cas de nouveleté, par lequele il se complaignoient de le dicte œure, et lequele il entendoient et voloient prestement faire mettre à exécution à l'encontre de nous, comme li dis lieux ou quel li dis pons estoit fais et édefyés fust en leur propre demaine, justice et signourie si comme disoient. Saichent tout que nous, pour le bien de paix et pour hoster et eskiever toute matère de plait et de discorde, et nourir pays, amour et concorde entre nous et les dis religieux, avons accordé et accordons aulx dis religieux que li dis pons par nous fais et édefyés comme dit est, soit et demeurèche ou dit lieu ou assis est par tele manière et subs tele condition que nous recognissons que par celli confection et édefyement aucuns nouveaulx

drois ne soit acquis ne nuls viés, périls à nous ne à notre ville devant dicte, et ensement que li dicte confections et édefyemens dudit pont ne porche ne faiche ou engenreche aucun fait avant le dicte confection, mais volons et accordons que tout aussi bien et aussi avant comme devant il puissent le cose calengier débattre et requerre leur droit se aucun en y ont, et nous ensement défendre, calengier et warder contre yauls en ce le droit de nous et de notre ville.

En tesmoing de ce nous avons ces présentes lettres scellées du scel at causes de le dicte ville d'Arras, qui furent faites et données le sizième jour du moys de septembre l'an de grace mil troys cens et chunquante.

(Original en parchemin dont le sceau est perdu.—Archives départementales du Pas-de-Calais. Série H. *Fonds de l'Abbaye de Saint-Vaast*).

1507.

COUSTUMES DE SAINT-MICHEL.

COUSTUMES GÉNÉRALLES DE L'ABBAYE SAINT-VAAST, ET AUTRES PARTICULIÈRES DE PLUSEURS LEURS TERRES ET ESCHEVINAIGES ENVOYÉES A AMIENS L'AN MIL CINCQ CENS ET SEPT (1), COLLATIONNÉES A LA REQUETTE DE PIERRE CRUGOT, PROCUREUR D'ICELLE ÉGLISE, L'AN SOIXANTE ET HUIT.

D'un gros Registre en pappier couvert de cuire noire contenant plusieurs Coustumes localles des villages et terres dépendantes de l'Eglise et Abbaye de Saint Vaast a été extrait ce qui s'ensuit. — Folio VIII xx VII et suivants.

En ladite Prévosté et Eschevinage il y a Prevost et Baillif commis pour laditte Eglise de Saint Vaast et sept Eschevins

(1) Il se pourrait tres-bien que cette coutume fût antérieure à la date de son envoi à Amiens.

créez par ledit Prévost quand bon luy loist, et font le serment en ses mains ou de son dit Baillif, lesquels Eschevins tiennent plaids de quinzaine en quinzaine, et ont cognoissance de tous cas meus entre les subjets de laditte Prévosté et Eschevins et des mesfaits y commis.

II. — Item, aussi ont connu des héritages scituez et assis audit Pouvoir et Eschevinage, et que quand il y a appellation desdits Prévost, Baillif et Eschevins, elle ressortit pardevant le grand Prévost et les Barons et Hommes de ladite Eglise de Saint Vaast.

III. — Item, quand aucuns vendent, donnent ou transportent aulcuns héritages scituez et du tenement dudit Eschevinage, telles venditions se font et se passent pardevant ledit Prévost ou son Baillif, et deux desdits Eschevins pour le moins qui reçoivent les dessaisines et baillent les saisines, dont est deubs pour le sallaire dudit Prévost ou son Baillif cinq sols, et ausdits Eschevins jusques au nombre de trois, deux sols et six deniers chacun.

IV. — Item, lesquels venditions, donations ou transports se en font deux lettres en forme de chirographe, dont l'une d'icelle se baille à la partie acheteresse, et l'autre se met au ferme et huche dudit Eschevinage, et est deubs pour le sallaire dudit Prévost et Eschevins estant présens à mettre ladite lettre au ferme et à chacune fois qu'ils visitent icelle à la requette de quelque partie, cinq sols pour sallaires et peine, dont les trois sols sont au Prévost, et les deux autres aux Eschevins.

V. — Item, audit coffre et ferme y a trois clefs, dont l'une garde ledit Prevost et les autres deux desdits Eschevins.

VI. — Item, audit Prevost quand aucuns héritages dudit Eschevinage se vendent, donnent ou transportent, ou vont de main à autre, par succession ou autrement, comment que

ce soit est deub pour droit seigneurial et relief, quatre sols de chacun membre et autant d'entrée et issue.

VII. — Item, audit Pouvoir l'on y use d'entravestissement de sang ou par lettres, à sçavoir de lettres en comparant par les deux conjoints pardevant ledit Prévost ou son Baillif et Eschevins, et illec déclarent qu'ils entravestissent l'un l'autre de tous leurs biens et héritages gisans audit Eschevinage.

VIII. — Et si c'est par sang, faut que desdits deux conjoints y ait ou ait eu ensfant ou ensfans en leal mariage.

IX. — Item, que après l'un desdits advestissements ainsi fait et advenu, si l'un d'iceux conjoints va de vie à trespas, au survivant compecte et appartient tous et chacuns les meubles, debtes catcheux et héritages, soient patrimoniaux ou acquets, sauf que ledit survivant desdits héritages et catcheux ne les peut vendre, changer ou alliéner sans le consentement desdits ensfans.

X. — Item, et si aucuns desdits manans et habitans dudit Eschevinage avoient héritages patrimoniaux, et l'un d'iceux allast de vie à trespas sans avoir entravesty l'un l'autre par les voyes et manières que dessus, en ces cas les héritages retournent au plus prochains héritiers du lieu et lez dont procédent lesdits héritages patrimoniaux, et quant aux meubles appartiennent au survivant.

XI. — Item, quant aux héritages acquetez après le trespas du premier mourant, le survivant a la moitié d'iceux allencontres des héritiers dudit premier mourant pourveu qu'il n'y ait entravestissement, comme dit est.

XII. — Item, bastard ni bastards ne succédent audit Pouvoir es meubles et immeubles.

XIII. — Item, par ladite Coustume lesdits conjoinct peuvent conjoinctement vendre, charger ou aliéner leurs héri-

tages, scituez audit Eschevinage, sans garder aucunes voyes introduittes par la Coustume générale.

XIV. — Item, audit Eschevinage l'on use de prescription qui est telle que quiconque jouit ou possesse d'aucun héritage, droit réel, personnel, corporel ou incorporel par l'espace de vingt ans et un jour entre parties présentes, eagées et non privilégiées, contre absens trente ans, et contre ecclésiastiques, quarante ans.

XV. — Et si aucun bat autruy à playe ouverte et sang coulant, il eschiet en amende de soixante sols parisis vers ladite Eglise au profit dudit Prévost.

XVI. — Item, quiconque bat autruy de baston ou main garnie, il eschiet en amende de vingt sols parisis, et quiconque donne un soufflet à autruy sans sang, il eschiet en amende de cinq sols.

XVII. — Item, si aucun pique, haue, fouist sur le flégard sans le congé dudit Prévost ou son Baillif ou commis, il eschiest en amende de cinq sols parisis vers ledit Prévost.

XVIII. — Item, nul ne peut vendre vin audit Pouvoir et Eschevinage, s'il n'est afforé par lesdits Eschevins au conjurement dudit Prévost ou son Baillif, sur peine et amende de soixante sols parisis, dont est deub pour la peine et sallaire desdits Eschevins et qu'ils ont accoustumé prendre et avoir un lot de vin, un pain blancq, un tranche de formage et ung fagot.

XIX. — Item, est deub audit Prévost pour son droit d'afforage de chacun tonneau de biére ou cervoise, ou autre boire boully, deux lots, de chacune piéce de vin, quatre lots, qui est de chacun fond de lots.

XX. — Item, audit Pouvoir et Eschevinage l'on use de voye d'arrest ou empeschement, lequel se amene à cognois-

sance pardevant ledit Prévost ou son Baillif et Eschevins ou chacun l'un d'eux, et ne peut ledit arresté estre eslargy que premier il n'ait baillé caution subjette et ressortissante dudit Pouvoir et Eschevinage.

XXI. — Item, quiconque laisse aller ses bestes ès biens d'autruy et faisant dommage, il eschiet vers ledit Prévost en amende de cinq sols avec et l'intérest de partie, tel quy serat amené à connoissance pardevant lesdits sieurs Prévost ou son Baillif et trois Eschevins.

XXII. — Item, que le Sergent ou que celuy qui fera telle prise, sera cru pour laditte amende de cinq sols.

XXIII. — Item, audit Pouvoir et Eschevinage nul ne peut tenir cave de taverne, ny cabaret, ny mettre enseigne hors, ny pareillement avaller vin au cellier, sans premier pour ce avoir la grâce, congié ou licence d'iceluy Prévost ou Commis sub peine et amende de soixante sols parisis vers ledit Prévost.

XXIV. — Touttes lesquelles Coustumes ont été esté veuës, luës et regardées par Dam Paris Taffin, religieux et Grand Prévost de laditte Eglise de Saint Vaast ; Damp Jacques de Wignacourt, aussi religieux de laditte Eglise et Prévost dudit Saint-Michel ; Le Caron, prestre, vice-curé dudit Saint-Michel; Pasquier Lefebvre, Lieutenant ; Pierre Bourgeois ; Pierre de Havre ; Matthieu de Havre ; Antoine de Havre et Pierre de Rely, Eschevins dudit lieu ; Jean de Ransart ; Bon de Gouy ; Jean Despretz ; Jean du Quesne ; Laurens de Hoche et autres habitants et paroissiens dudit lieu de Saint Michel, où estoient aussi présens Hector Payen, Procureur de laditte Eglise et Abbaye de Saint Vaast ; et Robert Rapine, Greffier de laditte Prévosté de Saint-Michel, le vingt-deuxiesme jour d'Aoust l'an 1535, tesmoing leurs seings cy-mis, ainsi signé que dessus.

Collation fait du présent extrait audit registre exhibé et rendu à l'instant et trouvé concorder de mot à autre par nous Guillaume François Hébert, escuier, Conseiller ordinaire du Roy au Conseil Provincial d'Artois, Commissaire en cette partie pour servir au procès que les Seigneurs Abbé et religieux de Saint Vaast d'Arras ont allencontre des Maires et Eschevins de ladite ville, le sept de mars mil six cent quatre vingt treize.

HEBERT.

1625.

Nous Philippes Abbé de l'Église et Abbaye de Saint-Vaast d'Arras, voyans qu'il a pleu à Dieu visiter ceste ville d'Arras de la maladie contagieuse, et considérans que le mal se poldroit glisser en notre Abbaye qui est de petitte extendue, et pourquoy il ny at telle commoditée que conviendroit pour séparer et traicter bien et deuement noz religieulx ou autres qui poldroient estre surprins ou attains de ce mal, et d'aillieurs scachans que notre Prevosté de Saint-Michiel at esté bastye pour le soulas des malades lorsque la Chapelle au Jardin et place de l'infirmerie anchienne fut accordée et applicquée à la ville et usage du peuple, avons ordonné et ordonnons par ceste à notre Prevost de Saint-Michiel qu'il ait à se tenir apperceu pour donner place à nosditz religieulx ou suppostz de notre Abbaye, et à cest effect qu'il soit prest de retirer les meubles dont il aura besoing hors dudit lieu, lors que luy sera ordonné. Déclarons estre notre intention user pour nosditz religieulx , premièrement de la chambre qui est sur la porte et entré dudit Saint-Michiel, et en après des chambres tant d'embas que d'enhault, de la maison principalle regardant du costé d'Orient, et successivement des autres s'il en est besoing.

Et au regard d'autres suppostz de notre dite Abbaye, user

des maisonnettes qu'avons fait et ferons dresser au jardin, du costé d'Orient, et que soit ouvert un huis au mur qui est basty le long de la grand chaussée, pour pouvoir sortir et entrer sans empescher la principalle maison s'il est possible.

Et affin que ledit Prevost ne soit trop incommodé, luy avons permis de tenir apercheus la chambre basse et haute de nostre hostel de Hervang qui respond sur le petit jardinet où il y at entrée et huis particulier pour y pouvoir entrer et sortir sans passer en la court du fermier, pour en user en cas que nous ayons besoing le faire desplacer dudit Saint-Michiel. Nous entiers toutefois en cas d'accroissement de maladie de pouvoir pareillement user de notre maison de Hervang pour le soulas desdits malades, ce qu'advenant sera pourveu d'autre demeure audit Prévost, soit en notre maison de Courtaubois, soit aillieurs. En tesmoing de quoy avons signé ceste ce 23e d'aoust 1625.

Plus bas est signé PHLES, abbé de Saint-Vaast.

(Archives départementales du Pas-de-Calais. Série H. *Fonds de Saint-Vaast. Prévôté de Saint-Michel*).

1680.

COPIE DE L'ACTE DE DONATION QUE LE SIEUR ANTOINE BLIN A FAIT A LA PRÉVOTÉ DE SAINT-MICHEL DE DEUX MENCAUDÉES DE TERRE SÉANT A SAINT-LAURENT, PRÉSENTEMENT ENCLAVÉES DANS LE POURPRIS DE LADITE PRÉVOTÉ ; LADITE DONATION FAITE A LA CHARGE D'UNE MESSE PAR SEMAINE.

Fut présent Antoine Blin, Sieur de Wanquetin, fermier de la censse de la Court au Bois appartenant à l'Eglise et Abbaye Royalle de Saint-Vaast d'Arras, lequel a recognu que par le zèle de piété et dévotion qu'il a l'endroit de Monsieur Saint-Michel, il auroit et a par ces présentes supplié très-hum-

blement Dom Antoine Chasse, religieux Grand-Prieur de la dite Abbaye, et Prévost de la Prévosté de Saint-Michel lez la ville d'Arras, membre dépendant de ladite Abbaye, de vouloir agréer une fondation qu'il désire faire en icelle Prévosté d'une messe par semaine et à perpétuité pour le repos de son âme, celle de sa femme, moiennant la donnation au proffit de ladite Prévosté de la pièce de terre cy après déclarée, ce qu'ouy par ledit sieur Grand-Prieur at agréé icelle fondation ; à la suitte de ce ledit Blin a fait et fait don par entrevif absolut et irrévocable, au proffit d'icelle Prévosté, ce acceptant en personne par ledit sieur Grand-Prieur, un champ et pièce de terre à labeur contenant deux mesures ou environ, scitué au village et terroir de St-Laurent, qu'il a acquis à tiltre d'achapt par deux contrats passés pardevant nottaires royaux le dix neufième décembre dernier et septiesme du présent mois de février, scavoir, par le premier, pour la moitié, de Barbe Noiret, veuve d'Oudart d'Havre, et par le deuxieme pour l'autre moitié de Jean Deleury et Adrienne Le Flon, sa femme, en qualité de tuteurs aux personnes et biens de Nicolas, Marie Jenne et Magdelaine Le Flon, enffans en bas eages de feu Charles Le Flon et de Jenne Cauvet, tenant ledit champ et pièce de terre de liste au chemin d'Arras à Notre Dame du Bois, d'autre au chemin allant à la Fontaine à Moucherons, de bout au chemin de Blangy allant à Tilloy, aux terres de ladite censse de le Court au Bois et à la terre de Jean Douvrin, pour d'icelle pièce de terre, ainsy qu'elle se comprend et extend, et sans aucune chose réserver, ny retenir, en jouir et possesser par ladite Prévosté de Saint-Michel dez ce jourd'huy en avant et à toujours, à la charge de toutes rentes fonsières et anciennes redevances et des arriérages qu'en peuvent estre deubs et escheues, et de jouir par le sieur Joffroy, sa vie durant seullement, des deux petites caves qu'il a fait faire dessous ladite pièce de terre, à charge aussi de par ladite Prévosté, faire dire et

célébrer en la Chapelle d'icelle Prévosté, lorsqu'elle sera construite et érigée, et en attendant ladite construction en la Chapelle de Saint-Michel en l'Eglise d'icelle Abbaye, une messe par chacune semaine, à perpétuité, pour le salut dudit Blin et de sa femme pendant leurs vies, et le repos de leurs âmes après leurs trespas, ce que ledit sieur Grand-Prieur a encore accepté et promis, et s'oblige d'exécuter ladite fondation tant par luy que par ses successeurs en icelle Prévosté, et ledit Blin d'entretenir ladite donation soubs l'obligation réciproquement, scavoir ledit sieur Grand-Prieur des biens, revenus temporels d'icelle Prévosté, et iceluy Blin les siens, accordant mise de fait estre fait aux dépens qu'il appartiendra, domicile esleu à la Maison Rouge à Arras, et à Juges Messieurs du Conseil d'Artois. Donnant par ledit sieur Blin pouvoir spécial, absolut et irrévocable à . . . . . de pour luy et en son nom comparoir pardevant tous Sieurs et Juges qu'il appartiendra, et en jugement ou hors, se dessaisir, devestir et deshériter de ladite pièce de terre, et en accorder la saisine réelle et propriétaire estre faite et baillée à icelle Prévosté, ou bien accorder la tenue et décret de droit, pardevant justice compétente, pour en jouir audit tiltre, le tout soubs l'obligation que dessus, renonchant à toutes choses contraires.

Fait et passé à Arras le dernier febvrier mil six cent quatre vingt, pardevant nottaires royaulx soubsignés et dudit comparant, ainsi signé : Domp Antoine CHASSE, Grand-Prieur et Prévost de Saint-Michel, Antoine BLIN, et comme nottaires, MANESSIER ET BAUDELET, avec paraphes.

Collationné à son original exhibé et rendu et trouvé y concorder par les nottaires royaulx de la résidence d'Arras soubsignés, le 26e de febvrier 1700. *Signé :* BAUDELET et MOINARD.

(Archives départementales du Pas-de-Calais. Série H. *Fonds de l'Abbaye de Saint-Vaast*).

1680.

ACTE PAR LEQUEL ANTOINE BLIN DÉCLARE QUE L'ARGENT DONT IL A ACQUIS LE FOND OU EST BATIE LA PRÉVOTÉ DE SAINT-MICHEL LUI A ÉTÉ FOURNI PAR D. ANTOINE CHASSE, ET QU'IL A DÉCHARGÉ LADITE PRÉVOTÉ D'UNE MESSE A PERPÉTUITÉ.

Fut présent Antoine Blin, Sieur de Wanquetin, fermier de la censse de la Court au Bois, appartenant à l'Eglise et Abbaye Royalle de Sainct Vaast d'Arras, lequel pour satisfaire à la réquisition de Dom Antoine Chasse, religieux, Grand-Prieur de l'Eglise et Abbaye Royalle de Sainct Vaast d'Arras, il auroit par deux contrats de vente et achapt faicts et passez pardevant nottaires royaux les dix neufviesme décembre et septiesme febvrier dernier acquis une pièce de terre à laboeur contenant deux mesures ou environ, scituée au village et terroir de Sainct Laurent, tenant de liste au chemin d'Arras à Notre Dame du Bois, d'autre au chemin allant à la Fontaine à Moucheron, de bout au chemin de Blangy à Tilloy, aux terres de ladite censse de la Court au Bois et à la terre de Jean Douvrin, scavoir par le premier pour la moitié de Barbe Noiret, veuve d'Oudar de Havre, et par le deuxiesme pour l'autre moitié de Jean Deleury et d'Adrienne Le Flon, sa femme, en quallité de tutteurs aux personnes et biens de Nicolas, Marie Jenne et Magdelaine Le Flon, enffans en bas eage des feus Charles Le Flon et de Jenne Clauchet. Dont pour parvenir aux dites deux acquisitions et des dessaisines et saisines données des Sieurs Grand Prévost et Hommes de fiefs de ceste Abbaye, avecq tous frais requis et nécessaires, ledit Sieur Grand-Prieur luy auroit fourny et compté toutes les sommes de deniers qu'il a convenu de payer et débourser, de manière que ledit Blin n'a fait aulcun paiement ny desbours

du sien propre, à la mesme réquisition ledit Blin at aussy, par contract passé pardevant nottaires royaux le dernier dudit mois de febvrier, fait don par entrevif absolut et irrévocable, et à tiltre de fondation, au proffit de la Prévosté de Saint Michel, membre dépendant de ladite Abbaye, de ladite piéce de deux mesures de terre, pour par icelle Prévosté de Saint Michel en jouyr et possesser dez ledit jour de ladite donnation perpétuellement et à tousjours, à la charge de toutes rentes fonssières et anciennes redebvances deubz, escheues et à escheoir à l'advenir, et d'une messe par chacune sepmaine, perpétuellement et à tousjours, à son intention, celle de sa femme, pendant leur vie et après leur trespas, pour le repos de leurs âmes. Ce qui a ainsy esté fait le tout par la visée qu'avoit ledit sieur Grand-Prieur, ainsy qu'il at encore à présent de faire construire sur ladite pièce de terre une Chappelle à l'honneur dudit Saint Michel, qui sera annexée à icelle Prévosté, à raison de tout quoy ledit Blin a, par ces présentes, remis et remest ès mains dudit sieur Chasse, tant lesdits deux contrats d'acquisition que celui de ladite fondation, pour en suitte par ledit sieur Chasse et ladite Prévosté de Saint Michel jouyr et possesser en toutte propriété de ladite pièce de deux mesures de terre, sans aulcune charge de ladite fondation d'une messe par semaine, de laquelle charge de fondation ledit Blin en a, par ces présentes, acquitté et deschargé ledit sieur Chasse, ses successeurs en icelle Prévosté, dès maintenant et à tousjours, le tout soubz l'obligation de ses biens, renonchant à touttes choses contraires, ce qu'a esté accepté par ledit sieur Grand-Prieur.

Ainsy fait et passé en la ville d'Arras, le sixiesme de mars mil six cent et quattre vingt, pardevant nottaires royaux soubsignés et dudit comparant, ainsy que ledit sieur Grand-Prieur acceptant, ès mains duquel a esté délivré lesdits deux contracts d'acquisition, les lettres de dessaisinne et saisinne

et celles de ladite fondation. Signé : Anthoine **Blin**, **Baudelet** et **Manessier**.

(Archives départementales du Pas-de-Calais. Série H. *Fonds de l'Abbaye de Saint-Vaast*).

1689.

DÉPENSES FAITES POUR LA CONSTRUCTION DE LA PRÉVOSTÉ DE SAINT-MICHEL, BASTIE EN 1684 ET 1685.

Despense pour la construction du petit bastiment

Primes

A esté payé pour la despense faite pour la construction du petit bastiment de Saint-Michel la somme de seize cent nœuf livres deux sols pour muret de terre, bricques, mortier, vitres, couverture et autres menues despenses, le tout repris dans ung estat spécifique servy par Dom Nicolas Page, commis aux ouvrages, avec les acquits y afférants sans en cette somme de seize cent nœuf livres deux sols estre compris celle de soixante dix huit livres payé par Monsieur le Grand Prieur à Pierre Delaire, et celle de cent vingt deux livres sept sols six deniers payée par ledit sieur Grand Prieur à plusieurs soldats quy ont déblayé les mathériaux de la vielle Prévosté de Saint Michel dont ledit Dom Nicolas Page ne rapportant point d'acquit, quoy qu'elles soient rapportées dans ledit estat de despense, faisant toutes ces sommes celle mil huit cent nœuf livres nœuf sols six deniers. . . . 1,809^{l} 9^{s} 6^{d}.

2.

Item, a esté payé à Me Pierre Bayart cincq cent cincquante quatre livres cincq sols unze deniers, pour avoir livré et mis en œuvre au petit bastiment de la Prévosté de Saint Michel

fait en 1684, pour les religieux infirmes, le nombre de deux mil deux cent septante un pied de bois neuf, à trois sols le pied, et avoir ouvré le nombre de cincq mil sept cent quatre vingt unze pieds et de vieux bois à cincq deniers, et pour l'ouvrage de la monte et balustrade pour laquelle luy a esté accordé quatre vingt florins icy par estat et quittance la somme de cincq cent cincquante quatre livres cincq sols quatre deniers. . . . . 554l. 5. 4.

3.

Item, payé à Me Jacques Delaforge, masson, trois cent cincquante six livres unze sols pour cent vingt cincq verges dix sept pieds et demy d'ouvrages de massonnerie, à trente six sols la verge, et pour le puich pour lequel luy a esté accordé cincquante florins et quelque voiture portant à dix huit livres unze sols, le tout pour la construction du petit bastiment de la Prévosté de Saint Michel fait pour les religieux infirmes l'an 1684 par certificat du commis aux ouvrages couché au pied de l'estat des ouvrages de charpente fait au mesme sujet, et quittance jointe audit estat, faisant la somme de trois cent cincquante six livres unze sols 356l. 11. 0.

Despense faite pour la construction du grand bastiment.

1.

A Me Pierre Bayart cincq mil deux cent trente huit livres cincq sols pour trente nœuf mil quatre cent quatre pieds et demy de bois, et mis en œuvre pour la construction du grand bastiment de la Prévosté de Saint Michel, ledit bois à deux sols et sept deniers et demy le pied, et trois mil sept cent cincquante nœuf pieds et demy de bois mis en œuvre, à six deniers le pied, par mesurage, estat et certificat de Dom

Nicolas Page, commis aux ouvrages, et Me Martin Demiault, arpenteur, cincq mil deux cent trente huit livres cincq sols. . . . . 5,238^{l}. 5. 0.

2.

Audit, cincq cent vingt quatre livres dix huit sols pour livraison de plusieurs portes et la construction du grand escalier fait dans ladite Prévosté, le tout repris plus au long dans son billet certifié du commis aux ouvrages, par quittance, cy . . . . 524^{l}. 18. 0.

3.

Audit, deux cent soixante treize livres treize sols pour roils poteaux et autres bois qu'il a fallu pour les lattis de séparation des jardins faits dans ladite Prévosté, le tout réduit par le commis aux ouvrages par quittance. . . . 273^{l}. 13. 0.

4.

Payé à Christophe Bouin et autres, cincq cent unze livres sept sols six deniers pour achat de planches et fœuillets repris en leur quittance, cy. . . . . 511^{l}. 7. 6.

5.

A Me Jacques Delaforge cincq mil nœuf cent vingt livres dix sept sols six deniers pour livraison et main d'œuvre de six cent vingt trois verges et un quart d'ouvrage de massonnerie, à nœuf livres dix sols la verge, fait pour le grand bastiment de la Prévosté de Saint Michel, et reprins au long dans un estat et billet certifié par le commis aux ouvrages. . . . . 5,920^{l}. 17. 6.

6.

Audit, quatre cent cincquante livres pour cincquante verges d'ouvrages, à trois escus la verge, fait pour le pigeonnier de ladite Prévosté par certificat du commis aux ouvrages et accord fait entre Monsieur le Grand Prieur et ledit Delaforge, par lequel de nonante quatre verges cincquante six pieds de massonnerie contenu dans le mesurage il en demeure quarante quatre verges cincquante six pieds, compensé par l'indemnité prétendu par ledit sieur Grand Prieur pour avoir fait des bricques jusques à présent dans les terres de l'Abbaye . . . . 450l. 0. 0.

7.

Audit, cent huit livres pour vingt six verges nonante cincq pieds de pavé à quatre livres la verge . . . 108l. 0. 0.

8.

Audit, unze cent quatre vingt une livres pour le nombre de cincquante quatre verges de massonnerie fait pour environner ladite Prévosté, à vingt deux livres la verge, et de plus pour un coin de muraille du costé de la fontaine, et quelque augmentation en hauteur de muraille du costé de la Court au Bois, montant en une verge et demy par accord fait entre Monsieur le Grand Prieur et ledit Delaforge, mesurage et certificat du commis aux ouvrages . 1,181l. 0. 0.

9.

A François Dionnet, quatre cent dix sept livres nœuf sols pour cent quinze mil nœuf cent de bricques qu'il a livré pour la construction de la Prévosté de Saint Michel, au prix de cincq livres dix sols le mil, sur le quel nombre en a esté

diminué quarante mil pour avoir fait lesdites bricques en la terre de l'Abbaye, ensuite de la convention faite entre Monsieur le Grand Prieur et ledit Dionnet, depuis à Isabelle du Buisson et Melchior Marchand pour deux cent quinze mortier à trente huit sols chacun, payé quatre cent deux livres, les deux sommes jointes font celle de huit cent dix nœuf livres suivant leur quittance au pied du billet, cy. . 819l. 0. 0.

10.

A Antoine Dupire, pour livraison d'unze mil trois cent un quartrons de bricques au prix de quatre livres sept sols six deniers, pour la Prévosté de Saint Michel, et trois livres qu'il a desboursé pour quelque voiture, a esté payé quatre cent quatre vingt cincq livres dix huit sols . . . 485l. 18. 0.

11.

A Marie Desmon et Marie Magdelaine Legrand, pour voiturage de bricques pour ladite Prévosté, payé la somme de vingt cincq livres six sols trois deniers par certificat du commis aux ouvrages et quittance, cy. . . . . 25l. 6. 3.

12.

A Pierre Lobegeois, féronnier, pour les parties de son stil porté dans son billet, payé la somme de six cent septante six livres treize sols trois deniers et par quittance, cy 676l. 13. 6.

13.

Audit Lobegeois, six cent quarante sept livres deux sols pour les parties de son stil livré pour ladite Prévosté, repris au long dans son billet réduit à ladite somme par maistre Martin Desmiault, arpenteur, cy . . . . . 647l. 2. 0.

14.

A Jacques Decaix, pour les cloux qu'il a livrés pour ladite Prévosté, repris au long dans son billet réduit par maistre Martin Desmiault, arpenteur; a esté payé la somme de trois cent septante une livres sept sols. . . . . 371l. 7. 0.

15.

A Pieter Deridder, recepvant pour Mathias Carion, payé quarante deux florins dix patars Flandres, faisant à monnoye d'Artois cent septante huit livres deux sols six deniers, pour deux cent cincquante mil cloux d'ardoise, comme il paroit par sa lettre avec quittance, cy. . . . . 178l. 2. 6.

16

A Claude Legar, taillandier, pour livraison de picq pinceré et avoir racomodé quelque picque et autres ustensils pour travailler à la Prévosté de Saint Michel, repris au long dans son billet, a esté payé la somme de treize livres dix sept sols par certificat du commis aux ouvrages et quittance, cy . . . . 13l. 17. 0.

17.

Audit Legar, pour un louché, une haut, une rattisoire et autres pièces de son stil repris au long dans son billet, livrés pour la Prévosté de Saint Michel, payé quatre livres dix sols par quittance. . . . . 4l. 10. 0.

18.

A Marie Dubois, veuve de Philippes Porthus, plombinière payé nœuf cent quatre vingt sept livres deux sols six deniers pour les parties de plomb qu'elle a livré pour la Prévosté de

Saint Michel, repris au long dans son billet certifié par le commis aux ouvrages et quittance jointe audit billet 987^{l}. 2. 6.

19.

A Pierre Dominique Delattre, cent quarante six livres cincq sols pour treize mil d'ardoises qu'il a livrées pour ladite Prévosté à unze livres cinq sols Artois le mil, par quittance . . . . 146^{l}. 5. 0.

20.

A Me Robert Boubert, couvreur d'ardoise, pour nonante trois verges nonante nœuf pieds mesure d'Artois de couverture d'ardoise, à cincquante cincq sols la verge, vingt trois grandes verges et demy de fœuillet à trois livres la verge, et quelques parties de thuille fait au petit bastiment de Saint Michel a esté payé la somme de trois cent trente cincq livres, par son billet avec quittance . . . . . . 335^{l}. 0. 0.

21.

A Me Placide Henry, sculteur, pour livraison d'un marbre de sept pieds et demy de long et quatre de large, pour mettre au manteau de cheminée de la grande salle de Saint Michel, lequel il a enrichy des armes de son Altèze E. M. le Cardinal de Bouillon, celles de l'Abbaye et celles de Monsieur le Grand Prieur, avec autre travail repris au long dans la devise faite, avec ledit sieur Grand Prieur, a esté payé la somme de cent soixante livres, cy par sa quittance . . . . 160^{l}. 0. 0.

22.

Audit Me Placide Henry pour livraison de trois cent pieds de marbre de dix pouches quarrés, livrés pour la Prévosté de

Saint Michel, payé cincquante quatre livres par billet et quittance, cy. . . . . 54l. 0. 0.

23.

A Gratien Morelle, mandelié, a esté payé deux cent quatre livres dix nœuf sols pour livraison de manocques pour le pigeonnier, cloux, crochets pour les pendre, eschelle et autres parties de son stil repris dans son billet icy par quittance. . . . . 204l. 19. 0.

24.

A Antoine Blondel, pour avoir peint deux mirandelles ou gironnelles pour mettre au dessus du bastiment de la Prévosté de Saint Michel, a esté payé la somme de dix huit livres, cy par quittance. . . . . 18l. 0. 0.

25.

A Adrien Wacquet, blanchisseur, pour travail de son stil fait à la Prévosté de Saint Michel, luy a esté payé la somme de cent vingt cincq livres par trois quittances, cy. 125l. 0. 0.

26.

A Jan Minegran, Leger Camasson et autre, a esté la somme de cent dix huit livres sept sols pour six cent septante huit pieds de muret de terre qu'ils ont fait à ladite Prévosté, a esté payé la somme de cy dessus portant. . . . 118l. 7 0.

27.

A Me François Théry, menuisier, pour les travaux de son stil repris au long dans son billet fait pour ladite Prévosté, a esté payé la somme de six cent quatre vingt quinze livres dix

sept sols, suivant la réduction faite par Me Martin Desmiault, arpenteur . . . . 695l. 17. 0.

28.

A Me Noël Morel, vitrier, pour sept cent quatre vingt unze pieds de vitre qu'il a posée à la Prévosté de Saint Michel, aparant par son billet mesuré et réduit par Me Martin Desmiault, arpenteur, a esté payé la somme de deux cent dix sept livres dix sols . . . . 217l. 10. 0.

29.

A Jacques Delevalet et consors, soixante trois livres six deniers pour des murets de terre qu'ils ont fait à la Prévosté de Saint Michel, comme aussy pour plusieurs desbours et chariage comme il est déclaré par deux estats spécificques joints à la convention faite avec eux pour lesdits murets, cy par quittance. . . . . 63l. 0. 6.

30.

A Gilles Hourier, pour livraison de thuille qu'il a fait pour la Prévosté de Saint Michel, comme il se voit par le certificat de Dom Antoine Gaillard et Me Martin Desmiault, arpenteur, cy par quittance la somme de vingt trois livres quinze sols . . . . 23l. 15. 0.

31.

Aux nommez Jean Valet et Joseph Cuisinier, pour plusieurs voitures qu'ils ont fait pour la Prévosté de Saint Michel, tant pour chariage de gazons, terres et immondices, le tout comme se voit par l'estat qu'en a fait Me Martin Desmiault et Dom F. de Fontaine icy par leur quittance jointes ausdits estats, soixante quatre livres sept sols. . . . . . . 64l. 7. 0.

32.

A Pierre Delaire, quarante nœuf livres pour avoir travaillé à la Prévosté de Saint Michel à rougir les portes, fenestres et diverses autres choses, comme il se voit par les certificats de Dom Antoine Gaillard et de Me Martin Desmiault, arpenteur, cy par deux quittances. . . . . 49l. 0. 0.

33.

A François Hamoran et consors, pour livraison d'arbres fruictiers, charmes plantés à ladite Prévosté, payé quatre vingt six livres quatre sols six deniers, et avoir payé aussy à un ouvrier qui a travaillé aux planty six livres cincq sols six deniers faisant lesdites deux sommes celle de quatre vingt douze livres dix sols, cy par quittance . . . 92l. 10. 0.

34.

A Dom Louis de la Grange a esté payé cent soixante sept livres dix huit sols six deniers pour l'obtention des Bulles de la translation de la Prévosté de Saint Michel, cy par ordonnance et quittance . . . . 177l. 18. 6.

Le présent estat des despenses faites pour les bastimens de Saint Michel a esté arresté à la somme de vingt trois mil six cens quatre vingt trois livres deux sols cincq deniers, dont Dom Hadulphe de Los Receveur général a payé treize mil cincq cens cincquante cincq livres nœuf sols provenans des deniers de l'Abbaye appartenant aux religieux, de laquelle somme nous luy tiendrons compte, et le surplus portant la somme de dix mil cent vingt sept livres treize sols cincq deniers ont esté fournys par nous des deniers de la Prévosté de Saint Michel, sans en ce comprendre la despense faite pour l'acquisition du fond, fulmination des Bulles et autres

fraix. Les acquits nous ont esté mis ès mains par ledit Receveur. Fait à Saint Vaast le dernier de may 1689.

Signé : D. Ant. CHASSE.

(Archives départementales du Pas-de-Calais, série H. *Fonds de l'Abbaye de Saint-Vaast*).

1686.

EMANUEL THEODOSIUS a Turri Averniæ Sanctæ Romanæ Ecclesiæ tituli Sancti Petri ad vincula presbyter Cardinalis de Bouillon Abbas Regii Monasterii Sancti Vedasti Atrebatensis, ordinis Sancti Benedicti ad Romanam Ecclesiam nullo medio pertinentis omnibus præsentibus et futuris salutem. Cum illud præsertim intenderimus ubi primum Monasterium seu Abbatiam Sancti Vedasti suscepimus ut collapsa restaurentur et quæ consueto diuturni belli infortunio diruta et solo æquata fuerant, erigerentur et in statum pristinum reintegrarentur illud maxime præstare studuimus circâ Præposituram Sancti Michaelis quæ olim sita erat in suburbio dictæ urbis Atrebatensis, et jam a quadraginta et sex annis planè destructa fuerat de cujus Præposituræ erectione sic habetur in Archivio Sancti Vedasti litteris originalibus.

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen.

(Suit le Rescrit de Conon donné plus haut).

Nos igitur considerantes quam necessaria esset religiosis dicti Monasterii domus antiqua campestris quæ tum sanis excipiendis certi anni diebus laxando à animo et honestæ recreationi destinatis par esset tum ægrotorum convalescentium usibus et solatia conduceret, quia per prædecessores nostros mediâ in urbe Atrebatensi coarctato Monasterio locus augustior est, tam illorum conservandæ quam istorum restaurandæ valetudini desideraretur et quoniam præfatam Præposituram Sancti Michaelis in eodem loco in quo sita

fuerat antiquitus reparare non licebat quia productis urbis munimentis locus ille eo spatio continebatur quo ex edicto Regio ædificia excitari prohibentur, ideo necesse visum est dictam Præposituram in locum opportuniorem transferre ut intentioni nostræ satisfieret, quapropter negotium totum commisimus D. Antonio Chasse magno Priori dicti Monasterii, atque ei de dictæ Præpositura fundum comparavit in censu dicti nostri Monasterii ad tria circiter terræ jugera patentem in quo muris partim lateritiis, partim terreis circumdato hortum designavit et ædificia aliquot extruxit cum sacello domestico partim ex proventibus nempe ea quæ usibus Præpositi Sancti Michaelis desiderabantur, partim ex eà parte proventuum quæ usibus et victui communi religiosorum dicti Monasterii destinatur, nempè ea quæ tum excipiendis ægris convalescentibus et aliis tam sanorum religiosæ recreationi necessaria erat, rogavit nos ut iis omnibus firmandis nostræ authoritatis robur accederet et dictam Præposituram Sancti Michaelis in dictum locum transferremus et prædicta singula confirmaremus : quibus benigne annuentes cum notorie sit manifestum antiquam Præposituram ceu potius ejus ruinas civitatis Atrebatensis munimentis propiorem esse quam ut in eodem loco restaurari possit et locum comparatum tunc exercendo dominio Præposito Sancti Michaelis commisso tum rebus Monasterii et religiosorum commodis magis idoneum præfatam Præposituram Sancti Michaelis in hunc locum nostra authoritate transferimus cum omnibus juribus pertinentiis et quibuslibet aliis ad eam spectantibus sub legibus et conditionibus in ejus erectione præscriptis ita semper maneat sicut reliquæ Præposituræ dicti Monasterii officium amovibile ad nutum, de cujus redibitus teneatur Præpositus quotannis rationem reddere, quo ad ædificia vero ut omnis rixandi occasio eliminetur ita statuimus : pars ea quæ respicit meridiem et continet quatuor

cubicula duo inferiora et duo superiora usibus ægrorum Monasterii destinabitur, pars vero quæ respicit aquilonem et continet aulam cum adjuncto conclavi cum partibus superioribus recreationi communitatis cedet, cum ipsius sumptibus extructa sit ; pars vero media quæ continet duo cubicula inferiora et duo superiora habitationi Præpositi inserviet ad quem etiam spectabit usus horti et columbarii : sacellum vero et culina cum caveis communia erunt. De cœtero commendamus reliogiosis prædicti nostri Monasterii impensum fraternæ charitatis studium in qua si manere contendant in Deo manebunt et Deus in ipsis. Datum Cluniaci, in nostro Palatio, die vigesimâ nonâ Augusti anno 1686. Erat subsignatum Cardinalis Buillionius, et infrâ, de mandato Serenissimi Principis et Eminentissimi Cardinalis, Feret cum sigillo.

(Archives départementales du Pas-de-Calais. Série H. *Fonds de l'Abbaye de Saint-Vaast*).

1687.

INNOCENTIUS Episcopus servus servorum Dei, dilecto filio officiali venerabilis fratris nostri Episcopi Attrebatensis salutem et Apostolicam benedictionem. Justis et honestis petentium votis libenter annuimus eaque favoribus et gratiis prosequentes opportunis ad ea libenter intendimus per quæ personarum Ecclesiarum sub suavi religionis jugo degentium commoditati consulatur ac illa quæ propterea provide facta sunt Apostolicæ confirmationis munimine roboramus prout locorum et temporum qualitatibus debite pensatis conspicimus in Domino salubriter expedire exhibita si quidem nobis nuper pro parte dilecti filii Antonii Chasse Prioris

magni nuncupati Monasterii Abbatiæ etiam nuncupati Sancti Vedasti ordinis Sancti Benedicti Atrebatensis petitio continebat, quod cum Præpositura a dicto Monasterio dependens sub invocatione Sancti Michaelis prope et extramuros civitatis Attrebatensis Attrebatensi Diocesi pro majori Monachorum in dicto Monasterio sub suavi religionis jugo degentium commoditate antiquitus canonice erecta et instituta a quadraginta sex annis una cum suis ædificiis bellorum vi penitus diruta et solo adæquata fuisset, nec ulla spes reedificandi eam in dicto loco ubi ob munimenta dictæ civitatis eo usque producta extruere non licet, superesset, necessaria tamen foret domus aliqua campestris seu ruri existens tam pro ipsius Monasterii Monachorum convalescentium usibus et sublevamine quam pro eorumdem omnium honesta et religiosa recreatione certis anni diebus concedenda : idem Antonius quemdam fundum ad tria circiter terræ jugera patentem ex dictæ Præposituræ redditibus comparavit et inibi aliquot ædificia cum Ecclesia seu sacello horto aliisque membris eorumdem Monachorum religiosis usibus et necessitatibus congruent erigi curavit. Postmodum dilectus filius noster Emmanuel Theodosius tituli Sancti Petri ad vincula nuncupati presbyter Cardinalis Bullonius nuncupatus dicti Monasterii perpetuus commendatarius qui ubi primum dictum Monasterium Apostolicâ sibi auctoritate commendatum extitit, collapsa restaurari et diruta ædificia de novo erigi sollicitis studiis sategit comperto imprimis Præposituram antiquam dictæ civitatis munimenti quam ut inibi erigi possit propiorem et secundo dictum locum ad officium Præposito Sancti Michaelis pro tempore ex existenti commissum exercendum et ad religiosos usus aliaque præmissa aptiorem exercere Præposituram ejusmodi cum omnibus juribus et pertinentiis suis et quibuscumque aliis rebus ad illam spectantibus et sub legibus et conditionibus in primæva illius erectione præscriptis a primo dicto

loco ad secundo dictum locum ita ut semper illa prout cætera dicti Monasterii Præposituræ officium amovibile ad nutum prout antea remaneret et quem illi pro tempore præesse contigerit de illius redditibus rationem reddere quotannis teneretur. *Quodque ædificia ut omnis altercandi occasio eliminaretur in varias partes dividerentur quarum prima quæ respicit meridiem et continet quatuor cubicula pro habitatione et usu ægrotorum dicti Monasterii, secunda quæ respicit aquilonem et continet aulam cum adjuncto conclavi et partibus superioribus pro commoditate illorum quos religiosæ recreationis causâ illuc mitti contigerit, reliqua denique pars quæ continet duo cubicula inferiora et duo superiora pro habitatione Præpositi pro tempore existentis una cum usu horti et columbarii cedere et inservire deberent Ecclesia vero seu sacellum hujusmodi et culina cum caveis communes existerent ac forsan cum aliis pactis et conditionibus pro fraternâ unione inter ipsius Monasterii monachos conservanda tunc expressis ordinaria ejus auctoritate transtulit ac alias prout in scripturis desuper confectis plenius dicitur contineri, cum autem sicut eadem petitio subjungebat ea quæ a sede Apostolicâ approbantur et confirmantur firmius subsistere et melius ab omnibus observari soleant proindeque dictus Antonius plurimum cupiat translationem hujusmodi pro firmiori ejus subsistentia et observatione inviolabili dictæ sedis patrocinio communiri et roborari : quare pro parte dicti Antonii nobis fuit humiliter supplicatum quominus ei in præmissis opportune providere de benignitate Apostolicâ dignaremur, Nos igitur eundem Antonium specialis gratiæ favore prosequi volentes, et a quibusvis excommunicationibus aliisque censuris Ecclesiasticis si quibus quomodolibet innodatus exstiterit ad effectum presentium tunc consequendum harum serie absolventes et absolutum fore censentes hujusmodi supplicationibus inclinati ex voto congregationis univer-*

salium fratrum meorum Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalium decretorum Concilii Tridentini interpretum discretioni tuæ per Apostolica scripta mandamus quatenus veris existentibus narratis translationem et desuper confectas scripturas hujusmodi ac in eis contenta quæcumque licita tamen et honesta cum omnibus et singulis inde secutis et sequendis sine alicujus præjudicio auctoritate nostra perpetuo approbes et confirmes, illisque inviolabilis Apostolicæ firmitatis robur adjicias omnesque et singulos tam juris quam facti et solemnitatum defectus si qui forsan desuper quorumlibet intervenerint in eisdem dicta authoritate nostra suppleas et quominus opus sit eandem Præposituram sub invocatione ejusdem Sancti Michaelis una cum illius privilegiis, indultis, honoribus missarum anniversariorum officiorum, et aliis illi quomodolibet incumbentibus oneribus, nec non fructibus, redditibus et proventibus, juribus obvenientibus emolumentis rebus et bonis illius universis, calicibus quoque, crucibus, candelabris, vestibus, indumentis et aliis ornamentis et paramentis ad eam quorumlibet pertinentibus. A primo dicto loco ad secundo dictum locum de novo perpetuo eadem auctoritate nostra transferens et nunc in perpetuo translatam esse et fore et si secus super his a quoquam quavis auctoritate scienter vel ignoranter contigerit attentari, irritum et inane decernas, non obstantibus quominus opus sit ejusdem Præposituræ primevâ erectione ac institutione nec non quibusvis constitutionibus et ordinationibus Apostolicis ac Ordinis et Monasterii presbitorum etiam juramento confirmatione Apostolicâ vel quavis firmitate alia roboratis statutis et consuetudinibus ceterisque contrariis quibuscumque. Datum Romæ apud Sanctam Mariam Majorem, anno Incarnationis Dominicæ millesimo sexcentesimo octogesimo septimo, tertio idus Junii, Pont. nostri anno undecimo.

Ainsi signé sous le repli : Jul. MORUENUS, J.-H. Fleury,

J. LINCHIUS et J.-F.-S. COSTA. Et sur le repli: J. CATELLUS, et scellé d'un scel de plomb.

Et sur le dos est écrit ce qui suit :

Nous soussignés Conseillers du Roi, banquiers expéditionnaires en Cour de Rome, demeurant à Paris, pour satisfaire aux Ordonnances, certifions à qui il appartiendra que la présente Bulle est véritable et original bien et duement expédiée en Cour de Rome, et qu'elle est datée du onze juin dernier. En foi de quoi nous avons signé à Paris ce vingt novembre 1687. — Signé : LEZINCAN et LEMAIRE.

(Archives départementales du Pas-de-Calais, série H. *Fonds de l'Abbaye de Saint-Vaast*).

1693.

LETTRES DE LOUIS XIV.

LOUIS par la grace de Dieu Roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, Salut. Les Prieur conventuel et religieux de Saint Vaast d'Arras, de l'Ordre de Saint Benoit nous ont fait remontrer que de tout temps ils ont possédé une maison composée d'une petite Chapelle, de plusieurs chambres et d'un jardin, scitué proche de ladite ville d'Arras, pour servir de retraite aux religieux convalescents, et de promenade aux étudians, laquelle étoit appelée du nom de Prévôté de Saint Michel, dont les revenus étoient administrés par un religieux nommé par le Supérieur, à la charge d'en rendre compte chaque année, et sous la condition de pouvoir être révoqué toutes fois et quantes, comme *n'étant qu'un simple office*. Cette maison et Chapelle ayant été entièrement détruite à l'occasion des guerres, il y a près de cinquante ans, et étant impossible de la réédifier ou de construire de

nouveaux bâtimens sur le même emplacement, à cause que l'on a étendu les fortifications de la ville jusques aux lieux où étoient les anciens bâtimens, les exposants auroient acheté dans un autre endroit plus éloigné, un fond de terre de trois journeaux ou environ, et fait construire quelques édifices, Chapelle et jardin sur ce nouveau fond *par eux acquis des revenus de ladite Prévôté*, dont ils Nous auroient payé ce a quoi ils auroient été taxés en Notre Conseil, pour demeurer déchargés du droit de nouvel acquet, suivant la quittance du garde de notre Trésorier royal en date du quinze janvier mil six cent quatre vingt treize Laquelle transaction auroit été approuvée par Notre très-cher cousin le Cardinal de Bouillon, Grand Aumonier de France, Abbé commendataire de ladite Abbaye, *à la charge que ledit nouveau bâtiment serviroit aux mêmes usages que l'ancien*, qu'il auroit la même dénomination, et que les revenus en seroient administrés sous les mêmes loix et conditions. Les dits exposans pour rendre cette translation plus régulière avoient obtenu des Bulles de notre Saint Père le Pape Innocent XI, du dix huit juin 1687, confirmatives d'icelle, et de l'Ordonnance de Notre dit cousin le Cardinal de Bouillon, lesquelles Bulles ont été fulminées par Sentence de l'Official du diocèse d'Arras, commissaire nommé par notre Saint Père le Pape le neuf février seize cent quatre vingt huit ; mais d'autant que Nous sommes les protecteurs des biens ecclésiastiques de notre royaume, lesquels ne peuvent souffrir aucune mutation sans Notre autorité, lesdits exposans Nous ont très-humblement fait supplier de vouloir agréer, confirmer et autoriser ladite translation, et Nos lettres sur ce nécessaires. A ces causes et autres bonnes considérations à ce Nous mouvant, et voulant de notre part contribuer à un changement si nécessaire, après avoir fait voir en Notre Conseil lesdites Bulles et autres pièces y attachées sous le contre-scel de Notre Chancellerie, de Notre grace spéciale, pleine puissance et autorité royale Nous avons

agréé, approuvé et confirmé, et par ces présentes signées de Notre main approuvons, agréons et confirmons ladite translation, en conséquence de la finance payée à notre Trésor royal, pour être déchargé du droit de nouvel acquet, admorti et admortissons ledit fond de terre de trois journeaux ou environ, et de tous les édifices, Chapelle, jardin construits sur ledit nouveau fond acquis par lesdits exposans des revenus de ladite Prévôté de Saint Michel, à la charge toutes fois que ledit nouveau bâtiment servira au même usage que l'ancien, qu'il aura la même dénomination, et que les revenus en seront administrés sous les mêmes loix et conditions.

Si donnons en mandement à nos amez et féaux Conseillers, les gens tenans notre Cour de Parlement de Paris et autres nos Justiciers et Officiers qu'il appartiendra, que ces présentes nos lettres de translation y fassent enregistrer, et de leur contenu jouir et user lesdits exposants pleinement, paisiblement et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchemens au contraire ; car tel est Notre plaisir, et afin que ce soit chose ferme et stable et à toujours, Nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes.

Données à Versailles au mois d'août l'an de grace, seize cent quatre vingt treize, et de Notre règne le cinquante unième ; ainsi signé : LOUIS, et scellé d'un grand sceau de cire verte pendant en lacs de soye verte et rouge, et sur le repli est écrit, par le Roy : *Signé :* LE TELLIER.

(Archives départementales du Pas-de-Calais. Série H. *Fonds de l'Abbaye de Saint-Vaast*)

1694.

EXTRAIT DES REGISTRES DE PARLEMENT.

Veu par la Cour les Grand Chambre et Tournelle Assem-

blées les Lettres Pattantes du Roy, données à Versailles au mois d'aoust mil six cens quatre vingt treize, signées Louis, et sur le replis, par le Roy, Letellier, et scellé du grand sceau de cire verte en lacs de soye obtenues par les Prieur conventuel et religieux de Saint-Vaast d'Arras de l'Ordre de Saint Benoit par les quelles pour les causes y contenues le seigneur Roy auroit agréé approuvé et confirmé la translation d'une Chapelle et bâtimens en dépendans appelée du nom et Prévosté de Saint-Michel possédée par les impétrans et en conséquence de la finance payée au Trésor Royal pour être deschargé du droit de nouvel acquet admorti led. fond de terre, édifices, Chapelle, jardin, construit sur led. nouveau fond acquis par lesd. impétrans des revenus de lad. Prévosté de Saint-Michel, à la charge toute fois que le nouveau batiment servira aux mêmes usages que l'ancien, qu'il aura la même dénomination et que les revenus en seront administrés sous les mêmes lois et conditions, et ainsi que plus au long le contiennent lesd. Lettres à la Cour addressantes, actes d'approbation de lad. translation de l'Abbé commendataire de lad. Abbaye de Saint-Vaast d'Arras, les Bulles de notre Saint Père le Pape Innocent XI, du dix huit juin mil six cens quatre vingt sept, confirmatives d'icelle, la Sentance de l'Official d'Arras de fulmination desd. Bulles du neuf febvrier mil six cens quatre vingt huit, requeste afin d'enregistrement desd. Lettres, conclusions de nostre Procureur général du Roy, ouï le rapport de M. Gille Brunet Conseiller tout considéré, la Cour a ordonné et ordonne que lesd. Lettres seront enregistrées au Greffe d'icelle pour jouir par les impétrans de leurs effets et contenu et être exécutées selon leur forme et teneur. Fait en Parlement le huit may mil six cens quatre vingt quatorze, ainsi signé : Du Tillet.

1720.

VISITATIO FACTA IN PRÆPOSITURA SANCTI MICHAELIS. ANNO 1720.

Die 4a januarii anni 1720, advenit in novam Præposituram Sancti Michaelis, paulo remotius ab urbe Atrebatensi sitam juxta Blangiacum, R. D. Martinus Tirsay, Prior Major Monasterii Sancti Vedasti Atrebatensis, Administrator generalis, una cum D. Marco Palisot sacellano, et ejusdem cœnobii religioso, ut dictam Præposituram, tanquam membrum dicti Monasterii canonicè et juxta præscripta constitutionum regularium, pro muneris sibi impositis ratione et debito visitaret ; quod toto isto die peractum est, prout sequitur.

In dicto loco residet Dominus Bartholomæus Hapiot non ita pridem Monasterii Subprior, et nunc dictæ Præposituræ, post obitum D. Philippi de la Becane, Vedastini, ultimi Præpositi commissus Administrator, ab illo perhumane exceptus dictus dominus Magnus Prior ab eodem deductus est, primo in sacellum interius et domesticum, in quo omnia convenienter, et apte disposita reperit, altare cum lapide, calice argenteo rite deaurato, et candelabris, mappis, imaginibus, et ornamentis necessariis pro celebratione sacri bene instructum, nisi quod versus Occidentem positum sit, cum deberet e contra juxta ritus Ecclesiasticos in orientem vergere, quod et fieri, quantum loci patietur œconomia, jussit R. D Prior

Exinde transiit idem D. Prior per hortum contiguum et portam privatam in Ecclesiam, seu sacellum exterius Sancti Michaelis, in quo duo sunt altaria satis etiam concinne ornata in priori celebrat missam singulis diebus pro sua pietate, et populi circum jacentis commoditate, dictus D. Bartholomæus Hapiot veste talari et regulari, ut par est,

indutus. Tabernaculum ligneum visitur supra dictum altare, sed prorsus vacuum sine sacrâ pixide, eo quod fortassis in sacello illo intra limites parochiæ Sancti Laurentii de Immercourt situato a destructione Ecclesiæ primitivæ Sancti Michaelis quæ accidit versus annum 1640, nulla hoc usque fuerunt a presbiteris parochiæ Sanctæ Crucis intra urbem sitæ populo administrata sacramenta, pro ut in veteri sacello funditus everso, et hujus postremæ parochiæ succursali fieri solebat.

Habetur tamen ibidem campanale, cum campana, et sanctuario cancellato, vase aquæ benedictæ, etc.

Retro illud altare, sub eodem tecto, habetur locus vicinus et separatus, per modum cujusdam sacristiæ, vel sacelli secretionis, ubi cernitur alia ara etiam congrue disposita ubi in casu necessitatis, vel commoditatis celebrari etiam mysteria possent : Sed quia nullum ibi scrinium, vel arcam reperit D. M. Prior, in quo ornamenta sacerdotalia, et altaris ustensilia reponi, et conservari congrueret, jussit quam primum unum sumptibus Præposituræ, vel Monasterii comparari et interim calicem in locum tutum quotidie deferri.

Invenit etiam dictus D. Prior omnia ædificia in satis bono statu, tam in eâ parte quæ spectat ad communitatem totius Monasterii Majoris Sancti Vedasti Atrebatensis, quam in duabus aliis quæ Præpositi, vel Administratoris domicilium, et confratrum convalescentium cellulas concernunt : Verum quia visus est dicto D. Priori ordo in restauratione Præposituræ designatus, collapsu temporum, et bellorum postremorum turbine, parumper a duobus Præpositis D. Hadulpho De Los, et D. Philippo De la Becane inversus, ordinavit dictus Prior ut omnia deinceps juxta litteras E. D. Cardinalis Bullionis tunc dicti Monasterii Abbatis, et D. Antonii Chasse Magni Prioris, et ejusdem Vicarii generalis restituerentur, et ad amussim observarentur : in

quem finem relectæ fuerunt præfatæ litteræ, et jussu D. Prioris huic libro ad longum insertæ.

Postmodum hortatus est D. Prior dictum suum confratrem Bartholomæum, ut pie, honeste, et religiose se gerere pergat omnibus invigilet, hortorum, fontium, paludum et pratorum curam habeat, jura Præposituræ manu teneat, redditus census et proventus annuos percipere faciat, omniumque in fine hujus vel saltem in principio sequentis rationalem fidelem juxta antiquos et inviolabiles Monasterii usus in præsentia officialium reddat.

Acta sunt hæc in Præpositurâ Sancti Michaelis die mense, et anno quibus supra, et subsignaverunt cum D. Magno Priore religiosi supra nominati et Magister Ferdinandus Saladin Presbiter, tanquam Notarius Apostolicus qui et huic ceremoniæ a principio ad finem interfuit.

(Archives départementales du Pas-de-Calais. Série H. *Fonds de l'Abbaye de Saint-Vaast.* Registre intitulé : *Visites canoniques des Prévôtés. — 1697-1732*) (1).

1720

Le Chapitre ayant été assemblé ce jourd'huy par ordre de Dom Martin Tirsay, Grand Prieur, au son de la cloche, en la forme et manière accoutumée, ledit sieur Grand Prieur après avoir enfin fait rapport à la Communauté de tout ce qui s'étoit passé à Paris, depuis le mois de novembre 1718 jusqu'au 1er d'aoust 1719, entre son A. E. Mgr le Cardinal de Rohan, Abbé de Saint Vaast et son conseil, d'une part, et luy Grand Prieur de l'autre, et après avoir aussy représenté et lu le compte arrêté le 26 mars 1719 avec sadite Altesse Eminen-

(1) On trouve dans ce Registre le procès-verbal d'une autre visite de la Prévôté de Saint-Michel : *Visitatiõ regularis facta in Præpositurâ Sancti Michaelis die 12 septembris anno 1729.*

tissime et le traité fait le jour suivant pour les années 1718 et 1719 qu'il avoit cru devoir tenir caché jusqu'aujourd'huy pour des raisons à luy connues, a dit qu'il luy étoit revenu qu'un certain frère bénédictin de la Congrégation de Saint Maur, nommé frère Eloy, avoit apporté hier en l'Abbaye à Dom Jean Chrysostome Hardy, et à Dom Alphonse Doresmieux, des lettres et provisions de sadite Altesse Eminentissime pour les Prévostés de Saint Michel et d'Angicourt en leur faveur, à l'insçu et sans le consentement et participation de luy Grand Prieur, leur supérieur légitime.

Ces lettres ayant été ensuite représentées par lesdits religieux et lues en l'assemblée par le Secrétaire du Chapitre, ledit Grand Prieur leur demanda s'ils étoient d'avis d'en proffiter et de s'en servir, à quoy ayant tous deux répondu qu'ouy, on les pria de sortir de la Compagnie pour donner la liberté aux Capitulaires de délibérer sur cette matière, et voir quel party il y auroit à prendre en cette occasion, ce qui s'estant exécuté sur le champ, après avoir fait lecture d'une lettre écrite à feu Mgr le Cardinal de Bouillon par le Grand Prieur Dom Guillaume de la Charité en 1695, et un acte de non préjudice donné en conséquence ausdits Ms Grand Prieur et religieux touchant ce qu'il avoit pu faire en cette Abbaye afférant à la jurisdiction régulière, tous les religieux capitulairement assemblés comme dessus, à la réserve desdits Dom Hardy et Doresmieux, ont dit et déclaré d'un consentement unanime qu'ils s'opposoient à l'exécution desdites lettres et provisions ; et sur ce que ledit Grand Prieur leur a représenté qu'il avoit cru devoir prendre depuis quelque temps des mesures convenables pour mettre à couvert les droits, usages et coutumes de la Communauté, aussy bien que ses propres prérogatives, de peur que des malveillans n'allassent surprendre la religion de Mgr le Cardinal et porter ce prince à des excez qui pourroient donner atteinte ausdits droits et prérogatives, et troubler la paix de la maison, comme ledit

frère Eloy s'en étoit vanté à Arras et ailleurs par des menaces qui ne luy convenoient guères, tous lesdits religieux du mesme consentement que dessus ayant loué et approuvé la conduite dudit sieur Grand Prieur, on s'en alla aussitôt au grand lieu capitulaire accoutumé, encore au son de la cloche, ou toute la Communauté présente, y compris lesdits Dom Jean Chrysostome Hardy et Dom Alphonse Doresmieux, le Grand Prieur présidant à l'assemblée, réclama en la manière de tout temps usitée en cette Abbaye, Dom Barthélemy Hapiot et luy dit après l'avoir fait lever sur la natte, qu'il le déclaroit ouvertement Prévost de Saint Michel et luy en feroit délivrer les lettres pertinentes qui avoient été expédiées passé quelque temps pour les rendre publiques où il seroit nécessaire, afin que personne n'en ignore.

Le mesme Grand Prieur réclama après cela Dom André Dormy, tant en son nom que pour Dom Charles Valory absent, et déclara comme dessus ledit Dom André Dormy, Principal du Collége de Paris, et Dom Charles Valory, Prévost d'Angicourt, *Nemine prorsus contradicente.* En foy de quoy lesdits religieux Capitulaires représentant le Corps et la Communauté d'icelle, ont signé les jour, mois et an que dessus. Signé :

Dom Martin Tirsay, Grand Prieur
D. M. Hurtrel, souprieur et théologal
D. J. Lecocq, prévost
D. L. Dehamel, cellerier
D. V. Toustain, thrésorier
D. J. De France, grand prévost
D. B. Hapiot, ancien souprieur
D. B. Lallart, vinier
D. J. Legrand, sacristain
D. L. Dubois, Me des œuvres
D. C. Beaurains, tiersprieur
D. D. Belvalet, chantre
D. J. Bryas, chantre
D. M. Beauffremez, quartprieur
D G. De Gargan
D. R. Raulin, Me des novices
D. Gatien de Waziers, grenetier
D. A. Rouvroy, hostelier
D. A. Gaillard
D. V. Hébert, rentier
D. F. Cardon, receveur forain
D. M. Palysot, chapelain

D. A. Dormy, principal
D. G. Caulier, bibliothécaire
D. P. Du Mortier, professeur en théologie
F. M. Lefebvre, diacre
F. O. Hanotel, soudiacre
F. A. Lejosne, soudiacre
F. A. Lehardy, soudiacre.

Les soussignez religieux n'ayant pu assister à l'assemblée Capitulaire du 23 janvier de cette présente année, partie pour leur absence de la ville, partie à cause de leur indisposition, lecture leur ayant été faite par le Secrétaire du Chapitre de l'acte cy dessus, ont trouvé à propos de joindre leurs signatures à celles de tous les autres confrères, pour marquer leur adhésion à tout ce qui a été fait durant leur absence.

Signé : D. P. Decouleur, D. F. Carondelet, réfecturier, D. J. Legrand, sacristain, D. T. Coupigny, D. V. Delagrange, receveur forain.

Ainsy fait et passé à Arras le 23 de janvier 1720.

Signé : D. M. HURTREL, sec.

(Archives départementales du Pas-de-Calais, série H. *Fonds de Saint-Vaast. Prévôté de Saint-Michel*).

1734-1735.

Monseigneur,
Monseigneur Chauvelin, Conseiller du Roy, en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, Intendant de Justice, Police et Finances de Picardie, Artois, etc, etc

Supplient bien humblement les Seigneurs Abbé, Grand-Prieur et Religieux de Saint Vaast d'Arras, disant, qu'ils se trouvent signifiés de la part des fermiers des droits d'amortissement et de franc fiefs pour la province d'Artois, d'une taxe portante dix neuf cens quatre vingt livres, au sujet d'un bastiment contenant trois chambres, une cuisine, petite

grange, serre, étable à vaches et un jardin fruitier et potager contenant un bassin, fossés et étang sous ombre ; que par ces bastiments et jardin, l'Abbaye a mélioré son fond à l'adevenant de six cens livres par an, qui est une mauvaise idée qu'on a donné à Messieurs de la Direction, tandis qu'au fond et à la vérité on n'a rien mélioré par la forme nouvelle qu'on a donné aux choses pour les embellir.

Scavoir, à l'égard de l'ancien jardin fruitier et potager contenant viviers et fossés (comme celui d'aujourd'huy) pour le rendre plus régulier et plus agréable, en quoy il ne se trouve aucune amélioration ny agrandissement de terrain ny plus grand profit.

Et à l'égard des bastiments on n'a fait autre chose que de convertir plusieurs vieux édifices, maison, brasserie, écurie, estables, cabinets et autres places de cette nature servant de demeure au jardinier, ensemble un ancien bastiment considérable fait de pierres de tailles, à double estage de la longueur de soixante quinze pieds, le tout cependant en très mauvais état et inhabitable à cause de caducité, dans un nouveau plus petit et moins somptueux à un étage seulement qui a esté fait et construit avec les vieux bois et matières qu'on a trouvés convenables en ces anciennes démolitions; quoy faisant bien loin d'y trouver du profit et de l'avantage on n'y a trouvé que de la diminution comme le tout paroist par les certificats des ouvriers joints, ce qui prouve que ce changement arrivé dans la forme seullement, sans augmentation, sans amélioration et sans plus grand profit, ne tombe certainement point dans les cas des édits et déclarations du Roy, qui ont pour cause et pour objet les véritables améliorations et augmentation de biens, profit et revenu dans lesquels édits ne sont pas même compris les jardins ny les embellissemens d'iceux non plus que les réparations des maisons n'y les entretiens des fermes à la campagne non plus aussy que le rétablissement d'icelles lorsqu'elles tombent en

ruine par leur vétusté et caducité ou par autre accident, de feu ou autrement, surtout lorsque comme au cas offert on ny fait aucune augmentation ny amélioration et qu'au contraire on ny trouve que de la diminution.

Observant de plus, que le bois entré dans le jardin (qualifié mauvais par la taxe) étoit un bois rempli d'oziers, aulnes et autres plantes montantes duquel on tiroit tous les ans plus de revenu qu'on en tire aujourd'huy du jardin (l'Abbaye ayant bien voulu sacrifier ce profit au delectable des religieux dans leur temps de congé) comme il paroit encore par les susd. certificats, d'ou il résulte que cette taxe a esté faitte par erreur et sans cause, en tant qu'elle est certainement au dehors des édits et déclarations du Roy, et comme de droit, touttes charges, taxes et obligations sans cause sont nulles et de nulle valeur, *sine causa nulla obligatio constitui potest*, *leg. 7, § 4. ff, de pact. et leg. 1. ff. de condict. sine causa* ne se trouvant d'ailleurs dans tous les ouvrages qu'on a fait (soit au jardin, soit aux bastiments) aucun agrandissement de terrain, ny d'édifices, ny d'amélioration, ny de plus grand profit qu'auparavant, mais au contraire de la diminution et par conséquent hors des édits et déclarations du Roy et de taxe, c'est le sujet pour lequel les supplians se retirent à votre authorité, à ce qu'il vous plaise,

Monseigneur,

Les descharger de la taxe de dix neuf cens quatre vingt livres sur le blanc de la présente requête comme faitte sans cause légitime et par erreur, et au cas de difficulté de l'ordonner ainsy, d'en accorder du moins la surcéance jusques à plus ample instruction et ferez justice.

Signé : D. A. Desvignes.

(*En marge est écrit ce qui suit :* Soit communiqué au sieur Jacquin, Directeur, pour y répondre, ce 13 décembre 1734.

Plus bas on lit cette réponse :

Le soussigné qui a pris communication de la requête cy dessus, et du certificat y joint, a l'honneur de vous observer, Monseigneur, que le droit d'amortissement étant deub indistinctement par les gens de main-morte pour toutes les reconstructions et réédifications par eux faites quoy que sur des terrains amortis, et la maison qui fait l'objet de la demande ayant été reconstruite à neuf par les supplians, et leur à cousté plus de vingt mil livres, il est sans difficulté que quoy que lad. maison ne se trouve point louée à présent pouvant l'être par la suite que le droit est deub incontestablement puis qu'elle se trouve entièrement séparée du corps de l'Abbaye. Ainsy sans avoir égard au certificat produit qui n'est qu'une pièce mendiée, est soutenu que la contrainte du fermier doit sortir son plein et entier effet, sauf en cas qu'il y ait excès dans la demande, de rapporter par les suppliants et joindre à ces présentes les devis et marchés qu'ils ont fait avec les ouvriers pour raison desd. reconstructions, pour le tout où par votre Grandeur ordonné ce qu'il appartiendra, laquelle justification, les suppliants seront tenus faire dans la huitaine pour tous délay, sinon dechûs, et audit cas en conformité des règlemens, la contrainte exécutée en son entier, c'est à quoy le soussigné insiste avec dépens. A Amiens le 21 janvier 1735. Signé : Jacquin.

(Archives départementales du Pas-de-Calais. Série H.
Fonds de l'Abbaye de Saint-Vaast).

Les Seigneur Abbé et religieux de Saint Vaast ont l'honneur de vous représenter, Monseigneur, pour réponse à celle du sieur Jacquin, Directeur, que le fond ou terrain amorti et dont est question avant lesd. reconstructions et réédifications, étoit un jardin potager, planté d'arbres frui-

tiers, où étoient deux viviers ou étangs, une grande fontaine, et dans une partie du même terrain il y avoit cy devant deux moulins qui ont été ruinés pendant les guerres et un endroit du même terrain planté d'oziers et autres bois et à un autre bout du même terrain au pied de la Prévôté de Saint Michel il y avoit maisons et bâtiments à double étage de graiz et pierres de taille, cave, cinq places basses et autant en haut, une brasserie et autres édifices.

Depuis peu d'années on n'a fait autre chose de la totalité de ce terrain qu'un jardin qu'on a embelli et rendu plus régulier, par des allées, pièces d'eau et fossés, cela n'est point sujet aux droits d'amortissement et c'est par erreur qu'il a été taxé à ce droit. Il n'est point dû droit d'amortissement pour les nouveaux bâtiments qu'ils ont fait construire depuis peu de temps dans le même endroit desd. anciens bâtiments qui tomboient en ruine à cause de leur vétusté et qu'ils ont fait démolir, et c'est par erreur qu'ils ont aussi été taxez.

Cette maison et bâtiment qu'ils ont fait réédifier est beaucoup moins considérable que ces anciens bâtiments puis qu'il est seulement d'un étage et consiste dans une cave et quatre places basses, et ce jardin et bâtiment ainsi qu'ils sont présentement sont destinez à l'usage des religieux infirmes et qui sont convalescents et pour la promenade des religieux de cette Abbaye pendant l'été une fois le mois, une partie de la Communauté et l'autre le lendemain où ils y dinent et font l'Office divin en l'Eglise de leur Prévôté de Saint Michel, pourquoi l'une desd. quatre places basses sert pour y faire la cuisine, deux autres servent de réfectoires, une autre de serre pour y conserver les fruits et la petite grange et l'écurie ne servent que pour y mettre les bois et ustensils du jardin.

Si donc la destination de ce jardin et bâtiment au lieu et place de ces anciens, est ainsi qu'il est véritable à l'usage des religieux n'étant point fait pour produire des loyers, il est d'abord hors de doute que pour ce jardin il n'est dû aucun

droit d'amortissement, et il en est de même à l'égard de cette maison et bâtiments parce qu'ils ont été construits au lieu et place des anciens et ne sont point d'une plus grande élévation n'y consistance, au contraire moindre de la moitié, ny fait pour produire un revenu ou loyer annuel, mais seulement pour l'usage des religieux et partant point sujet au droit d'amortissement, conformément aux déclarations nottament à celle du mois de juillet 1702, et Arrêt du Conseil d'Etat rendu le 12 juillet 1729, pour les provinces de Flandre, Haynaut et Artois.

Par cet Arrêt il a été décidé que les gens de main-morte èsd. province, faisant construire nouveaux bâtiments au lieu et place des anciens amortis sont tenus de payer le droit d'amortissement des nouveaux bâtiments sur le pied de ce dont le loyer sera augmenté depuis la nouvelle construction; mais seulement dans le cas d'une plus grande élévation et augmentation de corps de logis. Notre cas est bien différent, puisque les bâtiments en question ne sont que d'un étage consistant seulement en quatre places basses, une petite grange et étable au lieu que les anciens bâtiments estoient à double estage, où il y avait cave, cinq places basses et cinq chambres hautes et autres bâtiments, une brasserie et cabinet dans le jardin dont les matériaux ayant été employés à cette construction. Tous les frais et dépenses de ces bâtiments payez par lad. Abbaye n'ont monté qu'à la somme de cinq mil quatre cens quatre vingt sept livres douze sols six deniers, et non à celle de vingt mil livres et plus, ainsi qu'il est dit par la réponse du sieur Jacquin, cela se vérifieroit par les quittances des ouvriers s'il en étoit besoin, mais la chose est inutile n'étant point icy le cas, ainsi qu'il vient d'être montré, que pour les nouveaux bâtiments construits au lieu et place des anciens on est tenu de payer le droit d'amortissement.

Partant lesd. Sieurs de Saint Vaast espèrent de votre

équité, Monseigneur, obtenir la descharge du droit d'amortissement prétendu et dont est question conformément à leur demande et requête en laquelle ils persistent.

Signé : D. A. DESVIGNES.

(Archives départementales du Pas-de-Calais. Série H. *Fonds de l'Abbaye de Saint-Vaast*).

1758.

A Monsieur Vigor de Briois,
Abbé de l'Eglise et Abbaie Roiale de Saint Vaast.

Supplie bien humblement Dom Henri Cardon, religieux de Saint Vaast et Prévôt de Saint Michel, disant que le jardin de laditte Prévôté est tellement chargé d'arbres de toutes espèces qu'il paroit plutôt un bois qu'un jardin, et que désirant donner un autre ordre audit jardin, le redresser et y faire des promenades pour le plaisir et l'agrément de toute la Communauté, il seroit convenable d'en abbattre une quantité et en faire une vente, promettant d'en mettre tout le produit en ornemens, en charmilles et autres promenades dans le susdit jardin, mais comme il ne peut selon l'usage et les statuts de laditte Abbaie ne rien abattre ni rien vendre sans une permission expresse du Supérieur de laditte Abbaie, il se retire vers vous, Monsieur, pour que vous ayez la bonté de luy permettre de faire la vente de bois sus mentionnée, quoy faisant etc.

F. D. CARDON, religieux,
Prévôt de Saint Michel.

Vu la présente requête, nous consentons que le remontrant puisse faire abattre et vendre les arbres qui mettroient obstacle au nouvel ordre qu'il projette de mettre dans le

jardin pour l'embellissement d'icelui, à condition que tout le produit qui reviendra de la vente de ces arbres sera employé audit embellissement, ce que le remontrant sera obligé de nous faire apparoir.

Fait à Arras en notre Hôtel Abbatial le 6 janvier 1758.

De Briois, Abbé de Saint Vaast.

1765.

Vigor de Briois par la grâce de Dieu Abbé de l'Eglise et Abbaye Royale de Saint Vaast à Arras. A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Le décès de Dom Bernard Beccue, religieux de notre Abbaye et Prévôt commis à l'Administration de la Prévôté de Saint Michel, membre dépendant immédiatement de notre dite Abbaye et appartenant à icelle, nous mettant dans le cas de pourvoir ladite Prévôté d'une personne capable de la régir et gouverner, scavoir faisons que le quatorze du mois d'octobre de la présente année, nous avons commis au lieu Capitulaire et autant que besoin seroit, nous commettons par ces présentes, jusqu'à notre rappel, l'Administration de ladite Prévôté à Dom Rupert Vandendriesch, aussi religieux de notre Abbaye, dans la confiance que nous avons qu'il en conservera tous les droits et priviléges, tant au spirituel qu'au temporel, lui donnant pouvoir et autorité de faire tous les devoirs nécessaires, même en justice, pour contraindre les redevables envers icelle Prévôté au paiement de ce qui lui est dû ; nous réservant la création et nomination des Officiers de Justice, comme Bailli, Lieutenant, Procureur, Greffier et Sergeant, ainsi que la collation et nomination des bénéfices dépendant de la même Prévôté, sy aucun y a, lui enjoignant de nous donner au plustôt une copie exacte et fidèle qu'il signera, de l'inventaire des meubles

et ustensiles qui seront trouvés dans ladite Prévôté, et de ceux qu'il y portera, afin de nous les représenter tous les ans, lequel inventaire sera dressé à son entrée en l'Administration d'icelle, en la présence de la personne que nous commettrons à cet effet, de dresser et parfaire au plustôt, et le mieux qu'il lui sera possible, et nous remettre un papier terrier en forme probante, contenant tous les biens et droits de ladite Prévôté, de compter tous les ans, tant en recette qu'en dépense, pardevant nous, des revenus entiers d'icelle Prévôté, en quoi qu'ils puissent consister, en rapportant nommément en recette tous les droits de reliefs et de lods et ventes, toutes amendes, tous pots de vin, et tous revenus et profits, casuels et extraordinaires, pour disposer ensuite du reliquat suivant nos ordres, d'en tenir les plans déjà faits et de faire planter les endroits propres qui ne le sont pas, lui défendant de faire abattre, sous quelque prétexte que ce soit, aucun arbre de haute futaie, même dans la dépendance d'icelle Prévôté, et d'excéder la coupe ordinaire du bois taillis sans notre permission par écrit donnée sur requête par lui présentée, de faire en notre dite Prévôté aucun ouvrage d'importance sinon en la forme et manière que nous lui prescrirons, d'intenter aucun procès en ce qui ne regarde pas le paiement des revenus d'icelle Prévôté, et de passer aucun bail tel qu'il puisse être, et sous quelque prétexte que ce soit, sans notre participation et sans notre consentement exprès donné par écrit, à peine de nullité. Mandons à tous nos Officiers, vassaux et tenanciers de notre terre et seigneurie de Blangy de reconnoitre ledit Dom Rupert Vandendriesch pour Prévôt de ladite Prévôté de Saint Michel, et de lui porter en cette qualité le respect, l'honneur et l'obéissance dus, même de lui donner tout aide, secours et conseil en l'Administration que nous lui avons commise. En témoin de quoy nous avons signé ces présentes et fait contresigner par notre Secrétaire, et y apposer le cachet de nos armes et le sceau

de notre dite Abbaye. Donné à Arras le seize octobre mil sept cent soixante cinq.

Signé : VIGOR DE BRIOIS, Abbé de Saint Vaast.

Plus bas est écrit : Par ordonnance, et signé : D. T. LUCAS, sec., avec deux cachets en cire rouge.

L'an mil sept cent soixante cinq, le vingt trois octobre, avant midi, nous Dom Nicaise Delecroix, religieux, Grand Prieur de l'Eglise et Abbaye Royale de Saint Vaast à Arras, en conséquence du pouvoir qui nous a été donné par Dom Vigor de Briois, Abbé de ladite Abbaye, nous nous sommes rendu en la Prévôté de Saint Michel, membre dépendant immédiatement de la même Abbaye et appartenant à icelle, à effet de mettre Dom Rupert Vandendriesch, religieux profès, prêtre et cy devant Secrétaire dudit sieur Abbé, en possession de l'Administration de ladite Prévôté de Saint Michel, que ledit Abbé a commise audit Dom Rupert Vandendriesch, tant par proclamation Capitulaire que par lettres de commissions du seize de ce présent mois et signées dudit sieur Abbé et de Dom T. Lucas, Secrétaire et aiant convoqué et fait assembler en la salle de ladite Prévôté de Saint Michel, Me Joseph Le Clercq, Curé de Saint Laurent, et les Lieutenant et Échevins de la terre et seigneurie de Blangy appartenant à ladite Abbaye de Saint Vaast, avons en leur présence fait faire par Jean Vaast Demailly, Procureur pour office de la même Seigneurie, lecture à haute et intelligible voix desdites lettres de commissions, tant pour faire reconnoitre et recevoir ledit Dom Rupert Vandendriesch en qualité de Prévôt de Saint Michel, que pour faire connoitre l'étendue du pouvoir que ledit sieur Abbé a trouvé bon de lui confier, relativement à l'Administration de ladite Prévôté ; après quoi, en observant les formalités ordinaires en pareil cas requises, nous avons mis ledit Dom Rupert Vandendriesch en possession de l'Administration de ladite Prévôté de Saint Michel en qualité de

Prévôt pour icelle Prévôté régir et jouir conformément aux dites lettres de commissions et à l'usage immémorial de ladite Abbaye. En vertu du pouvoir cy dessus avons enjoint aux dits Lieutenant, Eschevins, Procureur d'office et Greffier de reconnoitre ledit Dom Rupert Vandendriesch pour Prévôt, et de lui porter en cette qualité l'honneur, le respect et l'obéissance dus, ce qu'ils ont promis de faire. En foi de quoi avons dressé le présent acte, que nous avons signé avec ledit Dom Rupert Vandendriesch, lesdits sieurs Curé, Lieutenant, Échevins, Procureur d'office et Greffier susdits, et ensuite délivré audit Sieur Prévôt lesdits jour, mois et an.

Signé : D. N. DELECROIX, VANDENDRIESCHE, LE CLERCQ, P. J. DUPRET, Jean Adrien LEMOISNE, Jean Louis LETOCQUART, DEMAILLY, C. LÉTOCART et LEFRAN.

(Archives départementales du Pas-de-Calais, série H. *Fonds de l'Abbaye de Saint-Vaast*).

1790.

Ce jourd'hui premier juin mil sept cent quatre-vingt-dix, huit heures du matin, en exécution des Lettres Patentes du Roy du vingt-six mars dernier, sur un décret de l'Assemblée Nationale des vingt février, dix-neuf et vingt du mois de mars, et à la réquisition et assistance du Procureur de la commune, nous Maire et Officier Municipal du village de Saint-Laurent-lez-Arras et dépendances, soussignés, nous nous sommes transportés dans la maison et Prévôté de Saint-Michel dépendant de l'Abbaye de Saint-Vaast d'Arras, et de laquelle est pourvu Dom Antoine Pottier, prêtre, religieux de ladite Abbaye, où étant, et en conformité de l'article 5 desdites Lettres Patentes, avons dressé un état et procédé sommairement, en présence dudit Dom Pottier, à la description de l'argenterie, argent monnoyé, des effets de la sacristie, bibliothè-

que, livres, manuscrits, médailles, et du mobilier le plus précieux de ladite maison, ainsi qu'il suit :

Argenterie.

Une grande cuiller à soupe, quatre à ragout, dix-huit cuillers à bouche, dix-huit fourchettes, dix cuillers à café, une écuelle garnie de son couvercle, le tout d'argent.

Argent Monnoyé.

Une somme de six cents livres.

Effets de la Sacristie.

Un calice d'argent avec patène et cuiller de même, croix et chandeliers de cuivre, un missel, des canons, deux aubes, douze lavabos et douze purificatoires, six corporaux, quatre nappes d'autel et cinq ornements de toutes couleurs complets

Mobilier

Deux pendules, neuf lits garnis, tant de maîtres que de domestiques, vingt plats d'étain, douze assiettes aussi d'étain, quarante paires de draps de lits, quarante nappes et cent cinquante serviettes, quatre fauteuils, et nombre de chaises fonds joncs et une chaise de voyage.

Dettes Mobilières.

Deux cent soixante-quinze livres dues au sieur Fauquet, pour vins; trois cents livres au sieur Caraut, pour bière; cent cinquante livres au sieur Fromentin, épicier ; à la succession du sieur Clabaut, curé de Rœux, pour supplément de sa portion congrue, cent livres, et trois cent vingt livres pour gages de domestiques.

Nous ayant ledit Dom Pottier déclaré ne pouvoir nous représenter les registres et comptes de régie, attendu la contestation entre ladite Prévôté et Monseigneur le Cardinal de

Rohan, dans laquelle contestation il y a jugement du Conseil d'Artois qui ordonne la déposition, ce qui a été fait.

Revenus de ladite Prévôté.

Trois mille quatre cent quatre-vingt-six livres douze sols, cent soixante-sept rasières trois boisseaux de blé, trente-neuf rasières d'avoine et quinze chapons échéant au jour de Saint André, Noël et Saint Rémy de chacun an.

Charges Immobilières

Pour les rentes et impositions royales cent quatre-vingts livres deux sols huit deniers.

Ledit Dom Pottier nous a représenté que la plus grande partie des revenus de sa Prévôté, ci-dessus repris, consistent en dixmes qui lui nécessitent des reconstructions et réparations des Eglises, chœurs, sacristies, clochers, presbytères et ornements nécessaires pour le service du culte dans lesdites Eglises et chœurs.

Ainsi fait et arrêté les jour, mois et an susdits.

Signé : COCHET, GAILLARD et WILLART.

(Archives départementales du Pas-de-Calais. Série L. *Liasse n° 206 du District d'Arras).*

1791 (1).

L'an mil sept cent quatre vingt-onze, le vingt-quatre janvier, onze heures du matin, à la diligence du Procureur sindic,

(1) Bien que cette pièce porte différentes dates et que la dernière d'entre elles (11 avril), soit postérieure à celle des pièces subséquentes (9 avril), nous la reproduisons néanmoins *uno tenore* comme dans l'original, afin de ne pas fractionner les procès-verbaux d'adjudication de la Prévôté.

au nom et comme délégué à cet effet par M. le Procureur général sindic du département du Pas-de-Calais, pardevant les Administrateurs composant le Directoire d'Arras, et en absence (quoique duement avertis) des Commissaires de la Municipalité de Saint-Laurent il a été, dans une des salles de l'hôtel du District, procédé à la publication et à la réception des enchères d'une partie de domaines nationaux situés dans l'étendue de la Municipalité de Blangy, faisant partie des biens ci-devant possédés par l'Abbaye de St-Vaast d'Arras, appartenant actuellement à la Nation et dont la désignation suit :

1° Une très-belle maison de campagne avec tout le terrain composant la basse-cour, les jardin, prairies et promenades y adjacentes, et généralement toutes ses appendances et dépendances, contenant quarante mesures deux boistellées neuf verges de terre, vulgairement nommée *la Prévôté de Saint-Michel ;* ladite maison faisant face au grand chemin d'Arras à Douay, et le terrain tenant de nord, dans toute sa longueur à la rivière de Scarpe jusqu'au marais d'Athies ; de midy aux terres labourables appartenant ci-devant à l'Abbaye de Saint-Vaast.

Laquelle maison et biens y annexés ont été mis à prix à la somme de vingt-sept mille livres, montant d'après le rapport des experts et de la soumission faite par le sieur Louis-Joseph Wacheux, négociant, demeurant à Arras.

Et personne n'aiant fait aucune enchère, quoiqu'après plusieurs criées réitérées, nous, Administrateurs composant le Directoire du District d'Arras, oui le Procureur sindic, avons remis l'adjudication desdits domaines nationaux au douze février prochain.

Ainsy fait et arrêté en Directoire à Arras les jour, mois et an que dessus.

Signé : COLIN, PAYEN, DAUCHEZ, P. COT, BEUGIN et CORNE.

Remis attendu la réclamation des Prieur et religieux de Saint-Vaast.

En Directoire à Arras le douze février mil sept cent quatre-vingt-onze.

Signé : Colin, P. Cot, Payen, Corne P. s. et Beugin, sec.

Lu et exposé le onze avril mil sept cent quatre-vingt-onze, onze heures du matin, à la diligence du Procureur sindic du district d'Arras, au nom et comme délégué à cet effet par M. le Procureur général sindic du département du Pas-de-Calais, pardevant les Administrateurs composant le Directoire du District d'Arras, en présence du sieur Jacques-Michol-Joseph Willart, Maire et Commissaire de la Municipalité de Saint-Laurent, dans l'une des salles dudit District d'Arras.

La présente adjudication se fait aux charges, clauses et conditions suivantes :

1° De prendre lesdits biens dans l'état où ils sont actuellement, avec toutes les servitudes et charges dont ils peuvent être légitimement tenus, sans par l'adjudicataire pouvoir prétendre aucune diminution ni exercer aucune garantie ni recours pour deffaut de mesure, quotité, consistance et pour quelqu'autre prétexte que ce soit ou puisse être, prévu ou non prévu, exprimé ou non.

2° De payer, en conformité de l'article cinq du titre trois du décret dudit jour quatorze may dernier, à la caisse de l'extraordinaire ou du District, dans la quinzaine de ce jour, vingt pour cent du prix de ladite adjudication, et de faire pour le surplus dudit prix douze annuités égales payables en douze ans, d'année en année, dans lesquelles sera compris l'intérêt du capital à cinq pour cent, sans retenue.

Pourront néanmoins les adjudicataires accélérer leur libé-

ration par des payemens plus rapprochés et plus considérables, ou même se libérer entièrement à quelque échéance que ce soit, conformément à l'article cinq du titre trois dudit décret du quatorze may dernier, pourvu que cette libération se fasse un an avant l'époque de chaque échéance, afin d'éviter les fractions d'année dans le calcul des intérêts.

3° L'entrée en jouissance desdits biens est fixée au quinze du présent mois. L'adjudicataire néanmoins ne pourra se mettre en possession de fait, ni jouir de la chapelle et terrain y adjacent qui a servi jusqu'à présent à la sépulture des religieux de St-Vaast, jusqu'à ce qu'on ait procédé à l'exhumation des cadavres qui peuvent se trouver dans ledit terrain, ainsi et de la manière qui sera réglée par la suite, exhumation que l'adjudicataire ne pourra exiger avant la révolution de dix ans.

4° Tous les meubles et effets généralement quelconques, hors les cheminées de marbre et boiseries mises à demeure perpétuelle, sont exceptés de la présente vente.

Lesdits biens ont été exposés et mis à la somme de vingt-sept mille livres, importance de la soumission faite par le sieur Louis-Joseph Wacheux, négociant, à Arras.

Il a été allumé un premier feu, pendant la durée duquel lesdits biens ont été portés par enchères successives à la somme de cinquante mille six cents livres.

Ce premier feu éteint il en a été allumé un second, pendant la durée duquel lesdits biens ont été portés par enchères à la somme de cinquante-un mille cent livres.

Ce second feu éteint il en a été allumé un troisième, pendant la durée duquel lesdits biens ont été portés à la somme de cinquante-un mille trois cents livres. La dernière enchère de ces enchères aiant été mise par le sieur Etienne-Casimir Verdevoie, citoien d'Arras.

Ce troisième feu éteint il en a été allumé un quatrième, lequel s'est éteint sans que pendant la durée d'icelui personne ait mis aucune enchère.

En conséquence, nous, Administrateurs composant le Directoire du District d'Arras, oui le Procureur sindic, avons adjugé lesdits biens audit sieur Verdevoie, pour lui et son command, moiennant le prix et la somme de cinquante-un mille trois cents livres, et aux charges, clauses et conditions sus déclarées.

Ainsy fait et adjugé en Directoire, à Arras les jour, mois et an que dessus.

Signé : VERDEVOY, WILLART, Maire, PAYEN, P. COT, COLIN, CORNE, P. s. et BEUGIN, sec.

Et le douze avril mil sept cent quatre-vingt-onze, est comparu le sieur Etienne-Casimir Verdevoy, adjudicataire des biens repris en l'adjudication ci-dessus, lequel a déclaré pour son command la personne de demoiselle Augustine-Joseph Payen, veuve du sieur Albert-Joseph Goudemetz, fermière demeurant à Habarcq, à concurrence des droits et sur les charges, clauses et stipulations consignées dans l'acte de convention passé devant notaires le huit de ce mois entre ledit sieur Verdevoy et le sieur André-Joseph Goudemetz se faisant et portant fort de ladite demoiselle Augustine-Joseph Payen, veuve Goudemetz, ce qui a été accepté par cette dernière, et a signé avec ledit sieur Verdevoy.

Signé : Augustine-Joseph PAYEN, v. GOUDEMEZ, C. VERDEVOY, PAYEN, DAUCHEZ, P. COT, COLIN, CORNE, P. s. et BEUGIN, sec.

Enregistré à Arras le vingt-trois avril mil sept cent quatre-vingt-onze, reçu quinze sous. Signé : GROSSEMY.

(Archives départementales du Pas-de-Calais, série Q. *Domaines nationaux*).

1791.

L'an mil sept cent quatre vingt onze, le neuf avril, deux heures et demie de relevée, en exécution de l'arrêté du Directoire du District d'Arras de ce jour, et conformément aux décrets des dix-neuf, vingt mars, quatorze et vingt avril mil sept cent quatre-vingt-dix, nous François-Adrien-Joseph Colin, Administrateur du District d'Arras, commissaire nommé à cet effet, accompagné du Procureur syndic et assisté de Jean-Baptiste Mathon, commis-secrétaire dudit District, nous sommes transportés en la maison et Prévôté de Saint-Michel dépendant de l'Abbaye de Saint-Vaast d'Arras pour procéder au parachèvement de l'inventaire fait en ladite Prévôté par la municipalité de Saint-Laurent le premier juin dernier, et au récolement des effets qui y sont repris, où étant nous avons trouvé Dom Antoine Potier, Prévôt dudit Saint-Michel, à qui nous avons fait part du sujet de notre mission et l'avons requis d'être présent aux dits devoirs, à quoi il a consenti.

En conséquence, il nous a introduits dans une des places de ladite Prévôté, nommée la Salle de la Communauté, où nous avons trouvé une cheminée de marbre, deux buffets à côté en bois peint, et un lambris de pareil bois peint entourant ladite place ; ouverture faite desdits buffets, il ne s'y est rien trouvé.

Dans un petit cabinet à côté, en entrant, donnant vue sur la cour, il ne s'y est rien trouvé

Dans un autre cabinet aussi ayant vue sur la cour, il ne s'y est aussi rien trouvé.

Ensuite il nous a conduits dans une maison dépendant de ladite Prévôté, habitée par Jacques-Philippe Hennebel, jardinier de l'Abbaye, où nous avons trouvé ledit Hennebel qui nous a introduits dans la cuisine, où il se trouve seulement

différents effets à lui appartenant, ainsi que Dom Michel Delcourt, religieux de St-Vaast, qui se trouvoit dans ladite maison et que nous avons requis de nous accompagner, l'a certifié.

Dans le corridor, sept lauriers dans des caisses cerclées de fer, que ledit Hennebel a aussi déclaré lui appartenir, ainsi qu'une table et deux paniers.

Dans une place ayant vue sur le jardin, une garderobe, une demi garderobe qui, ainsi que les effets qu'elles contiennent appartiennent audit Hennebel.

Un mauvais buffet que ledit Hennebel a dit provenir de l'Abbaye, ainsi que neuf chaises à fond de joncs.

Ledit buffet, ainsi que le dessus de la cheminée garnis de différentes pièces d'étain, de fayence de terre et de fer blanc appartenant audit Hennebel et à son usage.

Une table de bois blanc et six tableaux de platre appartenant audit Hennebelle.

Dans une place suivante donnant sur la cour, il ne s'y trouve que des effets appartenant audit Hennebel et à son usage.

Dans une place, à droite en entrant par la cour, il ne s'y trouve également que des effets appartenant audit Hennebel et à son usage.

Dans une autre place voûtée il ne s'y trouve aussi que des effets appartenant audit Hennebel et à son usage.

Dans une seconde place voûtée appelée le Fruitier, tous les rayons et planches entourant ladite place, appartenant à l'Abbaye.

Dans le grenier il ne s'y trouve que des effets et légumes appartenant audit Hennebel, ainsi que dans une petite chambre où couchent ses enfants.

Dans une autre chambre, différents dépôts et portions de semences dans des pots, cuvelles et sacs, ainsi que deux petites armoires appartenant à ladite Abbaye.

Dans deux autres petites chambres il ne s'y trouve que des effets appartenant audit Hennebel et à son usage.

Dans la cave, deux pièces de bois servant de jantier appartenant à l'Abbaye.

Dans l'étable à vaches, sept vaches, dont six sous poil roux et une sous poil roux et blanc, et un âne sous poil blanc, le tout appartenant à l'Abbaye.

Dans la grange il s'y est trouvé une portion de bois, que ledit Hennebel a déclaré lui appartenir.

Une très petite portion de fourrage destiné pour la nourriture des vaches, laquelle pourra à peine suffire pour les nourrir encore deux ou trois jours.

Ledit Hennebel a déclaré que les ustensiles du jardinage lui appartiennent, à l'exception d'une bêche, d'un rateau à dents de fer et un à dents de bois, et une charrue pour nettoyer les allées et une houe, plus une herse à bras, un grohet et un fourchet.

Touttes lesquelles déclarations dudit Hennebel, ledit Delcourt a certifié, et ont signé.

Signatures : D. M. DELCOUR, religieux, J. P. HENNEBEL.

De retour en ladite maison et Prévôté de Saint-Michel, avons trouvé dans le corridor six lauriers avec leurs caisses de bois cerclées de fer, et deux petits arbrisseaux en pots.

Dans la salle à manger, une cheminée de marbre et une boiserie en bois de chêne entourant ladite place et formant deux armoires.

Ayant visité les autres places du logement dudit sieur Prévôt, nous n'y avons reconnu que des ustensiles de ménage et autres effets portatifs à l'usage dudit sieur Prévôt, sauf une cheminée de marbre dans la chambre servant d'appartement audit sieur Prévôt

Ensuite avons procédé au récolement des effets repris en l'inventaire fait par la Municipalité de Saint-Laurent le premier juin dernier, nous les avons tous trouvé existants, à

l'exception des six cents livres en espèces que ledit Dom Potier a déclaré avoir employées partie à l'acquit des dettes, partie en aumône.

Ledit Dom Potier a déclaré revendiquer tous les effets, argenterie, vases sacrés de la Chapelle, chandeliers et ornements, servant au culte, et généralement tous les objets mobiliers existant en ladite Prévôté et Chapelle de ladite Prévôté, mentionnés tant au présent procès-verbal qu'au susdit inventaire du premier juin dernier, comme à lui appartenant et étant à son usage personnel et exclusif, la plupart desdits objets ayant été par lui apportés en ladite Prévôté lorsqu'il en a été pourvu, et procédant de son pécule, et le surplus par lui acquis aussi de son pécule depuis lors, dans laquelle déclaration ledit Prévôt n'entend comprendre les cheminées de marbre et boiseries qui se trouvent en ladite maison.

Ainsi fait les jours, mois et an que dessus et a ledit sieur Pottier signé avec nous. — Signé : D. A. POTTIER, Prévôt de Saint Michel ; COLIN, MATHON, P. s. et CORNE.

(Archives départementales du Pas-de-Calais, Série L. *Liasse n° 206 du District d'Arras*).

1791.

Arras, le 9 Avril 1791.

MESSIEURS,

L'inventaire du mobilier de la Prévôté de Saint Michel, fait par les Officiers municipaux de Saint-Laurent le premier juin 1790, ne nous a été remis que ce matin ; nous avons cru appercevoir qu'il étoit incomplet en conséquence nous avons arrêté de faire procéder par commissaire de notre Directoire tant au parachèvement de l'inventaire qu'au récollement des effets déjà inventoriés, ces devoirs viennent d'être exécutés; leur résultat nous conduit, Messieurs, à vous consulter sur

quelques points : 1° Le Prévôt réclame tous les meubles et effets, les vases sacrés et ornemens de sa chapelle, le tout comme étant à son usage personnel et exclusif et les ayant acquis de son pécule ; vous remarquerez, Messieurs, que les effets réclamés ne sont pas d'une valeur considérable.

2° Il se trouve dans ladite Prévôté parmi les objets mobiliers appartenans à l'Abbaïe de Saint Vaast, sept vaches et un âne pour lesquels il n'y a de fourrage que pour deux jours.

La loi du 5 novembre nous prescrit de procéder à la vente du mobilier après l'évacuation des bâtimens mais cette loi veut que la vente soit annoncée un mois à l'avance et par des affiches mises de huitaine en huitaine.

Nous devons procéder le onze de ce mois à l'adjudication définitive de la Prévôté de Saint-Michel.

Nous vous prions, Messieurs, de nous indiquer la conduite que nous devons tenir tant sur la réclamation du Prévôt que sur la vente des bestiaux Il n'est pas possible que la vente du mobilier soit faite avant l'adjudication du terrein ; ne croiriez-vous pas, Messieurs, que l'on pourroit stipuler que l'adjudicataire n'entreroit en jouissance des bâtiments qu'au 1er mai et en attendant ce délai on pourroit prendre les mesures nécessaires pour disposer du mobilier.

Nous avons l'honneur d'être avec un respectueux attachement, Messieurs,
Vos très humbles et très obéissans serviteurs.

Les Administrateurs composans le Directoire du District d'Arras.

Signé : CORNE, COLIN, DAUCHEZ et BLANQUART.

Vu la lettre écrite aujourd'hui par le Directoire du District d'Arras par laquelle il consulte l'Assemblée et demande quelle marche il doit tenir attendu la vente prochaine de la Prévôté de Saint-Michel tant sur la réclamation de la part du ci-devant Prévôt de tous les meubles, effets, vases sacrés

et ornemens qui se trouvent dans ladite Prévôté qu'il dit être à son usage personnel et exclusif et les ayant acquis de son pécule, que relativement à sept vaches et un âne qui font partie du mobilier de ladite Prévôté pour lesquels il ne reste du fourrage que pour deux jours.

Les Administrateurs composant le Directoire du département du Pas-de-Calais, ouï le rapport et le Procureur général syndic déclarent que les meubles et effets et argenterie qui se trouvent dans la ci-devant Prévôté de Saint-Michel dépendant de la ci-devant Abbaye de Saint-Vaast seront transportés dans ladite maison de Saint-Vaast desquels meubles, effets et argenterie il sera donné une reconnaissance pour être cy après statué ce qu'il appartiendra et en ce qui touche les sept vaches et l'âne qui sont dans le local de ladite Prévôté, attendu qu'il est instant que la vente en soit effectuée et que par conséquent il seroit préjudiciable à la Nation, d'observer les délais prescrits pour la vente des effets mobiliers des ci-devant maisons religieuses déclarent que les dites vaches et l'âne seront vendus au plus offrant et dernier enchérisseur et aux termes de payemens ordinaires, samedy prochain seize de ce mois sur la place de la ville d'Arras, par un Sergent à verges de ladite ville, affiches préalablement mises aux lieux accoutumés et jusqu'à ladite vente, le Directoire du District d'Arras fera pourvoir à la nourriture desdits bestiaux dont les frais seront acquittés par le Receveur dudit District entre les mains duquel le Sergent qui procédera à ladite vente, sera tenu de verser le prix d'icelle.

Fait en Directoire à Arras, le neuf avril mil sept cens quatre vingt onze.

Signé : GALAND, *Secrétaire général.*

(Archives départementales du Pas-de-Calais. Série L. *Liasse n° 206 du District d'Arras*).

APPENDICE

au travail sur la

FRÉGATE L'ARTOIS

PUBLIÉ DANS LE VOLUME PRÉCÉDENT

Par M. le Chanoine VAN DRIVAL

A peine ce travail était-il publié, que toutes les conclusions en étaient démontrées exactes par un document authentique, de la main même de celui dont nous venions de nous occuper.

En effet, voici ce document, qui nous est envoyé par M. l'abbé Fromentin, dans sa lettre à l'Académie d'Arras, en date du 6 novembre 1876:

« .... Je puis confirmer vos conclusions par le témoignage même de Dom Bétancourt.

» Le Cartulaire qu'il fit tirer, en 1788, à vingt-cinq exemplaires, et qui, sans la Révolution, aurait eu sans doute un second volume, ne comprend que les Chartes relatives au temporel de l'Abbaye. Dom Bétancourt avait recueilli également et transcrit de sa main toutes les pièces relatives aux Abbés d'Auchy. A ces documents il avait joint les Mémoires et Consultations qui furent publiés, tant par l'Abbaye de Saint-Bertin que par celle de Saint-Silvin, lors de la dernière querelle de ces maisons,

de 1774 à 1786. Enfin, il avait eu la patience de transcrire mot à mot tout ce qui avait été publié sur Auchy, par les différents historiens et chroniqueurs.

» La dernière page de ces deux gros volumes contient une rapide biographie de dom Bétancourt écrite par lui-même. Je crois être agréable à l'Académie en lui communiquant cette page :

« Ce recueil a eté compilé et ecrit par Pierre Louis » Joseph Betancourt, né a Arras le 7 juillet 1743. Il fit » profession a Auchy le 19 mai 1766, obtint la pretrise » le 21 décembre 1771, et fut envoié a Paris le 16 mai » 1774 pour solliciter le procès contre l'Abbaie de Saint » Bertin. Pour eviter d'etre jugé sous le ministere du » prince de Montbarrey qui etoit tout devoué a l'Abbaie » de Saint Bertin, il saisit le parti qui lui fut proposé par » ses protecteurs, de monter la Fregate armée des États » d'Artois, en qualité d'intendant et d'aumonier. Il partit » pour l'Orient (*sic*) au mois d'avril 1780, y resta près » d'un mois en rade, fit voile pour le golfe de Bordeaux, » relacha a la Corogne et ensuite au Ferol, fit une incur- » sion a Saint Jacques de Compostelle, revint a bord, » sortit en mer et fut pris a la hauteur du cap Finistere » le 1er juillet par le *Romney*, vaisseau de soixante quatre » canons, après un combat de seize a dix huit minutes : » mené a Lisbonne il en partit le 26 du meme mois par » terre et par eau, arriva a Cadix le 3 aoust, en sortit le » 9 par mer et relacha a Algeziras, alla au camp de » Saint Roch et y fut bien accueilli par les officiers des » gardes Wallonnes, MM. de Bassecourt, de Dion, de » Cunchy et de Longvillers, y passa trois jours, revint » par terre a Cadix le 19, en sortit le 25 et arriva a

» Seville le 29, il en partit le 7 septembre, passa par
» Cordoue, la Sierra Morena, la Manche, Tolede et vint a
» Madrid le 19, après y etre demeuré dix huit jours et
» avoir eté a Aranjues et au Pardo, maisons royales, il
» en sortit le 7 octobre, vit l'Escurial, Saint Ildefonse,
» Ségovie, Valladolid, Burgos, Bilbao, Saint Sebastien,
» Fontarabie, Andaie, Saint Jean de Luz et Baione ou il
» entra le 4 novembre. De la, route pour Bordeaux par
» Dax, Tartas, Mont de Marsan et Langon. Depart de
» Bordeaux le 15, a Rochefort le 18, a la Rochelle le 20,
» a Poitiers le 25, et le 28 a Tours ou il est resté auprès
» de M. l'Archeveque en attendant l'expulsion du prince
» de Montbarrey qui eut lieu deux mois après. Aiant
» terminé la principale affaire de sa maison, il a eté chargé
» au mois d'avril 1785 de celle des decimateurs de la
» Flandre maritime relativement aux Lettres-patentes de
» 1773 et 1784, qui les assujettissent aux reparations et
» reconstructions des eglises paroissiales et presbiteres
» du plat pays. »

« Dom Bétancourt a écrit son autobiographie à la dernière page de son deuxième cahier, et il a dû serrer les lignes pour finir. Mais il avait tout dit. Car ce travail, qui était sien et qu'il avait écrit à la veille de la dissolution des ordres monastiques, il le donna à l'un de ses amis en 1791.

» J'ai lu avec bonheur la Notice que lui a consacrée M. Morand, et qui a été reproduite dans le récent travail de M. le chanoine Van Drival. J'y ajouterai un mot pour caractériser davantage son attitude au moment le plus critique de sa vie. M. Morand dit qu'à l'exemple de tous les religieux, il s'expatria en 92, pour obéir à ses convic-

tions. Hélas ! la vérité historique nous force à reconnaître que beaucoup de réguliers étaient mal préparés à braver la persécution. A Auchy, notamment, l'Abbé et le Prieur donnèrent l'exemple de la défection. Dom Bétancourt résista à cet entraînement, ce qui donne plus de prix à sa fidélité et met en relief la fermeté de son caractère. »

La Notice que l'on vient de lire est si explicite, elle s'accorde si bien avec ce que nous avons dit, qu'on pourrait dire que l'Abbé de Bétancourt a voulu faire lui-même la table analytique de notre travail.

Donnons maintenant l'acte de baptême de notre illustre compatriote.

Registre de catholicité de la paroisse de Sainte-Madeleine, à Arras.

Ce jourdhui huit juillet a esté baptizé Pierre-Louis-Joseph Bétencourt, né le jour précédent, fils légitime de Jacques Bétencourt et de Gabrielle Ferco son épouse. Le parrain a esté Pierre Frémicourt et la marraine Marie-Anne-Guillaine Graux qui ont icy signé :

Jacques BÉTANCOURT (*sic*).

HARDUIN, Vre.

Pierre FRÉMICOURT.

Marie-Anne-Guillaine GRAUX.

On voit combien peu on mettait de soin dans la transcription des noms propres. Au reste, dans les *Registres aux Bourgeois d'Arras*, nous avons trouvé plusieurs fois de Bétencourt, et ce à partir du XVIe siècle.

LE

COMTE DE MONTDEJEUX

par

M. E. LECESNE

Membre résidant

La grande époque connue sous le nom de Ministère de Richelieu eut cela de particulier, qu'excepté celui qui la domine, et en qui elle se personnifie, elle ne présente aucune figure politique digne de poser au premier plan. Le roi Louis XIII s'efface devant son illustre ministre, et en cela il a donné des preuves de discernement et de persévérance qu'on n'était peut-être pas en droit d'attendre d'un prince aussi faible. Toute la génération qui a joué un rôle pendant la Ligue et sous Henri IV, disparaît peu à peu de la scène, sans être remplacée par rien de saillant; le grand Sully lui-même tombe dans des petitesses indignes de son nom. Il semble qu'il n'y ait d'espace que pour un seul personnage sur ce théâtre que vont bientôt remplir les contemporains de Louis XIV.

Mais si les premiers emplois sont mal tenus, les seconds sont occupés de la manière la plus distinguée. Richelieu s'attachait surtout à former des hommes, à condition

17

qu'ils ne fussent pas trop complets. C'est à lui qu'on doit ces agents si actifs et si intelligents qui portaient partout la pensée du maître et la faisaient exécuter avec une précision presque mécanique. Grâce à cette organisation, la France sortit définitivement de ces conflits d'autorité où s'était épuisée pendant si longtemps presque toute sa sève, et elle put jouir d'un gouvernement fort et respecté qui lui laissa toute sa liberté d'action pour les luttes extérieures.

Parmi les hommes formés à l'école de Richelieu, il en est un qui prit une part glorieuse à l'un des événements les plus brillants du règne de Louis XIV et des plus importants de l'Histoire d'Arras, la levée du siége de cette ville en 1654 : cet homme, c'est le comte de Montdejeux. Nous avons pensé qu'il ne serait peut-être pas hors de propos de faire connaître ce personnage étrange, et de montrer, par son exemple, ce qu'était un gouverneur de ville, avant que la centralisation politique eût assigné à chacun des fonctions parfaitement délimitées.

Mais avant de pénétrer dans le sujet, il faut dire quelques mots sur les sources où il a été puisé. Quoique la vie de Montdejeux ait jeté quelque éclat, elle n'a pas laissé de souvenirs bien profonds. Les Mémoires du temps n'en racontent guère que quelques incidents ; pourtant ces Mémoires sont assez prolixes, et ils nous ont rétracé une infinité de figures qui valent beaucoup moins. Nous en serions donc réduit à reconstituer pièce à pièce les parties de cette histoire, si nous ne la trouvions toute faite dans un Manuscrit de la Bibliothèque d'Arras. Ce Manuscrit forme un volume in-4° de trois cent trois pages, d'une écriture très-lisible et d'un papier d'excel-

lente qualité, ce qui, pour le dire en passant, sont des avantages très-appréciables dans un manuscrit.

Par qui et à quelle époque cet écrit a-t-il été composé? Il est assez difficile de répondre à ces questions, car l'auteur a cru devoir garder l'anonyme; tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il contient un panégyrique souvent outré de celui qui en est l'objet. Il est probable qu'il est l'œuvre de quelqu'un de ces hommes de lettres de bas étage que les grandes familles d'autrefois avaient à leur solde, et qui payaient par des complaisances exagérées, la faible pension dont ils vivaient. Quant à la date de l'ouvrage, il est impossible d'en préciser aucune: seulement, on trouve dans le cours du récit quelques indications, d'ailleurs fort incertaines. Ainsi, on y parle des guerres du Palatinat comme ayant eu lieu tout récemment, on peut en inférer que l'ouvrage serait de la seconde moitié du XVIIe siècle, alors que la famille de Montdejeux, quelque peu oubliée, cherchait à rappeler l'attention sur le plus illustre de ses membres.

En dehors de ce Manuscrit, il existe quelques pages fort précieuses pour l'étude à laquelle nous nous livrons : elles émanent du Secrétaire-perpétuel de l'Académie d'Arras, Harduin, qui vivait au siècle dernier. L'esprit qui les a dictées est tout autre que celui du panégyriste : c'est une protestation violente contre les actes du gouvernement de Montdejeux. Nous nous trouvons donc entre un éloge et une diatribe ; parmi ces appréciations contraires, nous nous efforcerons de tenir la balance aussi équitablement que possible. Ce qui nous paraît d'ailleurs hors de doute, c'est que si le personnage dont nous allons esquisser la vie fut toujours sans peur, il ne fut pas sans reproche.

I.

La famille de Montdejeux était originaire du pays de la Mark, en Allemagne. Elle était une des branches de la Maison de Schulemberg, et avait pris son nom du comté de Montdejeux, près d'Attigny-sur-Aisne, acheté par Jean de Schulemberg, dit le Page, qui vint s'établir en France sous le règne de Louis XI. Il est inutile de retracer la généalogie, d'ailleurs assez insignifiante, de cette famille; qu'il suffise de dire que Jean de Schulemberg, père de celui dont nous racontons l'histoire, épousa, en 1580, l'héritière de l'ancienne Maison d'Averhoult, et se trouva, par cette union, allié aux familles les plus considérables de la Lorraine, de la Champagne et de l'Artois. De ce mariage naquit, en 1598, au château de Guincourt, en Vermandois, notre comte de Montdejeux. Il fut baptisé à Reims, et reçut, comme son père, le nom de Jean. Ce père, dès avant la naissance de son fils, avait été glorieusement tué. au siége d'Amiens, à la tête du régiment de Champagne, dont il était colonel, laissant à sa famille des traditions de bravoure qui ne devaient pas être perdues. Il paraît d'ailleurs qu'il fut parfaitement remplacé dans l'éducation de ses enfants, par sa femme, la comtesse douairière de Montdejeux. Cette mère, en se séparant de son fils, qu'elle envoyait, à l'âge de douze ans, à l'Académie de Sedan (1), pour s'instruire principalement dans

(1) Le duc de Bouillon avait établi à Sedan une Académie, où il appelait la jeune noblesse de ses terres. (Voir sa *Correspondance inédite* publiée par la *Revue des Deux-Mondes*, t. 19, 3e série).

le métier des armes, lui adressa ces exhortations, qui dénotent une âme fortement trempée : « Souvenez-vous que vous êtes d'un sang qui ne s'est jamais ménagé, où il s'est agi de le répandre pour l'honneur du nom que vous portez ; mais ne vous en souvenez pas trop, et comptez toujours moins sur l'honneur que vous avez hérité de vos aïeux que sur celui que vous leur ferez de leur ressembler. » Le jeune homme n'était que trop disposé à suivre ces conseils, car, à un âge où d'ordinaire, dans les maisons d'éducation, on se bat tout autrement, il avait déjà eu de véritables duels, et quoique son biographe s'élève, avec raison, contre cette manie de l'époque, il ne s'étend pas moins avec complaisance sur « l'agilité du corps, la justesse, la force et la vitesse du poignet, et jusque sur la souplesse et l'assurance du jarret » dont son héros faisait preuve en ces circonstances.

Mais des occasions plus sérieuses de se distinguer allaient bientôt être offertes à Montdejeux. Il avait à peine quatorze ans quand il se présenta au maréchal, duc de Bouillon, prince de Sedan (1), et lui demanda de servir dans l'armée qu'il levait sur ses terres. Le duc de Bouillon appartenait au parti des *Mécontents*, et Montdejeux se trouva ainsi, dès le début de sa carrière, rebelle, sans trop le savoir ni le vouloir. Ce rôle l'engagea même dans une aventure assez fâcheuse. Il était enseigne au régiment de Fléchel, dont le chef était son parent ; ce chef se tenait avec son régiment aux environs de Mouzon, lors de l'ar-

(1) Le duc de Bouillon dont il est ici question, fut longtemps un des chefs du parti protestant en France. Henri IV l'honora de son amitié. Il avait épousé une fille du Taciturne et fut le père de Turenne.

restation du prince de Condé, en 1616, cherchant à se réfugier dans Sedan, où le duc de Bouillon s'était fortifié. Pendant ce temps, Montdejeux, qui était chargé du service d'éclaireur, fut entouré par le corps du maréchal de Thémines, et fait prisonnier. On le conduisit à Attigny-sur-Aisne, entre Rhetel et Stenai. Le cas était grave, car un édit, récemment publié, punissait de mort tout Français pris les armes à la main. Aussi l'ordre arriva-t-il de le transférer à Reims, et d'y faire son procès. Mais il avait des amis entreprenants. Un d'entre eux, un jeune officier, forma le projet de le délivrer. Il mit dans ses intérêts vingt-cinq ou trente hommes pleins de résolution, et fit savoir à Montdejeux qu'il eût à se tenir prêt. Une émeute fut à point nommé suscitée dans la ville, la porte de la prison fut forcée, et Montdejeux eut sa liberté. Mais ce n'était pas tout d'être sorti de prison, il fallait encore éviter de tomber dans l'armée royale, qui gardait les alentours. Montdejeux le fit avec cette adresse et cette audace dont il devait donner tant de preuves par la suite. A la faveur de la nuit, il traversa seul et à la nage la rivière de l'Aisne, et parvint à gagner le château d'un de ses parents, le sieur de Lyris. De là il fit savoir au duc de Bouillon ce qu'il était devenu et en reçut des instructions pour le rejoindre.

On a même prétendu que ce fut à l'amour plutôt qu'à l'amitié que Montdejeux dut sa délivrance : une femme aurait organisé et préparé les moyens de sa fuite. Ce ne serait pas le moindre exploit de Montdejeux ; mais il faut dire qu'il s'en défendit toujours avec cette modestie qui sied bien aux hommes à bonne fortune. A des Dames qui le pressaient de questions sur ce point, il se borna à

répondre : « La plus grande merveille que j'ai faite, si c'en est une, c'est d'avoir apporté ma tête plus loin que saint Denis ne porta la sienne, et de n'avoir eu besoin d'aucun miracle comme lui pour m'en servir. »

Cependant la chute du maréchal d'Ancre allait, pour un moment, pacifier les esprits et faire rentrer dans l'ordre cette noblesse si envieuse et si agitée. Le duc de Bouillon se réconcilia avec la Cour, et Montdejeux n'eut plus rien à craindre. A ce moment le duc de Savoie demandait des secours à la France contre les Espagnols: Montdejeux fit partie du renfort accordé au Piémont. Il se conduisit d'une manière si brillante à la prise de Verceil, que Charles-Emmanuel lui fit présent d'une enseigne enrichie de diamants de la valeur de quinze cents ducats. Il fut ensuite envoyé par le duc de Bouillon à l'armée de l'empereur Ferdinand, et assista, en 1620, à la sanglante bataille de Prague. Rentré dans ses foyers, il obtint la permission d'aller s'offrir au Roi, avec la compagnie qu'il commandait, pour prendre part à la guerre qui se préparait contre les Protestants, et, à dater de cette époque, il ne quitta plus le service de la France. En qualité de capitaine de chevau-légers, il se distingua aux siéges de Saint-Jean-d'Angély, de Pont-en-Saintonge, de Clairac et de Montauban, et Louis XIII, qui l'avait vu à l'œuvre, lui donna le commandement du régiment de Vaudemont.

En ce moment le gouvernement de la France passait aux mains habiles de Richelieu. Ce grand ministre sut apprécier de suite les hautes qualités de Montdejeux, aussi le désigna-t-il pour faire partie de la glorieuse expédition, dont la prise du Pas-de-Suze (6 mars 1629) devait

être le fait le plus brillant. Montdejeux, brave entre tous, participa largement à cet acte vraiment inouï de la *furie française*. Sur les douze officiers espagnols, qui échappèrent seuls à l'impétuosité du soldat victorieux, il en prit deux de sa propre main. L'année suivante il fit la campagne de Piémont avec le maréchal de Marillac, qui, témoin chaque jour de ses talents, se l'attacha comme aide-de-camp.

Mais cette faveur faillit lui devenir funeste. Richelieu, aussi vindicatif qu'habile, avait juré la perte du maréchal de Marillac et de son frère, le Garde des Sceaux, parce qu'il pensait qu'ils s'étaient ligués contre lui avec la Reine-mère. On sait comment le maréchal fut arrêté, à son retour de l'armée, et conduit à Rueil, où il fut condamné par une de ces Commissions, qui étaient pour le despotisme royal ce que les tribunaux révolutionnaires furent pour le despotisme démagogiqne. Pendant la détention du maréchal en Lorraine, Montdejeux parvint à s'introduire dans sa prison, et lui proposa de le délivrer. Le succès paraissait certain : le régiment de Montdejeux était maître de la rue sur laquelle donnaient les fenêtres de la prison; on s'était assuré d'une porte de la ville, le maréchal n'avait qu'un mot à prononcer, et il était libre. Il refusa par des raisons dignes d'une grande âme: « Si vous aviez, dit-il, à me sauver par les voies que vous me proposez, il fallait le faire sans me le dire; mais après me l'avoir dit, gardez-vous de le faire : j'aurais été innocent dans ma fuite, et je ne le serais plus. » (1) Il est douteux que

(1) Sextus Pompée, dans Shakespeare (*Antoine et Cléopatre*. Acte II, scène VII), dit de même à Ménas, qui lui propose de couper le câble

Montdejeux fût bien capable de comprendre ces généreux sentiments: s'il ne manqua jamais d'audace, nous verrons que le sens moral lui fit trop souvent défaut. Mais ce qui devait le préoccuper surtout, c'était la suite que pouvait avoir la tentative qu'il venait de faire, car il y avait le plus grand danger à empêcher de passer la justice du Cardinal. Pourtant il ne lui advint d'autre désagrément que de rester toute une année sans emploi, au fond de la Champagne. Sans doute Richelieu ne voulait point appesantir son bras sur un coupable de second ordre, et il pensa qu'il ne fallait pas, pour une faute, d'ailleurs bien excusable, priver le Roi d'un officier qui pouvait être utilement employé.

On ne tarda même pas à avoir recours à ses services. Les archevêques de Trèves et de Cologne ayant invoqué l'appui de la France contre les incursions que faisaient sur leurs terres les partis opposés des catholiques et des protestants allemands, Richelieu résolut de faire garder les forteresses de Coblentz et d'Ehrenbreistein par des hommes déterminés : il ne pouvait mieux s'adresser qu'à Montdejeux. Il l'envoya donc à Coblentz avec deux bataillons de sept cents hommes chacun, et quand le gouvernement de cette ville devint vacant, il lui confia

de la galère où sont montés, Octave, Antoine et Lépide : « Ah! tu aurais dû le faire sans m'en parler. De ma part ce serait une lâcheté et un crime, de la tienne ce ne serait qu'un service que tu m'aurais rendu. Tu dois savoir que mon intérêt ne commande pas à mon honneur, qu'il lui est au contraire subordonné. Il est fâcheux que ta langue ait trahi ton projet : si tu l'avais exécuté à mon insu, la chose une fois faite, je l'aurais approuvée ; mais à présent, mon devoir est de la condamner. »

ce poste important. Ce fut là qu'il fit l'apprentissage de ce talent supérieur dans la défense des places qu'il devait exercer avec tant d'éclat à Arras. Il y tint tête à des généraux tels que Piccolomini, Jean de Werth et Lamboy, qui vinrent investir Coblentz en 1635, et soutint un siége, qui peut passer pour un des plus brillants de la guerre de Trente-Ans, si fertile en événements de ce genre.

Les assiégeants étaient nombreux et leur artillerie se composait de soixante pièces de gros calibre et de cinquante mortiers, force très-imposante à cette époque, où on était loin de se douter des prodigieux effets de nos engins modernes. Le siége dura quatorze mois, ce qui dit assez l'énergie de la résistance. Les relations qui en furent faites constatent que les assiégés, après avoir mangé tous les chevaux, se nourrirent des chiens et des chats ; les rats se vendaient une pistole, et la livre de pain d'avoine valait jusqu'à quatorze rixdalers. Tous les ouvrages et toutes les murailles étaient rasés par le canon, en sorte que Coblentz avait plutôt l'air d'un camp mal retranché que d'une ville forte. Pourtant Montdejeux ne voulut jamais entendre parler de capitulation, et quand il lui fut impossible de tenir plus longtemps, il évacua la place au moyen d'un stratagème qui mérite d'être rapporté. Ici nous laisserons parler le biographe, afin de ne point affaiblir la narration : « Aussitôt, dit-il, que le comte de » Montdejeux eut résolu de s'embarquer sur le Rhin, et » de se sauver dans le château d'Hermannstein, il fallut » en donner avis au sieur de la Saludie, qui commandoit » dans ce fort. Tout étant disposé avec assez de précipi- » tation pour cet embarquement, il fut question de s'ex-

» poser la nuit à la merci du courant du Rhin, dont les » eaux étoient depuis peu fort grossies par deux ou trois » jours de pluie, qui avoit extraordinairement enflé la » Mozelle, et achevé de mettre la place hors de deffence. » L'entreprise étoit sans doute des plus hardies; aussi » eut-on besoin de toute la résolution exemplaire d'un » gouverneur intrépide et en tout du caractère du comte » de Montdejeux, qui parut toute sa vie ne respirer que » pour les coups hardis et pour les desseins d'une difficile » exécution. Il fit composer des fantômes, en manière » d'épouventails, de tout le foin, de toute la paille et des » vieilles nippes qu'il put faire ramasser, et les fit disposer » à l'entrée de la nuit avec des mêches, dont le feu pou- » voit servir de visées aux canonniers ennemis, dans tous » les endroits où il crut à propos d'occuper le plus l'atten- » tion des assiégeants pour favoriser ses retraites. Le signal » étant donné, il se rendit, avec le meilleur ordre et tout » le silence qu'on put garder, jusqu'aux bâteaux destinés » à cet embarquement. Mais, comme ils n'étoient pas » capables de contenir le tiers de la garnison, il fallut » quelque temps s'arrèter à faire choix de ceux des offi- » ciers et des soldats qui savoient nager et de ceux qui » ne le savoient pas. Ce fut dans cet intervalle que les » ennemis leur tombèrent sur les bras. La fausse lueur » de la nuit fut à la vérité favorable à la petite troupe du » comte de Montdejeux, soutenue par le sieur de Voignon; » mais il n'y auroit aucune comparaison à faire du nombre » des Impériaux, appuyés d'une triple armée, avec une » poignée de gens épuisés par les fatigues d'un si long » siége. Le cœur et l'adresse suppléèrent au nombre et à » la force. Les ordres étaient si bien donnés et furent si

» bien exécutés, que les François de la garnison se recon-
» nurent toujours sans confusion, et que, tandis que
» l'arrière-garde, commandée par le sieur de Voignon,
» soutenoit le choc des assaillants, ils vinrent jusqu'à
» cinq fois à la charge. Le comte de Montdejeux traversa
» le Rhin, et fit faire feu si à propos sur les Impériaux
» que le sieur de Voignon eut la liberté de le suivre, en
» se deffendant toujours avec toute l'adresse imaginable.
» Les ennemis se laissèrent tellement étourdir par une
» résolution si peu prévue, que les rivages du Rhin furent
» couverts de leurs morts et de leurs blessés, et que le
» désordre en porta l'épouvante dans toute l'armée. On
» y avoit cru d'abord que ce n'étoit qu'une sortie, on
» douta ensuite que ce ne fut un secours survenu de la
» garnison d'Hermannstein; on y découvrit enfin la
» vérité, et l'on ne se rassura que par le silence et l'inac-
» tion des invalides restés dans Coblentz et abandonnés
» à la dernière extrémité. » (1)

Quelque épouvantés qu'eussent été les Impériaux ils ne tardèrent pas à venir assiéger Ehrenbreistein. Là, Montdejeux ne fut plus le maître absolu de ses mouvements; il avait dû partager le commandement avec le sieur de la Saludie, qui ne paraît pas avoir eu toutes les qualités nécessaires à ses fonctions. Il est vrai qu'il avait l'avantage de tenir par les liens de la parenté au célèbre capucin, le Père Joseph Le manque d'énergie de son collègue créa à Montdejeux la situation la plus difficile. Il désirait résister à outrance, comme il l'avait fait à Coblentz, mais il était sans cesse contrecarré dans ses résolutions, et

(1) Manuscrit de la Bibliothèque d'Arras, page 66.

une capitulation fut signée alors que la place pouvait encore se défendre. De retour à Paris, Montdejeux voulut montrer qu'il déclinait la responsabilité d'un acte aussi honteux. Il provoqua en duel la Saludie; mais celui-ci prouva en cette circonstance qu'il avait dans les veines du sang de capucin plutôt que d'homme d'épée : ayant refusé le cartel, il se fit moine et entra aux Pères de l'Oratoire.

Ces traits de courage avaient fait à Montdejeux le plus grand honneur, et Louis XIII désirait lui donner une marque de son estime. L'occasion ne tarda pas à s'en présenter. Le gouvernement de Rue-sur-Mer étant devenu vacant, Montdejeux y fut nommé. Rue était alors une place d'un grand intérêt militaire, à cause du voisinage d'Hesdin et d'Arras, qui appartenaient encore aux Espagnols; mais quand ces villes eurent été soumises à la France, l'importance du commandement de Montdejeux ne parut plus en rapport avec sa réputation, et on y ajouta le gouvernement du Crotoy. Il avait figuré, en 1640, au siége d'Arras, en qualité de maréchal de camp, grade auquel il fut promu en 1639, pour sa belle conduite lors de la prise d'Hesdin, à laquelle Louis XIII avait assisté. C'est à cette époque qu'il épousa Françoise-Madeleine de Forceville: ce mariage, qui devait avoir de si tristes résultats, fut une véritable affaire de convenance. Est-ce pour cela qu'il ne fut pas heureux? Mademoiselle de Forceville était d'une ancienne famille de Picardie (1); proche parente

(1) Voir sur la famille de Madame de Montdejeux, le travail publié par M. de Calonne dans les *Mémoires de l'Académie d'Arras*, t. VIII, IIe série, sous le titre de : *la Maréchale de Schulemberg*.

du cardinal de Richelieu. Elle venait d'hériter de vingt mille livres de rentes, par la mort de son père, tué devant Arras. C'était sous tous les rapports un parti fort enviable; pourtant, au dire du biographe de Montdejeux, il ne fallut rien moins que la crainte de déplaire au puissant ministre pour le décider à cette union. Quoiqu'il en soit, elle fut célébrée à Amiens, le 8 septembre 1640, avec beaucoup de pompe. Le cardinal duc de Richelieu et de Fronsac y assista, trois prélats présidèrent aux cérémonies religieuses : c'étaient La Mothe Houdencourt, évêque de Rennes, Lefebvre de Caumartin, évêque d'Amiens, et Hardouin de Péréfixe, aumônier du roi. Toute la noblesse de la province se pressait à cette solennité.

Il est assez étonnant que Montdejeux n'ait pas été flatté de pareils honneurs, et l'on peut croire que s'il témoigna du mécontentement, ce fut plutôt après qu'avant l'hymen. Ce qui est certain, c'est qu'au commencement il chercha à tirer tout le profit qu'il put de l'illustre alliance qu'il venait de contracter. En effet, il sollicita, et fut sur le point d'obtenir, le poste important de capitaine des Mousquetaires. Il ne manqua cette haute fortune que par la mort du Cardinal, ce qui fait dire naïvement à son biographe que « cette mort borna à ce seul mariage toutes les faveurs qu'il en espérait. » Elle fit peut-être davantage : elle décida l'éloignement de Montdejeux pour une épouse qui ne pouvait plus lui être d'aucun profit.

Louis XIII ayant suivi de près dans la tombe son glorieux ministre, la France ne tarda pas à être déchirée par des discordes civiles. La noblesse se sépara en deux camps : celui de la Cour et celui de la Fronde. Il faut dire à la louange de Montdejeux qu'il ne s'immisça que fort

indirectement dans ces conflits mesquins, où l'amour-propre était plutôt en jeu que la politique. Pendant ces agitations il faisait bravement son métier de soldat : il servait en Flandre sous le maréchal de la Meilleraye, et se distinguait à la prise de Gravelines et du sas de Gand. Il se trouva pourtant mêlé à une de ces querelles qui s'élevaient si souvent entre gentilshommes ; nous voulons parler du duel du duc d'Elbeuf et du maréchal de Gassion. Les duels étaient redevenus une fureur, depuis que la puissante main de Richelieu n'était plus là pour les réprimer. Montdejeux passait pour une des meilleures lames de France, il ne faut donc pas s'étonner qu'il fût fort recherché dans ces sortes d'affaires. C'est ce qui lui valut l'honneur d'être choisi pour second par un prince qui touchait de près à la Maison royale. Mais ce prince ne voulait se battre qu'autant que les meilleures chances seraient de son côté. Quand on vint sur le terrain, il se fit apporter deux petites épées dont il avait l'habitude de se servir, et exigea qu'elles fussent employées pour le combat. Gassion et ses témoins se récrièrent contre une telle prétention, et Montdejeux était assez porté à leur donner raison ; mais le duc d'Elbeuf tint bon, et les pourparlers ayant duré fort longtemps, des exempts survinrent, qui séparèrent les champions au nom de la reine.

Quoique Montdejeux eût toujours évité de prendre nuance entre la Fronde et Mazarin, il demeura constamment attaché à l'autorité royale. S'il comprit que de ce côté était le drapeau de la France, cela fait honneur à son jugement, car dans les divisions intestines, il n'est pas toujours facile de reconnaître sa route, et quand des hommes comme Turenne et Condé s'égaraient, des per-

sonnages secondaires pouvaient fort bien se laisser entraîner. Anne d'Autriche se montra particulièrement reconnaissante à Montdejeux de cette fidélité, et elle se promit de la mettre à l'épreuve. Elle avait en effet trouvé en lui un agent précieux. Les scrupules de conscience ne l'arrêtaient guère, tous les moyens lui semblaient bons pour réussir, sa témérité dans les coups de-main n'avait pas de borne, son zèle l'entraînait même quelquefois un peu loin. Un jour, ayant entendu la Régente se plaindre amèrement du duc de Beaufort, *ce roi des Halles*, qui se croyait un héros parce qu'il était populaire, il lui proposa d'aller le provoquer en duel et de le tuer en cas de refus. Anne d'Autriche n'y regardait pas de très près quand il s'agissait de se tirer d'un mauvais pas; mais le moyen lui parut un peu violent, et elle répondit à Montdejeux qu'il eût à se réserver pour de meilleures occasions. Néanmoins ce dévouement lui fut agréable, car elle ajouta qu'elle n'oublierait jamais le service qui lui avait été offert.

C'est probablement ce qui valut à Montdejeux les facilités qu'il rencontra pour arriver au gouvernement si important de la place d'Arras. Cette affaire fut traitée par lui à beaux deniers comptants, comme c'était alors l'habitude; mais cette négociation faillit encore une fois l'entraîner dans un duel, car il était de ces gens pour qui tout est matière à provocation. Ayant appris que Philippe de Torcy, marquis de la Tour, gouverneur d'Arras (1), désirait se défaire de son commandement, à cause de son âge, il s'adressa à lui, avec l'agrément de la reine, et en

(1) Sa statue et celle de sa femme, provenant de leurs tombeaux, existent encore dans la Cathédrale d'Arras.

obtint une cession en forme. Mais il paraît que le vieux gouverneur, ayant trouvé un prix plus avantageux de sa charge, la vendit au marquis de Vassé. Montdejeux fut vivement irrité de ce procédé, et, ne pouvant s'en prendre à un vieillard, il en demanda raison au nouvel acquéreur. Mais le Roi évoqua l'affaire, et se prononça en faveur de Montdejeux (1). C'est ainsi qu'il devint gouver-

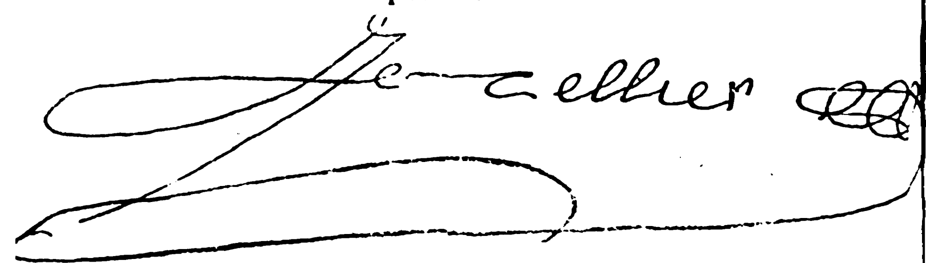
(1) Voici la notification faite par Louis XIV aux Mayeur et Échevins de la ville d'Arras de la nomination de Montdejeux comme gouverneur de cette ville : « De par le Roy, très chers et amys. Ayant appris avec beaucoup de desplaisir le décès du feu sieur de la Tour, vivant, gouverneur de nostre ville, cité et gouvernance d'Arras, pour la perte que nous avons faicte d'un très fidel serviteur, et qui s'est conduit dans ledict gouvernement avec toute la prudence et modération aux affaires politiques, valleur et vigilance en celles de la guerre que nous pouvions désirer pour le bien de nostre service, pour le soulagement de nos subjets dudict gouvernement et pour sa conservation soubs nostre obéissance ; et jugeant nécessaire de remplir au plus bref délay ledict gouvernement d'une personne capable de s'en acquitter dignement, nous avons jetté les yeux pour cet effect sur nostre très cher et bien aimé le sieur de Montdejeux, l'un de nos lieutenants généraux de nos armées de Flandre, et à présent gouverneur de nostre ville de Rue, pour la bonne conduite qu'il a tenue dans ce gouvernement et en d'autres charges et employs importants, et pour toutes les bonnes qualitez qui sont en luy, qui nous font espérer qu'il nous y servira dignement et à la satisfaction du public, ainsy qu'à la nostre. Et luy en ayant faict expédier nos lettres de provision dudict gouvernement, nous avons bien voullu vous faire celle-cy par laquelle nous vous mandons et ordonnons très expressément de le recongnoistre désormais comme vostre gouverneur et de lui obéyr en ceste qualité en toutes les choses qu'il vous ordonnera et commandera pour nostre service et pour la garde, sureté et deffense de nostre ville soubs nostre obéissance, et à luy rendre au surplus tous les honneurs et respects qui luy sont dubts, à cause de ladicte

neur d'Arras, en 1652, et que son nom se trouva mêlé à l'histoire de cette ville. Deux ans auparavant, il avait été élevé au grade de lieutenant-général : tout lui souriait donc sous le rapport de la fortune.

charge, avec assurance que les preuves que vous continuerez de nous rendre de votre fidélité et affection à nostre service, en ce faisant, nous seront très agréables. Si n'y faictes faulte, car tel est nostre bon plaisir. Donné à Saumur le XXVIIIe de febvrier 1652.

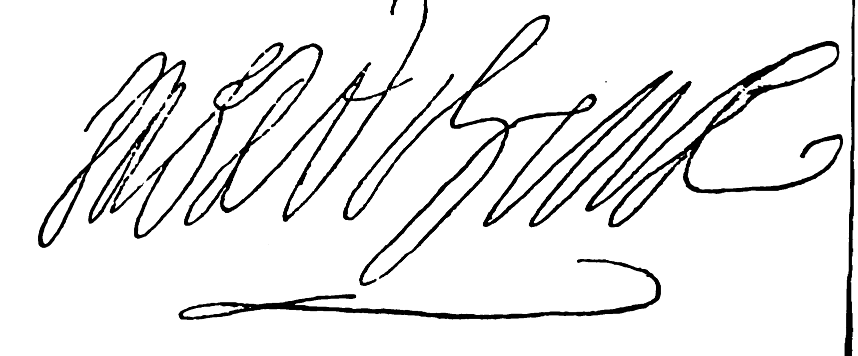
Louis

Et plus bas :



(Tiré des Archives municipales d'Arras).

A ces deux *fac-simile* nous joignons celui de la signature de Montdejeux.



II.

Montdejeux se voyait parvenu, jeune encore, presque au sommet de la carrière militaire, et investi du commandement d'un des boulevards de la France. Mais ce boulevard, il allait bientôt falloir le défendre, et il était presque entièrement dénué des moyens de résistance. Lorsque Montdejeux arriva à Arras, la ville n'avait ni garnison ni munitions. En vain fit-il un appel pressant au Trésor royal : les prodigalités de la Régente et la rapacité de Mazarin l'avaient mis à sec. Tout autre aurait perdu courage, mais lui était un homme de ressource, et c'était précisément dans les occasions difficiles qu'il savait trouver des expédients. Il se tira d'embarras par un moyen qui n'était peut-être pas très-honnête, mais que les habitudes du temps justifiaient jusqu'à un certain point. Il alla trouver le Cardinal, réfugié aux environs de Liége, et lui proposa d'entretenir uniquement à ses frais, deux mille cinq cents hommes d'infanterie et trois cents de cavalerie, et de pourvoir à la réparation des fortifications d'Arras, à la condition qu'on lui laisserait lever à son gré des contributions sur les ennemis. Mazarin accepta ce marché avec empressement, d'abord parce qu'il ne lui imposait aucun sacrifice, et ensuite parce qu'il lui laissait entrevoir la possibilité d'un partage de bénéfice, ce à quoi il n'était pas insensible. Une entente cordiale s'établit donc entre le ministre et le gouverneur d'Arras; mais ce fut aux dépens des malheureuses populations, qui furent de plus en plus mises à rançon.

Cet arrangement avait concilié à Montdejeux la confiance de Mazarin : aussi quand celui-ci jugea le moment opportun de rentrer en France, au mois de février 1652, ce fut par lui et par le comte de Broglie, gouverneur de la Bassée, qu'il voulut être escorté. Tous les deux allèrent le chercher à la frontière, avec des troupes, et ils eurent ordre de lui faire traverser la Picardie, où on disait que le Parlement avait rassemblé quelques corps de partisans. Mais la mésintelligence ne tarda pas à éclater entre les deux gouverneurs. Un matin que le Cardinal se disposait à partir de Ruvigny-aux-Vaches, quelqu'un de son entourage, voyant les escadrons de Montdejeux et ceux de Broglie rassemblés, fit remarquer que ceux du premier étaient plus complets que ceux du second. Ce dernier reprit, d'un air de dépit, que, si on jugeait par le mérite et non par le nombre, les siens étaient les plus gros. Ces paroles étaient sans doute peu convenables ; mais ce qui le fut bien davantage, ce fut la conduite de Montdejeux qui, lorsqu'elles eurent été prononcées, se précipita sur le comte de Broglie, et le frappa plusieurs fois avec la crosse d'un pistolet qu'il tenait à la main. Le Cardinal dut être vivement offensé de cette voie de fait survenue en sa présence; mais il savait dissimuler sa colère, quand elle pouvait être nuisible, et dans les circonstances où l'on se trouvait il importait surtout d'éviter tout esclandre. Aussi s'empressa-t-il d'arranger le différend, en obligeant les deux adversaires à s'embrasser devant lui, et le comte de Broglie ayant été tué l'année suivante, en Italie, l'affaire ne put pas avoir de suite.

Deux années après que Montdejeux avait ramené le Cardinal en France, il se trouva appelé à jouer un des pre-

miers rôles dans l'épisode si intéressant du siége d'Arras. On sait comment ce siége fut amené. Par suite de nos discordes intestines, les Espagnols avaient repris presque toutes leurs conquêtes, et Condé, le grand Condé, avait passé dans leurs rangs, où il demeura près de sept années. C'est contre un tel adversaire que Montdejeux allait être appelé à se mesurer dans Arras. Malgré l'argent qu'il y avait dépensé, malgré les ouvrages qu'y avait élevés un habile ingénieur mandé tout exprès de l'Italie, cette place était encore très-faible quand les Espagnols vinrent l'assiéger. La garnison était peu nombreuse. Deux des régiments que Montdejeux devait y entretenir, aux termes de son contrat avec Mazarin, en avaient été distraits, sous prétexte qu'il n'y avait aucune probabilité que l'ennemi tournât ses vues de ce côté. Pourtant, le 3 juillet 1654, à quatre heures du matin, les sentinelles avertirent qu'elles apercevaient de grandes masses de troupes, et bientôt la ville fut investie. Nous n'avons pas l'intention de raconter dans tous ses détails ce siége, qui a été décrit tant de fois (1); nous n'en signalerons que les faits principaux et surtout ceux auxquels Montdejeux prit part.

Les troupes qu'on avait aperçues étaient celles du duc de Lorraine : elles se composaient de cinq mille hommes de cavalerie et trois mille hommes d'infanterie, qui s'établirent entre Agny et l'abbaye d'Etrun, à la tête du village de Dainville. Dans l'après-midi du même jour, elles furent suivies par le gros de l'armée espagnole, forte de

(1) Voir, entr'autres narrations, celle qu'en a faite Buissart, dans les *Mémoires de l'Académie d'Arras*, année 1824.

quatorze mille hommes, commandés par Condé en personne. Cette armée venait de Bapaume et d'Amiens, et parut d'abord entre la Court-au-Bois et Agny. Le lendemain, 4 juillet, l'archiduc Léopold et le comte de Fuensaldagne, le prince de Ligne, don Fernand de Solis, le comte de Garcin et les autres généraux chargés de commandement, amenèrent huit mille hommes et quatorze à quinze mille pionniers. Les forces destinées au siége d'Arras s'élevaient donc à environ quarante-cinq mille hommes, munis de soixante-cinq pièces de canon et de toutes les munitions de guerre et de bouche nécessaires à une opération de cette importance.

A des moyens aussi puissants, Montdejeux n'avait à opposer que des ressources excessivement restreintes : néanmoins il fit face à tout par son énergie et son habileté. On cite surtout, comme preuve de son savoir-faire, deux particularités. Dans la reconnaissance des ouvrages de la place, il remarqua un point qui était particulièrement vulnérable : tous ceux qui l'accompagnaient voulaient qu'on s'empressât de le fortifier ; mais il s'y opposa, parce qu'il pensait que ce serait le meilleur moyen d'attirer de ce côté l'attention de l'ennemi, et en effet, l'attaque eut lieu dans un autre endroit, où la défense était plus facile. Par un autre stratagème il ordonna à ses canonniers de ne mettre dans leurs pièces que demi-charge : de cette manière il fit croire aux Espagnols que les assiégés n'avaient qu'une artillerie de faible portée, et ils commencèrent leurs travaux d'attaque à une petite distance des murs. Mais quand ces travaux furent déjà assez avancés, il fit tirer sur eux à pleine charge, et les renversa complétement, ce qui entraina une grande perte de temps.

Nous ne savons ce qu'il faut croire de ces ruses de guerre : si Montdejeux y a eu recours, nous trouvons étonnant que Condé s'y soit laissé prendre.

Suivant l'usage du temps, qui paraît se renouveler aujourd'hui, les Espagnols entourèrent la place assiégée d'une immense ligne de circonvallation destinée à l'isoler entièrement. Celle qui fut tracée autour d'Arras avait plus de trois lieues de longueur : elle passait par les villages de Saint-Laurent, Tilloy, Beaurains, Agny et tout le terrain qui s'étend du Crinchon à la Scarpe, sur l'emplacement actuel de la citadelle et de la Basse-Ville. De plus, une division de réserve avait été portée au Mont-Saint-Eloy, qui était alors retranché (1). Après sept jours, les assiégeants commencèrent leurs travaux d'approche, qui furent poussés sur l'espace compris entre la porte Ronville et le bastion des Capucins. La ville était défendue en cet endroit par un ouvrage assez considérable, nommé la *grande Corne de Guiche.* Les Espagnols dressèrent contre lui une batterie de six pièces de canon, et essayèrent de se loger dans ce qu'on appelait, en termes de fortifications, le *Bonnet à Prêtre* et la *Queue d'Hirondelle,* qui flanquaient l'ouvrage. Onze jours furent employés pour réussir dans ce projet ; après quoi les assiégeants se crurent maîtres du terrain. Mais ils trouvèrent devant eux une redoute en pierre, à l'épreuve du canon, qui existait entre les deux demi-bastions du flanc principal. Ils y opposèrent une nouvelle batterie de six canons, qui ne réduisit la redoute qu'au bout de dix jours. On était

(1) Consulter un plan fort remarquable de ce siége, qui a été gravé en 1655 ; il en existe un exemplaire aux Archives municipales.

arrivé ainsi aux premiers jours du mois d'août, et Montdejeux ne cessait d'expédier, quand il le pouvait, des courriers à la Cour pour lui faire part du danger où il se trouvait. Le roi se décida enfin à envoyer à Péronne le ministre de la guerre Le Tellier, qui, après avoir pris connaissance de la situation, décida que la ville devait être activement secourue. A Condé il n'y avait à opposer que Turenne. Arras vit ainsi aux prises, sous ses murs, les deux plus illustres capitaines du XVII[e] siècle.

Du moment qu'on s'adressait à Turenne, on aurait dû le laisser agir seul; malheureusement on lui adjoignit deux autres maréchaux, La Ferté et d'Hocquincourt. Ordinairement, plus il y a de maréchaux dans une armée, plus mal vont les choses: nous en avons fait plus d'une fois la triste expérience. Ici, pourtant, la supériorité de Turenne était tellement reconnue, qu'à part quelques froissements d'autorité, ce fut toujours lui qui eut la haute direction des opérations. Dès que sa jonction fut opérée avec La Ferté, il vint s'établir à Monchy-le-Preux, à deux lieues des lignes ennemies, et s'y retrancha de la manière la plus solide. Quand à La Ferté, il se fortifia à Pelves, sur la rive droite de la Scarpe, s'appuyant d'un côté aux marais de Vitry et de Fampoux, et se reliant de l'autre, par un pont sur la Scarpe, aux quartiers de Turenne. Pendant ce temps, le roi achevait le siége de Stenai, et immédiatement après, il expédiait sur Arras d'Hocquincourt, avec toutes les troupes de sa Maison. Celui-ci plaça son camp à Etrun, au confluent de la Scarpe et du Gy, à l'endroit même où les Romains ont établi des ouvrages qui s'appellent encore le *Camp de César*. Le siége de Stenai paraît avoir induit Condé dans deux graves

erreurs. D'abord il se flatta de l'espoir qu'il pourrait enlever Arras pendant que le roi était occupé ailleurs; mais il avait compté sans la résistance de Montdejeux : ensuite, à l'approche des troupes royales, il eut le tort de s'opiniâtrer dans son entreprise, malgré l'avis de plusieurs généraux espagnols; en cela surtout sa grande perspicacité militaire lui fit défaut, car, quand même il serait parvenu à prendre Arras, il y aurait été assiégé, sans pouvoir attendre, comme les Français, un secours du dehors.

Si Montdejeux avait enfin la certitude de ne pas être réduit à ses propres forces, l'intérieur de la place lui donnait de vives préoccupations. Depuis quatorze ans que les habitants d'Arras étaient devenus Français, ils ne s'étaient pas encore habitués à leur nouvelle patrie. Il est vrai que Montdejeux était peu fait pour leur en inspirer l'amour. Condé le savait, et c'est peut-être l'espoir d'un soulèvement qui le retint si longtemps. Ce qui est certain, c'est qu'il entretenait dans Arras de nombreuses intelligences, qui pouvaient lui être fort utiles à un moment donné. Mais il avait affaire à un gouverneur vigilant, qui n'était pas d'humeur à céder aux dispositions hostiles de quelques bourgeois. Pour intimider les malveillants, Montdejeux ordonna un jour à tous les capitaines de la milice urbaine de se rendre immédiatement sur la Grand'Place, avec leurs compagnies, et, comme on ne s'empressait pas de lui obéir, il fit saisir le premier capitaine de la bourgeoisie, et envoya chercher un prêtre et le bourreau. Les habitants qui faisaient partie de la milice, ayant appris que la potence se dressait, sortirent aussitôt de leurs maisons et vinrent se jeter aux pieds du gouverneur. Il parut

d'abord inexorable, et, les ayant fait défiler quatre par quatre, entre deux rangées de soldats, il les envoya dans les caves de l'abbaye de St-Vaast. Puis il manda devant lui les échevins et les principaux de la ville, et exigea d'eux un serment de fidélité au Roi, par lequel ils s'engageaient non-seulement à ne tramer aucun complot avec l'ennemi, mais même à dénoncer tous ceux qui viendraient à leur connaissance. Il ne s'en tint pas là: avant de mettre les prisonniers en liberté, il fit imprimer, avec un fer rouge, une fleur de lys sur la joue du premier capitaine de la bourgeoisie, en disant que s'il n'avait pas les fleurs de lys dans son cœur il les aurait au moins sur son visage. A ce raffinement de cruauté, digne des plus mauvais temps, il joignit encore des précautions qui devaient le garantir contre tout danger. Ainsi, se méfiant des religieux de Saint-Vaast, il se fit remettre les clefs de leur clocher, et y posa des sentinelles, qui avaient ordre de ne laisser monter qui que ce fût. Il fit aussi publier par toute la ville que personne ne fût assez hardi de regarder aux fenêtres sur la rue, menaçant de faire tirer sur ceux qui y paraîtraient (1). Ces dernières mesures n'excédaient peut-être pas les bornes permises à un gouverneur de place assiégée; mais ce qui était d'un arbitraire révoltant, ce fut la décision par laquelle il garda un grand nombre de bourgeois dans les cachots de Saint-Vaast, et en faisait extraire chaque matin un détachement qu'il envoyait travailler aux brèches et aux retranchements. Faut-il s'étonner que les Arté-

(1) P. Ignace. *Mémoires du Diocèse d'Arras*, t. I, p. 718.

siens n'aient jamais pu pardonner à Montdejeux de tels abus d'autorité ?

Les relations de la ville avec l'extérieur donnèrent lieu à un fait beaucoup moins tragique et qui se trouve rapporté dans plusieurs relations du siége. Montdejeux, désirant faire passer un avis à Turenne, chargea de ce soin un soldat de la garnison, à qui il fit avaler une balle de plomb dont l'intérieur était creux et contenait un billet. Ce soldat fut pris pour un espion et conduit devant le maréchal de La Ferté. Comme il assurait qu'il portait dans son ventre un billet du gouverneur, La Ferté ne trouva rien de mieux que d'ordonner qu'il fût éventré; mais l'apothicaire du Maréchal indiqua un moyen moins énergique: il fit avaler au pauvre diable une forte médecine, et les justifications ne tardèrent pas à se produire.

Malgré toute l'énergie déployée par Montdejeux, il se voyait à la veille de succomber sous les efforts de l'ennemi. Chaque nuit la garnison était obligée de faire des sorties pour éloigner le plus possible le cercle de fer qui se rapprochait toujours davantage, et quoique ces sorties fussent pour la plupart heureuses, elles ne laissaient pas de fatiguer extrêmement des troupes exténuées par un siége qui durait depuis plus d'un mois. Condé, impatient de tant de résistance, voulait en finir à tout prix. Trouvant des difficultés sans cesse renaissantes du côté de la *Corne de Guiche,* il essaya d'emporter la place par un hardi coup de main, et fit attaquer inopinément la barrière même de la porte Ronville. Mais Montdejeux était sur ses gardes. Du haut du rempart il aperçut le péril, et, secondé par son lieutenant de Voignon,

qui ne l'avait presque jamais quitté depuis ses campagnes d'Allemagne, il parvint à repousser cette tentative. Malheureusement ce succès fut compensé le lendemain par une perte importante. Dans la nuit, les assiégeants ayant fait jouer deux mines, à droite et à gauche de la *Corne de Guiche*, parvinrent à se loger définitivement dans la position, et il fallut se retirer dans ce qu'on appelait la *petite Corne*. Les Espagnols dirigèrent leurs travaux vers ce point : ils creusèrent des galeries souterraines, firent des tranchées et élevèrent des batteries qui assaillirent la défense de tous les côtés à la fois. Après onze jours d'efforts inouis de part et d'autre, les assiégeants se rendirent enfin maîtres de l'ouvrage entier (1). L'ardeur était telle parmi les combattants que souvent des luttes s'engageaient corps à corps au fond des mines, et que plusieurs soldats furent poignardés au moment où ils allaient mettre le feu aux fourneaux.

On était ainsi parvenu pied à pied jusqu'au bord du fossé, et il ne restait plus qu'à battre en brèche. Il fallait nécessairement que l'armée de secours prît un parti définitif; livrer bataille ou attendre la prise d'Arras pour en refaire elle-même le siége. Dans le conseil des généraux qui examina ces deux alternatives, Turenne se prononça énergiquement pour la première, et il trouva un soutien convaincu dans le duc d'Yorck, depuis

(1) Les ouvrages extérieurs étaient, dans l'ancien système de l'attaque des places, ce que les forts détachés sont dans le nouveau : ils reculaient les travaux du siége. Une ville sans ouvrages extérieurs n'était pas considérée comme fortifiée, ainsi que désormais une ville sans forts détachés doit être considérée comme ouverte.

Jacques II, qui ne passa jamais pour un grand homme de guerre, mais qui sut voir juste en cette circonstance (1). Cet avis fut combattu par les maréchaux La Ferté et d'Hocquincourt, qui traitèrent l'entreprise d'insensée. Dans ce conflit d'opinions, on dut en référer au Roi, qui s'était établi à Péronne pour surveiller les événements. Il faut reconnaître à son honneur que lui ou son conseil sut adopter le meilleur parti : il est vrai qu'en se rangeant au sentiment de Turenne, on était presque sûr de ne pas se tromper.

Les lignes espagnoles furent forcées dans la nuit du 24 au 25 août 1654 (2). On était convenu de faire trois attaques simultanées, aussitôt la tombée de la nuit. L'une par Turenne, aux quartiers de Condé et de l'Archiduc, l'autre par d'Hocquincourt, du côté d'Etrun, et la troisième par La Ferté, vis-à-vis de Saint-Laurent. Les troupes de Turenne, animées d'un entraînement irrésistible, franchirent l'avant-fossé, arrachèrent les palissades et enlevèrent une barrière par où la cavalerie put pénétrer. Mais La Ferté fut moins heureux contre Fuensaldagne. Les Espagnols laissèrent les soldats français traverser le premier fossé, et lorsqu'ils furent sur le bord du second, ils dirigèrent contre eux un feu ter-

(1) Il a laissé lui-même un récit intéressant du siége d'Arras, dont il a pu parler en témoin oculaire.

(2) C'était la fête de saint Louis, ce qui fait dire au P. Ignace : « Les bons François ont eu raison de croire que saint Louis eut voulu, cinq cents ans après sa mort, faire visiblement sentir, le jour de sa fête, sa faveur et son assistance auprès de Dieu à un Roi qui portoit son nom, et qui montroit une si forte ardeur pour la conservation d une ville qu'il avoit tant chérie. »

rible, qui porta le désordre dans leurs rangs. Quant à d'Hocquincourt, après s'être égaré une partie de la nuit, il avait enfin retrouvé son chemin, et le hasard voulut que ce fût précisément sur un point des retranchements ennemis qui était fort mal gardé, parce que tous les efforts s'étaient portés sur l'endroit où l'alerte avait été donnée en premier lieu. Il pénétra donc, presque sans résistance, entre le quartier de Solis et celui du duc de Lorraine. Ainsi l'attaque avait réussi sur deux points ; c'était plus que n'en demandait Turenne, car il avait calculé que, si on en forçait seulement un, cela suffirait pour donner la main au reste des assaillants. Fidèle à ce plan, il s'empressa de porter secours à La Ferté et de le faire entrer dans la partie des fortifications d'où il avait été expulsé d'abord. De cette manière les trois Maréchaux finirent par opérer des trouées en trois endroits différents, avec beaucoup plus de facilité qu'on n'aurait pu s'y attendre.

Cependant Condé, instruit de ce qui se passait, était monté à cheval et avait cherché à rétablir le combat. Les relations disent qu'il ne fut averti qu'à cinq heures du matin : ce qui ne s'explique que par la trop grande étendue des lignes et par un vice de communications entre les diverses divisions de l'armée assiégeante. Quoique l'affaire fût dans un état presque désespéré, il serait peut-être parvenu à changer la face des choses, car les Français s'étaient mis à piller et n'écoutaient plus la voix de leurs chefs. Mais il ne fut pas soutenu : l'Archiduc et Fuensaldagne, croyant qu'il n'y avait plus d'espoir, avaient donné le signal de la retraite. En vain les envoya-t-il presser de faire volte-face : ils ne voulurent

rien entendre et n'agirent que d'après leurs seules inspirations. On voit par là combien était préjudiciable, dans l'organisation des armées espagnoles, la multiplicité des commandements et le défaut d'obéissance à un chef unique. En présence de ce refus de concours, Condé n'avait plus qu'à songer à la retraite. Il s'acquitta de cette tâche difficile avec une habileté qui lui fait le plus grand honneur. Malgré le désordre irréparable d'une surprise, il ne laissa aux mains de l'ennemi que le matériel de l'armée (1), et les troupes furent ramenées à à peu près intactes à Douai. La retraite d'Arras passe pour une des plus belles manœuvres du vainqueur de Rocroi. Le roi d'Espagne lui écrivit à cette occasion : « Mon cousin. Tout était perdu et vous avez tout sauvé. » Et la reine Christine de Suède, qui venait d'abdiquer, lui demanda « de faire campagne à ses côtés, avec l'écharpe rouge. »

Il reste à dire ce que fit Montdejeux pendant cette nuit mémorable où se décidait le sort de la ville qu'il avait si bien défendue. Dès que le *guetteur*, qui était posté sur le beffroi de l'Hôtel-de-ville, lui eut fait savoir qu'on apercevait un grand mouvement parmi les Français, il ne douta plus qu'une tentative n'allât être faite pour le débloquer. Il résolut immédiatement de la

(1) Les Espagnols abandonnèrent dans leurs lignes soixante-trois pièces de canon, cinq mille tentes, deux mille chariots, huit mille chevaux de trait et une grande quantité de vivres et de munitions. Les soldats s'emparèrent de la vaisselle des généraux et d'un butin immense, de vingt-cinq carrosses et de beaucoup de chevaux de luxe. (Ch. Buissart. *Notice sur le Siége d'Arras par les Espagnols, que les Français firent lever le 25 août 1654).*

seconder, quoiqu'il ignorât sur quel point elle devait porter. Il se mit donc à la tête de toute sa cavalerie et sortit avec elle par la porte Méaulens. Prenant sa route par le moulin de Sainte-Catherine, il pénétra bientôt dans la contrevallation, et fut assez heureux pour y rencontrer, d'abord La Ferté, et ensuite Turenne. Son arrivée fut d'un grand secours pour les maréchaux, car il les escorta dans une partie du tour des lignes qu'il connaissait mieux qu'eux, et les aida, par ses cavaliers, à ramener au combat un grand nombre de soldats que l'attrait du pillage retenait.

Trois jours après, Louis XIV arrivait à Arras avec toute sa Cour (1). Il visita les travaux du siége et se fit rendre un compte détaillé de tout ce qui s'était passé. Il donna de grands éloges à Montdejeux, et les courtisans renchérissant, comme d'habitude, sur la parole du maître, s'écriaient à chaque pas que jamais terrain n'avait été mieux disputé pendant cinquante-cinq jours de tranchée ouverte. Il y avait pourtant quelqu'un que la gloire de Montdejeux importunait, c'était Mazarin : il le lui fit bien

(1) Voici comment les *Registres mémoriaux*, t. XIX, p. 83 et 84, parlent de ces événements : « Le troisième juillet de l'an mil six cent cinquante quatre, la ville d'Arras a esté assiégée par les armées du roi d'Espagne, et le siége a continué jusqu'au vingt-cinquième du mois d'aoust ensuivant qui, après une généreuse et ingénieuse résistance faicte par le Sr comte de Montdejeux, gouverneur, les armées de Sa Majesté ont forcé les lignes de circonvallation et faict lever ledit siége, lesquelles ont séjourné aux environs de cette ville jusques à ce que Sadite Majesté, le vingt-huitième desdits mois et an, y est venue pour les voir, ensemble les fortifications, attaques et deffences, qui s'y sont faictes pendant le temps dudit siége. »

sentir. Le gouverneur d'Arras, s'étant porté jusqu'à Marquion à la rencontre du roi, le ministre lui dit : « Je suis étonné que vous soyez venu si loin quand les ennemis sont encore si près. » Montdejeux, piqué de ce reproche, lui répondit : « Quand le roi est si près il n'y a rien à craindre de l'ennemi (1). » Parole qui, en plaisant au roi, devait mécontenter encore plus le ministre !

C'était pourtant bien à tort que Mazarin se montrait si peu reconnaissant pour Montdejeux, car la défense d'Arras avait été vraiment magnifique et fut un grand service rendu à la France (2). On doit même s'étonner que le nom de celui qui la réalisa ne soit pas plus connu. Tandis qu'on rapporte à Turenne tout le mérite de l'insuccès des Espagnols, on oublie que, sans l'intrépidité et la constance de Montdejeux, Arras n'eût pas pu tenir. Pour être juste, il faut faire la part de chacun : Au premier, la gloire d'un des plus beaux faits d'armes dont l'histoire de la guerre fasse mention ; au second, l'honneur d'une résistance qui n'a pas eu beaucoup de pareilles.

(1) P. Ignace. *Mémoires du Diocèse d'Arras.*

(2) La levée du siége d'Arras parut à Louis XIV d'une telle importance, qu'il chargea son ambassadeur à Constantinople, le sieur de la Haye, de notifier au grand visir Kiuperli, ce grand succès remporté par le roi de France sur le roi d'Espagne. Kiuperli répondit à cette communication : « Je me soucie bien que le chien mange le pourceau ou que le pourceau mange le chien! » (*Etat présent de l'Empire ottoman*, publié en 1670, par Ricaw, secrétaire du comte de Winchelsey, ambassadeur de Charles II pres le sultan Mahomet IV.)

III.

Si Montdejeux avait bien mérité de la patrie, il mérita moins bien des Artésiens. Nous avons vu de quelle manière il se conduisit à leur égard pendant le siége ; cette rigueur était peut-être justifiée par les nécessités de la guerre : elle n'en avait pas moins laissé un levain de haine contre le gouverneur, et il eût été sage à lui de chercher à regagner par des ménagements le cœur de ceux qui étaient si profondément ulcérés. Malheureusement, loin d'en agir ainsi, Montdejeux s'aliéna de plus en plus les habitants d'Arras par la dureté de son caractère et ses manières acerbes. A cela se joignaient des exactions qui étaient une ruine véritable pour la ville. Il existe aux Archives municipales une preuve de la manière dont il faisait rentrer les contributions arriérées : c'est un ordre adressé au sujet de fournitures à acquitter par les bourgeois pour l'entretien de la cavalerie. Il signifie aux mayeur et échevins que si satisfaction ne lui est pas donnée dans les trois jours, « la dicte cavalerie sera logée et subsistera chez les » bourgeois, et maïeur et eschevins à discrétion, pour » leur donner moïen de vivre et la mectre en estat de » servir le roy. » Ces exactions lui étaient d'autant plus faciles, que les Etats d'Artois, ne se réunissant plus depuis la conquête française, le gouverneur était à peu

près omnipotent en matière de finances (1). On peut juger par ce que nous venons de dire quel était le système d'administration de Montdejeux. Rarement la ville d'Arras fut plus maltraitée par ceux qui la commandèrent, et ce régime, elle le subit l'espace de douze années, c'est-à-dire tant que Montdejeux en fut le chef.

A cette époque, les Verrès français n'avaient pas à craindre de rencontrer un Cicéron pour flétrir leur conduite. Pourtant une voix indignée s'éleva dans les conseils du Roi contre les abus commis par Montdejeux : c'était celle du surintendant des finances, Brienne. Il demanda qu'on mît en arrestation le gouverneur d'Arras, et que, si les faits signalés étaient prouvés, on le fît passer en jugement. Cette sévérité peut paraître surprenante au premier abord ; mais elle s'appuyait sur un exemple récent, celui de Saint-Preuil, également gouverneur d'Arras, décapité quelques années auparavant pour des causes bien moins graves. Le Tellier s'opposa énergiquement à cette proposition : témoin des services que Montdejeux avait rendus à l'Etat en défendant Arras, il le couvrit de sa protection, et fit observer que, si on sacrifiait un pareil homme, on découragerait l'armée. Cette raison prévalut, et Montdejeux put continuer le cours de ses abus de pouvoir. Les profits qu'il en retira durent être immenses, si on en juge par l'argent qu'il dépensa à Arras. Il y menait véritablement un train de prince : y

(1) Le P. Ignace, t. I, p. 694, s'exprime ainsi à ce sujet : « Montdejeux étoit craint dans son gouvernement, parce qu'avant le rétablissement des Etats d'Artois, il avoit la charge des impositions et centièmes sur le peuple, ce qui lui donnoit un grand crédit. »

ayant une espèce de Cour et entretenant des gentilshommes, des pages et une maison militaire. Il ne se refusa même pas des hommes de lettres et des poètes, qui chantaient ses louanges, comme les Benserade et les Voiture le faisaient alors pour le grand Roi (1).

(1) Le biographe de Montdejeux raconte en ces termes le luxe qu'il déploya à Arras : « Il s'entretenoit une compagnie de cent Suisses choisis, tous vêtus à sa livrée ; il commença d'avoir réglément cent coureurs dans l'une de ses écuries et cinquante chevaux de carrosse dans une autre. Sa table fut réglée à vingt quatre couverts, qui n'étoient point étalés, comme on en voit chez certains gouverneurs par pure ostentation : on trouvoit en celle du comte de Montdejeux, avec la propreté, l'abondance et la délicatesse, qui y invitoit les moins empressés, et qui prévenoit l'indiscrétion des plus incommodes parasites. Ce n'étoit point chez lui qu'on épioit les occasions de surprendre les officiers en quelque défaut de civilité bourgeoise, pour avoir quelque prétexte de leur faire querelle, et pour les rebuter de venir se représenter. On n'y tenoit point de *registres* pour renvoyer ceux qui se montroient trop assidus à remplir les places vuides de la table. Lorsqu'il arrivoit que le nombre des gens disposés à y manger surpassoit celui des couverts, il faisoit servir une seconde table plutôt que de souffrir que ses gens fissent à quelques-uns l'affront de les renvoyer, et de leur faire céder une place qui étoit destinée au premier venu, pourvu qu'il eût un état et un caractère suffisant pour s'introduire avec liberté jusque-là. Outre ces dépenses le comte de Montdejeux faisoit celle d'entretenir six vingt jeunes gentilshommes dans sa garnison, où il en avoit formé une compagnie de cadets, qui étoient ses élèves en l'art d'obéir et de commander à la guerre. Il leur entretenoit gratuitement des maîtres d'armes, pour les former et les rendre habiles dans les exercices les plus nécessaires et les plus essentiels à leur métier, de sorte que ces cadets n'étoient chargés que de s'habiller une fois pour être reçus, à faire la dépense du maître à danser, ou de quelque autre semblable éducation surabondante de leur choix et pour leur plaisir particulier. Il avoit avec cela

Au milieu de ces splendeurs, les griefs des habitants d'Arras contre Montdejeux allaient toujours croissant. Ainsi, quoiqu'il n'y eût plus rien à craindre des intelligences des bourgeois avec l'étranger, il continuait à en retenir plusieurs en captivité : parmi eux se trouvait même un échevin, nommé Van Effen. En même temps, il s'opposait avec la plus grande tenacité à ce que la ville fût remboursée des avances qu'elle avait faites aux troupes. En vain deux échevins furent envoyés à Paris pour présenter des réclamations à ce sujet : l'un d'eux y mourut, et l'autre, après y être resté huit mois, revint sans avoir rien obtenu (1). Les plaintes qui s'élevaient de

près de cent pensionnaires en divers endroits, du nombre desquels étoient plusieurs gens lettrés, avec lesquels il entretenoit un commerce de lettres ou de conversation, qui suppléoient à ce qui lui manquoit d'étude ; de sorte qu'on eût dit qu'il possédoit les belles-lettres, et qu'il avoit donné une application particulière à l'histoire, à la géographie, aux parties les plus curieuses des mathématiques et aux intérêts des princes. Parmi ces pensions, on en comptoit de quatre mille francs et les moindres n'étoient pas au dessous de deux cents écus. »

(1) Telle est la version du P. Ignace ; mais une pièce que nous avons retrouvée aux Archives municipales prouve que sur ce point au moins, satisfaction fut donnée aux Artésiens. Voici cette pièce : « Le Roy voulant pourvoir au soulagement des habittans de la ville et citté d'Arras, sur le rapport faict à Sa Majesté par le sieur de Villemonté, conseiller ordinaire en son conseil d'Estat, envoyé par Elle pour visiter les villes d'Arthois, Sa Majesté a deschargé et descharge les habittans de la dicte ville et citté d'Arras du payement de la somme de trente six mille livres portée par son ordonnance du XVIII[e] de febvrier de la présente année, ensamble de la somme de trente neuf mille livres quy reste à recouvrer d'une pareille imposition faicte par Sa Majesté aux années précédentes sur les habittans de la

toutes parts appelèrent encore une fois l'attention du Conseil, et en 1658, le sieur de Villemonté, conseiller d'Etat, fut envoyé à Arras pour faire une enquête sur la conduite de Montdejeux. Mais on sait à quoi aboutissent

dicte ville, pour tenir lieu d'*ustancille*. et aider à la subsistance de la guarnison. Veult et ordonne en oultre Sa Majesté que l'imposition de cinquante sols sur chasque tonneau de bière soit payée seulement sur celle qui sera vendue et débittée dans ladicte ville, cittée et banlieue d'Arras, et qu'à cette fin le bail de la présente année soit diminué de la somme de vingt quatre mille livres, et pour le surplus que la dicte imposition soit continuée avecq celle de trois sols sur chacun lotz de vin, celle de quatre sols sur chacun chariot, deux sols sur chacune charette, cinq sols sur chacun cheval ou mulet et deux liards sur chacune bourricque qui entrent chargés en ladicte ville, destinés à l'entretennement des ponts, barrières et chaussées d'icelle en la manière accoustumée, et pareillement quatre sols sur razière de bled sortant de cette ville d'Arras; lesquelles impositions sur le vin et la bière, entrées des chariots et charettes, chevaux, mulets et bourricques et quatre sols sur la razière de bled seront continuées jusques à nouvel ordre de Sa Majesté, et tiendront lieu desditz *ustanciles* pour estre les deniers en provenant employés au payement et à la subsistance de la dicte guarnison et entretennement des fortifications, suivant les ordonnances du sieur comte de Montdejeux, lieutenant général ès armées de Sa Majesté des Flandres et Arthois, gouverneur de ladicte ville et citté d'Arras, sans qu'à l'advenir lesditz habittans soient subjetz au payement de ladicte somme de trente six mille livres, n'y à celle de cinquante sols sur chacun tonneau de bière forte, excepté sur celle qui sera vendue et débittée dans la dicte ville, cittée et banlieue d'Arras, comme dit est. En quoy faisant et en considération de la présente descharge, Sa Majesté demeurera quitte et deschargée du payement de la somme de six vingt mille livres qui a estez prestez et advancez par aulcuns desdicts habittans pendant le dernier siége de ladicte ville et l'ordonnance qu'elle avoit accordez auxdits habittans de la somme de soixante

trop souvent les enquêtes. Dans celle-ci, la peur paralysa toutes les langues et Montdejeux sortit à son avantage de cette épreuve.

Il est vrai que les succès qu'il ne cessait de remporter sur les Espagnols plaidaient fortement en sa faveur. Personne n'entendait mieux que lui cette guerre d'escarmouches, où l'audace supplée au nombre, et où l'ennemi, sans cesse harcelé, finit par souffrir plus que si on lui infligeait de graves échecs. D'une activité infatigable, il ne manquait jamais une occasion de se porter sur les points où il y avait quelque coup de main à tenter. C'est ainsi que, par ses incursions continuelles, il empêcha les Espagnols de s'établir dans Lens, qu'il coupa leurs communications à Estaire, et que, lors de la tentative infructueuse de Turenne sur Valenciennes, il sauva peut-être l'armée en envoyant à Houdain un grand convoi et plus des deux tiers de sa garnison. Il continuait d'ailleurs à être parfaitement secondé dans toutes ses opérations par son intrépide lieutenant de Voignon, qui ne le quitta presque jamais pendant toute sa carrière militaire. Ce fut lui qu'il chargea d'une attaque contre Hazebrouck, qui eut pour résultat le pillage de cette ville, et de la

mille livres payable par le trésorier de son espargne sera rapportée pour estre lacérée et demeurera nulle et de nul effest.... Mande et ordonne Sa Majesté audict sieur de Montdejeux, gouverneur de ladicte ville et citté d'Arras, et à tous aultres officiers de Sa Majesté establis en ladicte ville qu'il appartiendra, de tenir la main à l'exécution de la présente. Faict à Paris le huitième jour de may mil six cens cintquante cincq. Soubscript LOUIS, et plus bas, signé : LETELIER.

Collationné à l'original par le greffier civil de la ville d'Arras, soubsigné le vingt six juin mil six cens cintquante six. BACLER.

surprise de Montreuil, qui est un acte de témérité extraordinaire. Arras devint ainsi le point de départ de ces entreprises isolées qui épuisaient en détail la puissance espagnole dans les Flandres, pendant que Turenne lui portait ces larges blessures dont elle ne devait jamais se relever.

C'est dans le cours de cette guerre que survint un événement qui faillit *écraser dans l'œuf* le siècle de Louis XIV : nous voulons parler de la maladie que fit le Roi, après la bataille des Dunes, en 1658. Louis XIV, fier de la soumission de Dunkerque, s'était rendu à Calais avec toute sa Cour ; il y fut atteint d'une maladie qui mit ses jours dans le plus grave danger. Suivant Montdejeux, le Roi lui aurait dû sa guérison. A la nouvelle de l'accident, il aurait envoyé à Calais un médecin d'Abbeville, nommé Dusaussoy, en qui il avait la plus grande confiance, et l'aurait spécialement recommandé à Mazarin. Le ministre, voyant que les médecins ordinaires étaient à bout de ressources, fit agréer par la Reine-mère le nouvel Esculape. C'était un praticien dont l'originalité était égale à la science. Dès qu'il fut introduit dans la chambre du Roi, il mit son chapeau sur la tête, pour faire voir le respect qu'on devait à la Faculté. Puis, prenant la Reine-mère par les deux mains, il la fit lever du fauteuil qu'elle occupait auprès du lit de son fils, et s'y assit lui-même. Alors il examina attentivement le malade, et déclara que s'il s'agissait d'un simple gentilhomme de dix à douze mille livres de rentes, il répondrait de le guérir ; mais que, devant un si grand prince, la peur pourrait peut-être paralyser ses moyens. On voit que si l'individu était brutal, il savait être courtisan

à l'occasion. Il se mit immédiatement à l'œuvre, et fit prendre au malade du vin d'émétique, qui était alors un médicament peu connu. Le remède réussit, une réaction s'opéra, et le monarque fut sauvé.

Mais Montdejeux n'avait pas seulement pensé à la santé du Roi, sa sollicitude s'était étendue jusque sur le Cardinal. Avec Dusaussoy, il lui avait envoyé son fidèle de Voignon, qui avait mission de lui faire ses offres de service. La mort de Louis XIV aurait pu en effet rendre critique la situation de Mazarin: déjà ses ennemis relevaient la tête et se groupaient autour de Monsieur. Montdejeux fit dire au ministre qu'il pouvait compter sur lui, et qu'il mettait à sa disposition la place d'Arras, dans le cas où il aurait besoin d'un refuge. Mais en cette circonstance encore, Montdejeux pécha par excès de zèle. Tant que le danger exista, Mazarin ne répondit ni oui ni non; mais quand il fut passé, il se montra fort irrité du peu de confiance qu'inspirait l'édifice de sa fortune, et pour ses peines, Montdejeux se vit obligé de désavouer son agent.

Mazarin n'était donc rien moins que favorable à Montdejeux: il lui était surtout contraire dans les sollicitations qu'il faisait pour obtenir le grade de maréchal. Lors du voyage du Roi à Arras, tout le monde croyait que cet honneur allait lui être dévolu ; il lui fallut l'attendre encore quatre ans. Et pourtant il ne ménageait ni les démarches, ni même les plus instantes prières. Mais en vain multipliait-il ses voyages à la Cour, en vain rappelait-il les promesses qu'il avait reçues après le siége d'Arras et faisait-il valoir les nombreux succès ajoutés à ce brillant fait d'armes; il rencontrait toujours des

obstacles provenant sans doute de sa mauvaise réputation et des plaintes qui s'élevaient contre lui. Cependant il commençait à se faire vieux, et « la goutte, dit son biographe, fruit de trente-cinq années de campagnes presque continuelles, lui faisoit craindre de finir sa carrière avant qu'elle fût couronnée des lauriers qui lui étoient dûs. » Voyant qu'il n'obtenait rien par lui-même, il établit pour ainsi dire en solliciteur permanent auprès de la Cour, son homme de confiance, de Voignon, qu'il venait de s'attacher encore davantage, en le mariant avec sa petite-nièce. Celui-ci ne manquait jamais une occasion d'exposer au Cardinal les titres de Montdejeux à la distinction qu'il ambitionnait On voit par ses lettres qu'il était favorablement reçu ; mais chez Mazarin la mine était souvent trompeuse.

A l'égard de Montdejeux, notamment, il existait dans l'esprit du ministre une prévention qui lui faisait craindre de le rendre trop puissant. A tort ou à raison, il s'imaginait qu'il pourrait bien se déclarer indépendant dans son gouvernement, si on l'élevait trop haut. Fargue, aidé du maréchal d'Hocquincourt, venait de donner ce dangereux exemple à Hesdin, et de l'humeur dont on connaissait le gouverneur d'Arras, il n'est pas étonnant qu'on le crût capable d'un pareil fait. Aussi fut-il principalement recommandé à de Voignon de dissiper des soupçons si compromettants. Il paraît que celui-ci s'y prit assez mal, car, dans la chaleur de ses explications, il se laissa emporter à quelques paroles inconsidérées qui confirmèrent Mazarin dans ses appréhensions. Pour ne pas être pris au dépourvu, il se décida à retenir de Voignon comme otage, lui signifiant

que, s'il essayait de quitter la Cour, il saurait bien le faire arrêter et le mettre en sûreté pour le reste de sa vie. De Voignon se crut perdu; mais en ce moment le Cardinal songeait avant tout à une pacification générale et au mariage du Roi. Ce n'était pas le cas de mécontenter un gouverneur puissant, et d'ajouter un nouvel embarras à tous ceux dont on voulait se délivrer. C'est ce qui le détermina à donner satisfaction à Montdejeux, plutôt que de s'en faire un ennemi. Depuis son échec, de Voignon n'avait plus osé se présenter qu'à la dérobée devant le Cardinal. Un jour que celui-ci allait à la messe, il se trouva sur son passage ; Mazarin l'aperçut et lui demanda s'il était toujours aussi courroucé. De Voignon se confondit en excuses, et chercha de son mieux à justifier sa conduite; mais pour toute réponse le Cardinal lui dit assez sèchement : « Allons à la messe », et l'entraîna à sa suite. Pendant toute la cérémonie, de Voignon ne cessait de se tourner, les mains jointes, vers le ministre, qui finit par lui dire de se tourner vers l'autel ; mais de Voignon lui répondit qu'il n'avait pas d'autre saint à invoquer que lui. C'était, il faut l'avouer, un assez triste rôle qu'un ministre imposait à un brave officier, et si le panégyriste ne l'attestait, on ne voudrait pas croire qu'il eût été joué par un homme quelque peu jaloux de sa dignité; mais le dénouement valut mieux que le reste de la pièce. Quand le Cardinal se fut assez amusé des terreurs de de Voignon, il l'emmena dans son cabinet, et là il lui annonça que son maître était nommé Maréchal de France. C'est ainsi que Montdejeux obtint, au mois de juin 1658, le bâton après lequel il avait tant soupiré; il eut même l'honneur

d'être préféré, dans cette promotion, à l'illustre Fabert.

La manière dont il reçut l'avis officiel de son élévation, ne laisse pas aussi d'être assez originale. A cette époque, Saint-Omer appartenait encore aux Espagnols. Le courrier, porteur de la nomination, fut pris par eux et conduit au gouverneur de cette ville. Ce gouverneur était sans doute un homme d'esprit et de bonne compagnie, car, au lieu de retenir prisonnier le messager, il ne voulut pas retarder d'un moment la satisfaction du gouverneur d'Arras. Il congédia donc le courrier avec une lettre fort obligeante dans laquelle il félicitait Montdejeux de la justice qui lui était rendue. Celui-ci était à la chasse quand on vint lui annoncer cette bonne nouvelle. Dès qu'il eut appris de quelle manière le porteur avait été mis en liberté, il s'empressa de payer sa rançon et de faire au gouverneur de Saint-Omer des remerciements dignes de la politesse qu'il en avait reçue.

Ici se placent les démêlés de Montdejeux avec sa femme, démêlés qui firent tant de bruit dans les premières années du règne de Louis XIV. Il paraît que les procédés du gouverneur d'Arras n'étaient pas meilleurs dans son ménage que dans son administration. Les choses en vinrent même à un tel point que la comtesse de Montdejeux fut obligée de s'enfuir, parce que, prétendait-elle, ses jours étaient en danger sous le toit conjugal. Le duc de Longueville l'ayant prise sous sa protection, la fit entrer à l'Abbaye-au-Bois. De là, elle intenta à son mari un procès en séparation de corps, devant le Châtelet de Paris. Elle obtint gain de cause; mais Montdejeux n'était pas homme à se soumettre aux décisions de la justice. Il fit investir l'Abbaye-au-Bois

par des gens à lui, et essaya d'enlever sa femme. Heureusement le coup manqua par suite de la résistance des serviteurs du couvent. Toutefois, M[me] de Montdejeux, craignant le renouvellement de tentatives pareilles, se sauva à Liége avec la coopération de quelques amis. Elle s'y était retirée chez une parente, la comtesse de Hamal, et espérait y vivre tranquille; mais son mari ayant appelé de la sentence du Châtelet, elle fut obligée de rentrer en France pour soutenir ses droits devant le Parlement de Paris. Elle en obtint l'autorisation de résider chez le conseiller de Breteuil pendant la durée du procès, et finit par triompher dans son instance. Ce succès fut pour elle le signal des plus grands malheurs. Montdejeux, furieux de sa condamnation, ne craignit pas de soudoyer un corps de cinq cents cavaliers, qui firent invasion chez Breteuil, et lui ravirent le dépôt que le Parlement lui avait confié. M[me] de Montdejeux fut arrachée de son lit et jetée, nu-pieds et en chemise, dans un carrosse, qui la conduisit, sans s'arrêter, jusqu'à Arras. Là, elle fut déposée dans l'hôtel du prince d'Epinoy et gardée à vue, d'abord dans une pièce basse servant de reserre au jardin, et ensuite dans une tour située à l'extrémité de ce jardin (1). Sa captivité se prolongea pendant trois années; elle était exposée aux plus mauvais traitements et n'avait, pour la servir, qu'un domestique et une fille sourde et méchante, qui pre-

(1) Cet hôtel existe encore dans la rue St-Jean-Ronville, et la tour dont il est question serait, suivant la tradition, celle qui s'élève au fond du jardin de M[me] Tailliandier-Goudemez, et qui touche au rempart.

naient à tâche de la contrarier sans cesse, parce que, disaient-ils, cela leur avait été ordonné. Un soldat eut enfin pitié de son infortune : il lui apporta, au péril de sa vie, du papier, sur lequel elle écrivit à Anne d'Autriche, pour lui demander aide et protection contre son mari (1). Cette supplique ne produisit pas grand effet.

(1) Cette lettre, devenue fort rare, a été retrouvée par M. de Calonne et publiée dans le tome VIII, IIe série des *Mémoires de l'Académie d'Arras* ; en voici les termes :

« *A la Reyne Mère.*

» MADAME,

» J'espère que le misérable estat où je suis réduite, touchera le cœur de vostre MAJESTÉ, et qu'Elle demandera au Roy la liberté de la plus malheureuse et la plus innocente femme qui vive : si je n'estois telle, MADAME, je n'aurois jamais ozé prendre la liberté de vous importuner de mes disgraces. Vostre MAJESTÉ sçaura, qu'estant demeurée fort jeune sans père ny sans mère, et héritière d'une bonne maison, je fus donnée par monsieur le Cardinal de Richelieu en mariage au Gouverneur d'Arras, auquel j'ay rendu pendant quinze années toutes les complaisances et les sumissions qui se peuvent rendre à un mary, et je puis dire avec la plus grande vérité du monde, n'avoir rien oublié à faire pour l'obliger à me traiter autrement qu'il n'a fait. Cependant, MADAME, j'ay souffert pendant cette longueur de temps un martyre continuel, et un traittement sy rude, que toute autre personne que moy y auroit succombé mille fois. Mais Dieu me voulant réserver à de plus grands désastres, a permis que mes ennemis se sont servis de l'occasion de la mauvaise humeur de mon mary pour me nuire encore davantage, et voyant que l'enfant que Dieu m'avoit donné étoit mort, ils ont fait par intérest ce qu'ils ont pu pour me le faire suivre,

La haute position de Montdejeux lui donnait beaucoup de crédit à la Cour : aux efforts d'ailleurs assez mous de la Reine-mère, il commença par opposer la force d'inertie; puis, ayant mis quelques personnes influentes

m'ayant mise en tel estat par leurs artifices et meschancetez, qu'ils m'ont osté tous les moyens de pouvoir faire mon salut, ny mesme d'espérer deux mois de vie. Car je puis dire et protester à vostre MAJESTÉ, que lorsque j'ay été obligée de quitter mon mary, mon bien, ma maison, et mes amis, pour me jetter dans le Couvent du Calvaire à Paris, qu'il ne me restoit quasi plus de force pour entreprendre ce dessein, et le désespoir où j'estois m'auroit fait abandonner le peu de vie qu'il me restoit alors, si je n'eusse point considéré mon salut. J'estois donc résolue, MADAME, de finir mes jours dans ce saint lieu, si mon mary ne m'eust obligée d'en sortir, par une violence qu'il me vouloit faire faire, et de laquelle je fus advertie le jour auparavant : ce qui obligea la mère de Madame la Duchesse d'Angoulesme de me mener à l'Abbaye-au-Bois, où j'avois une de mes Sœurs Religieuse, où j'ay esté obligée pour la seureté de mon bien et de ma personne, de faire poursuivre ma séparation au Chastelet de Paris, à laquelle mon mary s'est opposé un an durant, avec toutes les chicanes et les artifices qu'il a pû trouver, lesquelles n'ont pû empescher que la justice ne m'ait esté rendue, mon procès n'ait esté gagné, et la séparation faite, avec tout l'avantage que mon innocence et la justice de ma cause le pouvoient prétendre.

» Je croyois après cela, MADAME, gouster quelque sorte de repos auprès de Mesdames de l'Abbaye-au-Bois, lorsqu'on me vint advertir, toute malade que j'estois, et huit jours après ma séparation faite, que l'Abbaye estoit investie par plus de cinq cens chevaux d'Arras, et par quelque nombre d'infanterie conduite par Monsieur de Vandy, parent de mon mary. Je pensay tomber morte en ce moment, et sans que Dieu l'a voulu autrement, j'aurois finy dès ce jour ma malheureuse destinée. Quantité de gens de condition ont eu la générosité de me sauver, et ne voyant nulle seureté à Paris pour moy contre la violence de mes ennemis, je me suis retirée en Liége chez la comtesse d'Hamal

dans ses intérêts, il fit passer sa femme pour folle, et finalement on se lassa de parler de cette affaire, qui avait d'abord passionné les esprits. M[me] de Montdejeux n'ayant pu parvenir à gagner une cause si juste, resta

ma cousine germaine du costé de ma mère, et sœur du Comte de Meraude.

» Pendant le temps de mon exil, MADAME, et qui a duré presque un an, mon mary s'est servi de cette occasion, pour appeler au Parlement de la sentence du Chastelet, s'imaginant qu'estant éloignée de mon bien, de mon pays et de mes amis, je ne me pourrois défendre des fausses calomnies qu'il a tasché de faire contre moy pendant mon absence ; mais Dieu a tousjours protégé mon innocence, et les personnes d'honneur et de charité ont mis mon procez en estat d'estre jugé au Parlement fort peu de temps après mon retour à Paris, où j'ay esté contrainte de revenir pour en voir la conclusion, qui a esté tousjours autant avantageuse pour moy que je la pouvois désirer.

» Ma séparation estant faicte entièrement par Messieurs du Parlement, et conforme à la sentence du Chastelet, j'en ay fait signifier l'arrest à mon mary, lequel n'a voulu obéir à la justice, et m'a envoyé enlever dans Paris, la Capitale Ville du Royaume, chez Monsieur de Breteuil, Conseiller de la Cour à qui je suis parente, et chez qui mes amis m'avoient conseillé de prendre un appartement, croyant y estre à couvert de la violence, attendant que j'eusse donné ordre au reste de mes affaires, pour me retirer dans un Couvent.

» Mais, MADAME, toutes les précautions que j'ay pû prendre pour ma seureté, n'ont pû empescher que je n'aye esté enlevée de ce logis. Oserois-je bien le dire, à vostre MAJESTÉ, de quelle manière ils m'ont prise sortant du lict, sans me donner le temps de prendre une juppe, ny aucune autre chose pour me couvrir, m'ont fait passer la court de Monsieur de Breteuil, nuds pieds, et m'ont jettée dans un carrosse avec une rudesse si furieuse, qu'ils m'ont pensé crever le cœur, contre le bois de la quenouille.

» Vostre MAJESTÉ peut juger en quel estat doit être une personne qui a du cœur, de la naissance et de l'honneur, avec toute la justice et l'innocence imaginable.

prisonnière jusqu'en 1663. A cette époque, elle s'évada au moyen d'une échelle de corde, et après avoir fait prendre de l'opium à ceux qui la gardaient. Elle se dirigea vers le Brabant, et arriva à Bruxelles, chez le

» Je ne sçay, MADAME, comme la douleur ne m'a pas délivrée en ce moment de toutes mes souffrances, j'ay prié que l'on arrestât un moment pour demander une goutte de vin ou de vinaigre, mais ces bourreaux n'en ont rien voulu faire, disans les uns aux autres qu'il n'importoit pas de me mener vive ou morte ; ils ont acheté un meschant habit sur le chemin à une femme, de quoy je me suis revestue le mieux que j'ay pû, n'ayant pas voulu que pas une de mes femmes m'eussent suivie. En cet équipage, accompagnée de six cens chevaux et de quatre ou cinq carrosses de relay, ils m'ont conduit jusques à Arras, où l'on m'a enfermée dans une chambre chez le Prince d'Espinoy, où j'ay esté deux jours, attendant qu'on eust bouché les fenestres du petit lieu ou je suis, à la réserve d'une petite que l'on avoit laissé en haut proche du plancher, avec une vitre qui ne se pouvoit ouvrir, que j'ay esté contrainte de rompre.

» Ce lieu est au bout du jardin de Monsieur le Prince d'Espinoy, il a quatre pas de longueur et trois de largeur, il servoit, comme je croy, à réserver les fleurs, c'est sur la terre, sans plancher, et si humide, qu'il n'y a de place à se pouvoir asseoir lors qu'il fait la moindre pluye.

» Je fus dans un saisissement estrange, qu'aussi-tost après avoir mangé un morceau, l'on m'emporta dans une tour, où il n'y avoit aucun air ny clarté, et rien que la seule place d'un lict, j'y ay pensé estoufer, l'on m'y a tenu deux nuits, et comme l'on a veu que je me mourois l'on m'a remise dans la chambre, où je suis depuis deux ans et demy, et où j'ay eu au commencement une furieuse maladie, sans que quatre chirurgiens que l'on m'a envoyé l'un après l'autre, m'ayent pû oster une goute de sang. J'ay demandé un Père pour me confesser, ce que je n'ay pu obtenir ; l'on m'a envoyé un curé de paroisse fort honneste homme, et depuis ce temps l'on m'en a changé trois autres, que j'ay volontiers acceptés, hormis le dernier que j'ay depuis un an,

prince de Ligne, qui lui donna asile jusqu'à la mort de son mari. Le P. Ignace raconte la chose un peu différemment : Suivant lui, Montdejeux, qui demeurait au quartier abbatial de Saint-Vaast, y aurait fait enfermer

et que j'avois refusé au commencement, et que l'on m'a contrainte de prendre, ou d'estre privée de la Sainte Communion. Il est vray que dans la première maladie que j'ay eue, mon mary m'a envoyé des médecins, et ce qui m'a esté nécessaire ; mais depuis j'en ay eue plusieurs autres, et aussi dangereuses, où j'ay esté délaissée tout à fait, et fort rudement traittée par une fille sourde et meschante, laquelle est capable de désespérer l'Ame la plus patiente ; le page qui m'apporte à manger est de mesme humeur ; ils m'ont fait tous deux cent indignitéz, me disans cent choses outrageuses, lesquelles, à ce qu'ils m'ont dit tous deux, leur avoit esté commandé de me dire : je ne les ay pas voulu croire, cela seroit inhumain : le page nommé Prouville m'a menassée de me passer son espée au travers du corps, que je ne sortirois d'icy que les pieds devant, c'est à dire morte, en terme du pays.

» Je n'ose dire à Vostre MAJESTÉ les choses que la fille qui se nomme Vignon m'a dites, j'abuserois de sa patience. Je prendray encore la hardiesse de luy dire, que je n'ay pris aucun air dans cette rude et affreuse prison de deux années et demie, que deux ou trois fois les premiers jours que j'y suis entrée ; je croy que ce n'estoit que pour la forme, et pour que l'on fist croire à Sa MAJESTÉ que j'étois bien traittée. Mais je vous proteste, MADAME, que je n'ay point sorty depuis deux ans et demy, et depuis un an passé l'on m'a tout à fait osté le peu d'air que j'avois, sans avoir dit une seule parole, ny mesme fait une seule action pour obliger à me traitter ainsy. La quatrième femme que l'on m'a donnée à cause que les autres en sont sorties toutes malades de l'horrible incommodité qu'on y souffre et de l'estouffement, a esté contrainte de déboucher environ deux poulces de terre qu'il y avoit entre les barreaux, et pour cela l'on me menasse de me l'oster ; aussy je crois qu'elle ne plaist pas à mes ennemis qui sont tousjours à l'oreille de mon mary pour lui rapporter mille choses

sa femme, après l'avoir retirée de l'hôtel d'Epinoy. Mme de Montdejeux se serait enfuie de l'abbaye de Saint-Vaast par une fenêtre donnant sur la rue *des Crinchons*. Elle se serait réfugiée d'abord au couvent des Chariottes, et de là aurait gagné Douai, qui appartenait alors aux Espagnols (1).

Ce récit des malheurs de Mme de Montdejeux a été

fausses. Enfin, MADAME, je perds la santé et la vie, et mon salut est en danger en l'estat où je suis. Je fais ce dernier effort au péril de la vie d'un pauvre soldat qui m'a apporté ce gros papier, et qui m'a promis de faire en sorte que ma lettre fust portée à Vostre MAJESTÉ. Je la supplie très-humblement que cela ne se sçache pas : outre qu'il m'en arriveroit un grand mal, le pauvre garçon en perdroit la vie.

» J'attends par quelque moyen une response favorable de la charité de Vostre MAJESTÉ, ou par Madame la Comtesse de Briennes, ou Mesdames les Marquises de Gamaches ou de Bracmont, qui sont assurément assés généreuses pour demander à vostre MAJESTÉ un Couvent pour moy, où je puisse estre en mourant confessée et administrée des Sacremens. C'est, MADAME, la très-humble supplication que je faits à Vostre MAJESTÉ, luy jurant que toute ma vie je prieray Dieu pour sa prospérité et santé, et que je mourray avec tout le respect et la fidélité que je dois à Vostre MAJESTÉ, comme feu mon Père l'a gardée quarante années dans Dourlens, et a rendu service au feu Roy jusques au dernier moment de ses jours, et un seul Frère que j'avois a finy les siens au premier Siége d'Arras, par deux grandes blessures qu'il a reçeues. C'est, MADAME, la plus affligée, et la plus injustement mal traittée, qui prend la liberté de se dire, avec toute sorte de respect,

» de Vostre MAJESTÉ,

» MADAME,

» La très-humble, très-obéissante et très-fidelle sujette et servante,

FRANÇOISE-MAGDELAINE DE FORCEVILLE.

(1) *Mémoires du Diocèse d'Arras*, t. I, p. 693.

avidement recueilli par les historiens de l'Artois. Harduin et Dom Devienne (1), qui en ont fait un texte d'accusation contre celui qui fut l'oppresseur de leur pays. Il donne une assez fâcheuse idée de Montdejeux, mais il n'en donne pas une meilleure de la manière dont les choses se passaient sous Louis XIV. Non-seulement la vie et la sûreté d'une femme y pouvaient être impunément compromises par un mari puissant, mais les arrêts des plus hautes Cours souveraines n'étaient même pas respectés, et à Paris « la Capitale ville du Royaume, » comme dit M[me] de Montdejeux, une bande de gens armés pouvait commettre un lâche enlèvement, sans que la force publique le réprimât, et sans que l'autorité du gouvernement le punît. En vérité, en lisant de pareils faits, on se croirait plutôt transporté en plein moyen-âge qu'à l'entrée de la plus belle période de la civilisation française. Naturellement le panégyriste de Montdejeux garde un silence prudent sur un sujet aussi peu favorable à son héros : il se borne à dire que « le comte fut obligé de faire divorce avec une épouse dont la seule politique l'avoit si mal assorti. »

Dès que Montdejeux fut Maréchal, les dignités les plus hautes lui arrivèrent comme complément. Il fut nommé gouverneur de l'Artois, puis chevalier des Ordres : enfin il se trouva dans la situation la plus brillante. Ce fut

(1) Dom Devienne dit même (*Hist. d'Artois*, 5e partie, p. 219) que « Montdejeux dut retenir sa femme dans son cachot, où elle vécut encore quelque temps et perdit la vie d'une manière misérable. » Ce qui est matériellement inexact, car le P. Ignace nous apprend qu'elle rentra en France après la mort de son mari, et qu'elle ne mourut que le 26 janvier 1675, c'est-à-dire quatre ans après lui.

alors que, d'aprés une coutume généralement suivie à cette époque par ceux qui arrivaient à une si grande fortune, il changea de nom, et prit celui de comte de Schulemberg, sous lequel il est plus connu (1). Du reste, loin de regarder son grade comme un moyen de demeurer inoccupé, il ne perdit jamais l'occasion de combattre pour son pays. C'est ainsi qu'il prit part au siége d'Ypres, où son humeur querelleuse le mit en conflit avec Turenne lui-même, et qu'il empêcha le prince de Condé d'attaquer Stenai. Mais la Cour ne se soucia jamais de lui confier des commandements importants: il dut donc se résigner, quoique si haut placé, à faire comme auparavant, la guerre en partisan plutôt qu'en général en chef; il est vrai que c'était le genre dans lequel il excellait, malgré son âge et ses infirmités.

Cependant la paix des Pyrénées (7 novembre 1659) allait bientôt le rendre au repos et clore sa carrière militaire. Il se livra alors tout entier aux devoirs civils que lui imposait le gouvernement de l'Artois. Pour l'accomplissement de ses fonctions, il était obligé de faire de fréquents voyages à la Cour; mais il y était vu d'assez mauvais œil, et on ne l'y tolérait que par convenance. Aussi, pour se trouver à la fois près du Soleil et n'en être pas brûlé, il consacra une partie des immenses richesses qu'il avait acquises pendant la guerre, à acheter, d'un nommé Saint-Ange, la Capitainerie de Madrid, dans le bois de Boulogne. C'est là qu'il établit sa résidence lors-

(1) On l'appelle également le Maréchal de *Schulembourg*: son biographe lui donne le nom de *Schulemberg*, sous lequel il est connu en France (*Biographie universelle*, Michaut. Art. SCHULEMBERG).

qu'il venait à Paris. Il en fit un séjour magnifique, qu'il embellit de toutes les merveilles que l'art commençait alors à déployer dans les habitations princières. Il y créa un parc immense, qu'il peupla de daims et de chevreuils, et put ainsi se donner le plaisir d'une chasse royale aux portes mêmes de la Capitale. Ce qu'il lui en coûta pour se procurer toutes ces jouissances s'élève à des sommes énormes; mais il n'y regardait pas de si près : c'était l'argent des Artésiens qui payait les frais.

Les plaintes de ceux qu'il exploitait si impitoyablement étaient continuelles; mais elles allaient cesser d'être stériles, car elles avaient trouvé un intermédiaire qui leur donnait quelque chance d'être écoutées. L'abbé de Saint-Eloy, le Roy, témoin de tant d'arbitraire, s'était décidé à prendre en main la cause de la province qu'il habitait : actif et intelligent, il s'était donné tout entier à cette tâche aussi honorable que difficile (1), et il y employait toutes les ressources dont il disposait. Il

(1) La preuve des difficultés qu'il dut avoir à vaincre se trouve dans cette anecdote, rapportée par Dom Devienne (*Hist. d'Artois*, 5e partie p. 219) : « Le duc d'Elbeuf ayant été tenir les Etats d'Artois après la sortie du maréchal de Schulemberg ; comme il en rendoit compte au Roi, ce monarque lui dit qu'il avoit été content de sa conduite, mais qu'il étoit surpris de ce qu'il n'avoit pas conféré avec l'abbé de Saint-Eloy, et de ce qu'il ne l'avoit pas même vu, ne pouvant ignorer qu'il tenoit ses intérêts. Le duc lui répondit : « Sire, » sans un commandement exprès de Votre Majesté, je ne verrai » jamais un homme de ce caractère. Le maréchal de Schulemberg » lui a fait donner une Abbaye de quarante mille livres de rentes, et » pour reconnaître ce service il a voulu le faire pendre. A quoi » devois-je m'attendre, moi qui ne lui ai rien donné? Si j'avois été en » relations avec lui, j'aurois craint qu'il ne me fit rouer. »

avait été premier commis dans les bureaux de la guerre, puis il s'était fait religieux de Saint-Victor ; dans ces deux positions si différentes, il s'était trouvé en rapport avec des personnes qui pouvaient lui être d'une grande utilité pour le but qu'il se proposait : il les fit agir, et à force de démarches et de sollicitations, il parvint à démontrer la vérité à ceux qui ne voulaient pas la voir. Une lettre de cachet allait être expédiée contre le Maréchal, lorsque celui-ci, pour détourner l'orage, vint à la Cour, et s'abaissa à justifier sa conduite, comme le plus obscur des employés du gouvernement. Malgré ses explications, Courtin, qui devint depuis Intendant de Flandre et d'Artois, reçut la mission « d'informer rigoureusement sur sa vie et ses mœurs », et un lieutenant fut envoyé pour commander à sa place dans la ville d'Arras. Cette mesure était de la plus haute gravité à l'égard d'un Maréchal de France : elle fut pour ainsi dire confirmée par la décision qui retira définitivement à Schulemberg le gouvernement de l'Artois ; il faut pourtant ajouter qu'une compensation lui fut accordée presque aussitôt dans le gouvernement du Berry, mais ce n'en était pas moins un véritable désaveu.

Schulemberg le sentit si bien, qu'il ne reparut presque plus à la Cour. Il ne fit aussi que de très-rares apparitions dans son nouveau gouvernement. Il s'enferma dans le château de Montdejeux, où il passa les dernières années de sa vie, menant un grand train et faisant d'énormes dépenses. On doit reconnaître que toutes ces dépenses n'étaient pas consacrées à des superfluités. Plusieurs avaient même une cause fort louable. Ainsi il prenait plaisir à ouvrir sa bourse à de vieux officiers, qui

étaient restés dans le besoin après avoir bravement servi l'Etat. Ce triste spectacle lui faisait pousser des plaintes, qui prouvent au moins la générosité de son âme : « J'aurois honte, disait-il, que des gens de ma livrée fussent exposés à mourir de faim dans leur vieillesse ; comment le Roi peut-il souffrir qu'un pareil sort soit réservé à ses plus dévoués serviteurs ? » Ce sont peut-être ces idées qui ont été la cause de l'établissement des pensions de retraite, dont l'armée a tiré un si grand et si légitime profit.

Mais Schulemberg ne pouvait suffire indéfiniment à tant de prodigalités : l'Artois n'était plus là pour lui servir de mine d'or. Il se trouva bientôt au rang de ces riches malaisés qui ne savent pas se décider à diminuer leur luxe, et qui s'obèrent chaque jour davantage. Pour comble de disgrâce, il perdit dans une banqueroute la plus grande partie de ce qui lui restait, sans doute afin de justifier le proverbe : « Bien mal acquis ne profite pas. » Il avait confié presque toute sa fortune à un Sr de Bar, ancien lieutenant-général des armées du Roi : cet homme fit de mauvaises affaires et finit par proposer à ses créanciers un arrangement à cinquante pour cent de perte, avec la garantie de sa femme. Mais il se trouva que la Dame était d'un pays de droit écrit, où les femmes ne peuvent s'obliger, et la dette fut entièrement perdue. A ce sujet le biographe s'écrie tristement : « A qui fautil donc se fier ! » Il aurait dû savoir qu'il ne faut pas se fier aux femmes, surtout à celles qui sont mariées sous le régime dotal.

Ce fut au milieu de ces embarras financiers que la mort vint chercher le Maréchal de Schulemberg, en

1671, à l'âge de soixante-treize ans. De tous ses trésors, il ne possédait plus en argent comptant qu'environ cinquante mille écus, qu'il distribua, la veille de sa mort, entre les parents et les domestiques qui l'assistaient à ses derniers moments. Si maintenant on est curieux de connaître son portrait, on ne peut mieux faire que de lire celui assez bien réussi qu'en a tracé son biographe : « Ceux, dit-il, qui l'ont connu, ont toujours admiré sa bonne mine. Il avoit la taille fort avantageuse, tous les traits proportionnés à sa grandeur et à une grosseur plus quarrée que ronde et plutôt sèche et maigre que grasse. Sa vue avoit quelque chose de rude à la vérité, quand il ne s'adoucissoit pas pour se communiquer ; mais la plupart des physionomies martiales ont ce défaut: c'est à la politesse et au discernement d'en faire bon usage. Le Maréchal de Schulemberg avoit le teint basanné et un peu plombé, le front uni, fort élevé et fort découvert, un peu froncé sur le nez, les yeux bien fendus, le nez un peu large et gros, la bouche grande à proportion et bien faite, le menton quarré, portant une triple barbe, comme c'en étoit la mode, ce qui lui donnoit, avec la blancheur de ses cheveux épais, longs et bouclés, une majesté vénérable, parmi ceux mêmes qui ne le connaissoient pas. A toutes ces marques on juge qu'il étoit atrabilaire. Il avoit une force de bras, de poignet et de jarret qui le faisoit braver les hazards et se jouer des épreuves : aussi peut-on dire qu'il n'a cédé qu'à la goutte. »

Tel est le personnage dont nous avons entrepris de raconter la vie. Si nous ne nous trompons, ce sujet n'était pas sans intérêt, et dans d'autres mains il aurait

pu fournir la matière d'un récit fort attrayant. Qu'on le suppose, en effet, devenu la pâture de quelques-uns de nos romanciers modernes, aussitôt le voilà métamorphosé: il est découpé en chapitres, on y ménage les scènes, l'histoire y est habilement mêlée, le puissant moyen de *l'intérêt suspendu* y est pratiqué sur une large échelle, et il en sort douze à quinze volumes qui sont lus avidement par toute une génération blasée. Il a fallu moins que cela pour faire le succès des *Mousquetaires* ou de la *Dame de Montsoreau*. Nous aurions souhaité à Montdejeux une pareille bonne fortune; mais nous, qui n'avons pas l'honneur d'être romancier, nous ne pouvions lui donner ces charmes; aussi n'avons-nous eu d'autre prétention que de le reproduire au naturel, avec ses qualités et ses défauts. En narrateur fidèle, nous nous sommes attaché à écarter de notre récit tout ornement parasite, ce n'est pas notre faute si, comme dit le poète,

la vérité pure y ressemble à la fable.



DOCUMENTS

CONCERNANT LES

TAPISSERIES DE HAUTE-LICE

EXTRAITS DU REGISTRE AUX BOURGEOIS DE LA VILLE D'ARRAS

(Archives municipales, 9 vol. 1423-1791)

Par M. le Chanoine VAN DRIVAL.

(Ces Documents ont été publiés dans la Revue des Sociétés savantes du Ministère de l'Instruction publique, par décision du Comité, en date du 8 mai 1876. Voir le t. IV, 6e série, 244-251).

Le premier volume du *Registre aux Bourgeois* commence en 1423. Il porte d'abord la mention qui se reproduira au commencement de chaque année et dont voici le sens général : « En l'an ....., dans la nuit de » la Toussaint, dernier jour du mois d'octobre, la Loi » (c'est-à-dire l'Administration) a été renouvelée, et voici » les noms de ceux qui ont été élus : .... » Puis, à la suite de cette formule, on donne les noms de ceux qui sont reçus bourgeois ou qui renouvellent leur bourgeoisie.

C'est parmi ces noms que nous avons glané ceux des *hautelicheurs* ou *haultelicheurs*, appelés plus tard *tapissiers*.

TOME PREMIER.

1423. En l'an mil iiij^{c} et xxiij, nuit de Toussains, derrain jour dottobre, etc.

Page 1re. — Paroisse St Jehan: *Pier Blassel* hautelicheur, fil de feu Jehan Blassel, a recréanté le bourgage du xxix de novembre, devant Messieurs plain plaid.

Page 3e. — Paroisse Ste Croix: Hanotin Godeffroy, fil *Jehan Godeffroy* hautelicheur, m^{e} bourg. a recréanté le bourgage.... etc.

Page 11e. — Paroisse St Nicolas: *Jehan Coulcrier* hautelicheur a esté receu a bourg. nouvel....

1424. En lan de grace mil iiij^{c} et xxiiij, nuit de Toussains, derrain jour dottobre.... etc.

Page 14e. — Paroisse St Aubert: *Jehan de le Porte* tappissier a esté receu a bourg. nouvel....

1425. En lan de grace mil iiij^{c} et xxv, nuit de Toussains, derrain jour dottobre.... etc.

Page 17e. — Paroisse Ste Croix: *Jacotin Bertran* hautelicheur a esté receu a bourg. nouvel, moyennant la somme de viij....

Page 19e. — Paroisse St Jehan: *Jehan Lermite* hautelicheur a esté receu a bourg. nouvel.... etc.

Page 20e. — Paroisse St Nicolas: *Guyot de Relly* hautelicheur, fil Tasset de Relly, a recréanté le bourgage du xxiij dottobre.... etc.

Ibid. — Paroisse St Meurisse : *Regnaudin de Canleur* hautelicheur a esté receu a bourg. nouvel.... etc.

1426. En lan mil iiij^c et xxvi.... etc.

Paroisse St Jehan : *Hanotin Godin* hautelicheur (et son frère) enfants de, etc... ont recréanté... etc.

Paroisse Magdalene : *Hanotin Robicquel* hautelicheur, fil Pier, maistre bourgois, a recréanté.... etc.

1427. En lan de grace mil iiij^c et xxvij, nuit de Toussains, etc....

Paroisse St Jury (St Géry) : *Robert de Chernay* hauteliceur (*sic*) a esté receu a bourg. nouvel... etc.

1428. En lan mil iiij^c et xxviij, nuit de Toussains... etc.

Paroisse Ste Croix : *Bertran de Lattre* hautelicheur a esté receu a bourg. nouvel.... etc.

Paroisse de le Cappelette : *Henriet de Bavaincourt* hautelicheur, fil de Jehan de Bavaincourt maistre bourgois, a recréanté le bourgage.... etc.

Paroisse Ste Croix : *Jehan Patequin* hautelicheur a esté receu a bourgois nouvel.... etc.

Paroisse Notre Dame : *Vinchen de Bourgongne* hautelicheur a esté receu a bourg. nouvel.... etc.

1429. En lan de grace mil iiij^c et xxix.... etc.

Paroisse St Meurisse (St Maurice) : *Baudin de Chocques* hauteliceur a esté receu a bourg. nouvel.... etc.

1430. En lan de grace mil iiij^c et xxx.... etc.

Paroisse Ste Croix : *Andrieu Paiien* hautelicheur a esté receu a bourgois nouvel.... etc.

Paroisse St Estève (St Etienne) : *Gillot Beghuin* hautelicheur a esté receu a bourg. nouvel.... etc.

1431. En lan de grace 1431.... etc.

Paroisse Ste Croix : *Tassart Boucaut* hautelicheur a esté receu a bourg. nouvel.... etc.

1432. Paroisse St Nicolas : *Loyet Truye* hautelicheur, fil Noel Truye me bourg.

Paroisse Ste Croix : *Lucas Bernart* hautelicheur, fil inlegitime de feu Miguel Bernart, a esté receu a bourgois nouvel....

Paroisse Ste Croix : *Willes Doisemont* hautelicheur a esté receu a bourg. nouvel par recreantement comme fil de Thiremant Doisemont.... etc.

1433. Paroisse Ste Croix : *Hanotin le Fiel* hauteliceur (*sic*), fil de feu Alaine (?) le Fiel orphevre.... etc.

Paroisse Ste Croix : *Hanotin Camp* hautelicheur, fil de Mathieu Camp.... etc.

Paroisse Ste Croix : Anne de Bomy vefve de feu *Jehan Wion* hautelicheur maistre bourgois....

Paroisse St Obert (St Aubert) : *Hanotin Creppin* hautelicheur, fil inlegitime de feu Gille Creppin, a esté receu a bourg. nouvel....

Paroisse St Obert : *Jehan Monstoille* hautelicheur a esté receu a bourg. nouvel....

1434. Paroisse Ste Croix : *Jehan Maulone* hautelicheur, fil de Regnault, me bourg....

1435. Paroisse Ste Croix : *Pier Troncquel* hautelicheur, fil de feu Pierot Troncquel, me bourg....

Paroisse St Aubert : *Pier Testart* hautelicheur, fil de Gillot Testart, me bourgois....

Paroisse St Aubert : *Caisin Bracquet* hautelicheur, fil Mahieu Bracquet....

Paroisse St Jehan : Jehan Lermitte.... *Hanotin Ler-*

mitte, fil du dit Jehan. *Nich. Jacotin du Mur* hautelicheur....

Paroisse St Nicolas: *Quentinet* (?) *Sorel* hautelicheur, fil Jehan Sorel cordewanier, mᵉ bourgois....

Paroisse St Jury (St Géry): *Colin le Camus* hautelicheur, fil de feu Jaquemart le Camus....

Paroisse de le Magdalene: *Jacotin du Mur* hautelicheur, fil de feu Simon du Mur de Melcastel, mᵉ bourg....

1436. Paroisse St Jehan: *Jehan Julien* hautelicheur, fil de *Jeh. Julien* hautelicheur, mᵉ bourg....

1437. Paroisse St Nicolas: *Remy Truye* hautelicheur, fil de *Noel Truye* hautelicheur....

(Mis plus haut sans désignation, année 1432.)

1438. Paroisse Ste Croix: *Mahieu Joly dit le Vert* hautelicheur a esté receu a bourgaige sans finance... etc.

1439. Paroisse St Nicolas: *Aubert de St Ylaire* haultelicheur (*sic*) a esté receu a bourg. sans finance....

1440. Paroisse Ste Croix: Demiselle de Caucourt, vefve de feu *Jaqm. Cosset* haultelicheur, a recréanté.... etc

1441 et 1442. 0.

1443. Paroisse Ste Croix: .... *Nˢ* (?) *Fere* hautelicheur bourg....

Paroisse St Jehan: *Nicaise le Personne* hautelicheur..

1444 et 1445. 0. — Cette absence *apparente* de réception de hautelicheurs dans ces deux années, comme plus haut et plus bas, ne prouve rien: car, à partir de cette époque, on ne met plus aussi régulièrement *la profession* des récipiendaires qu'on l'avait fait jusqu'alors.

1446. Paroisse Ste Croix : Gillot Fere, fil de feu *Jehan Fere* haultelicheur en son vivant bourg. a recréanté.... etc.

L'année 1447 manque.

1448. Paroisse Notre Dame : Martinet de Chocques, filz de *Baudin de Chocques* hautelicheur bourg. a recréanté le bourgoisie.... etc.

Paroisse de le Magdelaine : Jehan de Laire (?), filz de *Bertran de Laire* (?) hautelicheur bourg. a recréanté.... etc.

1449. 0.

1450. En lan de grace mil iiij[c] l, fut la loy renouvellee et furent nommes Guillaume Le fevre maieur, Pierre de Moncheaux, Robert Le fevre, *Jehan Cosset*, Martin Hollande....

1451. Paroisse St Jury : *Jehan Larguete* haultelicheur, fils de feu Baudin, a recréanté.... etc.

1452. Paroisse Notre Dame : *Anthonin Coine* haultelicheur, fil de feu Piere Coine bourg....

1453. 0.

1454. Paroisse St Aubert : Colin de Gamans, fils de *Jehan de Gamans* haultelischeur (*sic*), a recréanté... etc.

1455. Paroisse Ste Croix : *Robert de Fampoux* hautelicheur a esté recu a bourgoys.... etc.

Paroisse St Jury : *Jenynot de le Planque* hautelicheur, filz de Jehan de le Planque, en son vivant caucheteur, bourg. a recréanté.... etc.

1456, 1457 et 1458. 0.

1459. Paroisse Notre Dame : *Brisset Despaigne* haultelicheur (avec deux autres) ont esté receus en la bourgoisie.... etc.

1460. 0.

1461. Paroisse Notre Dame : *Jacquet de Dours* haultelicheur (et deux autres) ont esté receus en la bourgoisie par finance.... etc.

1462. Paroisse Ste Croix : *Jehan Mauloe* haultelicheur, fils de Jehan Mauloe bourgois....

Ibid. *Gabriel de Cotignyes* haultelicheur a esté receu.... etc.

1463 et *1464*. 0.

1465. Paroisse Notre Dame : *Henry de Lannoy* hautelicheur (et un autre) ont esté receus en la bourgoisie.... etc.

1466. 0.

1467. Paroisse Ste Croix : *Jacquemin Wyon* haultelicheur a esté receu.... etc.

1468 et *1469*. 0.

1470. Paroisse Ste Croix : *Willefan de le Planque* haultelicheur a esté receu ... etc.

Paroisse de le Cappelette : Martinot de Fampoux, filz de feu *R*[t] *de Fampoux* haultelicheur (voir plus haut, année 1455), a recréanté.... etc.

1471 à *1477*. 0.

1478. Paroisse St Estève : Marie de Beaucamp, vefve de feu *Riflart Gallebran* haultelicheur, a recréanté... etc.

1479. 0. *1480* et *1481* manquent. *1482* n'a qu'une demi-page. C'était l'époque lamentable d'Arras, la persécution de Louis XI ! En *1483*, au lieu de la formule ordinaire et du nom d'Arras, on lit : « Au mois de septembre.... cette ville de FRANCHISE », nom nouveau imposé par Louis XI.

Il n'y a plus de titres dans ces trois années, c'est un désordre complet. En *1484*, la loi est renouvelée le « second jour de may.... » et la ville a repris son nom *Arras*.

1485. Paroisse Ste Croix : *Reynaudin de Mailly* haultelicheur a esté receu a la bourg.... etc.

1486. 0.

1487. Paroisse St Estève : *Loyset de Queant* haultelisseur, fils de feu.... de Queant, a recréanté.... etc.

1488 à *1492*. 0.

1493. Paroisse Ste Croix : Petit Jehan de Vilers sayeteur, filz de feu *Jaques de Vilers* haultelicheur, a recréanté.... etc.

1494 à *1501*. 0.

1502. Paroisse Ste Croix : Jehanne Danner, vefve de feu *Jehan de St Ylaire* haultelicheur (différent de celui qui est cité plus haut, ce qui prouve que *tous* n'y sont pas), a recréanté.... etc.

Dans les années qui suivent on ne met presque jamais plus *la profession* de ceux qui se font recevoir ou recréanter. On se contente de mettre : *un tel, fils d'un tel,* ou plus souvent : *natif de tel endroit, a esté receu....* etc. C'est une forme de rédaction toute différente de celle d'autrefois. Il n'y a guère d'exception que pour la profession de *sayeteur,* qui est très-souvent mentionnée.

1509. Paroisse St Géry : Martin de Villers sayeteur, de (*sic*) *Robert hautelisseur,* a recréanté.... etc.

1510 à *1513*. 0.

1514. Paroisse St Aubert : Demiselle Jehenne du Carme

vefve de feu *Jehan Walois* en son vivant *haute-lisseur....*

1515 à 1523. 0.

Tout ce qui précède est tiré des deux premiers volumes du *Registre aux Bourgeois.*

Dans le troisième volume, qui va de 1524 à 1568, je n'ai trouvé que les deux noms suivants:

1529. *Pasquier de Mailly* tapissier.

1534. *Thomas Sarrazin* tappisier.

Au reste, il n'y a presque plus d'indication de profession. C'est de plus en plus un registre *à finances,* sans ordre, sans esprit de suite, sans caractère historique. Il m'a semblé assez peu utile de voir les suivants, qui continuent le même système. J'ai vu seulement le dernier, tome IX, qui va depuis le 13 janvier 1775 jusqu'au 12 avril 1791. Il n'y a plus de profession indiquée, plus de mention de rien, si ce n'est, par ci par là, une chose insignifiante. C'est purement et simplement un livre *de finances.* A la marge, les indications anciennes de la paroisse sont remplacées par ces mots : *gratis,* ou bien : 6^{l}, 12^{l}, 18^{l} etc. C'est d'un positivisme parfait.

En résumé, pour un siècle ou environ, bien qu'avec des lacunes nombreuses, nous avons pu dresser une liste authentique, officielle, de soixante-dix artistes, maîtres reçus bourgeois, ce qui suppose une quantité considérable d'ouvriers et apprentis, à Arras et dans les environs, car on sait que tout autour d'Arras on s'occupait de ces travaux, à quinze et vingt kilomètres à la ronde. Cette liste pourra servir de point de départ pour des

études ultérieures, pour des constatations de provenance, par exemple. Donnons-la sous une forme facile, la forme alphabétique.

B

Henriet de Bavaincourt.
Gillet Béghuin.
Lucas Bernart.
Jacotin Bertran.
Pier Blassel.
Tassart Boucaut.
Caisin Bracquet.
Vinchen de Bourgongne.

C

Hanotin Camp.
Regnaudin de Canleur.
Robert de Chernay.
Baudin de Chocques.
Baudin de Choques.
Anthonin Coine.
Jaqm. Cosset.
Jehan Cosset.
Jehan Coulerier.
Hanotin Creppin.
Gabriel de Cotygnies.

D

Willes Doisemont.
Brisset Despaigne.
'acquet de Dours.

F

N[s] Fere.
Jehan Fere.
Robert de Fampoux. } Sans doute le même.
R[t] de Fampoux.

G

Jehan de Gamans.
Jehan Godeffroy.
Hanotin Godin.
Rifflart Gallebran.

J

Mahieu Joly, dit le Vert.
Jehan Julien, le père.
Jehan Julien, le fils.

L

Bertran de Lattre.
Bertran de Laire.
Henry de Lannoy.
Jehan Lermite.
Hanotin Lermite.
Jehan Larguete.
Colin le Camus.
Hanotin le Fiel.
Nicaise le Personne.

M

Raynaudin de Mailly.
Pasquier de Mailly.
Jehan Mauloe ou Maulone, le père
Jehan Mauloe ou Maulone, le fils.
Jehan Monstoille.
Nich. Jacotin du Mur.
Jacotin du Mur, fils du précédent.

P

Jehan Patequin.
Andrieu Paiien.
Jehan de le Porte.
Jenynot de le Planque.
Willefan de le Planque.

Q

Loyset de Quéant.

R

Guyot de Relly.
Hanotin Robicquel.

S

Quent. Sorel.
Thomas Sarrazin.
Aubert de Saint-Ylaire.
Jehan de Saint-Ylaire.

T

Pier Testart.
Pier Troncquel.
Loyet Truye.
Noel Truye.
Remy Truye.

V

Jacques de Vilers.
Robert de Vilers.

W

Jehan Walois.
Jacquemin Wion.
Jehan Wion.

CATALOGUE

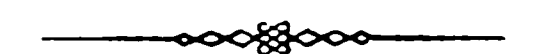
de la

BIBLIOTHÈQUE

de

L'ACADÉMIE D'ARRAS

Telle qu'elle était en 1791.



La Bibliothèque de l'Académie d'Arras était autrefois fort considérable et riche en bons livres et manuscrits précieux. Nous avons retrouvé dans les Archives du Pas-de-Calais le Catalogue de cette Bibliothèque et nous le publions. On en rencontre un peu partout aujourd'hui les livres imprimés, surtout à Arras et à Boulogne. On les reconnaît aux inscriptions imprimées en lettres d'or sur les plats des volumes : *Société littéraire d'Arras*. Quant aux manuscrits, nous dirons plus loin où ils se trouvent.

E. V.

PROCÈS VERBAL des livres, médailles et autres effets scientifiques de la bibliothèque de la cidevant Académie d'Arras.

Nous Commissaires nommés par le district d'Arras pour la confection du catalogue des livres provenans des différentes bibliothèques des émigrés, des cidevant chapitres et maisons religieuses supprimés etc. nous sommes transportés à l'endroit des scéances de la cidevant Académie d'Arras accompagnés du citoyen Cornille administrateur du district, où après la reconnoissance et la levé des scellés apposés aux différentes places renfermans les livres et autres objets appartenans à la bibliothèque de la cidevant Académie, et dont le procès verbal a été signé par ledit citoyen Cornille, le concierge et nous, nous avons procédés à la confection du catalogue des livres de ladite bibliothèque. Nous avons trouvés deux mils neuf cents treize volumes tant reliés que brochés, non compris les gazettes et journaux réunies par paquets et dont nous avons fait le catalogue, plus trois volumes in folio de papier blanc en forme de registres.

Nous avons trouvés en outre cinquante cinq cartes géographiques et soixante dix plans et tables chronologiques et historiques dont une partie sur toille avec des

rouleaux, vingt huit petits tableaux encadrés, une boussole montée en cuivre, deux globes et deux sphères, une baromètre et thermomètre, cinq tableaux dont quatre à cadre dorés, un portrait et son cadre en bronze, vingt neufs tiroirs renfermans différens objets d'histoire naturelle, plusieurs vases antiques, un médaillier renfermans en plusieurs boëttes, tiroirs et paquets sçavoir : vingt médailles ou pièces de monoies anciennes d'or, trois cents cinquante huit en argent, deux en argent doré, deux mils six cents soixante quatre en bronze, métail, étein et plomb, trois cents trois en carton plombé.

Fait à Arras le vingt six prairiale l'an deuxième de la République françoise une et indivisible.

ISNARDI, PREVOST,
Com. adj.

CATALOGUE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

de la

BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE D'ARRAS

A

838. Coriolan, tragédie par ABEILLE.— Paris, Barbier, 1676, in-16.

895. Table des monnoies courantes dans les quatre parties du monde avec leur valeur réduite en espèces de France, par ABOT de Bazinghen.— Paris, Lacombe, 1767, in-16.

74. Histoire de l'ACADÉMIE des Inscriptions. — Paris, Imprimerie royale, 1736, in-4°, 43 vol.

579. Dictionnaire de l'ACADÉMIE françoise, 3e édition.— Paris, Coignart, 1740, in-fol., 2 vol.

915. Pièces ACADÉMIQUES, in-4°.

724. Grammaire françoise philosophique, ou traité complet sur la physique, sur la métaphysique et sur la rhétorique du langage qui règne parmi nous dans la société, par d'AÇARD. — Genève et à Paris, chez Moreau, 1760, in-12.

166. Histoire de l'origine et du progrès des revenus ecclésiastiques, par Jérôme ACOSTA.— Francfort, Arnaud, 1703, in-12.

612. Le Mentor moderne, ou discour sur les mœurs du siècle, traduit de l'anglois du Guardian d'ADISSON, Stelle et autres. — Rouen, Ferrand, 1725, in-12, 3 vol.

157. Pauli ÆMILII Veronensis de rebus gestis francorum. — Parisiis, in œdibus ascensii, 1524, pt in-fol.

847. Fabularum ÆSOPIARUM libri quinque.— Glasguæ, Foulis, 1754, in-12.

43. Mémoires d'AGRICULTURE, d'économie rurale et domestique, années 1785 et 1786. — Paris, Jorry, in-8°, 6 vol., fig.

35. Mémoires sur l'AGRICULTURE du Boulonnois et des cantons maritimes voisins. — Boulogne, Dolet, 1784, in-8°.

631. Philosophie rurale ou économie générale ou politique d'AGRICULTURE. — Amsterdam, 1763, in-12, 3 vol.

630. L'AGRONOMIE et l'industrie, ou les principes des arts et metiers réduits en pratique. L'industrie ou les principes du commerce réduits en pratique. — Paris, Despilly, 1661, 6 vol. in-18, planches.

259. AIMOINI monachi, qui antea annonii nomine editus est historiæ francorum, libri V. — Parisiis, Wecheli, 1567, in-12, 2 exempl.

92. Histoire de Ferdinand ALVAREZ de Tolede, premier du nom, duc d'Albe. — Paris, Jean Guignard, 1698, in-12, 2 vol.

743. Emmanuelis ALVARI grammatica, scive institutionum linguæ latinæ, liber; et de arte Rhetorica libri tres ex Aristotele, Cicerone et Quintiliano præcipue de prompti, auctore Cypriano Foarez.—Duaci, Mairesse, 1690, p. in-12.

873. Les AMANTS inquiets, parodie de Thetis et Pelée.— Paris, la veuve Delormel, 1751, in-12.

621. Mémoires touchant les AMBASSADEURS et les ministres publics. — Cologne, Pierre Marteau, 1677, in-12.

529. L'AMI des hommes ou traité de la population. — Avignon, 1756, in-12, 5 vol.

807. Nouveaux AMUSEMENS du cœur et de l'esprit. — Lahaye, Chastelain, 1737, in-12, 4 vol.

128. Vies des hommes illustres de Plutarque, par AMYOT. — Paris, Montereuil, 1587, in-12, 2 vol.

548. ANECDOTES françoises depuis l'établissement de la monarchie jusqu'au regne de Louis XV. — Paris, Vincent, 1768, in-12, 1 vol. gr. pap.

107. Bibliotheque litteraire du Maine, par ANSART.— Chalons, Paires, 1784, in-8°.

118. Eloge de Charles Quint par dom ANSART, bénédictin. — Paris, Barbon, 1774, in-8°.

125. Histoire de saint Maur, abbé de Glanfeuil, par ANSART. — Paris, Edme, 1712, in-12.

156. Dialogues sur l'utilité des moines rentés, par André Josep. ANSART. — Paris, Desventes, 1769, in-12, mar. Rou., doré sur tranche.

157. Le manuel des pelerins de sainte Reine d'Alise, par André J. ANSART.—Paris, la veuve Hérissant, 1780, in-12.

164 L'esprit de saint Vincent de Paul, par André Josephe ANSART. — Paris, Nyon, 1780, in-12.

212. Histoire de saint Fiacre et de son monastère, par André Jos. ANSART. — Paris, Herissant, 1784, in-12.

213. Histoire de sainte Reine d'Alise et de l'abbaye de Flavigny, par André Josephe ANSART.— Paris, Herissant, 1783, in-12.

850. Philoctecte, ou voyage instructive et amusant, avec des réflexions politiques, militaires et morales, par ANSART. — Paris, de Poilly, 1737, in-12.

459. Histoire généalogique et chronologique de la Maison de France, des pairs, grands officiers, etc., par le P. ANSELME, et continuée par DUFOURNI. — Paris, 1726. in-fol., 9 vol.

710. Principes de la grammaire française, par l'abbé ANTONINI. — Paris, Duchesne, 1753, in-12.

920. Le triomphe d'ANVERS fait en la susception de Philips prince d'Espaigne. — Anvers, Coeck d'Allort, 1550, in-4°, fig.

324. Table généalogique de l'état des ARCHEVECHÉS, evechés, abbayes et prieurés à la collation du roy, et leurs revenus. — Paris, Boudet, 1743, gr. in-8°.

291. Histoire de Bretagne, par Bertrand d'ARGENTRÉ. 3e édition. Revue par Charles d'ARGENTRÉ.— Paris, Cuon, 1618, in-fol.

764. La poétique d'ARISTOTE, contenant les règles les plus exactes pour juger du poëme héroïque, et des pièces de théâtre, la tragédie et la comédie, traduite en françois avec des remarquables critiques sur tout l'ouvrage, par DACIER. — Amsterdam. Covens et Mortier, 1733, in-12.

570. Corpus magnorum moralium ARISTOTELIS Gerardo Rufo interprete et interpretatione Georgii Vallæ.— Parisis, Colinœus, 1522, in-fol.

178. Histoire des Juifs, écrite par Flavius JOSEPH, sous le titre d'antiquités judaïques, traduite sur l'original grec : Revue sur divers manuscrits, par ARNAULD d'Andilly. — Amsterdam, Gallet, 1700, in-fol. f. Suit : His-

toire de la guerre des Juifs contre les Romains, et la vie de Joseph, écrite par lui-même.

917. Chronique de la ville d'ARRAS. — Arras, Nicolas, 1766, in-4°, broch.

923. ARRÊTS, discours, mandemens. — In-4°, 2 vol.

230. ARRIANI Nicomedensis, novi Xenophontis appellati, de rebus gestis Alexandri libri octo Bartolomeo Fario interprete. — Bāsileæ, 1539, in-16, grœcé et latiné.

659. ARRIANI ars tactica periplus Pontis Euxini etc., ex recensione et museo Nicolai Blancardi. — Anstelodami, Waerbergus, 1683, in-8°, grœcé et latiné.

912. Mercurii Gallo Belgici succenturiali, sive verum in Gallia et Belgio polissimum gestarum, auctore Golardo ARTHUS Dantiscano. — Franco Furti, 1613, in-12.

382. Discours abrégé de l'ARTOIS, membre ancien de la Couronne de France et de ses possesseurs. — 1640, in-4°.

913. Coustumes générales du comté d'ARTOIS, coustume de Béthune, Lens, Saint-Omer et Saint-Pol. — Arras, Bourgeois, 1553, in-12, goth.

29. Histoire universelle de d'AUBIGNÉ. — Maille Moussat, 1616, in-fol., 2 vol.

407 Declaratio causarum, ob quas Belgium gravissimis præmitur calamitalibus, cum demonstratione remedii adversus easdem efficacissimi, auctore Petro à S. AUDOMARO. — Coloniæ Cholinus, 1582, in-12.

227. Sex. AURELII VICTORIS historiæ romanæ breviarium. — Antuerpiæ Plantin, 1579, in-12, fig.

117. Relation des différens arrivés en Espagne entre Jean d'AUTRICHE et le cardinal Nitard. — Cologne, Marteau, 1677, in-12, 2 to. en I vol.

B

795. Francisci Baconi operum moralium et civilium tomus. — Londini, Griffinus, 1538, in-fol.

78. Jugemens des Sçavans sur les principaux ouvrages des auteurs, par Adrien Baillet, revus par Lamonnoye. — Paris, Charles Leclerc, 1722, gr. in-4°, 7 vol.

188. De institutione historiæ universæ et ejus cum jurisprudentia conjonctione Libri II, Francisci Balduini. — Parisiis, Wechelum, 1561, p. in-4°.

635. Le vrai point d'honneur à garder en conversant pour vivre honorablement et paisiblement avec un chacun, par le P. Antoine de Balinghem. — Saint-Omer, Boscard, 1615, in-12.

337. Histoire généalogique de la Maison d'Auvergne, par Baluze. — Paris, Dezallier, 1708, in-fol. mag., 2 vol.

192. Les commentaires de Jules César, et les annotations de Blaise de Vigenere, avec les parallèles de César et d'Henry IV, de nouveau illustrez de maximes politiques, par Antoine de Bandole. — Paris, Rebuffé, 1625, in-4°.

490. Histoire générale d'Allemagne, par le P. Bane. — Paris, Charles Delespine, 1748, gr. in-4°, 10 tomes en 2 vol., cartes.

846. La mythologie et les fables expliquées par l'histoire, par l'abbé Banier. — Paris, Briasson, 1738, in-12, 8 vol.

160. Journal d'un voyage autour du monde fait par Banks et Solander, depuis 1768 jusqu'à 1771, pour servir de supplément à celui de Bougainville, traduit de

l'Anglois, par de Fréville. — Paris, Saillant et Nyon, 1772, in-8°.

842. Tragédies et autres poësies de Mlle Barbier. — Leide, Bouduoin, Jannon, Vanderaa, 1719, in-12, fig.

359. Chroniques des ducs de Brabant, composées par Adrian Barlande. — Anvers, Vrints, 1603, in-fol., fig.

374. Hadriani Barlandi Hollandiæ comitum et historia et icones. — Lugduni Batavorum, Plantin, 1584, in-fol.

376. Ducam Brabantiæ chronica Adriani Barlandi etc. —Antuerpiæ in officinâ Plantinianâ apud Moretum. 1600, in-4°.

481. Marie de Médicis entrant dans Amsterdam, traduicte du latin de Gaspar Barleus.— Amsterdam, Blaeu, 1638, in-fol., fig.

365. Topographia historica Gallo-Brabantia, auctore Jacopo Barone. — Amstelœdami, Allard, 1692, in-fol., fig.

207. Abrégé des annales ecclésiastiques de Baronius, traduit par Chaulmer. — Paris, Cochart, in-12, 10 vol.

576. Basilica Carolina Manhemii Palatina in metropoli ædificata. — 1756, in-fol. fig. Manhemii.

353. Annales des Provinces unies, depuis les négotiations pour la paix de Munster : avec la description historique de leur gouvernement, par Basnage. — La Haye, Levier, 1719, in-fol. fig.

260. Les Batailles mémorables des François depuis le commencement de la monarchie. — Amsterdam, Gallet, 1696, in-12, 1er tome.

293. Histoire de Bretagne avec les chroniques des Maisons de Vitré et Laval, par Pierre le Baud, ouvrage augmenté par d'Hozier. — Paris, Alliot, 1638, in-fol.

394. Histoire des guerres de Flandres, traduite de l'italien en françois, par Michel BAUDIER. — Paris, Chappelet, 1618, in-4°.

10. Dictionnaire historique et critique de Pierre BAYLE, 5e édition. Revue, corrigée et augmentée de remarques critiques avec la vie de l'auteur, par Desmaizeaux. — Amsterdam, 1734, gr. in-fol. 5 vol.

864. Recherches sur les theatres de France depuis 1161, par de BEAUCHAMPS. — Paris, Prault, 1735, in-12, 3 vol. cart.

808. Amusemens littéraires ou correspondance politique, historique et galante pour l'année 1738, par de la Barre de BEAUMARCHAIS.— Francfort, Varrentropp, 1739, in-12, 2 vol.

305. Recueil historique, chronologique et topographique des archevechés, evechés, abbayes et prieurés de France, par BEAUNIER.—Paris, Mesnier, 1726, in-4°, 2 vol.

505. Mémoires de BEAUVEAU pour servir à l'histoire de Charles IV. — Cologne, Pierre Marteau, 1690, in-12.

657. L'esprit des BEAUX-ARTS. — Paris, Bauche, in-12, 2 vol.

727. Grammaire générale ou exposition raisonnée des elemens necessaires du langage, pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues, par BEAUZÉE. — Paris, Barbon, 1767, in-8°, 2 vol.

93. Les délices de la grande Bretagne et de l'Irlande, par James BEEVERELL.—Leide, Vanderaa, 1727, in-12, tom. 2, 3, 5, 6, 7, 8, fig.

240. Les chroniques et annales de France, dés l'origine des François et leur venues es Gaules, par François de BELLEFOREST. — Paris, Cavellat, 1585, in-fol. 2 exempl.

241. Les grandes annales et histoire de France, dès la venue des Francs en Gaule, jusqu'au regne de Henri III, par Francois de BELLEFORET. — Buon, 1579, in-fol. 2 vol. fig.

90. Histoire générale d'Espagne, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à présent, tirée de Mariana et autres auteurs, par l'abbé de BELLEGARDE. — Paris, Moreau, 1723, in-12, fig.

794. Les metamorphoses d'Ovide, avec des explications à la fin de chaque fable, traduction nouvelle par l'abbé de BELLEGARDE. — Paris, Brunet, 1701, in-12, 2 vol.

916. Mémoires historiques : I. sur la maison de Couci, II. sur la véritable aventure de la d. de Faiel, III. sur Eustache de St Pierre, par de BELLOY. — Paris, Delalain, 1770, in-12.

825. Metamorphoses d'Ovide en rondeaux, imprimés avec figures, par BENSERADE. — Paris, Imprimerie royale, 1676, gr. in-4°.

447. Histoire générale des guerres de Flandre, par BENTIVOGLIO. — Paris, Promé, 1669, p. in-12.

938. Les soirées provençales ou lettres sur la Provence, par BÉRENGER. — Paris, Nyon, 1786, in-16, 3 vol.

883. Œuvres diverses de Cyrano BERGERAC. — Paris, de Sercy, 1681, in-12, 2 vol.

60. Histoire des grands chemins de l'empire Romain, contenant l'origine et les progrès. par Nicolas BERGIER. — Paris, Morel, 1622, in-12.

702. Elémens primitifs des langues, par BERGIER. — Paris, Broclas, 1764, in-12.

333. Abrégé de l'histoire de France, par BÉRIGNÉ, en vers. — Paris, Pepingue, 1714, in-12.

102. Choix des mémoires et abrégé de l'histoire de l'Académie de BERLIN. — Berlin, Haude, 1761, in-12, 4 vol.

317. Annales de Calais et du pays reconquis, par BERNARD.— Saint-Omer, Carlier, 1715, in-4°.

821. Florus Gallicus, sive verum a veteribus Gallis bellogestarum epitome, authore Petro BERTHAULT. — Paris, Libert, 1632, in-24.

9. Theatri geographiæ veteris, tomus prior, in quo. cl. Ptol. Alexandrini geographiæ libri VIII, grœcé et latinė. Grœca ad codices palatinos collata aucta et emendata sunt. Latina infinitis locis correcta opera Petri BERTII. — Lugduni Batavorum, Elzevirius, sumptibus Hondii, 1618, in-fol., cart., fig.

140. Concilia generalia et provincialia, grœca et latina quæ reperiri potuerunt omnia. Opera et studio Severini BINII). — Lutetiæ, Morelli, 1636, in-fol. parv., 9 vol.

420. La vie de Jeanne BISCOT, fondatrice des filles de Sainte-Agnès d'Arras.—Valenciennes, Henry, 1692, in-12.

903. Traité historique des monnoies de France, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à présent, par le BLANC. — Paris, Ribou, 1703, in-4°, planches.

453. Les présidens au Mortier du Parlement de Paris, par François BLANCHARD. — Paris, Besogne, 1646, in-fol., fig.

748. Traduction nouvelle des œuvres de Virgile, avec des nottes et des discours préliminaires, par le BLOND. — Paris, Lesclapart, 1782, in-12, 3 vol. lat. et franc.

454. Genealogiæ francicæ plenior assertio, auctore Davide BLONDELLO. — Amstelœdami, Blaeu, 1654, in-fol. parv., tom. II.

363. Descriptio publicæ gratulationis, spectaculorum et ludorum in adventu principis Ernesti, an. 1599. — Antuerpiæ editorum, omnia à Johanne Bochio. Antuerpiæ ex officina Plantinianâ, 1595, in-fol., fig.et musique.

564. Les six livres de la république de J. Bodin, Angevin. — Paris, Dupuis, 1577, in-fol.

811. Le petit prophete de Boehmischbroda. — Sans nom de ville, d'imprimeur, ni datte, in-8°.

669. Pensées choisies de Boileau, sur différents sujets de morale. — Paris, Cailleau, 1734, in-12.

964. Œuvres de Nicolas Boileau Despreaux, avec des éclaircissemens historiques. Enrichies de gravures par B. Picart. — Amsterdam, Changuion, 1729, in-12, fig. tom. 2, 3 et 4.

871. Pieces de theatre par de Boissy. — Paris, Prault, 1737, in-8°.

557. Traité des monoyes, de leurs circonstances et dépendances, par Jean Boizard. — Paris, Jean-Baptist Coignart, 1692, in-12.

146. Sermons de Jacques-Benigne Bossuet. — Paris, Boudet, 1772, in-4°, 3 vol.

215. Discours sur l'histoire universelle, par Bossuet. — Paris, David, 1730, in-12, 2 vol.

23. Commentaire sur la loi des douze tables, par Bouchaud. — Paris, Moutard, 1787, in-quarto.

509. Les Mœurs des Germains, et la Vie d'Agricola, par Tacite, avec des nottes sur le sens et le style de Tacite, par Boucher. — Amsterdam et se trouve à Paris chés de Monville, 1776, in-12.

308. Les Annales d'Aquitaine, faits et gestes des rois de France et d'Angleterre, pays de Naples et de Milan

jusqu'en l'an 1540, par Jean Bouchet. — Paris, Delaporte, 1540, in-4°, goth.

470. Histoire généalogique de la maison de Courtenaye, par Bouchet. — Paris, Preweray. 1661, in-fol. gr. fig.

44. Plaidoyers littéraires panégyriques et oraisons funébres, par le Boucq.— Paris, Nyon, 1788, in-12, 2 vol. broch.

713. Dictionarium universale latino gallicum ex omnibus latinitalis auctoribus, summâ diligentiâ collectum, auctore Joanne Boudot. Rothomagi-Lallement.—Parisiis. Barbou, 1771, in-8°.

180. Histoire des guerres et des négociations qui précédèrent le traité de Wesphalie, par le P. Bougeant. — Paris, Musier, 1767, in-4°, 3 vol.

767. Les amours d'Enée et de Didon, par Bouhier. — Paris, Coignard, 1742, in-12.

733. Remarques nouvelles sur la Langue françoise, 3e édition, par Bouhours.—Paris, Josse, 1692, in-12, 2 vol.

815. Les entretiens d'Aristide et d'Eugène, par Bouhours.— 3e édition, Paris, Mabre Cramoisy, 1671, in-12.

287. Histoire de l'abbaye de Saint Germain des Prez, par dom Bouillart, bénédictin. — Paris, Dupuis, 1724, in-fol. fig.

272. Etat de la France, par Boulainvilliers. — Londres, Woode et Pælmer, 1737, in-12, 6 vol.

556. Essais sur la noblesse de France, contenant une dissertation sur son origine et abaissement, par de Boulainvilliers. — Amsterdam, 1732, in-12.

619. Traité de la cause et des effets de l'électricité, par Boulanger. — Paris, la veuve David, 1750, in-8°, fig., doré sur tranche.

232. Recueil des historiens des Gaules et de la France, par Martin BOUQUET. — Paris, 1738. in-fol., 13 vol.

126. Histoire de Marie de BOURGOGNE, femme de Maximilien, empereur. — Amsterdam et à Paris chés Le Clerc, 1757, in-12.

301. Essai sur l'histoire des premiers rois de BOURGOGNE, et sur l'origine des Bourguignons. — Dijon, Frantin, 1770, gr. in-4°, cart., fig.

965. Theatre de BOURSAULT. — Paris, la Compagnie, 1746, in-12, 3e partie.

415. Le guide des Pays-Bas, par le père BOUSSINGAULT. Paris, Jean Cochart, 1677, in-16.

387. Histoire de la ville de Mons ancienne et nouvelle. par Joseph de BOUSSU. — Mons, Varret, 1725, in-4°, fig.

105. Catalogue des livres du cabinet de BOZE. — Paris, Martin, 1753, in-12.

343. Le theatre de la noblesse du BRABANT. — Liége, Broncaert, 1705, p. in-4°.

417. Description abrégée géographique et historique du BRABANT hollandois, et de la Flandre hollandoise. — Paris, Laurent, d'Houry, etc, 1748, in-12, plans.

768. La Pharsale de Lucain, ou les guerres civiles de César et de Pompée, en vers françois, par de BREBEUF. — Paris, Cochart, 1682, in-12, fig.

860. Les œuvres diverses de BREBEUF. — Sans date, ni nom de ville et d'imprimeur, in-12.

321. Histoire de BRETAGNE. — In fol. goth., le frontispice et le dernier feuillet manquent.

31. Le triomphe du nouveau monde, réponses académiques formant un nouveau sisteme de confédération,

par Brun. — Paris, la veuve Herissant, 1785, in-12, 2 tomes en 1 vol.

145. Histoire critique des pratiques superstitieuses qui ont séduit les peuples et embarrassé les sçavans, par Pierre le Brun.—Amsterdam, Bernard, 1733, in-8°, 4 vol.

56. Nouvel examen de l'usage général des fiefs en France pendant les 11, 12, 13 et 14e siecles, par Brussel. — Paris, Leclerc, 1739, in-4°, 2 vol.

609. Les caracteres de Theophraste, traduits du grec, avec les caracteres et les mœurs de ce siecle, par de la Bruyeres. — Amsterdam, Wetstein, 1720, in-12, 3 vol.

2. Le grand dictionnaire geographique, historique et critique, par Bruzen de la Martiniere.— Paris, Le Mercier, 1739, gr. in-fol. 6 vol.

303. Histoire de la vie et du regne de Louis XIV, publiée par Bruzen de la Martiniere.— La Haye, Vanduren, 1740, gr. in-4°, 5 vol., fig.

371. Œgidii Bucherii belgium romanum ecclesiasticum et civile. — Leodii, Henrici et Joannis Hoviorum, 1655, in-fol., pap. reg.

373. Œgidii Bucherii é soc. jes. belgium romanum ecclesiasticum et civile. — Leodii, Hovius, 1655, in-fol.

201. Geographie universelle, par Buffier. — Paris, Giffart, 1736, in-12, cart.

707. Grammaire françoise par le P. Buffier. — Paris, Cordelet, 1741, in-12.

585. Histoire naturelle de Buffon. — Paris, Imprimerie royale, 1774, in-4°, 24 vol.

995. Histoire naturelle, générale et particulière du cabinet du roi, par Buffon. — Paris, Imprimerie royale, 1750, in-12, tom. 1, 2, 3 et 5e.

15. Académie des Sciences et des Arts, contenant les vies et les eloges historiques des hommes illustres qui ont excellés en ces professions depuis environ quatre siecles, parmi diverses nations de l'Europe, par Isaac BULLART.— Brusselle, Foppens, 1695, p. in-fol., 2 vol. fig.

578. Dictionnaire de la langue celtique, par BULLET. — Besançon, Daclin, 1750, in-fol., 3 vol., compris celui des Mémoires.

104. Bibliotheca Caroli BULTEAU, digestus a Gabriele Martin. — Paris, Giffart, 1711, in-12, 2 vol.

131. Catalogue de la bibliotheque de BURETTE.— Paris, Martin, 1748, in-12, 3 vol.

416. Nic. BURGUNDI historia Belgica, ab anno 1558. — Antuerpiæ, à Tongris, 1629, in-4°.

362. Trophés tant sacrés que profanes du duché de Brabant, par Christ. BUTKENS. — La Haye, Vanlom, 1724, in-fol., 2 vol., et 2 vol. pour le supplément, en tout 4 vol. fig.

668. Joannis BUXTORFI, Lexicon hebraicum et chaldaicum. — Basileæ, Koning, 1689, in-8°, hebr. et chal.

C

653. Leçons élémentaires d'astronomie geometrique et phisique, par de la CAILLE. — Paris, Guerin, 1746, in-8°.

670. La danse ancienne et moderne ou traité historique de la danse, par de CAHUSAC. — La Haye, Neaulme, 1754, in-8°.

678. Ambr. CALEPINI, dictionarium octo linguarum.— Parisiis, apud Viduam Chaudiere, 1606, in-fol.

452. Histoire de Lorraine, par dom CALMET, enrichie de cartes, de plans, de sceaux, de monnoys, de medailles, de monumens. — Nancy, le Seure, 1745, in-fol., 4 vol., pl. sce. mon, med. et monum.

499. La CAMPAGNE du roi en 1677. — Paris, Michallet, 1678, in-12.

500. La CAMPAGNE royale, ou le triomphe des armes de Sa Majesté, en 1667 et 1668. — Paris, Alliot, 1668, in-12.

820. Le mot et la chose, par CAMPAN. — 1752, in-12, broch.

840. Œuvres de CAMPISTRON. – Paris, la veuve Ribou, 1731, in-12, 2 vol.

902. Selectiora numismata in ære maximi moduli, e museo francisci de CAMPS. Concisis interpretationibus per Vaillant. — Parisiis, Dezallier, 1794, in-4°.

4. CANTATES à voix seule, par différens auteurs. Ouvrages de peu de valeur, mauvaise musique, copié à la main, in-fol.

184. Metropolitanarum urbium historia civilis et ecclesiastica, tomus primus, auctore Petro CANTELIO.— Parisis, Michallet, 1684, in-4°.

195. Le parfait CAPITAINE ou l'abrégé des guerres des Gaules des commentaires de César.— Paris. Houzé, 1636, in-4°, doré sur tranche.

738. Lettres sur la maniere de former le CARACTÈRE des jeunes gens. — Saint Omer, Boubers, 1780, in-12.

218. Traité de l'origine des CARDINAUX et particulierement des françois. — Cologne, ab Egmont, 1665, in-12.

105. Essai sur l'histoire des belles lettres, sciences et arts, par Juvenel de CARLENCAS.—Lyon, Duplain, 1740, in-12.

907. Alphabetum tironianum, seu notas tironis explicandi methodus, labore d. P. CARPENTIER. — Lutetiæ Parisiorum, Guerin, 1747, in-fol. max.

922. Histoire généalogique des Pays-Bas ou histoire de Cambray et du Cambresis, divisée en IV partie, par Jean le CARPENTIER. — Leide, 1664, in-4°, cart., plans et fig.

734. La rhetorique d'Aristote en françois, par François CASSANDRE. — Paris, Thery, 1675, in-12.

141. Joannis CASSIANI opera omnia, cum commentariis Alardi Gazœi. — Atrebati, JoanBp. et Guiliel. riverios, 1628, in-fol. parv.

— 584. Elemens d'astronomie, par CASSINI. — Imp. roy., 1740, in-4°.

—597. Table astronomique du soleil, de la lune, des planètes, etc., avec l'explication et l'usage de ces memes tables, par CASSINI.— Paris, Imprimerie roy., 1740, in-4°.

265. Les Mémoires de Michel de CASTELNAU. — Paris, Chappellet, 1621, in-4°.

956. Recueil de comedies, par du Perron de CASTERA. — Paris, Moreau, 1639, in-12, tome Ier.

416. Sacra Belgii chronologia, studio Joannis Baptistæ de CASTILLION. — Gandavi, Petri de Goesin, 1719, in-12, fig. pap. regl.

66. De la CASTRAMETATION et discipline militaire des anciens Romains. Sans nom de ville, d'imprimeur et datte, in-4°, fig.

191. Histoire romaine depuis la fondation de Rome, avec des notes historiques, critiques et geographiques, avec des gravures en taille douce, cartes geographiques et medailles, par CATROU et Rouillé. — Paris, Rollin, 1725, in-4°, 21 vol., le 1er manque.

755. CATULLUS, tibullus et propertius, accedunt fragmenta. Cornelio gallo inscripta. — Lugduni Batavorum, 1743, in-12, tr. dorée.

87. Histoire d'Eric roi de Suede, ecrite par Olof CELSIUS et traduite du suedois par Genet fils. — Paris, 1777, in-12, 2 vol., tra. dorée.

573. Histoire naturelle des quadrupedes ovipares, par de la CEPEDE. — Paris, Dethou, 1788, in-4°.

816. Lettres de De la CHAMBRE, avec ses epitres dédicatoires et ses prefaces. — 1653, in-12.

165. Morceaux choisis des prophettes, mis en françois par CHAMPION de Nilon. — Paris, Moutard, 1777, in-12, 2 vol.

5. Recueil de CHANSONS anciennes, sans nom d'auteur. mauvaise musique. — P. in-fol., manus. relié.

— 930. Effets de l'air sur le corps humain, considerés dans le son, ou discours sur la nature du CHANT. — Amsterdam, 1760, in-16, mar. R.

785. La pucelle ou la France délivrée, poëme héroïque, par CHAPELAIN. — Paris, 1656, in-24.

399. Histoire générale de la guerre de Flandres, par Gabriel CHAPPUIS. — Paris, Fouet, 1625, in-4°, 2 vol.

231. Histoire universelle de toutes nations et spécialement des Gaulois ou François, par Jacques de CHARRON. — Paris, Blaise, 1621, gr. in-fol., mar. R., tranche dorée.

852. La comtesse de CHATEAUBRIANT ou les effets de la jalousie. — Paris, Thomas Guillain, 1695, in-12.

905. Le temple des Muses, par Zacharie CHATELAIN. — Amsterdam, Chatelain, gr. in-fol., fig.

58. Le grand cabinet romain ou recueil d'antiquités romaines, avec les explications de Michel Ange de la CHAUSSE. — Amsterdam, L'honoré, 1706, in-fol., fig.

955. Le theatre italien de CHERARDI. — Paris, Witte, 1717, in-12, le 1er volume manque, 6 vol., fig., musique.

476. Histoire généalogique des maisons de Guines, d'Ardres, de Gand et de Coucy, par André du CHESNE.— Paris, Cramoisy, 1631, in-fol.

477. Histoire généalogique de la maison de Béthune, par André du CHESNE. — Paris, Cramoisy, 1639, in-fol., fig.

550. Les antiquités et recherches des viles, chateaux et places plus remarquables de toute la France, par André du CHESNE. — Paris, Bouillerot, 1647, in-8°.

307. Mémoires historiques sur la ville et seigneurie de Poligny, avec des recherches relatives à l'histoire de Bourgogne, et une collection de chartes intéressantes, par Félix CHEVALIER de Poligny. — Tour, le Saunier, 1767, gr. in-4°, 2 vol.

211. Histoire des ordres militaires ou des CHEVALIERS, tirée de plusieurs auteurs. — Amsterdam, Brunel, 1721, in-12, 4 vol.

203. Histoire du monde, par CHEVREAU. — Paris, Martin, 1690, in-12, 5 vol.

858. Chevrœana ou diverses pensées d'histoire, de critique, d'érudition et de morale, recueillies et publiées par CHEVREAU. — Amsterdam, Lombrail, 1700, in-12, 2 vol.

691. Nouvelle et parfaite grammaire françoise par le P. CHIFLET. — Paris, Ribou, 1700, in-12.

20. Vindiciæ hispaniæ, in quibus arcana regia, politica, genealogica publico pacis bono luce donantur, auctore Joanne Jacobo CHIFLETIO. — Antuerpiæ ex officinâ Plantinianâ Moreti, 1645, in-4°.

943. Anastasis Childerici I. sive thesaurus sepulchralis Tornaci nerviorum effossus et commentario illustratus, auctore Joan. Chifletio. — Antuerpiæ, ex officinâ Plantinianâ Moreti, 1655, in-4°.

572. Dictionnaire économique contenant divers moyens d'augmenter son bien et de conserver sa santé, par Noel Chomel. — Paris, Ganeau, 1718, gr. in-fol., 2 vol.

441. S.Belgici ordinis prædicatorum, collegit Franciscus Hyacintus Choquetius. — Duaci, Belleri, 1618, in-12, fig.

64. Discours de la religion des anciens Romains, par Guillaume du Choul. — Lyon, Rouille, 1556, in-4°, fig.

737. Traduction des partitions oratoires de Cicéron, avec la harangue de Cicéron de la divination contre Q. Cecilius. — Paris, de Bure, 1756, in-12.

617. L'heureux Citoyen. — Lille, Panckouck, et à Paris chés de Saint et Saillant, 1759, in-12.

594. Institutiones ac meditationes in grœcam linguam, Nicolao Clenardo authore. — Parisiis, Houzé, 1581, in-4°, tran. dorée.

144. Lettres sur le Clergé. — Londres, 1750, in-8°.

643. Caroli Clusii Atreb., aliquot notæ in garciæ aromatum historiam. — Antuerpiæ, Plantin, 1582, in-12.

667. Aromatum et simplicium aliquot medicamentorum apud indos historia. Latino sermone conversa et annotatiunculis illustrata a Carolo Clusio Atrebate. — Antuerpiæ, ex officinâ Plantinianâ apud viduam Moreti, 1593, in-8°, fig.

204. Philippi Cluverii introductionis in universam geographiam tam veterem quam novam libri VI. — Cadomi, Cuvelier, 1669, in-18.

921. Marci Antonii Coccii sabellici exemplorum libri decem. — Parisiis, le Preux, 1509, in-fol.

466. Histoire romaine depuis Auguste jusqu'à Constantin le Grand, et l'épitome de L. Florus depuis la fondation de Rome jusqu'à la fin de l'empire d'Auguste, par COEFFETEAU. — Paris, Cramoisy, 1621, in-fol.

270. Les commentaires de CŒSAR, d'une traduction nouvelle.— La Haye, Swart, 1743, in-12, 2 vol., cart., fig.

473. Julius CŒSAR de bello Galliæ, Suetonii duodecim Cæsares cum Beroald Marcique, item Sabellici commentariis et aliorum virorum doctorum annotationibus. — Lugduni, Frellonius, 1548, in-fol.

228. C. Jul. CŒSARIS commentariorum. — Parisiis, Demasnef, 1564, in-18.

506. Précis de l'histoire du Palatinat du Rhin, par COLINI. — Francfort et Leipzig, 1763, in-12.

326. Histoire des choses plus mémorables advenues depuis l'an 1130 jusqu'à notre siècle, par Pierre COLINS. — Mons, de Waudré, 1634, in-4°.

414. Histoire des choses mémorables advenues aux provinces belgiques depuis 1130 jusqu'à notre tems, par Pierre COLINS. — Mons, Waudré, 1634, in-4°.

316. Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, civile et militaire du Vermandois, par Louis-Paul COLLIETTE. — Cambray, Berthoud, 1771, in-4°, 3 vol.

445. La flamboyante COLOMNE des Pays-Bas ou les XVII provinces. — Amsterdam, Colom, 1636, forme oblong., cartes.

936. Discours abrégé de l'Artois, membre ancien de la Couronne de France et de ses possesseurs, par Auteuil COMBAULT. — 1640, in-4°.

632. Histoire du COMMERCE et de la navigation des peuples anciens et modernes. — Paris, Desaint, in-12, 2 vol.

334. Chronique et histoire composée par Philippe Commines, contenant les choses survenues sous le règne de Louis XI et de Charles VIII. — Paris, Cuvelier, 1559, m. 24.

853. Les amans malheureux, ou le comte de Comminge, drame en 3 actes et en vers, précédé d'un discours préliminaire, et suivi des mémoires du comte de Comminge. — La Haye et à Paris, chés l'Esclopart, 1765, in-8°.

98. Journal du second voyage du capitaine Cook sur les vaisseaux *la Résolution* et *l'Aventure*, entrepris en 1774 et 1775. — Amsterdam et à Paris, Pissot et Nyon, 1777, in-8°, cart.

99. Troisième voyage de Cook, ou journal d'une expédition dans la mer Pacifique du sud et du nord en 1776, 77, 78, 79 et 1780, traduit de l'anglois. — Paris, Pissot et La Porte, 1782, in-8° fig. et cart.

314. Histoire du pays et duché de Nivernois, par Gui Coquille. — Paris, Langelier, 1612, in-4°.

652. La noblesse comercante, par l'abbé Coyer. — Londres, Duchesne, 1756, in-12.

783. Œuvres diverses de Pierre Corneille. — Paris, Gissey, 1738, in-12.

826. Poëmes dramatiques de T. Corneille. — Paris, Gandouin, 1738, in-12, 5 vol.

925. Théatre de Pierre Corneille, avec des commentaires, etc. — 1764, in-8°, 12 vol. fig.

953. Theatre de Pierre Corneille. — Paris, Gandouin, 1738, in-12, tom. 1, 4, 5, 6.

418. Sumario de las guerras civiles, y causas de la rebellion de Flandres, recopilado por el Pedro Cornejo. — En Leon, Tinghi, 1577, in-12.

495. Histoire générale des guerres de Savoie, de Boheme, du Palatinat et Pays-Bas, depuis 1616 jusqu'en 1627, par du Cornet. — Douay, Bellere, 1628, in-12.

679. Cornucopiæ sive linguæ latinæ commentarii. — Venetiis, Aldus, 1513, in-fol.

498. Le Thrésor des histoire de France, par Gilles Corrozet. — Paris, Corrozet, 1639, in-12.

101. Histoire de la conquete du Mexique, ou de la Nouvelle Espagne, par Ferdinand Cortez, traduit de l'espagnol de dom Antoine de Solis. — Paris, Jean et Michel Guignard, 1704, in-12, 2 vol. fig.

589. Arnoldi Corvini jus canonicum per aphorismos strictim explicatum. — Amstelodami, Elzevirium, 1651, in-18, 6 vol.

531. De stirpe et origine domus de Courtenay. — Parisiis, 1607, in-12.

798. Charlemagne, ou le rétablissement de l'Empire romain, poëme héroïque par Courtin. — Paris, Jolly, 1666, in-16.

389. Histoire de Tournai, par Jean Cousin. — Douay, Wion, 1619, in-4°.

221. Histoire romaine écrite par Xiphilin, par Zonare et Zosime, traduite sur les originaux grecs par Cousin. — Paris, Foucault, 1686, in-12.

32. Les orangers, les vers à soie et les abeilles, poëme traduit du latin et de l'italien, suivis de quelques lettres sur nos provinces méridionales, et de pièces fugitives, par Crignon. — Paris, Lagrange et Casin, 1786, in-16.

155. Virorum illustrium, ex ordine eremitarum D. Augustini Elogia, auctore Cornelio Curtio. — Antuerpiæ, Enobbarum, 1636, in-4° parv. fig.

856. Le repos de CYRUS, ou l'histoire de sa vie depuis sa XVIe jusqu'à sa XLe année. — Paris, Briasson, 1732, in-8°, fig.

D

135. Spilegium, sive collectio veterum aliquot scriptorum qui in Galliæ bibliothecis delituerant, opera ac studio Lucœ DACHERY, nova editio expurgata per Ludovicum Franciscum Josephum de la Barre. — Parisiis, Montalant, 1723, in-fol., 3 vol., pap. reg.

129. Les vies des hommes illustres de Plutarque, traduites en françois avec des remarques historiques et critiques, par DACIER. — Amsterdam, Chatelain, 1735, in-12, 10 vol.

311. Histoire de la ville d'Amiens, depuis son origine jusqu'à présent, par le P. DAIRE. — Paris, Delaguette, 1757, in-4°, 2 vol., cart. et pl.

483. Pièces originales et procédures du procés de Robert François DAMIENS. — Paris, Simon, 1757, in-4°.

154. Histoire de France depuis l'établissement de la monarchie françoise dans les Gaules, par le P. DANIEL. — Paris, Mariette, 1729, in-4°, 10 vol., cart.

182. L'art de vérifier les DATES des faits historiques, des chartres, des chroniques et autres anciens monumens. — Paris, Desprez, 1750, gr. in-4°, pap. re.

824. Tragédies nouvelles, par DAUCHET. — Paris, Pierre Huet, 1724, in-8°, 6 vol.

997. Histoire des guerres civiles de France, contenant tout ce qui s'est passé de plus mémorable sous le regne de quatre rois : François II, Charles IX, Henri III et

Henry IV jusqu'à la paix de Vervins inclusivement écrite en italien par DAVILA et mise en françois par Baudouin.— Paris, Damiens Foucault, 1666, in-12, 4 vol.

172. Description générale de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique, avec tous leurs empires etc., par Pierre DAVITY.— Paris, Cottereau, 1643, in-fol, 4 vol. cart.

568. Johannis DECKERI dissertationes juris et decisiones posthumæ. — Bruxellis, Dobbeller, 1673, in-fol.

392. Ponti heuteri DELFII de veterum ac sui sœculi Belgio libri duo. — Antuerpiæ, Kerbergius, 1616, in-4°.

444. Les DÉLICES des Pays-Bas. — Brusselle, Foppens, 1711, in-12, 3 vol., pl. fig.

870. Tableau des révolutions de la littérature ancienne et moderne, par Charles DENINA. — Paris, Desventes de la Doue, 1707, in-12.

298. Josephi DESBILLIONS fabulæ. — Mannhemii, typis Academiæ, 1768, in-8°, 2 vol.

588. Les principes de la philosophie écrits en latin par René DESCARTES. — Rouen, Berthelin, 1679, in-12, fig.

636. Le monde de DESCARTES ou le traité de la lumiere et des autres principaux objets des sens. — Paris, Bobin, 1664, in-12.

642. Les passions de l'ame, par René DESCARTES. — Paris, Legras, 1679, in-16.

830. Les trois theatres de Paris ou abregé historique de leur etablissement, par DESESSARTS. — Paris, Lacombe, 1777, in-8°.

889. Supplement à l'essai sur l'histoire générale des tribunaux des peuples tant anciens que modernes ou

dictionnaire historique et judiciaire, par DESESSARTS, tome IXe. — Paris, Durand, in-8°.

123. La vie de Bayle, par DESMAIZEAUX. — La Haye, Gosse, 1732, in-12, 2 vol.

686. Traité de la grammaire françoise, par Regnier DESMARAIS. — Paris, Coignard, 1706, in-4°.

805. Œuvres poëtiques de DESMARETS. — Paris, Legras, 1641, in-4°.

527. Histoire de la Maison de Montmorenci, par DESORMEAUX. — Paris, Desaint et Saillant, 1764, in-12, 5 vol.

115. Histoire de Danemarc, avant et depuis l'établissement de la monarchie par Jean-Baptiste DESROCHES. — Paris, les freres Barbon, 1732, in-12 9 vol.

54. Issée pastorale héroïque mise en musique par DESTOUCHES. — Paris, Christophe Ballard, 1724, in-fol.

542. Essai sur l'histoire générale de Picardie, les mœurs, etc., de ses habitants jusqu'au règne de Louis XIV, par DEVERITÉ. — Abbeville, Deverité, 1770, in-12, 2 vol.

320. Histoire de la ville de Bordeaux, 1re partie, contenant les evenements civils et la vie de plusieurs hommes célébres par dom DEVIENNE. — Bordeaux, de la Court, 1771, in-4°, gr. pap. fig.

385. Histoire d'Artois jusqu'à Hugues Capet, par dom DEVIENNE. — 1784, in-8°, 2 vol.

189. DICTIONARIUM geographicum, historicum, poeticum. — Parisiis, Buon, 1608, in-4°.

197. Nouveau DICTIONNAIRE historique portatif, ou histoire abregée de tous les hommes qui se sont fait un nom par des talens, des vertus, des bienfaits, des erreurs, etc. — Amsterdam, Rey, 1769, in-8°, 5 vol. compris le supplement.

205. DICTIONARIUM nominum propriorum virorum, mulierum, populorum, etc., quæ passim apud melioris notæ auctores leguntur. — Coloniæ, Hœredes Birckmanni, 1563, in-8°.

547. DICTIONNAIRE historique des mœurs, usages et coutumes des François. — Paris, Vincent, 1767, in-12, 3 vol.

682. Le grand DICTIONNAIRE françois-latin, augmenté des mots de marine, venerie et faulconnerie, de plusieurs recherches, antiquités, proverbes, etc. — Rouen, Behourt, 1628, in-4°.

685. DICTIONNAIRE roman, walon, celtique et tudesque, pour servir à l'intelligence des anciennes loix, contrats, etc., écrits en langue romance, ou langue françoise ancienne. — Bouillon, 1777, in-4°.

539. Histoire des négotiations de Nimegue, par de St DIDIER. — Paris, Barbin, 1680, in-16.

718. Grammaire espagnole expliquée en françois et divisée en 3 livres par le P. DIEGUE de l'Incarnation. — Douai, Bellere, 1624, in-16.

602. Cinq livres des hieroglyphiques, où sont contenus les plus rares secrets de la nature, par DINET. — Paris, Heuqueville, 1614, in-4°.

139. DIOGENIS LAERTII de Vita et moribus philosophorum. — Lugduni, Gryphius, 1569, in-12.

59. Nouveau Traité de DIPLOMATIE, par deux religieux de la Congr. de St-Maur. — Paris, Desprès, 1750, in-4°, 6 vol. planch.

39. DISCOUR qui a remporté le prix de l'Académie de Chaalons en 1783, sur cette question : Qu'els seroient les moyens de rendre la justice en France avec le plus de

célérité, et avec le moins de frais possible. — Beauvais, Desjardins, 1799, in-4°.

450. Rerum Brabanticarum Libri XIX, auctore Petro Dıvœo. Studio Auberti Mirœi nunc editi et illustrati. — Antuerpiæ, Verdussi, 1610, in-4°.

761. L'Iliade d'Homere, traduite en vers françois, avec des remarques à la fin de chaque chant et orné de gravures, par Dobremés. — Paris, impr. du cabinet du Roi, ches la veuve Duchesne, 1784, in-8°, 3 vol. fig.

735. Philippiques de Demosthene, et Catilinaires de Cicéron, traduites par l'abbé Dolivet. — Paris, Gandouin, 1736, in-12.

325. Histoire de l'Abbaye de Saint-Denis en France, par François Jacques Doublet. — Paris, Soly, 1625, in-4°.

700. Principes generaux et raisonnés de l'orthographe française, par Douchet. — Paris, Robinot, 1762, in-8°.

610. Doutes proposés à l'auteur de la théorie de l'impot. — 1761, in-12.

40. Histoire de la ville de Chartres, du pays chartrain et de la Beauce, par Doyen. — Chartres, Deshaies, 1786, in-8°, 2 vol. broch.

96. Dissertations sur le Droit Public des Colonies françoises, espagnols et angloises. — Geneve et à Paris, Knapen, 1778, in-8°.

593. Histoire du Droit Public, ecclésiastique françois. — Londres, Hardin, 1740, in-12, 2 vol.

614. Recherches pour servir à l'histoire du Droit françois. — Paris, la veuve Estienne, 1752, in-12.

6. Traités des Droits et libertés de l'église gallicane. — 1731, 4 vol. in-folio.

519. Traités des Droits de la Reine très chrétienne, sur

divers etats de la monarchie espagnole. — Paris, 1667, in-16.

560. Essai sur l'histoire des bourgeoisies du roi, des seigneurs et des villes, par Droz. — Besançon, Daclin, 1760, in-8°.

267. Histoire critique de l'établissement de la monarchie françoise dans les Gaules, par Dubos. — Paris, Didot, 1742, in-12, 3 vol. cart.

674. Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis. Auctore Ducange, editio noval. Locupletior et auctior, opera et studio monachorum ord. S. Benedicti. — Parisiis, Osmont, 1733, in-fol. 8 vol.

17. Histoire d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, par André Duchesne. — Paris, Guillaume Loyson, 1641, gr. in-fol.

998. Histoire de Louis XI, par Duclos. — La Haye, Neaulme, 1745, in-12, 3 vol.

478. Catalogue des Ducs et connetables de France depuis Clotaire I jusqu'à Henry II et autres catalogues dans le même volume. — Paris, Vascosan, 1555, in-fol. pet. pap.

711. Des tropes, par Dumarsais. — Paris, David, 1757, in-8°.

435. Annales Belgiques ou des Pays-Bas, depuis la mort de Charles le Téméraire, jusqu'à la paix de 1668, par Antoine Dumées. — Douay, Derbaix, 1761, in-12.

937. Histoire du siége de Dunkerque. — Paris, Quinet, 1649, in-4°.

68. Nouvelle bibliothèque des auteurs ecclesiastiques par Ellies Dupin. — Paris, André Pralard, 1693, in-4°, 18 tomes en 6 vol.

242. Histoire générale de France avec l'État de l'Église et de l'Empire, par Scipion Dupleix. — Paris, Denis Bechet, 1660, gr. in-fol. 4 vol.

278. Mémoires des Gaules depuis le Déluge jusqu'à l'établissement de la monarchie françoise, par Scipion Dupleix. — Paris, Sonnius, 1632, in-fol.

306. Histoire de la ville et des seigneuries de Coucy, avec des nottes, par Toussaints Duplessis. — Paris, Babuty, 1728, in-4°, fig. plans.

313. Histoire de l'église de Meaux, par Toussaints Duplessis. — Paris, Gandouin, 1731, in-4°, 2 vol.

133. Eloge et caracteres des philosophes les plus célebres depuis Jes. Chr. jusqu'à present, par Dupont Bertris. — Paris, Gissey, 1726, in-12.

469. Traité touchant les droits du Roi sur plusieurs etats et seigneuries possedées par divers princes voisins, par Dupui. — Rouen, Maurry, 1670, in-fol.

338. Histoire de la guerre de Flandre, escrite en latin par Flamianus Strada, premiere Decade, mise en françois par Durier. — Paris, Courbé, 1659, parv., in-fol., 2 vol.

69. Prosopographie ou description des hommes illustres et autres depuis la création du monde jusqu'à ce tems, par Antoine Duverdier. — Lyon, Honorat, 1589, p. in-fol., fig.

E

152. Mémoires pour servir à l'histoire Ecclesiastique des six premiers siecles.— Paris, Robustel, 1693, in-4°, 16 vol.

226. Histoire romaine depuis la fondation de Rome

jusqu'à la translation de l'empire par Constantin, traduite de l'anglois de Laurent ECHARD. — Paris, Guerin, 1737, in-12, 16 vol.

664. Le produit et le droit des communes, traité d'ECONOMIE POLITIQUE. — Paris, 1782, in-18.

484. Histoire de l'EDIT de Nantes, contenant les choses les plus remarquables qui se sont passées jusqu'à l'édit de révocation en 1685, avec ce qui a suivi le nouvel edit.— Delft, Deman, 1693, in-4°, 2 vol.

522. EDIT du Roi portant nouvelle fabrication du marc d'argent. — Paris, Cramoisy, 1646, in-12.

692. De la véritable ELOQUENCE ou réfutation des paradoxes sur l'éloquence. — Paris, Gosselin, 1703, in-12.

661. Méthode de traiter les morsures des animaux enragés et de la vipere, par ENAUX.—Dijon, Detay, 1785, in-12.

7. ENCYCLOPEDIE ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et métiers, mis en ordre par Dideron et quant à la partie mathematique par Dalembert.— Paris, Briasson, etc., 1751, in-fol., 17 vol., 5 vol. du supplement, 2 vol. de table et 11 vol. de planches, en tout 35 vol.

239. Chronique de ENGUERRAN DE MONSTRELET, commençant l'an 1400 et finissant l'an 1464. — Paris, l'Huillier, 1572, in-fol., 2 exempl., les premieres pages des vol. sont en mauvais etat.

887. Reflexions sur les EPOQUES de la nature. — Amsterdam et à Pàris chez Couturier, 1780, in-12, broch.

344. Recherche des antiquités et noblesse de Flandre, par Philippe de l'ESPINOY.—Douay, Wyon, 1631, in-f°., fig.

592. Essai sur l'histoire générale des tribunaux des peuples tant anciens que modernes, par des ESSARTS. — Paris, Durand, 1778, in-8°, 8 vol.

183. Les ESTATS, empires et principautés du monde.— Rouen, Ovyn, 1625, in-4°, tran. dorée.

186. Les ESTATS, empires et principautés du monde, avec l'origine de toutes les religions et de tous les chevaliers et ordres militaires. — Rouen, Ovyn, 1625, in-4°.

432. Notice de l'ETAT ancien et moderne de la province d'Artois. — Paris, Desprez, 1748, in-12.

187. Des ETATS et Maisons les plus illustres de la chrestieneté, livre 1er. — Paris, Sertenas, 1549, p. in-4°.

413. Sommier discours des justes causes et raisons qui ont contraint les ETATS GÉNÉRAUX du Pays-Bas de pourvoir à leur deffense contre dom Jean d'Autriche. — Anvers, Sylvius, 1577, in-4°.

532. Mémoire concernant l'utilité des ÉTATS PROVINCIAUX. — Rome, Carabioni, 1750, in-12.

775. Mémoires pour servir à l'histoire universelle de l'EUROPE, depuis 1600 jusqu'en 1716. — Amsterdam, Bernard, 1731, in-12, 4 vol.

970. Memoires pour servir à l'histoire de l'EUROPE depuis 1740 jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle en 1748. — Amsterdam, la Compagnie, 1749, in-12, 4 vol.

546. Histoire des EVEQUES d'Amiens.— Paris, Bailly, 1770, in-12.

801. Les poëmes d'EXPILLI à la marquise de Monceaux. — Paris, Langelier, 1596, in-4°, pap. regl

F

554. L'histoire des ducs de Bourgogne, par de FABERT. — Cologne, Marteau, 1687, in-12.

845. Abregé de la FABLE par ordre alphabétique, avec

une morale sur chaque fable. — Paris, Pepie, 1689, in-12, 2 vol.

877. La doleria del Suenno Delmundo, comedia tratada por Via, de philosoph. moral. juntamente Van aqui, los proverbios morales hechos por Alonso Guajordo FAJARDO cavallero Cordoves. — Paris, Fouet, 1614, in-16, ital.

153. Les Antiquités gauloise et françoise, par Claude FAUCHET. — Paris, le Clerc, 1610, in-4°.

538. Origine des dignités et magistrats de France, recueillies par Claude FAUCHET. — Paris, Perier, 1606, in-12.

660. Mineralogie des volcans par FAUJAS DE SAINT-FOND. — Paris, Cuchet, 1784, in-8°.

463. Rerum sicularum scriptores, auctore Thoma FAZELLO, franco furti ad mænum.— Wechel, 1579, in-fol.

82. Anciens mémoires depui peu découverts qui contiennent la vie de Du Guesclin, traduits par le FEBVRE. Douai, Bellere, 1692, in-4°.

328. Les plus curieux endroits de l'histoire, ou les sages et généreuses reparties, par le FEBVRE. — Paris, Langlois, 1689, in-12.

276. Histoire de la ville de Paris, composée par FELIBIEN, revue et augmentée par Lobineau. – Paris, Desprez, 1725, in-fol. 5 vol. plans et fig.

289. Histoire de l'abbaye de Saint-Denis, par dom Michel FELIBIEN. — Paris, Leonard, 1706, in-fol. plans et fig.

666. Entretiens sur les vies et les ouvrages des plus excellens peintres anciens et modernes, avec la vie des architectes, par FELIBIEN. — Trevoux, 1725, in-12, 6 vol.

598. Introduction à la fortification, par de FER. — Paris, ches l'auteur, forme obl. cart. et plans.

628. Le bon FERMIER ou l'ami des laboureurs. — Lille, Henry, 1767, in-12.

665. Le guide du FERMIER, ou instructions pour elever, nourir, acheter et vendre les betes à cornes, etc. — Paris, Costard, 1772, in-12, 2 vol.

944. La bonne FERMIERE ou élémens economiques utiles à ceux des jeunes personnes destinées à cet etat. — Lille, Henry, 1765, in-12.

263. Arnoldi FERRONI Burdigalensis, de rebus gestis gallorum libri IX, ad historiam Pauli Æmilii additi, perducta historia usque ad tempora Henrici II francorum regis. — Lutetiæ, Vascosani, 1555, in-8°.

552. Abregé chronologique des grands FIEFS. — Paris, Desaint, 1759, in-12.

697. Eraste ou l'ami de la jeunesse, par FILLASSIER. — Paris, Mequignon, 1784, in-12, 2 vol.

940. Dictionnaire historique d'éducation, par FILASSIER. — Paris, Mequignon, 1784, in-8°, 2 vol.

611. Les FINANCES considerées dans le droit naturel et politique des hommes ou examen de la theorie de l'impot. — Amsterdam, 1762, in-18.

161. Recueil des oraisons funebres prononcés par Esprit FLECHIER. — Paris, Desaint, 1767, in-12.

882. Recueil d'oraisons funebres prononcées par Esprit FLECHIER. — Paris, Dupuis, 1716, in-12.

153. Histoire ecclesiastique, par FLEURY. — Paris, Emery, 1691, in-4°, 36 vol.

861. Les aventures du baron de FŒNESTE en quatre parties, au desert, aux depens de l'auteur. — 1640, in-12.

162. Histoires des oracles par de FONTENELLE. — Paris, Brunet, 1707, in-12.

390. Bibliotheca belgica cura et studio Joannis Francisci FOPPENS. — Bruxelles, Foppens, 1739, in-4°, 2 vol.

475. Historia Leodiensis per episcoporum et principum seriem digesta, ab origine populi ad Ferdinando Bavari tempora, studio et labore FOULON.— Leodii, Kints, 1735, in-fol., 3 vol., fig.

839. Traduction nouvelle des odes d'Anacreon sur l'original grec, par de la FOSSE. — Paris, Pierre Ribou, 1704, in-12.

910. Abregé de l'histoire FRANÇAISE avec les effigies des roys depuis Pharamond jusqu'à Henry IV. — Paris, Leclerc, 1596, in-fol., fig.

296. Histoire de FRANCE contenant ce qui s'est passé de plus mémorable sous Henri et François II, Charles IX et Henry III. — Paris, Lanoue, 1582, in-fol.

332. Nouvel abregé chronologique de l'histoire de FRANCE depuis Clovis jusqu'à la mort de Louis XIV. — Paris, Prault, 1746, in-12.

336. Histoire des derniers troubles de FRANCE sous Henry III et Henri IV. — 1601, in-12, 2 vol.

487. Recueil pour servir à l'histoire de FRANCE. — 1643, in-4°.

528. L'etat de la FRANCE. — Paris, David, 1749, in-12, tom. 1, 3, 4, 5, 6.

690. Traité dés langues, par FRAIN DU TREMBLAY. — Amsterdam, Roger, 1709, p. in-12.

946. Défense de la chronologie fondée sur les monumens de l'histoire ancienne, contre le sisteme chronologique de Newton, par FRÉRET. — Paris, Durand, 1758, gr. in-4°.

238. Le premier volume de FROISSART des chroniques

de France, d'Angletere, d'Ecoce, d'Espaigne, de Bretaigne, de Gascone, de Flandres et lieux circonvoisins. — Paris, Antoine Verard, sans datte, in-fol., goth., 2 colonnes.

247. Premier volume de Jean FROISSART sur les chroniques de France, d'Angletere et lieux circonvoisins. — Paris, Michel le Noir, 1505, in-4°.

282. Histoire et chronique de FROISSART, revue et corrigée par Denis Sauvage de Fontenailles.— Paris, Ruelle, 1574, in fol., 4 tom. en 1 vol.

559. L'esprit de la FRONDE ou histoire politique et militaire des troubles de France pendant la minorité de Louis XIV. — Paris, Moutard, 1772, in-12, 5 vol.

258. FROSSARDI scriptoris Gallici, historiarum opus omne. — Parisiis, Dupuis, 1562, in-18.

112. Histoire générale des Indes occidentales et terres neuves qui jusqu'à présent ont eté découvertes, traduite en françois par FUMÉE. — Paris, Sonnius, 1569, in-12.

G

261. Compendium Roberti GAGUINI sup. francorum gestis. — Parisiis, Rembolt, 1511, in-8°, 2 exempl.

782. Extraits de Lucien et de Xenophon, traduits par l'abbé GAIL. — Paris, Brocas, 1786, in-12.

468. Mémoires pour l'histoire de Navarre et de Flandre, contenant le droit du Roy au royaume de Navarre et beaucoup d'autres duchés et villes de Navarre et de Flandres, par Auguste GALLAND. — Paris, Guillemot, 1648, 2 exempl., in-fol.

50. GALERIE universelle des hommes qui se sont illustrés dans l'empire des lettres. Ornée de leurs portraits.—

Paris, Bailly, 1787, in-4°. Broch. II livraisons suivantes, depuis le siecle de Leon X jusqu'à nos jours, par de la Platiere, fig.

745. Philippi GALTHERI Alexandreidos. — Lugduni, 1558, in-12.

523. Eloge de Suger, par GARRAT.— Paris, 1779, in-8°.

508. Traité de l'origine du gouvernement françois, par GARNIER. — Paris, Vente, 1765, in-18.

273. Variations de la monarchie françoise dans son gouvernement civile, politique et militaire avec l'examen des causes qui les ont produites, par GAUTIER de Sibert.— Paris, Saillant, 1765, in-12, 4 vol.

722. Racines de la langue angloise ou l'art de bien entendre cette langue, de la parler et de l'ecrire correctement, par Joseph GAUTIER.-- Paris, Després, 1760, in-12.

396. L'histoire ecclesiastique du Pays-Bas, par Guillaume GAZET. — Arras, de la Riviere, 1614, p. in-4°, pap. regl.

790. Pia Hilaria Angelini GAZŒI é soc. jes.— Antuerpiæ, ex officinâ Plantinianâ Moreti, 1629, in-16.

833. A GELLII noctes atticæ. — Eucharius, Cervicornus, 1526, in-fol.

868. Auli GELLII noctes atticæ. — Lugduni, Griphius, 1532, in-12.

104. Traité de l'opinion ou mémoire pour servir à l'histoire de l'esprit humain, par Gabriel le GENDRE.— Paris, Briasson, 1735, in-12, 6 vol.

252. Des antiquités de la nation et monarchie françoise, par Gilbert Charles le GENDRE. — Paris, Briasson, 1741, gr. in 4°.

488. Des antiquités de la maison de France et Mero-

vingiennes et Carliene, par Gilbert Charles le GENDRE.— Paris, Briasson, 1739, in-4°.

963. Traité de l'opinion ou mémoires pour servir à l'histoire de l'esprit humain, par Gilbert Charles le GENDRE. — Paris, Briasson, 1735, in-12, Ier tom.

18. GESTA Digniora notatu ab initio mundi ad hanc usque temporis nostri calamitatem. — Nuremberge, Koberger, 1493, in-fol., mag., goth., fig.

246. Annales et chroniques de France, depuis la destruction de Troye jusqu'au tems de Louis XI, par Nicole GILLE. — Paris, de Roigny, 1549, p. in-folio, fig.

255. De l'estat et succés des affaires de France, contenant l'histoire des rois de France ; et un sommaire de l'histoire des ducs d'Anjou, par Bernard de GIRARD. — Paris, l'Huillier, 1572, in-4°.

705. Les vrais principes de la langue française, par l'abbé GIRARD. — Paris, Le Breton, 1747, in-12, 2 vol.

716. Synonimes françois, leurs différentes significations, et le choix qu'il en faut faire, pour parler avec justesse, par l'abbé GIRARD. — Paris, Le Breton, 1749, in-12, 2 vol.

717. Synonimes françois, leurs différentes significations, et le choix qu'il en faut faire, pour parler avec justesse, par l'abbé GIRARD, et Traité de la prosodie françoise, par d'Olivet. — Amsterdam, Westein et Smith, 1737, in-12.

715. Dictionnaire grammatical de la langue française, par GIRAUD. — Avignon, Girard, 1761, in-8°.

914. Delle guerre di Flandra libri VI di Pompeo GIUSTINIANO porti in Luce da Gioseppe Gamusini gentil huomo Aretino. — In Anversa, Trognesio, 1609, in-4°, fig.

330. Mémoires de Philippe de Comines, contenans l'histoire de Louis XI et Charles VIII, depuis l'an 1464 jusqu'en 1498, augmentés par Denis GODEFROY. — Brusselles, Foppens, 1706, in-8°, 3 vol. autre exempl. — La Haye, Leers, 1682, in-12, 2 vol.

911. Les mémoires historiques de la republique sequanoise et des princes de la Franche Comté de Bourgogne, par Lois GOLLUT. — Dolle, Dominique, 1592, in-fol.

900. Icones imperatorum romanorum ex priscis numismatibus ad vivum delineatæ, et brevi narratione historica illustratæ, per Hubertum GOLTZIUM, accessit modo imp. roma. austriacorum series ab Alberto II, usque ad Ferdinandum III. opera Gevartii. — Antuerpiæ, Moret, 1645, in-fol.

896. Abrahami GORLŒI thesaurus numismatum romanorum accessere ejusdem paralipomena seu typi nummorum romanorum quos à Fulvio Ursino partim non editos omnino partim non ita editos, idem possidet. — 1605, in-fol.

21. Histoire de l'abbaye d'Arrouaise, par GOSSE, prieur d'Arrouaise. — Lille, Leonard, 1786, in-4°.

672. Nicolai GOSSONIS ad consuetudines Atrebatesias commentatio. — Antuerpiæ, Radœum, 1582, in-4°, broch.

935. Quel fut l'etat des personnes en France sous la premiere et la seconde race de nos rois, par l'abbé de GOURCY. — Paris, Desaint, 1769, in-12.

467. Les vraies principes du GOUVERNEMENT FRANÇOIS. — Genève, 1777, in-8°.

540. Dissertation sur la chronologie des rois merovingiens, par GOUYE de Longuemare. — Paris, Chaubert, 1748, in-12.

401. Gramaye antiquitates ducatus Brabantiæ. — Bruxellæ, Momartus, 1610, in-4°.

404. J. B. Gramaye in quo breviter comitum series, gesta, etc. Exaratis codicibus digesta.— Antuerpiæ, Nutii, 1607, in-12.

423. J. B. Gramaye Ipretum, sive Flandriæ occidentalis illustratæ volumen primum. — Bruxellæ, 1611, in-4°.

424. J. B. Gramaye Flandria Franca. — Insulis, Beys, 1612, in-4°.

425. Historiæ et antiquitatum urbis et provinciæ Mechliniensis libri III. Auctore Gramaye. — Bruxellæ, Velpius, 1617, in-4°.

426. J. B. Gramaye verum Flandicarum primitiæ.— Insulis, Beys. 1612, in-4°.

443. J. B. Gramaye antiquitates et decora regionum 5, coloniarum 6, ducatuum 3, comitatium 7, baronatuum 5, episcopatuum 4, etc. — Bruxellæ, Velpii, 1610, in-4°, parv.

694. Grammaire générale et raisonnée contenant les fondemens de l'art de parler. etc. —Paris, Prault, 1754, in-12.

695. Grammaire générale et raisonnée contenant les fondemens de l'art de parler, etc.—Paris, Prault, 1756, in-12.

708. Grammaire artésienne, pour s'instruire en peu de tems des fautes ordinaires qu'on commet contre la langue françoise principalement en Artois.— St-Omer, Boubers, 1772, in-12, broch.

551. Historiarum Galliæ ab excessu Henrici IV. Libri XVIII. Auctore Bartholomœo Gramondo.— Amstelodami, Elzevir, 1653, in-8°.

309. Histoire de l'eglise et des eveques de Strasbourg, depuis la fondation de cet eveché, par GRANDIDIER. — Strasbourg, Levrault, 1776, in-4°, 2 vol.

520. Essais historiques et topographiques de l'eglise de Strasbourg, par l'abbé GRANDIDIER. — Strasbourg, Levrault, 1782, in-12.

127. Histoire du cardinal de GRANVELLE, vice-roi de Naples. — Paris, Duchesne, 1761, in-12.

262. L'histoire françoise de S. GREGOIRE de Tours, traduite du latin en françois. — Paris, Delatour, 1610, in-8°.

202. Traité des différentes sortes de preuves qui servent à etablir la verité de l'histoire, par Henri GRIFFET. — Liege, Bassompierre, 1769, in-12.

302. Histoire de Louis XIII, par GRIFFET. — Paris, 1758, in-4°, 3 vol.

352. Hugonis GROTII. Annales et historiæ, de rebus Belgicis. — Amstelœdami, Blaeu, 1657, parv. in-fol.

355. Annales et histoire des troubles des Pays-Bas, par Hugo GROTIUS. — Paris, Leonard, 1672, in-fol.

778. Les harangues de Louis GROTTO, aveugle d'Hadrie dans ses différentes ambassades.— Paris, Robinot, 1611, in-12.

169. Nicolai GRUCHII. De comitiis romanorum libri tres. — Lutetiæ, Vascosani, 1555, in-fol. Le 1er, 2, 3e, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17e livres de Diodore Sicilien.

225. Histoire veritable des tems fabuleux, par GUERIN DU ROCHER. — Paris, Berton, 1776, in-8°, 3 vol.

449. Traité en forme de contredict touchant le comté de Sainct Paul, par Jacques de la GUESLE. — Paris, Villery, 1634, in-4°.

455. Les remontrances de Jacques de la GUESLE. — Paris, Chevalier, 1611, in-4°.

817. Les epitres dorées et discours salutaires de dom Antoine de GUEVARRE, traduites de l'espagnol en françois, par de Guttery. — Paris, Ruelle, 1570, in-12.

45. Eloge du roi de Prusse, par de GUIBERT.— Londres, 1787, in-8°, broch.

354. Description des Pays-Bas, appelés Germanie inferieure ou basse Allemagne, par Louis GUICCIARDIN.— Anvers, Plantin, 1582, in-fol., cart.

402. Description de tout le Pays-Bas, par Louis GUICCIARDIN. — Arnhemi, Jansonius, 1613, forma oblon., cartes.

357. Description de tout le Pays-Bas, autrement dit la Germanie inferieure ou basse Allemagne, par Ludovico GUICCIARDINI. — Anvers, Silvius, 1567, in-fol.

428. Commentariorum Ludovici GUICCIARDINI de rebus memorabilibus, quæ in Europâ, maxime vero in belgio, ab undetricesimo usque in annum 1560. Evenerint libri tres Kerckhovio interprete. — Antuerpiæ, Silvii, 1566, in-12.

369. Historia Belgica, auctore GUICCIARDINO et aliis.— Francofurti ad Mœnum, 1580, in-fol., 2 tom. en 1 vol.

94. Histoire de GUILLAUME III, roi de la Grande Bretagne.— Amsterdam, Brunel, 1703, in-12, 2 tom. en 1 vol.

513. Athenes ancienne et nouvelle et l'etat présent de l'empire des Turcs, par de la GUILLETIERE. — Paris, Michallet, 1675, in-12, fig.

61. Jacobi GUTHERI. De jure manium, seu de vitu more, et legibus prisci funeris, libri III.— Parisiis, Buon, 1613, in-4°.

226. Histoire des empires et des républiques depuis le déluge jusqu'à Jes. Chr., par l'abbé Guyon. — Paris, Louis Guerin, 1736, in-12, 12 vol., il manque le 4ᵉ.

H

248. Histoire générale des rois de France, par Bernar Girard du Haillant. — Paris, Petitpas, 1628, gr. in-fol., 2 vol.

339. Francisci Harœi. Annales ducum, seu principum Brabantiæ totiusque Belgii. — Antuerpiæ, ex officinâ Plantinianâ, apud Balthasarum Moretum, 1623, in-fol., 3 tomes en 2 vol., fig.

662. Œuvres posthumes contenant des Harangues et discours académiques. — Lyon, Duplain, 1757, in-12.

771. Recueil des Harangues prononcées par Messieurs de l'Académie françoise. — Amsterdam, la Compagnie, 1709, in-12, 2 vol.

772. Recueil des Harangues prononcées par Mʳˢ de l'Académie françoise dans leur reception. — Paris, Coignart, 1714, in-12, 3 vol.

779. Harangues et actions publicques des plus rares esprits de notre tems. — Paris, Beys, 1609, in-8°.

656. Le vrai philosophe par le P. Elie Harel. — Rouen, Yeurq, 1783, in-8°.

503. Histoire d'Henri le Grand, par Hardouin. — Amsterdam, Michiels, 1661, in-12.

502. Memoires pour l'histoire d'Artois et principalement d'Arras, pendant une partie du 15ᵉ siecle; precedés d'une chronologie des comtes d'Artois par Harduin. — Arras, Nicolas, 1763, in-12.

703. Remarques diverses sur la prononciation et sur l'ortographe, par HARDUIN. — Paris, Prault, 1757, in-12.

797. Joannis HARDUINI soc. jes. opera selecta.— Amstelodami, apud Joan. Lud. Delorme, 1709, gr. in-4°, fig.

836. Le theatre d'Alexandre HARDY. — Paris, Quesnel, 1624, in-12.

149. Historia anglicana ecclesiastica, auctore Nicolao HARPSFELDIO, scripta ab Edm. Campiano. — Duaci, Wion, 1622, in-fol. parv.

867. Annales et chroniques du HAYNNAU. — Paris, Regnault, 1731, 3 tomes en 1 vol., in-fol., goth.

158. Les HELVIENNES ou lettres provinciales philosophiques. — Amsterdam et à Paris, chés Laporte, 1781, in-12, broch.

533. Dictionnaire raisonné du droit de chasse, par Jean HENRIQUEZ. — Paris, Delalain, 1784, in-12, 2 vol.

210. Histoire des religions ou ordres militaires de l'eglise et des ordres de chevalerie, par HERMANT. — Rouen, Besogne, 1725, in-12, 2 vol.

214. Histoire des heresies, par HERMANT. — Rouen, Besogne, 1718, in-12, 3 vol.

349. Ponti HEUTERI opera historica, id est Burgundica, Austriaca, Belgica.— Lovanii, Coppenii, 1643, p. in-fol., pap. regl.

216. Cours d'HISTOIRE sacrée et profane. — Paris, Panckoucke, 1764, in-12, 2 vol.

304. Mémoires pour l'HISTOIRE de France, contenant un journal de Paris sous les regnes de Charles VI et VII. — Paris, Gandouin, 1729, in-4°.

266. Histoire des révolutions de France, avec des remarques critiques depuis Clovis jusqu'à la mort de

Louis XIV, par de la HODE. – La Haye, Gosse et Moetjens, 1738, in-12, 2 vol.

176. Historia universa, sacra et profana ab Andrea HOIO. — Duaci, Belleri, 1629, p. in-fol.

859. Le theatre danois, par Louis HOLBERG, traduit du danois par G. Furman, en VI tomes.— Copenhague, 1746, in-12, fig., tome I.

419. Histoire de la guerre de HOLLANDE. — La Haye, Vanbulderen, 1689, in-12.

392. Mémoires de Jean d'HOLLANDER. — La Haye, Beauregard, 1747, in-4°.

762. Omhpoy *(sic)* IAIAΣ HOMERI ilias, id est de rebus ad Trojam gestis, latina versione ad verbum e regione apposita. — Atrebati, Crispini, 1559, in-24, grœce et latine.

565. De insignium sive armorum prisco et novo jure tractatus juridico, historico, philologicus, auctore Theod. HOPINGT. — Noribergi, Endteri, 1642, in-fol., 2 vol.

752. Les œuvres d'HORACE Flacce, mises en vers françois par Luc Delaporte. — Paris, Micart, 1584, in-16, latin et françois.

777. Les œuvres de Q. HORACE Flacce, de la traduction de Robert et Antoine le chevalier d'Agneaux. — Paris, Auvray, 1588, in-12, lat. et franc.

751, Q. HORATII Flacci opera.— Amsterodami, Cæsius, 1623, in-32.

753. HORATII Flacci. Carmina nitori suo vertituta accurrante Steph. Philippe.— Lutetiæ Parisiorum, Coustelier, 1745, in-12, tranch. dorée.

924. Q. HORATII Flacci opera.— Londini, Æneis, 1733, in-8°, 2 vol., fig , mar.

544. Histoire des droits anciens et des prerogatives et

franchisses de la ville de S. Quentin, par Louis Hordret. — Paris, Desaint, 1781, in-8°.

496. Franc. Hotomani juris consulti Francogallia. — Bertulphi, 1576, in-12.

42. Mémoires physiologiques et d'histoire naturelle, par Etienne Housset. — Auxerre, Fournier, 1787, in-8°, 2 vol. broch.

625. Histoire naturelle de la religion, traduit de l'anglois de D. Hume et un examen critique et philosophique de cet ouvrage. — Amsterdam, Schneider, 1759, in-12.

627. Discours politiques de Hume traduits de l'anglois. — Amsterdam et à Paris, chés Lambert, 1754, in-12, 2 vol.

I

892. Dictionnaire Iconologique ou introduction à la connoissance des peintures, sculptures, médailles, estampes. — Paris, Hansy, 1756, in-12.

493. Histoire des Impératrices. — Paris, Desercy, 1646, in-4°, fig.

55. De l'administration provinciale et de la réforme de L'impot, par Hirs. — Basle, 1779, gr. in-4°.

615. Theorie de L'impot. — 1760, in-12.

822. Indiculus Universalis ou l'Univers en abrégé. — Douai, Mairesse, 1684, in-18.

108. Histoire de l'Académie des Inscriptions depuis son etablissement jusqu'à présent. — La Haye, Troyel, 1718, in-12, 4 vol.

650. Abrégé de l'histoire des Insectes. — Paris, Panckoucke, 1764, in-12, 2 vol.

624. Nouveaux INTÉRÊTS des princes de l'Europe, 3e édit. — Cologne, Pierre Marteau, 1688, in-12.

89. Gothorum Sueonum que historia autore Io magno gotho Archiepiscopo Upsaliensi. — Basileæ, Isingrinus, 1558, in-12.

J.

742. Methode pour apprendre la langue et l'ortographe françoises. 1re partie, contenant les regles de l'ortographe par JACQUIER. — Paris, Leclerc, Legras, etc, 1740, 1 vol. broch. in-8°.

655. De la santé par JACQUIN. — Paris, Desprez, 1771, in-12.

848. Entretiens sur les romans, ouvrage morale et critique, par l'abbé JACQUIN. — Paris, Duchesne, 1755, in-12.

749. Les treize derniers livres de l'Iliade d'Homere, mis du grec en vers françois, par Amadis JAMIN. — Paris, Breyer, 1577, in-12.

890. L'anti-mèphitique ou moyens de détruire les exhalaisons pernicieuses et mortelles des fosses d'aisance, etc., et avec l'emploi des vuidanges neutralisées et leur produit etonnant par JANIN de Combe-Blanche. — Paris, Ph. Pierres, 1782, in-8°, 1 vol. broché.

571. Epitome indice libros ethicorum Aristotelis cura Chrysostomi JAVELLI Canapicii ord. præd. — Lugduni, Lagarde, 1651, in-fol.

143. JEREMIE, poëme en quatre chants, in-8°, 2 exempl. fig.

281. Histoire de St Louis par JOINVILLE et les Annales

de son regne, par de Nangis, sa vie et ses miracles par le confesseur de la reine Marguerite.— Paris, Imprimerie royale, 1761, in-fol.

492. Journal contenant tout ce qui s'est passé et fait en la Cour de Parlement de Paris, toutes les chambres assemblées, sur le sujet des affaires du tems présent. — Paris, Alliot, 1648, in-4°, 2 exempl.

515, Pauli Jovii virorum vitæ. — Basileæ, 1559, in-12, 2 volumes.

517. Pauli Jovii historiarum sui temporis. — argentoratis apud Augustinum Fussium, 1556, in-12, 3 vol.

206. Pauli Jovii historiarum sui temporis. — Basileæ, 1567, in-8°, 2 vol.

193. Dictionnaire theologique, historique, poëtique, cosmographique et chronologique, contenant les vies des patriarches, docteurs de l'église, des papes, empereurs, etc. par Juigné. — Paris, Pierre Billaine et Guill. Lebé, 1627, in-4°, 1 vol.

446. Adriani Junii Batavia. — Dordrechti, Caimax, 1652, in-18, fig.

79. Justi-Lipsi. De vesta et vestalibus syntagma. — Antuerpiæ, Moret, 1509, in-4°, fig.

472. Petri Justiniani. Rerum venetarum ab urbe condita historia. — Venetiis, Cominum, 1560, petit in-fol.

757. Juvenalis Satyrarum libri quinque ex recognitione Seph. Philippi. — Lutetiæ Parisii, August. Grangé, in-12, tranche d'or.

249. Juvonis episc. Carnotensis epistolæ ejusdem chronicon de regibus francorum. — Parisiis, Nivellium, 1585, petit in-4°.

K

932. Histoire d'Elisabeth, reine d'Angleterre, tirée des ecrits originaux de l'anglois etc, par KERALIO. — Paris, Lagrange, 1786, in-8°, 5 vol, fig. tranches d'or.

177. Neuwe KEYSERS chronica. — Amsterdam, 1617, in-fol. parvo. Flament, fig.

462. Alberti KRANTZII rerum germanicarum, regnorum æquilon arium, Daniæ, Sueciæ, Norvagiæ chronica. — Francofurti ad mœnum Andreau Wechelum, 1575, in-fol. 1 volume.

608. Alberti KRANTZII in Theologia et jure Pontificio celeberrimi historici que clarissimi Wandalia. — Francofurti, Andreæ Wecheli, 1575, in-fol. 1 vol. Dans le même vol. Poloniæ gentisque et reipublicæ Poloniæ descriptionis libri duo.

L

792. Charlemagne, poëme heroïque par Louis le LABOUREUR. — Paris, Louis Billaine, 1664, gr. in-12. 1 vol.

723. Dictionnaire du vieux langage françois par LACOMBE. — Paris, Panckoucke, 1766, in-8°, 2 vol.

36. Nouveau régime pour les haras, avec la notice de tous les ouvrages écrits ou traduits en françois, relatifs à cet objet, par de LAFONT Pouloti. — Turin et à Paris la veuve Valat la Chapelle, 1787, in-8°, fig.

954. Œuvres de LAGRANGE Chancel. — Paris, Pierre Ribou, 1735, in-12, tomes 1 et 3ᵉ.

960. Histoire des révolutions de France, par LAHODE. - La Haye, Pierre Gosse et Adriens Moëtjens, 1738, in-12. tomes 3 et 4.

698. Dictionnaire françois et latin de LALLEMANT. — Rouen, Lallemant, 1771, in-4°.

648. Bibliotheque de phisique par l'abbé LAMBERT. — Paris, David, 1765, in-12, 6 vol.

179. Memoire pour servir à l'histoire du dix huitieme siecle par LAMBERTY. — Lahaye, Scheurleer, 1731, 12 vol. in-4°.

106. Catalogue des livres de LANCELOT de l'Académie des Belles Lettres. — Paris, Martin.

728. Dictionnaire grammaticale de la LANGUE françoise. — Paris, Vincent, 1768, in-8°, 2 vol.

731. — Dictionnaire des richesses de la LANGUE françoise et du neologisme qui s'y est introduit. — Paris, Saugrain, 1770, in-12.

701. De la maniere d'apprendre les LANGUES. — Paris, Saillant, 1768, in-8°.

11 Histoire d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande avec un abrégé des evenemens des plus remarquables arrivés dans les autres Etats par de LARREY. — Rotterdam, Reinier Bers, 1697, in-fol. fig. 4 vol.

1. Ordonnances des Rois de France de la 3e race, par ordre chronologique avec renvois des unes aux autres, sommaires et observations sur le texte et cinq tables par de LAURIERE. — Paris, Imprimerie royale, 1723, in-fol. 14 volumes.

52. Histoire des Pays-Bas par LECLERC depuis la naissance de la République jusqu'à la paix d'Utrecht et le traité de la Barriere conclu en 1715, avec les principales

medailles et leur explication. — Amsterdam. Chatelain. 1728, gr. in-fol. fig. 2 vol.

71. Histoire navale d'Angleterre, depuis la conquete des Normands en 1066 jusqu'à la fin de l'année 1734, traduite de l'anglois de Thomas LEDIARD. — Lyon, Duplain, 1751, in-4°, 3 vol.

315. Histoire générale et particuliere de la ville de Calais et du Calaisis, précédés de l'histoire des Morins par LEFEBVRE. — Paris, Debure, 1766, in-4°, bien relié, tranches d'or, filets d'or, cartes.

971. Mes souvenirs et autres opuscules poëtiques de LEGAY. — Paris, Belin, in-18, tome 2e, 1788, fig. Nouvelle edition doré sur tranches et relié en veau moucheté.

403. La LEGENDE des Flamands, Arthésiens et Haynuquiers. — Paris, 1522, in-4°, goth.

233. Bibliotheque historique de la France ou Catalogue des ouvrages imprimés, et manuscrits qui ont rapport à l'histoire de ce royaume avec notes critiques et historiques par Jacques LELONG, nouvelle edition, revue par Fevret de Fontette. — Paris, Jean Thomas Hérissant, 1768, 5 vol. gr. in-fol.

76. Diplomatie pratique ou traité de l'arrangement des Archives par LEMOINE. — Metz, Joseph Antoine, 1765, in-4°.

198. Methode pour etudier l'histoire, par LENGLET Dufresnoy. — Paris, Rottit, 1740, in-12, 3 vol.

199. Methode pour etudier l'histoire avec un catalogue des principaux historiens etc., par LENGLET Dufresnoy. — Paris, Ganduin, 1735, in-12, 9 vol., le 2e manque.

57. Recueil des traités de paix, de treve, de neutralité, de confédération, d'alliance et de commerce faits par les

rois de France avec tous les princes et potentats de l'Europe et autres depuis près de trois siecles, en 6 tomes, rassemblés par Frederic Leonard. — Paris, 1693, 6 vol. in-4°.

24. Observations sur les maladies epidémiques redigées d'après le tableau des epidémies d'Hippocrate, par Lepecq de la Cloture. — Paris, Vincent, 1776, in-4°.

800. Collection d'observations sur les maladies et constitutions epidémiques, par Lepecq de la Cloture. — Rouen et à Paris, Didot, 1778, gr. in-4°, broch.

251. Histoire des Gaules et conquetes des Gaulois en Italie, Grèce et Asie jusqu'au regne du roi Jean, par Antoine de Lestang. — Bourdeau, Millanges, 1618, in-4°.

726. Lettre à l'auteur du traité des sons de la langue françoise, imprimée en 1760 par l'auteur des remarques diverses sur la pronontiation et sur l'orthographe, imprimées en 1767, qui renferme aussi un petit traité des sons de la meme langue, in-12.

440. Recueil des Lettres, actes, etc., pour parvenir à la paix entre le roy et les Etats d'Artois. — Douay, Bogard, 1579, in-12.

931. Lettres. — Manheim, 1760, in-16, mar.

47. Histoire de Russie tirée des chroniques originales, etc., par Levesque. — Paris, Debure, 1782, in 12, 7 vol.

113. Rerum Moscoviticarum commentarii Sigismundo Libero autore Russiæ descriptio et religiosua chronographia imperii et vicinorum quorumdam. — Antuerpiæ. Johannis Stechii, 1557, in-12.

13. De Lucernis antiquorum reconditis libri sex autore Fortunio Liceto. — Genevense, Atilii Schiralti, 1653, in-fol., fig.

458. Les ambassades et negotiations du card. du Perron, recueillies par César de LIGNY. — Paris, Estienne, 1623, in-fol., 2 exempl.

25. Memoires de la LIGUE contenant les evenemens les plus remarquables depuis 1576 jusqu'à la paix de 1598. — Amsterdam, Arkstée, 1758, in-4°, tomes 1, 3, 4, 6.

431. Histoire de la ville de LILLE depuis sa fondation jusqu'en 1434. — Paris, Panckoucke, 1764, in-12.

740. Les Jardins ou l'art d'embellir les paysages, poëme par l'abbé de LILLE, 4e édition. — Paris, Valade et Cazin, in-8°, 1782.

235. Annales de la monarchie françoise depuis son établissement, l'origine de cette monarchie, la vie de ses roix, la succession généalogique des Maisons de France, les médailles authentiques qui ont été frapés depuis Pharamond jusqu'à Louis XV, par de LIMIERS. — Amsterdam, Chatelain, 1724, gr. in-fol., cartes et fig.

555. Canaux navigables, par Henry LINGUET. — Amsterdam et à Paris, Cellot, 1769, in-12.

63. Justi LIPSI. De militia romana libri 5 commentarius ad polybium grœce et latine editio ultima. — Antuerpiæ, ex officinâ Plantinianâ apud viduam et filios Johannis Moreti, 1614, in-4°.

67. Justi LIPSI. Admiranda sive de magnitudine romana libri 4. — Antuerpiæ ex officinâ Plantinianâ apud, Joannem Moretum, 1596, in-4°.

110. La France LITTERAIRE. — Paris, Duchesne, 1769, 2 vol., in-12.

857. Nouvelle bibliotheque de LITTERATURE, d'histoire, etc., ou choix des meilleurs morceaux tirés des ana. — Lille, Henry, 1765, in-12, 2 vol.

391. Ferreoli Locrii. Chronicon Belgicum.— Atrebati, Riverius, 1616, in-4°.

586. La Logique ou l'art de penser. — Amsterdam, Westein, 1697, petit in-12.

616. Discours sur l'emploi du Loisir. — Nyon, 1739, in-12.

793. Les Loisirs.—La Haye, Neaulme, 1764, in-18, 2 v.

234. Bibliotheque historique de la France ou catalogue des ouvrages imprimés et manuscrits sur l'histoire de ce royaume avec notes critico-historiques, par Jacques Lelong. — Paris, Osmont, 1719, in-fol.

318. Histoire de l'eglise gallicane, par le père Jacques Longueval. — Paris, Simon, 1730, in-4°, 8 vol.

335. Testament politique de Louvois, 1er ministre sous le règne de Louis XIV, ou est ce qu'il y eut de plus remarquable jusqu'à sa mort. — 1695, in-12.

400. Tractatus de concilio Brabantiæ ejusque origine et progressu auctore Huberto Loyens. — Bruxellæ, Foppens, 1657, in-4°.

388. Synopsis rerum bello et pace gestarum a Lotharingiæ, Brabantiæ et Limburgi ducibus scriptore Huberto Loyens.— Bruxellis, Fricx, 1672, in-4°.

147. Discours des spectres, par Pierre le Loyer. — Paris, Buon, 1608, in-4°.

769. Annœi Lucani Pharsalia, sive de bello Cœsaris et Pompeii libri X, additæ sunt infine Hugonis Grotii notæ. — Amsterodami, Blaeu, 1643, in-18.

756. Diti Lucretii Cari, de rerum naturâ libri sex.— Lutetiæ Parisi. Coustelier, 1744, in-12, tranches d'or.

3. Armide, tragédie mise en musique par Lully. — Paris, Christophe Ballard, 1725, in-fol.

53. Roland, tragédie mise en musique par LULLY, 2e édition, gravée par Baussen. — Paris, 1709, gr. in-fol.

329. Histoire et regne de Louis XI, par Mlle LUSSAN. — Paris, Pissot, 1755, in-12, 6 vol.

M

137. Vetera analecta sive collectio veterum aliquot operum et opusculorum omnis generis carminum, epistolarum, diplomatum, epitaphiorum, etc., cum itinere Germanico adnotationibus et aliquot disquisitionibus Joannis MABILLON. — Parisiis, Montallant, 1723, gr. in-fol. reg.

906. De re diplomatica libri 6, accedunt commentarium de antiquis regum Francorum palatiis operâ ac studio Joannis MABILLON. — Lutetiæ Parisiorum, Billaine, 1681, in-fol. fig. 1 vol. du supplément.

869. MACROBII Ambrosii in somnium Scipionis libri 2, Saturnalium libri 7. — Lugduni apud Sebastianum gryphium, 1556, in-12.

19. Gothorum sueonum que historia auctore Io MAGNO Gotho archiepiscopo Upsalensi. — Romæ, apud Joannem Mariam, 1554, in-4°, gr. pap. fig.

70. Histoire générale de la Chine, traduite du Tong-Kien-Kang-Mong, par le pere MAILLA, publiée par l'abbé Grosier. — Paris, 1777, in-4°, 13 vol. cartes et fig.

563. Coutumes générales d'Artois avec des notes par Adrien MAILLART. Paris, Rouy, 1739, in-fol.

909. Abrégé généalogique de la Maison de MAILLY, suivi du pennon de la branche aînée. — Paris, Ballard, 1757, in-4°, gr. fig.

460. Les illustrations de Gaule et singularités de Troye par maître Jean le MAIRE de Belges. — Lyon, Detournes, 1549, in-fol. petit.

613. Traité du vrai mérite de l'homme considéré dans tous les âges et toutes les conditions, par le MAITRE de Claville. — Paris, Saugrain, 1736, in-12.

405. De morinis et morinorum rebus auctore Jacobo MALBRANCQ. —Tornaci Nerviorum, Quinque. 1635, in-4°, 3 v.

784. Les œuvres de François MALHERBE avec les observations de Menage et les remarques de Chevreau sur les poësies — Paris, Coustelier, 1722, in-12, 3 vol.

725. MANUEL lexique ou dictionnaire portatif des mots françois dont la signification n'est pas familière à tout le monde. — Paris, Didot, 1750, in-8°.

271. Histoire de l'origine et des progrès de la monarchie suivant l'ordre des temps, par Guillaume MARCEL.— Paris, Denys Thiery, 1686, 4 vol. in-12, fig.

763. Poëtique françoise par MARMONTEL.— Paris, Lesclapart, 1763, 2 vol. in-8°.

959. Œuvres de Clément MAROT avec ceux de Jean Marot, son père, et ceux de Michel Marot, son fils. — La Haye, Gosse et Neaulme, 1731, in-12, tomes 2, 3, 4, 5, 6.

729. Logique et principes de grammaire par du MARSAIS. — Paris, Briasson, 1769, in-12, 2 vol.

134. Thesaurus novus anecdotorum auctore Edmundo MARTENE et Ursini Durand. — Lutetiæ Parisiorum, Delaulne, 1717, in-fol, 5 vol.

136. Veterum scriptorum et monumentorum historicorum, dogmaticorum, moralium studio et operâ Edmundi MARTENE et Ursini Durand. — Parisiis, Montallant, 1724, in-fol. gr. vol.

341. Les généalogies et anciennes descentes des forestiers des comtes de Flandres par Corneille Martin. — Anvers, Mesens, 1598, in-4°, fig.

600. Grammaire des sciences philosophiques ou analyse abregée de la philosophie moderne traduite de l'anglois, de Benj. Martin. — Paris, Briasson, 1749, in-8°.

675. Mathiæ Martin. Lexicon philologicum in quo latinæ et a latinis auctoribus usurpatæ, etc., accedit ejusdem Cadmus græco-phenix præthereà additur glossarium Isidori, cum emendationibus et notis Joannis Georgii Grævii quibus auctarium subjecit Theod. Janssonius. — Amstelodami, Delorme, 1701, in-fol., 2 vol.

151. Chronicorum multiplicis historiæ utriusque testamenti Christiano Massoeo auctore. — Antuerpiæ, Crinitus, 1540, petit in-fol.

863. Le chef-d'œuvre d'un inconnu mis au jour par Chrisostome Mathanasius. — La Haye, Pierre Husson, 1732, 2 vol. in-12.

297. Histoire de Louis XI. — Paris, Mettayer, 1610, in-fol. par Mathieu.

299. Histoire de France, par Pierre Mathieu. — Paris, Buon, 1631, in-fol., 2 vol.

644. Lettre sur la nature de la Matiere et du mouvement à l'auteur des institutions de physique. — Paris, Thiboust, 1747, in-16.

581. Antonii Mathœ. De nobilitate, de principibus, dusibus, etc., de comitatu Hollandiæ et diocœsi ultrajectina libri quatuor. — Amstelodami, Jausso Wasberg, 1686, in-4°.

819. Lettres de Maupertuis augmentées d'un aver-

tissement et de plusieurs lettres. — Berlin, 1753, in-16, brochées.

275. MEDAILLES sur les principaux evenements du regne entier de Louis le Grand, avec des explications historiques. — Paris, Imprimerie royale, 1723, in-fol. magno.

190. MEDAILLES du regne de Louis XV, in-fol.

894. La science des MEDAILLES antiques et modernes, nouvelle edition. — Amsterdam, 1717, in-12.

48. MELANGES de littérature.—Paris, Belin, Hardouin, etc, 1785, 6 vol. in-12 broché.

604. MELANGES historiques et critiques, contenant diverses pieces relatives à l'histoire de France. — Amsterdam, Arkstée, 1768, in-12, 2 vol.

534. MEMOIRES contenant le précis des faits avec les pieces justificatives pour servir de reponse aux observations envoyées par le ministre d'Angleterre dans les cours de l'Europe—Paris, Imprimerie royale, 1756, in-12.

130. MEMOIRES pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres.—Paris, Briasson, 1727, in-12.

1010. MEMOIRES pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres.—Paris, Briasson, 1727, in-12, tomes 2, 3, 4, 5, 6.

580. Dictionnaire etymologique de langue françoise, par MENAGE, corrigé et augmenté par Jault. — Paris, Briasson, 1750, in-fol., 2 vol.

687. Les origines de la langue françoise, par MENAGE. — Paris, Courbé, 1650. in-4°.

688. Observations de MENAGE sur la langue françoise. —Paris, Barbin, 1675, in-12, 2 vol.

168. Chronologia hoc est temporum demonstratio exactissima, ab initio mundi usque ad annum 1568, ex eclipsibus et observationibus astronomicis omnium temporum sacris quoque Bibliis, etc., auctore Gerardo MERCATORE. — Coloniæ Agrippinæ, apud hœredes Birckmanni, 1569, in-fol., pap. reg.

274. Le MERCURE françois ou suite de l'Histoire de la Paix. — Paris, Richer, 1611, 23 vol. in-12, depuis 1605 jusqu'à 1633. Le 3e vol. manque, il renferme les 13e et 14e année. Le 10e vol. est triple, les 15, 17, 18es doubles.

638. Les poësies de Jules de la MESNARDIERE. — Paris, Antoine de Sommaville, 1656, in-fol.

347. Histoire des Pays-Bas d'Emanuel de METEREN depuis 1315 jusqu'à 1612, traduit par Haye avec la vie de l'uteur. — Amsterdam, Jean Ravestein, 1710, in-fol. fig.

345. Belli civilis in Belgio per quadraginta fere continuos annos gesti historia opus novum e Belgicis Emanuelis METERANI et aliorum commentariis Concinnatum. — 1610, in-fol. parvo.

46. Dictionnaire de musique par MEUDE MONPAS. — Paris, Knapen, 1787, in-8°.

350. Commentarii sive annales rerum Flandricarum libri septemdecim, autore Jacobo MEYERO Baliolano. — Antuerpiæ Steelsii, 1561, petit in-fol.

269. Abrégé chronologique de l'histoire de France par MEZERAY. — Bruxelles, de Backer, 1700, in-12, 6 vol. fig.

279. Histoire de France, par MEZERAI. — Paris, Thyeny, 1785, nouvelle édition augmentée, in-fol. 3 vol. avec portraits et médailles.

280. Histoire de France, par Mezeray. — Paris, Guillemont, 1643, in-fol, 3 vol. avec médailles.

606. Le Militaire en solitude ou le philosophe chrétien. — La Haye, Dehondt, 1736, in-12, 2 parties en 1 vol.

501. Abrégé chronologique de l'histoire ecclésiastique civile et littéraire de Bourgogne depuis l'établissement des Bourguignons dans les Gaules jusqu'à 1772, par Mille. — Dijon, Causse, et à Paris, Delalain, 1771, 3 vol. in-8°, cartes.

599. L'ami des hommes ou traité de la population par Mirabaud. — 1758, in-4°, 3 vol.

185. Rerum toto orbe gestarum auctoribus Eusebio, Hyeronimo Sigeberto, etc. operâ ac studio Auberti Mirœi. — Antuerpiæ per Verdussium, 1608, in-4°.

411. Elogia illustrium Belgii scriptorum centuria decadibus distincta ex bibliotheca Auberti Mirœi. — Antuerpiæ, Belleri, 1602, in-12.

442. Notitia ecclesiarum Belgii studio Auberti Mirœi. — Antuerpiæ Cuobbarum, 1630, in-4° parvo.

80. Bibliotheca ecclesiastica, auctore Auberto Mirœo. — Antuerpiæ, Mesius, 1739, in-fol.

219. Notitia episcopatuum orbis christiani in quâ Christi religionis amplitudo elucet Aubertus Mirœus publicabat. — Antuerpiæ, ex off. Plant. apud vid. et filios Moreti, 1613, in-8°.

408. Fasti Belgici et Burgundici Aubertus Mirœus Isabellæ Claræ Eugeniæ scr. Hisp. Infanti a sacris oratorii publicabat. — Bruxellis, apud Joannem Pepermanuum, sans datte, in-8°.

412. Codex donationum piarum à pontificibus, impe-

ratoribus, etc., in favorem ecclesiarum, præsertius Belgicarum Aubertus Mirœus eruebat et notis illustrabat.— Bruxellis, Merbecii, 1624, in-4°.

430. Diplomatum Belgicorum libri duo Aubertus Mirœus eruebat et notis illustrabat. — Bruxellis, Pepermanni, 1627, in-4° parvo.

437. Rerum Belgicarum annales Aubertus Mirœus publici juris faciebat.— Bruxellis, Pepermanni, 1624, in-12.

109. Voyages en Afrique, Asie, Indes orientales, par Mocquet. — Rouen, David Berthelin, in-16.

958. Les œuvres de Moliere. — Lyon, Jacques Lions, in-12, fig. tomes 6, 7, 8, 1692.

908. Le cabinet de la bibliothèque de S[te] Genevieve divisé en deux parties, par Claude du Molinet. — Paris, Dezallier, 1692, in-fol. fig.

605. Le Monde fou préféré au monde sage en 24 promenades de trois amis. — Amsterdam, Wetsteins, 1733, in-12.

683. Abregé du parallelle des langues française et latine rapporté au plus près de leur proprieté par le pere Philibert Monet. — Rouen, Dumesnil, 1636, in-4°.

563. Memoires de Montgon contenant les différentes negociations dont il a été chargé dans les cours d'Espagne et de Portugal et divers evenements qui sont arrivés depuis 1725 — 1750, in-12, 6 vol.

604. Œuvres de Montesquieu. — Amsterdam, Arkstée, 1764, in-12, 6 vol.

658. Defense de l'esprit des lois par Montesquieu. — Geneve, Barillot, 1750, in-12.

582. De l'esprit des loix par Montesquieu. — Genève, Barillot, in-4°.

806. Loix et constitutions des colonies françoises de l'Amerique sous le vent, suivies d'un tableau raisonné, d'observations générales et d'une description physique, par MOREAU de Saint-Mery. — Paris, Guillou et Mequignon jeune et Baudri des Lozieres, 1784, 5 vol. gr. in-4°.

996. Principes de morale, de politique et de droit public puisés dans l'histoire de notre monarchie ou discours sur l'histoire de France par MOREAU. — Paris, Imprimerie royale, 21 vol. in-8°.

897. Thesaurus Morellianus sive familiarum romanorum numismata omnia juxtà ordinem Fulvii Ursini et Caroli Patini disposita ab Andrea MORALIO accedunt nummi miscellanei urbis Romæ, Hispanice et Goltriani dubiæ fidei omnes cum commentario Sigeberti Havercamps. — Amsteledami, Westenus, 1734, in-fol, 2 vol. cartes grandes.

51. Grand dictionnaire de Louis MORERI.—Amsterdam, etc., Wetstein, etc., 1740, 8 vol. gr. in-fol. et 2 vol. de supplément qui font 10.

641. Apologie des betes ou leurs connoissances et raisonnement, ouvrage en vers par MORFOUAGE de Beaumont. — Paris, Prault, 1732, in-8°.

480. Diverses pieces pour la defense de la Reine Mere de Louis XIII, faites et revues par Mathieu MORGUES. — 1637, in-fol.

284. Histoire ecclesiastique et civile de Bretagne, par dom MORICE, benedictin. — Paris, de la Guette, 1750, in-fol. 2 vol.

285. Memoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne, par dom MORICE, benedictin. — Paris, Osmont, 1742, in-fol. 3 vol.

312. Le premier livre des antiquités, histoires et choses les plus remarquables de la ville d'Amiens, par Adrien de la Morliere.—Paris, Moreau, 1627, petit in-4o.

474. Les antiquités, histoires et choses les plus remarquables de la ville d'Amiens, par Adrien de la Morliere. — Paris, Cramoisy, 1642, in-fol.

835. Les œuvres de la Motte avec discours sur la tragédie. — Paris, Dupuis, 1730, in-12, 2 vol.

985. Le merite vengé ou conversations littéraires sur diverses ecrits modernes par le chevalier de Moulri. — Amsterdam, Smith, 1737, in-12.

N

491. Histoire des empereurs avec notes par le Nain de tillemont. — Paris, Robustel, 1720, in-4°, 6 vol.

175. Joan. Naucleri. Chronica ab initio mundi usque ad annum 1500. — Coloniæ, Quentel, 1544, in-fol. parvo, 2 tomes en un vol.

29. Examen de la theorie et pratique de Necker dans l'administration des finances de la France. — 1785, petit in-8o.

525. De l'administration de France sur ses finances, par Necker. — 1784, 3 vol. in-8°, gr. pap.

148. L'histoire ecclésiastique de Nicephore, auteur grec, traduite du latin en françois. — Paris, l'Angelier, 1578, petit in-folio.

102. Joannis Nicolai. Tractatus de siglis veterum in quo continentur quæ ad interpretationem numismatum inscriptionum juris et ferè omnium astium requiruntur. — Lugduni Batavorum, Wast, 1703, in-4°.

30. Histoire des maladies epidémiques qui ont regné dans la province de Dauphiné depuis 1775, par Nicolas, docteur de medecine. — Grenoble, de l'Imprimerie royale, 1780, in-8°.

116. Caroli V imperatoris expeditio ad argieram per Nicolaum Villagagnonem.— Antuerpiæ, Joannis Steelsii, 1542. Se trouve aussi : Aristotelis rhetoricorum ad theodectem Georgio Trapezzantio interprete libri 3. Ejusdem rhethorices ad Alexandrum a Francisco Philelpho in latinum versæ liber I. — Parisiis, apud Simonum Plinœum, 1540, in-12.

461. Illustrium veterum scriptorum, qui rerum à Germanis per multas œtates gestarum historias vel annales posteris reliquerunt, tomus unus ex bibliotheca Joannis Pistorii Nidani. — Francofurti, Marnii hœredes, 1613, in-fol, 3 vol.

721. Recherches sur l'ancien peuple Finois d'après les rapports de la langue finoise avec la langue grecque, par le pasteur Nils idman, traduit du suedois par Genet. — Strasbourg, Baner, 1778, in-12, broché.

545. Origine de la Noblesse française depuis l'etablissement de la monarchie contre le systeme des lettres imprimées à Lyon 1763, et à Paris, Despretz.

620. Lettres sur l'electricité, par Nollet. — Paris, Guerin, 1753, in-12, fig.

649. Leçons de physique expérimentale, par Nollet.— Paris, Guerin, 1749, in-12, 6 vol.

438. Vera ac memorabilis historia de tribus energumenis in partibus Belgii et de quibusdam aliis magiæ complicibus edita in lucem diligentia Joannis le Normant. — Lutetiæ, Buon, 1623, in-12.

456. NOTITIA utraque cum orientis tum occidentis ultra Arcadii honoriique Cœsarum tempora. — Basileæ, Froben, 1552, in-fol., parvo, fig.

654. Lettres sur la danse et sur les ballets, par NOVERRE. — Studgard, 1760.

878. Les NUMEROS, 3e edition augmentée d'une 4e partie. — Amsterdam et à Paris, 1784, in-18, 4 vol., broch.

O

802. Hymnorum libri 7 in Christi Jesu virg. deiparæ divorum que gloriam, autore Roberto OBRIZIO. — Rigiaci Atrebatium, ex officinâ Gulielmi Riverii, 1592, petit in-4°.

645. L'OBSERVATEUR hollandois ou 1re lettre. — La Haye, 1755, in-12, 4 vol.

891. Imperatorum romanorum numismata a Pompeio magno ad Heraclium editio altera auctore Adolpho OCCONE. — Augustæ, Vindelicorùm, 1600, in-4°.

828. ŒDIPE, tragédie. — Paris, Josse, 1723, in-8°.

237. L'histoire des faicts, gestes et conquestes des rois, princes, etc. de France descrite en X livres composé en latin par Paul ŒMILE Veronois, mise en françois par Jean Regnart. — Paris, Moret, 1581, in-fol.

736. OPUSCULES sur la langue françoise, par divers Académiciens. — Paris, Brunet, 1754, in-12.

433. Dissertation historique et critique sur l'ORIGINE et l'ancienneté de l'abbaye de St-Bertin et sur la supériorité qu'elle avoit autrefois sur l'eglise de St-Omer. — Paris, Guerin, 1737, in-12.

88. Histoire des revolutions d'Angleterre, depuis le commencement de la monarchie, par le pere d'ORLEANS,

de la Comp. Jesus. — Paris, 1724, tomes 1, 2, 4°, in-12, cartes et fig.

91. Histoire des revolutions d'Espagne depuis la destruction de l'empire des Goths jusqu'à l'entière et parfaite réunion des royaumes de Castille et d'Arragon en une seule monarchie, par le pere Joseph d'ORLEANS, de la Comp. Jes., revue et continué par Rouillé et Brumoi de la même Comp. — Paris, Rollin, 1737, 5 vol. in-12.

380. La généalogie des comtes de Nassau et victoires de Maurice de Nassau, par Jean ORLERS. — Leyde, Orlers, 1615, in-fol., fig.

194. Abrahami ORTELII. Synonymia geographica. — Antuerpiæ, ex off. Plantini, 1578, in-4° doré sur tranche.

12. Histoire de Portugal comprise en 20 livres dont les 12 premiers sont traduits du latin de Jérome OSORIUS, eveque, les 8 suivans pris de Lopez, de Castagnede et autres historiens. — François Etienne, 1581, in-fol.

719. Grammaire espagnole, mise et expliquée en françois, par Cesar OUDIN, augmentée par Antoine Oudin, revue en cette derniere edition par Marc Fernandes. — Bruxelles, Jean Mommart, 1639, in- 12.

744. Tesoro de las dos lenguas espanola y francesa en 2 parties, par Cesar OUDIN. — Bruxelles, Hubert-Antoine, 1625, petit in-4°.

395. Les chroniques et annales de Flandres, par Pierre d'OUDEGHERST. — Anvers, Plantin, 1571, in-4°.

368. Histoire de la ville et comté de Valencienne, par Henri d'OUTREMAN. — Douai, Wion, 1639, in-fol.

773. Joannis OWEN. Oxoniensis, Cambrobritanni libri tres, editio 5. — Londini, de Querculus, 1622, in-16.

P

154. Palladii Evagrii discipuli Lausiaca, quæ dicitur historia. — Parisiis, apud Turrisanum, 1555, in-4°.

885. Nouvelle histoire du Berry avec les histoires heraldiques, généalogiques, chronologiques des maisons et familles les plus connues dans le Berry, par Pallet. — Paris, Monori, 1783, in-8° broché, 4 vol., fig.

543. Abrégé chronologique de l'histoire de Flandre depuis Baudouin I jusques à Charles II, par Panckoucke. — Dunkerque, Boubers, 1762, in-12.

286. Annales de Bourgogne, par Guillaume Paradin.— Lyon, Gryphius, 1565, in-fol.

217. Abrégé de l'histoire de ce siecle de fer, revue et continué jusqu'en 1655, par de Parival. — Bruxelles, Vivien, 1658, in-8°, autre exemplaire Leyde, Geerveliet, 1653, in-12.

862. Voyage du Parnasse. — Roterdam, Fristch et Bohm, 1716, in-12.

244. Œuvres d'Etienne Pasquier.—Amsterdam, 1723, gr. pap., in-fol., 2 vol.

867. Zoroastre, Confucius et Mahomet, comparés comme sectaires, législateurs et moralistes, avec le tableau de leurs dogmes, de leurs loix et de leurs morales, par Pastoret. — Paris, Buisson, 1787, in-8°.

886. Dissertation qui a remporté le prix de l'Académie des inscriptions et belles lettres en 1784, in-8°, par Pastoret. — Paris, Jombert, 1784, broché.

893. Histoire des médailles ou introduction à la con-

noissance de cette science, par Charles PATIN. — Paris, Cramoisy, 1695, in-12.

623. Le PATRIOTE artésien. — Paris, Despilly, 1761, in-8°.

124. Histoire du pontificat de PAUL V. — Amsterdam, la Compagnie, 1765, in-12, 2 vol.

224. PAUSANIAS ou voyage historique de la Grece, traduit en françois avec des remarques, par l'abbé Gedoyn. — Amsterdam, 1733, 4 vol. in-12, cartes.

409. Pierre de touche des veritables interets des provinces unies du PAYS-BAS. — Dordrecht, sans datte, petit in-12.

448. Histoire des PAYS-BAS depuis 1560 jusqu'en 1602. — St Gervais, Vignon, 1604, in-12, 2 vol.

1011. Introduction à la revolution des PAYS-BAS et à l'histoire des provinces unies. — 1754, in-12, tomes 1er et 3e.

720. Estilo y methodo de escrivir cartas missivas por Juan Vicente PELIGER. — En Brusselas, en Huberto Antonio, 1617, in-18.

75. Histoire de l'Académie françoise depuis son établissement jusqu'à 1652, par PELISSON. — Paris, Jean Baptiste Coignard, 1729, in-4°.

558. Histoire de Louis XIV depuis la mort du cardinal Mazarin en 1661 jusques à la paix de Nimegue en 1678, par PELISSON. — Paris, Rollin, 1749, in-12, 3 vol.

577. Dictionnaire de la langue bretonne, son antiquité, son affinité avec les anciennes langues, par Louis le PELLETIER. — Paris, François de la Guette, 1752, in-fol.

268. Histoire des Celtes et particulierement des Gaulois et des Germains depuis les tems fabuleux jusqu'à la prise

de Rome par les Gaulois, par Simon PELLOUTIER. — La Haye, Beauregard, 1740, in-12.

806. La maniere de bien penser dans les ouvrages d'esprit, dialogues.—Paris, Mabre, Cramoisy, 1687, in-4°.

277. Les hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siècle, par PERRAULT. — Paris, Dezaillier, 1696, in-fol. magno.

741. Dialogi Joachimi PERIONII bened. de linguæ Gallicæ origine ejusque cum grecæ cognatione in libris 2.— Parisiis, 1554, in-12.

142. Réplique à la réponse du roi de la Grande Bretagne, par le cardinal du PERRON. — Paris, Estienne, 1622, petit in-fol.

457. Les diverses œuvres du cardinal du PERRON. — Paris, Estienne, 1629, in-fol.

855. La Lusiade du Camoens, poëme heroique sur la decouverte des Indes orientales traduit du portugais, par du PERRON de Castera. — Paris, Huart, 1735, in-12, 3 vol., fig.

33. Essais sur les troubles actuels des PERSES et de Georgie. — Paris, Desaint et Desaillant, 1754, in-12.

208. Abrégé chronologique de l'histoire traduit du latin de PETOU. — Paris, David, in-12, 5 vol.

574. Uranologion sive systema variorum authorum qui de sphæra ac sideribus eorumque motibus grœcè commentati sunt PETAVII Soc. J. — Lutetiæ Parisiorum, Cramoisy, 1630, in-fol. marr. tranche d'or.

361. La grande chronique ancienne et moderne de Hollande et bien d'autres jusqu'à 1600, par Jean François le PETIT. — Dordrecht, Jacob Canin, 2 vol. in-fol. fig. mar. tranches d'or.

375. La grande chronique ancienne et moderne des 7 provinces par Jean François le Petit. — Dordrecht, Canin, 1601, in-fol. 2 vol.

150. Les devins ou commentaire des principales sortes de devinations ecrites en latin par Gaspar Peucer. — Anvers, Connix, 1584, in-4°.

26. Traité sur le commerce de la mer Noire par Peyssonnel. -- Paris, Cuchet, 1787, in-8°, 2 vol.

22. Observations historiques et geographiques sur les peuples barbares qui ont habité les bords du Danube et du Pont Euxin, par Peyssonnel.— Paris, Tilliard, 1765, in-4°, cartes.

583. Abregé chronologique de l'histoire et droit public d'Allemagne par de Pfeffel, 2e ed.—Manheim, 1758, in-4°.

758. — Phoedri fabulæ emendatæ à Steph. Philippo cum notis.— Lutetiæ Parisiorum, August. Grange, 1748, in-12, tranches d'or.

489. Pieces fugitives pour servir à l'histoire de France avec des notes historiques et geographiques. — Paris, Humaire, 1759, in-4°, 3 vol.

14. Les hyeroglyphiques de Jean Pierre Valerian autrement nommé Pierius. Œuvre réduite auxquels sont adjoints les deux livres de Cœlius Curio nouvellement donnés aux François par de Montbyart avec indice. — Lyon, Paul Frellon, 1615, in-fol. fig.

72. Histoire de Pierre I surnommé le grand empereur de Russie. — Amsterdam, Merkus, 1742, in-4°, avec plans et médailles.

464. Rerum Germanicarum veteres jam primum publicati scriptores VI à Joanne Pistorio. — Francofurti, Marnium, 1607, in-fol.

482. Historiæ Francorum ab anno Christi 900, ad 1285, scriptores veteres II ex bibliothecâ Pithœi. — Francofurti, Andreæ Wecheli, 1596, in-fol.

103. Dictionnaire des antiquités romaines, ouvrage traduit et abregé du grand dictionnaire de Samuel Pitiscus. — Paris, Delalain, 1766, in-8°, 3 vol.

378. Placards des Pays Bas.—Bruxelles, de Haimont, 1574, petit in-4°.

383. Placards des monnoyes. — Anvers, Verdussen, 1618, in-4°.

384. Recueil de plusieurs Placards.—Mons, Laroche, 1664, in-4°.

851. Les erreurs de l'amour-propre, imités de l'anglois par de la Place. — Londres, Nourse, 1754, in-12.

629. Du Plaisir ou moyen de se rendre heureux. — Lille, Henry, 1764, in-12, 1re partie.

85. Recueil des Plans de l'Amérique septentrionale.— Paris, Lerouge, 1755, petit in-4°, cartes.

854. Lettres de Pline le jeune. — Paris, la Compagnie des libraires, 1721, 3 vol. in-12.

573. Plinii secundi historiæ mundi libri 37. — Lugduni. Frellonius, 1561, in-fol. tranches d'or.

646. Le spectacle de la nature par Pluche. — Paris, Estienne, 1736, in-12, 9 vol.

647. Histoire du Ciel, par Pluche. — Paris, Estienne, 1742, in-12, 2 vol.

818. Melanges de Poesies, de littérature et d'histoire par l'Académie des belles lettres de Montauban pour les années 1744, 1745, 1746, 47, 48, 49 et 50.

666. Histoire Poetique tirée des poetes françois avec un dictionnaire poëtique. — Paris, Vincent, 1767, in-16.

618. Essais sur les PONTS et CHAUSSÉES, la voirie et les corvées. — Amsterdam, Chatelain, 1759, in-12, 2 vol.

223. POLYBII historiarum libri priores que Nicolao Perotto interprete.—Basileæ, apud Episcopium, 1557, in-12.

541. Histoire du comté de PONTHIEU, de Montreuil et d'Abbeville. — Londres, Nourse, 1765, in-12, 2 vol.

474. Histoire généalogique des comtés de PONTHIEU et mayeurs d'Abbeville depuis l'an 1183 jusqu'en 1657. — Paris, Clousier, 1657, in-fol. fig.

298. Histoire de France, par La POPLINIERE. — 1581, par Abraham, in-fol., 2 vol., sans nom de ville.

535. Usages et mœurs des François, par POULLIN de Lumina. — Lyon, Berthoud, 1769, in-12, broché.

83. Histoire générale des voyages, par François PREVOST. — Paris, Didot, 1746, 17 vol, gr. in-4°, doré sur tranche, fig. et cartes.

386. Histoire générale des PROVINCES Unies. -- Paris, Simon, 1757, in-4°, 8 vol. fig.

34. Histoire de Loango et Kakongo et autres royaumes d'Afrique, redigée d'après les memoires des missionnaires, par l'abbé PROYART. — Paris, Crapart, et etc., 1776, in-12, cartes.

119. Histoire de Stanislas, roi de Pologne, par l'abbé PROYART. — Lyon, Breinet, 1784, in-12, 2 vol.

120. Vie du dauphin pere de Louis XV, par l'abbé PROYART. — Lyon, Bruysset, 1782, in-12, 2 vol.

562. Vie du dauphin pere de Louis XVI, par l'abbé PROYART. — Paris, Berlon, 1777, in-12.

939. Les PSEAUMES traduits en vers, par les poëtes français. — Paris, Desaint, 1751, in-12.

Q

831. Les theatres de Quinault. — Amsterdam, Duvillard, 1721, in-18, 2 vol. fig.

R

739. Lettres a Bailly sur l'histoire primitive de la Grece, par Rabaut de St Etienne. — Paris, Debure, 1787, in-8°.

485. Memoires de Roger de Rabutin, comte de Bussi. — Paris, Jean Anisson, 1696, gr. in-4°, 2 vol.

832. Les œuvres de Racine fils. — Paris, Coignard, 1742, in-18, 4 vol.

841. Œuvres de Racine.—Paris, Mouchet, 1750, in-16, tomes 2 et 3e.

926. Œuvre de Jean Racine avec commentaires de Luneau de Boyermain. — Paris, Cellot, 1768, in-8°, 7 vol. fig.

521. Arnoldi Raissii, Belgica christiana. — Duaci, Bardou, 1534, in-4°.

37. Consultations de médecine et memoires sur l'air de Gemenos, par Ramel fils. — La Haye, 1785, in-12, 2 exempl. l'un broché.

838. Consultations de medecine et memoire sur l'air de Gemenos, par Ramel fils, La Haye, libraires associés, 1785, in-12, 6 vol.

16. Histoire d'Angleterre, par Rapin de Thoiras, nouvelle edition augmentée des notes de Tindal et autres.— La Haye, 1749, 16 vol. in-4°, fig.

804. Les comparaisons des grands hommes de l'anti-

quité, qui ont le plus excellé dans la noblesse par RAPIN. — Paris, Pepie, 1684, in-4°.

587. Logique en formes d'entretiens, ou l'art de trouver la vérité, par le pere REGNAULT. — Paris, Clousier, 1742, in-12.

1012. Anecdotes militaires, historiques et politiques de l'Europe, par l'abbé RAYNAL. — Amsterdam, Merkus, 1753, in-12, tome 2e.

639. Entretiens de physique, par le pere REGNAULT. — Paris, Muzier, 1729, in-12, 3 vol.

640. Entretiens de mathématiques sur les nombres, l'algebre etc, par le pere REGNAULT. — Paris, Clousier, 1743, in-12, 3 vol.

791. Les satyres et autres œuvres de REGNIER augmenté de diverses pièces. — Paris, Louis Billaine, 1667, in-16.

348 Belgarum aliarum que gentium... auctore Dionysio Wiossio interprete. — Lugdunis Batavorum, Joannis Maire, 1633, in-fol.

319. La RELIGION des Gaulois tirée des plus pures sources de l'antiquité. — Paris, Saugrain, 1727, in-4°. 2 vol. fig. tail. douce.

76. REMARQUES sur Virgile et sur Homere, et sur le style poëtique de l'Ecriture. — Amsterdam, Renard, 1734.

327. Memoires contenant ce qui s'est passé de plus memorables en France depuis l'établissement de la monarchie, par de St REMY. — La Haye, Foulque, 1701. in-12, 2 vol.

434. Remarques pour servir de REPONSE a deux écrits contre les droits de la reine sur le Brabant. — Paris. Mabre Cramoisy, 1667, petit in-12.

696. Principes généraux et raisonnés de la grammaire

françoise par Restaut. — Paris, Cottin, 1758, in-12. 3 exempl.

699. Traité de l'orthographe françoise en forme de dictionnaire par Restaut. — Poitiers, Faulcon, 1775, in-8°.

663. Observations intéressantes en faveur de la section de la symphise du pubis par Retz. — 1778, in-12.

530. Memoíres du duc de Rohan. — 1646, in-18.

422. Statuta synodalia diocesis Atrebatensis per Franciscum Richardotum episcopum. — Duaci, de Winde, 1570, in-4° parv.

28. De la decadence des lettres et des mœurs depuis les Grecs et les Romains jusqu'à nos jours par Rigoley de Javigny. 2e edition. — Paris, Merigot le jeune, 1787, in-12.

38. La gnomonique ou l'art de faire des cadrans par Rivard. — Paris, Desaint et Saillant, 1742, in-8°, fig.

957. Methode pour apprendre facilement la geographie par Robbe. — Paris, David, 1721, in-12, tome 2e, cartes.

680. Trésor de recherches et antiquités gauloises et françoises par le père Robel. — Paris, Courbé, 1655, in-4°.

810. Recueil de pieces en prose en vers lues dans les assemblées publiques de l'Académie des belles lettres de la Rochelle. — Paris, Thiboust, 1747, in-8°.

837. La Melize pastorale-comique par du Rocher. — Paris, Corrozet, 1640, in 12.

319. Memoires sur la question quels etoient les endroits compris dans l'etendue des contrées qui composent les 17 provinces des Pays Bas et le pays de Liege

qui pouvoient passer pour ville avant le 7e siecle, qui a remporté le prix en 1769, par des ROCHES. — Bruxelles, 1770, in-4°.

750. Petri RODELII e soc. J. Horatius ad Galliarum Delphinum. — Parisiis, viduam Claudii Thiboust et Petrum Esclassan, 1686, 2 vol. petit in-12.

190. Commentarii omnium à creato orbe historiarum Christophoro ROFFIN auctore. — Lutetiæ, apud Benenatum, 1571, in-4°.

637. Traité de physique par Jacques ROHAULT. — Paris, Desprez, 1582, in-12, 2 vol.

77. Traité des etudes par ROLLIN. — Paris, Estienne, 1740, in-4°, 2 vol.

969. Histoire ancienne des Egyptiens, des Carthaginois, des Assyriens, des Babyloniens, des Medes et des Perses, des Macédoniens et des Grecs par ROLLIN. — Paris, Etienne, 1740, in-4°, cartes et fig., tome 1er et 6e.

170. Tresor chronologique et historique contenant ce qui s'est passé de plus remarquable et curieux depuis le commencement du monde jusques à la naissance de J.-C. par dom Pierre ROMUALD. — Paris, Antoine Sommaville, 1642, in-fol, 3 vol., gr. pap. reg.

706. Les œuvres de RONSART. — Paris, Buon. 1584, in-fol. pap. reg. doré sur tranche.

927. Lettres du marquis de ROSELLE. — Paris, Cellot, 1764, in-12, marr. fil d'or.

62. Romanorum antiquitatum libri decem collecti à Joanne ROSINO. — Lugduni, Gabian.

681. Dictionnaire françois celtique ou françois breton par le pere Gregoire de ROSTRENEN. — Rennes, Vatar, 1732, in-4°.

229. Critique de la lettre sur les spectacles par ROUSSEAU. — Amsterdam, 1760, in-8°, marr. filets d'or.

602. Dictionnaire de musique par Jean ROUSSEAU. — Paris, Duchesne, 1768, in-4°.

622. Discours sur l'origine et les fondemens de l'inegalité parmi les hommes, par Jean Jacques ROUSSEAU. — Amsterdam, Rey, 1755, in-8°.

966. Œuvres diverses de ROUSSEAU. — Amsterdam, Changuion, 1726, in-12, tomes 2 et 3e.

591. Coutumes générales d'Artois, par ROUSSEL de Bouret. — Paris, Chenault, 1771, in-12, 2 vol.

941. Recueil de la noblesse de Bourgogne, Limbourg, Luxembourg, Gueldres, Flandres, etc., par le ROUX. — Lille, 1715, in-4°.

945. Observations sur la physique, sur l'histoire naturelle et sur les arts, par l'abbé ROZIER et par Monger. — Paris, Bureau, in-4°, tom. 16e, fig.

766. Caroli RUŒI et Soc. J. pro confecto feliciter bello panegiricus Ludovico magno dictus. — Parisiis, in collegio Claromontano. — Parisiis apud Simeonem Benard, 1678, in-12.

366. Annales de la province et comté du Hainault, par le père RUTEAU, minime. — Mons, Havart, 1648, in-fol.

S

106. Les 3 siecles de la littérature française depuis François Ier jusqu'en 1779, par l'abbé SABATIER de Castres. — La Haye, 1779, 3 volumes in-12.

704. Essai sur les langues en général, sur la langue

française en particulier, par SABLIER. — Paris, Monory, 1777, in-8°.

121. Les grands hommes vengés, par des SABLONS.— Lyon, Barret. 1769, 2 tomes en un volume.

139. La Ste Bible contenant l'ancien et le nouveau testament, traduite en françois sur la Vulgate, par de SACY. — Paris, Desprez, 1724, in-fol.

41. Histoire generale de Hongrie depuis la 1re invasion des Huns jusqu'à nos jours, par SACY, censeur royal.— Paris, Demonville, 1778, in-12, 2 vol.

526. L'honneur françois ou histoire des vertus et des exploits de notre nation depuis l'etablissement de la monarchie jusqu'à nos jours, par SACY.—Paris, Costard, 1771, in-12, 12 vol.

904. Opuscules dramatiques, ou nouveaux amusements de campagne, par de SACY. — Paris, Demonville, 1778, gr. in-8°, 2 vol.

167. Thesaurus litaniarum ac orationum sacr. opera Thomæ SAILLY. — Bruxellæ, Velpii, 1598, in-8°, fig. pap. reg. en musique, doré tranche.

814. Œuvres de SAINT-EVREMONT. — Londres, Tonson, 1711, in-12, 7 vol.

884. Les œuvres melés de Remond de SAINT-MARD, nouvelle edition augmentée. — La Haye, Jean Neaulme, 1742, in-12, 3 vol.

196. L'etat de la cour des rois de l'Europe, par de SAINTE-MARTHE. — Paris, Jean Guignard, 1680, 4 vol. in-12.

507. Traité historique des armes de France et de Navarre et de leur origine, par de SAINTE-MARTHE —Paris, Helie Josset, 1673, in-16.

812. Œuvres de l'abbé de SAINT-REAL. — Paris, Huart, 1730, in-12, 5 vol. fig.

446. Histoire des SAINTS de la province de Lille, Douai, Orchies, etc. — Douai, Bardou, 1638, in-4°, parvo, fig.

222. Les histoires de SALLUSTE, traduites en françois, par BEAUSSÉE. — Paris, Barbon, 1770, in-12, cartes, latin et françois.

65. SALMASII, de re militari romanorum liber, opus posthumum. — Lugdini Batavorum, apud Joannem Elzevirium, 1657, in-4°.

590. De usuris liber Claudio SALMASIO auctore. — Lugduni Batavorum, ex officinâ Elzeviriorum, 1638, in-12.

796. Abelii SAMMARTHANI, Scœvolæ opera quæ ex tam latina et gallica, tam ea quæ prosa, quàm quæ versibus conscripta sunt. — Lutetiæ Parisiorum, Villery, 1632, in-4°.

566. Opera juridica omnia Joannis et Frederici a SANDE, primus in suprema Frisiorum curia præses, alter in civitate Arnhemiensi consul. — Bruxellis, de Dobbeleer, 1697, in-fol.

364. Antonii SANDERI, Corographia Brabantiæ. — Hagæ comitum, Van Lom. 1726, in-fol. 3 vol. fig.

427. Antonii SANDERI, Gandavum, sive gandavensium rerum libri sex. — Bruxellis, Pepermanni, 1627, in-4°.

360. Flandria illustra auctore Antonio SANDERO. — Coloniæ Agrippinæ, Egmondt, 1641, in-fol. fig. 2 vol. forma Atlant.

788. Joannis Baptistæ SANTOLII Victorini poëtarum hujus semli principis opera poëtica. — Amstelodami Georgii Gallet, 1695, in-12.

844. Œuvres de SARAZIN, par Thomas Jolly, in-16.

163. Traité des bénéfices de fra Paolo SARPI. — Amsterdam, Wetein, 1692, in-12, avec des nottes.

785. Lusus poëtici allegorici sive elegiæ obbitandia animis et moribus informandis accomodatæ in tres libros auctore Petro Juste SANTEL, e. Soc. Jesu.—Duaci, Mairesse 1686, in-18.

370. Chronique de Flandres mis en lumiere, par Denis SAUVAGE. — Lyon, Guillaume Roville, 1562, in-fol.

730. Dictionnaire Languedocien, françois ou choix de mots languedociens les plus difficiles à rendre en françois, par l'abbé de SAUVAGES. — Nimes, Gaude, 1756, in-8o.

536. Les origines de Clairmont, ville capitale d'Auvergne, par Jean SAVARON. — Clairmont, Bertrand-Durand, 1607, in-12.

809. Œuvres diverses de SEGRAIS. — Amsterdam, Changuion, 1723, in-12, 2 vol.

626. Le Cyrus moderne, ou discours sur les moyens de rendre un Etat heureux et puissant, traduit en françois par Geoffroy SELLIUS. — La Haye, Moetjens, 1737, in-12.

607. De l'usage des passions, par SENAULT, le frontispice est arraché, in-12.

603. SENECÆ, opera cum Scholiis Erasmi. — Lugduni, Griphius, 1555, in-12.

765. Aunæi SENECÆ, cordubensis tragediæ. — Rothomagi, apud Joannem Osmont, 1612, in-32.

159. Sermons, mystères et panégyrique, par le Père SENSARIC. — Paris, Desaint, 1771, in-12, 4 vol.

451. Inventaire générale de l'Histoire de France, depuis Pharamond, par Jean de SERRES. — Paris, Marette, 1647, gr. in-fol.

569. Sexti empirici adversus mathematicos et ejus deus Pyrroniarum libri tres. — Parisiis, Juvenis, 1569, in-folio.

497. — Histoire abrégée de la Maison palatine, par l'abbé Schannat, où sont joints une dissertation préliminaires sur les comtes palatins du meme age, par..... et l'eloge historique de l'auteur, par Delabarre de Beaumarchais. — Francfort, François Varrentrapp, in-12.

256. Joan. Danielis Schoepflini vindiciæ ulticæ. — Argentorati, Konig, 1754, petit in-4°, fil. d'or.

834. Le theatre anglois, par Shakespeare. — 3 vol. in-12, 1730.

633. Le ministre d'Etat avec le veritable usage de la politique moderne, par de Silhon. — Paris, 1643, in-18, 2 et 3e partie.

264. Historiæ Franco-Merovingicæ seu historia de gestis et successione regum francorum qui Merovingi sunt dicti Andrea Silvio auctore.—Duaci, Bogard, 1633, in-4°.

494. Jodosi Sinceri, itinerarium Galliæ cum appendice de Burdigalia. — Lugduni, Jacobum Ducreux, aliàs Molliard, 1616, in-24.

537. Flodoardi libri sex historiarum ecclesiæ Remensis cura et studio Jacobi Sismondi e Soc. Jesus. — Parisiis, Nivelle, 1611, in-12.

511. Histoire entiere de l'Etat de la religion et republique sous Charles V, par Jean Sleidan. — Jean Crispin, 1558, in-8°.

86. Histoire d'Angleterre depuis Jules César jusqu'en 1748, par Smolett, traduite de l'anglois, par Targe. — Orléans, Montaut, 1759, in-12, tome 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 15, 16, 17, 18, 19.

160. Vues d'un SOLITAIRE patriote. — La Haye et à Paris, Clousier, 1784, in-12, 2 tomes en un vol., fig.

73. Histoire naturelle de la France méridionale, par l'abbé Grand SOULAVIE. — Paris, Quillau, 1780, 7 vol. in-8°, brochés, fig. et cartes.

992. Le SPECTATEUR ou le Socrate moderne, traduit de l'anglois. — Amsterdam, Wetsteins, 1732, in-12, tomes 1, 4, 6e.

676. Roberti STEPHANI, lexicographorum principis tesaurus ling. in 4 tomos divisus. — Basileæ, typis Thurniorum, 1740, in-fol., 4 vol.

171. STRABONIS, rerum geographicarum libri XVII.— Atrebati, Vignon, 1587, in-fol., grœcè et latinè.

512. SUETONII, tranquilli XII Cœsares item Joannis Baptistæ Eguatii veneti de romanis principibus libri III ejusdem annotationes in Suetonium. — Lugduni, Gryphium, 1547, in-24, pap. reg.

514. SUETONII duodecim Cœsares cum annotationibus Eguatii Veneti.— Lugduni, Gryphius, in-12.

181. Histoire de l'eglise et de l'empire depuis la naissance de J. C. jusqu'à la fin du Xe siecle, par Jean le SUEUR. — Amsterdam, Pierre Mortier, 1730, 7 vol., in-4°, gr. pap.

288. Memoires de SULLY. — Amsterdam, abtinosgraphe de Clearetimenée, sans datte, in-fol.

746. Moratæ pœseos auctore Joanne SURIO.— Atrebati, Riverii, 1617, gr. in-12.

351. Rerum Belgicarum annales chronici et historici de bellis, urbibus, situ, et moribus gentis antiqui auctores opera ac studio Francisci SWERTI. — Francofurti, Schleichii, 1620, in-fol.

27. Voyages dans les deux Siciles de Henri SWINBURNE dans les années 1777, 1778, 1779 et 1780, traduits de l'anglois par Mlle de Keralio. — Paris, Theophile Barois le jeune, in-8°.

714. Dictionnaire de SYNONIMES françois. — Paris, Saillant, 1768, in-8°.

T

934. TABLEAU historique, genealogique et chronologique des 3 cours souveraines de France. — La Haye, le Neutre, 1772, in-8°, broché.

510. TACITE avec des notes politiques et historiques, par Amelot de la Housaie.— La Haye, Henry Van Bulderen, 1692, 2 vol., in-12, latin et françois.

81. De veterum romanorum anno seculari ejusque potissimum per ludos seculares celebritate liber singularis autore Petro TAFFINO e Soc. Jesu. —Tornaci Nerviorum, Quinque, 1641, in-4°.

429. Journal de la paix d'Arras faite en l'abbaye de St Vaast entre Charles VII et Philippe duc de Bourgogne, recueilly par Antoine de le TAVERNE, enrichi d'annotations, par Jean Collart. -- Paris, Billaine, 1651, in-12.

393. Memoire presenté au roi par Charles le TELLIER, archeveque de Reims, contre l'erection de la ville de Cambrai en archevêché.— Paris, Imprimerie royale, in-4°.

774. Comédies de TERENCE, traduites en françois avec le latin à costé pour servir à bien apprendre la langue latine et à bien traduire en françois.— Paris, Nyon, 1710, in-16, latin et françois.

776. Comédies de TERENCE nouvellement traduites avec

le latin à costé et rendues tres honnetes. — Paris, veuve Thiboust, 1670, in-12, latin et françois.

770. Pub. TERENTII Comediæ sex ex Danielis Heinsii recensione.— Amsterodami, apud Joannem Janssonium, 1640, in-32.

865. THEATRE françois ou recueil des meilleures pieces de theatre des anciens auteurs. — Paris, Ribou, 1705. in-12, 4 vol.

872. Pieces de THEATRE par différens auteurs.— Paris. Prault, 1739, in-8°, 3 vol.

875. Recueil de pieces de THEATRE. — Paris, Prault, fils, 1749, in-12.

876. Recueil de pieces de THEATRE.— Paris, Duchesne, 1758, in-12.

879. Lettres sur le THEATRE anglois avec une traduction de l'Avarre, de Shadwell et de la Femme de Campagne de Wicherley. — 1752, in-12, 2 vol.

881. Recueil de pieces de THEATRE ou de tragédies.— Paris, le Mercier, Michel Lambert, 1749, in-12.

961. THEATRE françois.— Paris, Leclercq, 1706, 5 vol. in-12.

969. Le THEATRE anglois. — Londres, 1748, in-12.

109. Essais de la societé de Dublin par THEBAULT. — Paris, Estienne, 1759, in-12.

549. Histoire de Lille et de sa chatelenie par THIROUX. — Lille, Prévost, 1730, in-12.

138. THOMÆ aquinatis summa. — Atrebati, Riverii, 1610, in-fol. pap. reg.

923. Eloge de Sully, par THOMAS. — Paris, Regnard, 1763, in-8°.

294. Histoire de THOU, mise en françois par du Ryer.

— Paris, Courbé, 1659, in-fol., 3 vol., tran. d'or, gr. pap.

300. Histoire universelle de Jacques Augustes de THOU, avec la suite par Nicolas Rigault. — La Haye, Scheurleer, 1740, in-4°, 11 vol.

103. Catalogus bibliothecæ THUANÆ. — Parisiis, 1679, in-8°, 2 vol.

250. Recueil des rois de France, leurs couronne et maison, le rang des grands de France par Jean du TILLET. — Paris, Metayer, 1618, in-4°

173. Les Decades de TITE-LIVE. — Paris, la veuve l'Angelice, 1617, 2 vol, gr. in-fol. fig.

524. Dictionnaire des TITRES originaux pour les fiefs, le domaine du roi, la genealogie, etc. — Paris, Lambert, 1764, in-12.

110. Derniere decouverte dans l'Amerique septentrionale de de la Salle, mise au jour par le chevalier TOUTI. — Paris, Jean Guignard, 1697, in-12.

518. Lœvini TORRENTII in Suetonii tranquilli 12 Cœsares commentarii. — Antuerpiæ, Christophori Plantini, 1578, in-12.

634. Le tresor des morales de Plutarque de Chœronée par François le TORT. — Paris, Poupy, 1577, in-8°.

732. L'art de bien parler françois, 5e edition, par de la TOUCHE. — Amsterdam, Wetstein et Smith, 1737, in-12, 2 vol.

595. Josephi Pilton TOURNEFORT institutiones rei herbariæ. — Parisiis, ex typ. reg. 1700, in-4°, 3 vol.

95. Histoire générale de l'Amerique depuis sa découverte, par le pere TOURON. — Paris, Hérissant fils et Delalain, 1769, in-12, 14 vol.

967. Œuvres de TOURREIL. — Paris, Brunet, 1721, in-4°, gr. pap. tome 2e.

880. Recueil de TRAGÉDIES. — In-12.

486. Recueil de tous les TRAITÉS modernes conclus entre les potentats de l'Europe, de tous les memoires qui ont servi à faire la paix de Nimegue. — Paris, Leonard, 1683, in-4°, 2 exemplaires.

553. Recueil des TRAITÉS de paix, treves et neutralités entre les couronnes d'Espagne et de France. — Anvers, imprimerie Plantinienne, 1664, in-12.

49. Reflexions medico-chirurgicales par TRECOURT. — Bouillon, 1773, in-12, tome 1er.

406. Articles de la TREFVE conclue et arretée pour douze ans entre le roi d'Espagne, les Archiducs et les Etats des Provinces Unies du Pays-Bas. — Bruxelles, Velpius, 1609, in-4°.

677. Dictionnaire universelle françois et latin par TREVOUX. — Paris, Ganeau, 1732, in-fol, 6 vol. y compris le supplement.

114. Histoire des TROUBLES de Hongrie. — Paris, Guillaume de Luynes, 1690, 5 vol. in-18, fig.

823. Essais sur divers sujets de littérature et de morale par l'abbé TRUBLET. — Paris, Briasson, 1749, 2 vol. in-12.

421. Comitum Tervanensium seu Ternensium annales historici, auctore Thoma TURPIN. — Duaci, Derbaix, 1731, in-8°.

283. L'Empire françois avec des cartes genealogiques de la Maison royale par Laurens TURQUOIS. — Orleans, Hotot, 1651, in-fol.

U

322. Partie des pieces et actes qui concernent l'etat présent et ancien de l'UNIVERSITÉ de Paris. — Paris, Julien, 1653, in-4°, 2 vol.

575. Nicolai UPTONI, de studio militari Joannis de Bado aureo tractatus de armis Henrici Spelmani Aspilogia. — Londini, Norton, 1654, in-fol.

358. Sigilla comitum Frandrice et inscriptiones diplomatum ab iis editoram cum expositione historica Olivari UREDI. — Brugis, Joannem Baptistam Kerchovium, in-fol., fig.

V

901. Numismata imperatorum romanorum præstantiora à Julio Cæsare ad posthumum usque per Joannem VAILLANT. — Romæ, 1743, Bernabo, in-4° 3 vol.

787. L'accord de la grace et de la liberté, poëme accompagné de remarques critiques et historiques, par le pere le VAILLANT de la Bassaderies. — Tournay, Louis Varlé, 1740, in-4°, pap. reg.

898. Arsacidarum imperium sive regum par thorum historia ad fidem numismatum accomodata per Joannem VAILLANT. — Parisiis, Moette, 1725, in-4°, 2 vol.

899. Numismata imperatorum Augustarum et Cœsarum à populis romanæ ditionis grœce loquentibus ex omni modulo percussa per Joannem VAILLANT. — Lutetiæ Parisiorum, Cramoisy, 1698, in-4°.

243. Hadriani VALESII, notitia Galliarum ordine litterarum digesta. — Parisiis, Bonard, 1675, in-fol.

712. Grammaire française, par l'abbé VALLART.— Paris, Desaint, 1744, in-12.

200. Les elements de l'histoire, par l'abbé de VALMONT. — Paris, Martin, in-12, 3 vol.

439. Les chastellains de Lille, leur ancien estat, office et famille, par Floris VAN DERLSAER. — Lille, Beys, 1611, in-4°, cartes.

962. Abregé nouveau de l'histoire générale des Turcs, par VANEL. — Paris, Osmont, 1689, in-12, fig., tomes 2, 3 et 4e.

346. Histoire metallique des 17 provinces des Pays Bas depuis l'abdication de Charles Quint jusqu'à la paix de Bade en 1716, traduit du hollandois de Gerard VAN LOON. — La Haye, Gosse, Neaulme, Dehondt, 1732, 5 vol., gr. in-fol., fig.

947. Commentaires sur les aphorismes de Boerhaave, par VAN SWIETEN, traduits en françois par Moublet. — Lyon, Perisse, 1770, in-12, tomes 1, 2, 3, 5.

97. Histoire de Charles XII, roi de Suede, par VARILLAS. — Basle, Christophe Revis, 1737, in-12, 2 tomes en 1 v.

709. Remarques de VAUGELAS sur la langue française avec des notes de Patru et de Corneille.— Paris, Clousier, in-12, 3 vol.

976. Histoire de France depuis l'etablissement de la monarchie jusqu'au regne de Louis XIV, par l'abbé VELLY. — Paris, Desaint et Saillant, 1761, in-12, 26 vol.

849. La diane françoise de du VERDIER. — Paris, de Sommaville, 1624, in-12.

310. Histoire ecclesiastique et civile de VERDUN avec le pouillé, la carte du diocese et le plan de la ville. — Paris, Simon, 1745, in-4°, cartes et planches.

671. Nicol. Vermiloei, dissertationum politicarum, stylo oratorio explicatarum de cas 1a. — Lovanii, Dormalii. 1629, in-12.

747. Nicolai Vermiloei, Otto carus Bohemiæ rex seu rebellio contrà Rodolphum I, Austriacæ familiæ conditorem tragediæ. — Lovanii, Dormalii, 1626, in-12.

209. Histoire de Malte, par Vertot. — Paris, Quillau, 1735, in-12, 5 vol.

331. Histoire des revolutions arrivées dans le gouvernement de la République romaine, par l'abbé de Vertot. — Paris, Barois, 1727, 3 vol., in-12.

174. La bibliotheque historiale de Nicolas Viguier, contenant la disposition et concordance des temps, des histoires et des historiographes, l'estat des principales et plus renommées monarchies selon leur ordre et succession. — Paris, l'Angelier, 1600, petit in-fol., 4 vol.

236. Sommaire de l'histoire des François extrait de la bibliotheque de Nicolas Viguier. — Paris, Nivelle, 1579, in-fol, parvo.

245. Sommaire de l'histoire des Français extrait de la bibliothèque historiale de Nicolas Viguier. — Paris, Nivelle, 1579, petit in-fol. pap. reg.

323. Histoire de la Maison de Luxembourg par Nicolas Viguier. — Paris, Blaise, 1619, in-4°.

111. Voyages de Villamont. — Arras, Guillaume Larivière, 1602, in-12.

108. Voyages du marquis de Ville au Levant ou l'histoire du siége de Candie tiré des Memoires de Rostagne par Savinien d'Alquie. — Amsterdam, Henri Boom, 1571, 2 vol. in-18.



918. Le siege de Hesdin par Antoine de VILLE.— Lyon. Caffin, 1639, petit in-fol.

942. Annales de l'eglise catholique, apostolique et romaine par Claude VILLETTE. — Paris, Fouet, 1616, in-4°.

465. Annales magistratuum et provinciarum ab urbe condita per Stephanum VINANDUM, Pigium Campensem.— Antuerpiæ, ex officina Plantinianâ, apud Joannem Moretum, 1599, in-fol. fig.

397. VINCARTI, Virgo cancellata in insigni ecclesia collegiati. — Insulæ Flandrorum, Derache, 1636, in-fol.

377. Joannis VINCARTI, Virgo cancellata in ecclesia collegiata petri Insulæ cultu et miraculis celebris. — Insulæ, Derache, 1636, in-4°.

775. Les eglogues de VIRGILE traduites en vers françois avec le latin à coté, et diverses autres poësies par Richer. — Rouen, Herault, 1717, in-12.

754. VIRGILII Maronis opera cura Stephani Philippi. Lutetiæ Parisiorum, Coustelier, in-12, tr. d'or, 3 vol.

759. Publii VIRGILII Maronis opera interpretatione et notis illustravit Carolus Ruœus.—Parisiis, Barbon, 1714, in-12, 4 vol.

799. VIRGILII Maronis opera cum interpretatione et notis Caroli Ruœi e soc. Jesu. — Parisiis, apud Simonem Benard, 1682, gr. in-4°.

789. VIRIDARIUM illustrium poetarum. — 1513, in-12.

813. Œuvres de Chalamont de la VISCLEDE. — Paris, 1726, in-12.

689. Nouvelle methode pour apprendre facilement la langue latine, par Antoine VITRÉ. — Paris, le Petit, 1667. in-8°.

8. Dix livres d'architecture de VITRUVE corrigés et

traduits nouvellement en françois, 2e edition, revue, corrigée et augmentée par Perrault. — Paris, Jean Baptiste Coignard, 1684, gr. in-fol. fig.

829. La Philippide ou l'avenement de Philippe de France à la couronne d'Espagne, poëme en 15 chants par de Vixouze. — Aurillac, Viallanes, 1784, in-12.

684. Le grand Vocabulaire françois. — Paris, Panckoucke, in-4°, tomus 1er et 2e.

561. Histoire de la guerre de 1741, par Voltaire. — Geneve, 1756, in-16, 2 vol.

780. Voltaire, recueil des particularités curieuses de sa vie et de sa mort. — Porrentruy, Goëtschy, 1781, in-12.

781. Œuvres de Voltaire contenant l'Henriade, essai sur le poëme epique, pieces fugitives, essai sur les guerres civiles, et le temple du gout. — Amsterdam, la Compagnie, 1736, in-12, 2 vol. fig.

827. Commentaire sur le theatre de Pierre Corneille et autres morceaux intéressants par Voltaire. — 1764, in-16, 3 vol.

843. Vie de Moliere avec des jugemens sur ses ouvrages par Voltaire. — Paris, Prault fils, 1739, in-12.

994. Œuvres de Voltaire. — 1770, in-8°, 28 t. en 14 vol.

84 Voyage du Levant fait en 1621. — Paris, Adrian Taupinart, 1624, cartes.

W

693. Grammaire française par l'abbé de Wally. — Paris, Debure, 1754, in-12, 2 exemplaires.

356. Premier volume des antiquités de la Gaule Belgique, par Richar de Wassebourg. — 1549, in-fol.

479. Description de la Gaule Belgique selon les trois ages de l'histoire : l'ancien, le moyen et le moderne avec des cartes de geographie et genealogie, par le Pere Charles WASTELAIN. — Lille, Cramé, 1761, in-4°.

340. La généalogie des comtes de Flandres depuis Baudouin Bras de fer jusqu'à Philippe IV, roi d'Espagne, par WRÉE. — Bruges, Vanden Kerchove, 1642, parvo in-fol. 2 vol. fig.

342. Les sceaux des comtes de Flandres et inscriptions des chartres par eux publiées, par Olivier de WRÉE. — Bruges, Vanden Kerchove, 1641, petit in-fol. fig.

X

229. Opera XENOPHONTIS. — 1511, in-32, petit pa. reg.

Z

107. Histoire de la découverte et de la conquete du Perou traduite de l'espagnol d'Augustin de ZARATE.— Paris, Michel Clousier, 1716, 2 vol. in-12, fig.

CATALOGUE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

des

GAZETTES ET JOURNAUX

de la

BIBLIOTHEQUE DE L'ACADÉMIE D'ARRAS.



A

990. ANNALES typographiques, ou notice du progrés des connoissances humaines, par une société de gens de lettres. — Paris, Vincent, 1760. Les années depuis 1758 jusqu'à 1762 inclusiv., in-12, 10 vol.

B

1009. Jugemens des sçavans, par BAILLET. — Paris, Dezallier, 1685, in-12, 9 vol.

1001. BIBLIOTHEQUE germanique, ou histoire litteraire de l'Allemagne ou pays du Nord. — Amsterdam, Humbert, 1720, in-12, 50 tomes en 25 vol.

C

974. Journal des theatres, ou le nouvel spectateur, par Charnois. — Paris, Esprit, 1777, in-8°, 4 vol.

D

1002. Observations sur les écrits modernes, par Desfontaines. — Paris, Chaubert, 1736, in-12, 33 vol.

1003. Jugemens sur quelques ouvrages nouveaux, par Desfontaines. — Avignon, Giron, 1744, in-12, 2 vol.

F

977. Mercure de France. — Paris, Guillaume Cavelier, in-12, broch. Dans l'année 1724, les mois de janvier, febvrier et juillet manquent. 1725, complette. 1737, janvier, mars et avril manquent. 1738, 39 et 1740, compl. 1741, le premier semestre manque. 1742, febvrier, manque. 1743, 44, 45, 46, 47, 48 et 49, complettes, avec un suplement. 1750, mai manque. 1751, juin et novembre manquent. 1752, avril et novembre manquent. 1753, janvier manque. 1754, 55, complettes. 1756, mars manque. 1757, 58, 59, 1760, 61, 62, complettes. 1763, novembre manque. 1764, 65, 66, 67, 68, 69, 1771, 72, 73, 74, complettes. 1775, 1er vol. du mois d'octobre manque. 1776, 77, 78, 79, 1780, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87 et 88, complettes. 1789, le n° 11 manque. 1790, complette. 1791, complette. 1792 et 93, incomplettes.

948. Lettres sur quelques critiques du tems, par Freron. — Geneve, 1749, in-12, 13 vol. La Revue des feuilles, par le meme, in-12. L'Année litteraire, depuis

1754 jusqu'à 1788 inclusivement. Le 3e vol. de l'année 1763, le 4e vol. de 1764, le 7e vol. de 1783, le 8e vol. de 1788, manquent.

999. Lettres de Madame la comtesse de...... sur quelques écrits modernes, par FRERON, Geneve, 1746, in-12.

G

1005. Bibliotheque françoise, ou histoire de la litterature, par l'abbé GOUJET. — Paris, Mariette, 1740, in-12, 28 vol.

J

983. L'esprit des JOURNEAUX français et étrangers. — Paris, Valade, in-12, broch. Les années 1781, 82, 83, 84, 85, 86 et 87, complettes. 1788, les tomes 4, 5, 6 et 7, manquent. 1789, le tome 4e manque. 1790, le tome 6e manque. 1791, les tomes 10, 11 et 12, manquent.

H

1004. HISTOIRE CRITIQUE des journeaux. — Amsterdam, Bernard, 1734, in-12.

L

987. Annales politiques et littéraires du XVIIIe siecle, par LINGUET. — La Haye, 1777, in-8°, les 9 1ers vol.

986. Observations sur la LITTÉRATURE moderne. — La Haye, 1749, in-12, 9 vol.

996. Reflexions sur les ouvrages de LITTÉRATURE. — Paris, Briasson, 1738, in-12, 12 vol.

M

1006. MERCURE historique et politique. — La Haye. Vanbulderen, in-16, 44 vol., tout est complet depuis l'an 1700 jusqu'à 1721.

973. Journal des theatres, par de MERICOURT.—Paris, Esprit, 1776, in-8°, 2 vol.

P

980. Gazette de PARIS. — 1737, in-4°, et 3 vol. de tables brochés, depuis l'année 1737 jusqu'à 1782 inclusivement, complet.

988. Le nouveliste du PARNASSE, ou reflexions sur les ouvrages nouveaux.— Paris, Chaubert, 1734. in-12, 2 vol.

978. MERCURE historique et politique. — La Haye. Henrie, Vanbulderen, 1700, in-18 broch. Dans l'année 1700, les mois d'aout, septembre et octobre, manquent. Les années 1701, 2, 3 et 4 sont complettes. 1705, avril et juin manquent. 1706, juin, juillet et decembre manquent. 1713, complette. 1714, il n'y a que le mois de mai. 1715, il n'y a que les mois de mars, avril et aout. 1716, 17, 18, 19 et 1720, complettes. 1721, janvier et juin manquent. 1722, complette. 1723, mars manque. 1724, 25, 26, 27, 28, 29, 1730, 31, 32, 33, complettes. 1734, il n'y a que janvier, febvrier, décembre et novembre. 1735, 36, 37, 38, 39, 1740, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 1750, 51, 52, 53, complettes. 1754, décembre manque. 1755, janvier, mars, septembre, octobre manquent 1756, mars manque. 1757, janvier manque. 1758, 59, 1760, 61, 62 et 63,

complettes. 1764, août manque. 1765, 66, 67, 68, 69 et 1770, complettes. 1771, janvier manque. 1772, 73, 74, 75, 76, complettes. . . . . . 1689, complettes. 1690, il n'y a que les mois de janvier, mars et juillet. 1692, il n'y a que febvrier. 1693, les mois d'octobre et decembre manquent. 1694, il n'y a que mars, mai et septembre. 1695, il n'y a que juin et mars. 1696, septembre, octobre et novembre manquent. 1697, janvier et mars manquent. 1698, novembre et decembre manquent. 1699, avril et mai manquent.

984. Journal de Politique et de litterature. — Bruxelles, 1776, in-8°. L'année 1776 il n'y a que les tomes 2e et 3e. 1777, les tomes 1, 2, 3. 1778, les tomes 1, 2.

991. Le pour et contre, ouvrage périodique par l'abbé Prevot. — Paris, Didot, 1733, in-12, 20 vol.

S

1007. Histoire des ouvrages des Sçavans par B... — Les années depuis 1687 jusqu'à 1709 inclusivement. Les années 1691 et 1707 manquent.

979. Le nouveau journal des Sçavans. — Liege, Broncard, in-18, broch. Dans l'année 1702, il n'y a que les mois de mars, avril, mai et juin. 1724, il n'y a que les 6 premiers mois. 1737, 38, 39, 1740, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48 et 49 complettes. 1750, il n'y a que les trois premiers mois. 1751, le mois de juin manque. 1752, juin et juillet manquent. 1753 et 54 complettes 1755, le premier volume de décembre manque. 1756, 57, 58, 59, 1760, 61, 62, 63, 64, 65, 66 et 67 complettes. 1768, 69 complettes, les mois de juin et décembre sont doubles. 1770, juin et juillet manquent. 1771, octobre et novem-

bre manquent. 1772, septembre manque. 1773, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 1780, 81, 82 complettes. 1783, 84, 85 et 86 complettes. 1787, le premier vol. de décembre manque. 1788, febvrier, mars, avril, mai, juin, et le 1er tome d'octobre, novembre et décembre manquent. 1789, il n'y a que les mois d'avril, mai, juin, juillet et août.

981. Mémoires pour l'histoire des SCIENCES et beaux-arts. — Trevoux, et à Paris, chès Estienne Ganaut, 1722, in-18 broch. 1722, le mois d'avril manque. 1715, aout et novembre manquent. 1716, febvrier. 1725, juin manque. 1737, 38, 39, 40, 41 et 42 complettes. 1749, juin manque. 1750, il ne se trouve que les mois de janvier, febvrier et mars. 1751, aout et décembre manquent. 1752, juillet et novembre manquent. 1753, 54, 55, 56 complettes. 1757, febvrier manque. 1758, 59 et 60 complettes. 1761, aout manque. 1762, 63, 64, 65, 66 et 67 complettes.

982. Mémoires pour l'histoire des SCIENCES et des beaux-arts.—Trevoux, et se trouve à Paris chès Chaubert et Herissant, 1757, in-18, broch. Dans l'année 1757, le mois de febvrier manque. 1768 et 69, 12 vol. complet. 1770, juillet et aout manquent. 1771, octobre et novembre manquent. 1772, 73, 74, 75, 76, 77, complettes... Nota. 1743 complette.

U

1008. Bibliotheque UNIVERSELLE et historique.—Amsterdam, Wolfgan, 18, les tomes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 28.

972. Gazette d'UTRECHT, commençant à l'année 1737, in-4°, broch. Depuis l'année 1737 jusqu'à 1784, il ne manque que l'année 1750.

CATALOGUE

DES

MANUSCRITS

DE LA

BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE D'ARRAS

CATALOGUE DES MANUSCRITS DE L'ACADÉMIE D'ARRAS.

A la suite du Catalogue des livres imprimés qui formaient la Bibliothèque de l'Académie d'Arras avant la Révolution, Catalogue que nous avons reproduit tel qu'il a été fait par les Commissaires du District, à la date du 26 Prairial, an deuxième de la République, en conservant l'orthographe tout-à-fait fantaisiste de la pièce, signée (*de confiance sans doute*) par un homme qui devait pourtant connaître les livres (Isnardi), nous trouvons le Catalogue des Manuscrits de la même Société. Ce Catalogue est arrangé par ordre alphabétique, mais il conserve en même temps les numéros des Manuscrits. Nous le publions ici, d'après l'ordre des numéros, en mettant en regard de chaque ouvrage une note sur l'endroit où il se trouve aujourd'hui.

Evidemment ce Catalogue de l'an II est tout-à-fait incomplet. Il suffit de parcourir les Catalogues d'Arras et de Boulogne pour s'en convaincre. Je l'ai donc fait suivre des indications que j'ai trouvées ailleurs, et je suis bien certain que, même avec ces additions, il ne représente pas encore l'état vrai de notre ancienne Bibliothèque Académique, au point de vue des Manuscrits. Ceci pourra servir de jalons, de pierre d'attente, pour un travail plus complet, qui formera, avec d'autres pièces, une suite à notre Histoire de l'Académie d'Arras.

Arras, le 30 Août 1877.

L'ABBÉ E. VAN DRIVAL.

LISTE DES MANUSCRITS

d'après l'inventaire de l'an II.

1. Memoires ou recueil pour servir à l'histoire du Parlement de FLANDRE, moitié manuscrit et moitié imprimés, in-fol., 3 vol.

2. Recueil des pièces et mémoires concernant le DIOCESE D'ARRAS, les unes imprimées et les autres manuscrits, 10 vol., in-fol.

3. Histoire ecclesiastique, civile et militaire du DIOCESE D'ARRAS, in-fol., 9 vol., Mss.

4. Additions aux mémoires et recueils du DIOCESE D'ARRAS, in-fol., 8 vol. Les mémoires sont en partie manuscrits et en partie imprimés.

5. Dictionnaire alphabetique du DIOCESE D'ARRAS, in-fol, 5 vol., Mss.

6. Table générale du DIOCESE D'ARRAS, in-fol., 1er vol. Mss.

INDICATION DES DÉPOTS

où se trouvent aujourd'hui ces Manuscrits.

1. Ces trois volumes in-folio forment le nº 1,033 du Catalogue de la Bibliothèque d'Arras, par M. Caron (nº 946 *secundo* du Catalogue précédent). C'est le commencement des volumes du célèbre P. Ignace, donnés à l'Académie d'Arras par la Maison des Capucins de Paris, en 1763, en échange d'un exemplaire de l'Histoire littéraire de la France, comme cela a été raconté dans l'Histoire de l'Académie d'Arras, page 41.

2. Suite du même ensemble. Ce nº 2 répond au nº 1,034 du Catalogue actuel (945 *secundo* du précédent), plus au nº 1,035 (945 *secundo* du précédent Catalogue). 8 volumes in-folio d'une part, 2 volumes in-folio d'autre part.

3. Suite du même ensemble. Ces 9 volumes in-folio sont aujourd'hui catalogués sous le nº 1,037 (945 *secundo* du précédent).

4. Suite du même ensemble. Ces 8 volumes in-folio sont catalogués sous le nº 1,036 (945 *secundo* du précédent).

5. Suite du même ensemble. Ces 5 volumes in-folio sont catalogués sous le nº 1,039 (945 *secundo* du précédent).

6. Suite et fin du même ensemble. Cette table répond au nº 1,038 du Catalogue actuel (945 *secundo* du précédent).

7. Troubles des PAYS-BAS, in-fol , Mss.

8. Histoire de la revolution des PAYS-BAS, in-fol., 2 vol., Mss. très modernes.

9. Manuscrit touchant les ville et cité d'ARRAS, et les comtés de Flandres et Artois, 1771, in-fol.

10. Antiquités d'ARRAS, in-fol., Mss. du XVI[e] siecle.

11. Œuvres de VERGIER, in-4°, Mss.

12. XENOPHON, de optimo principatu, id est de vita Cyri, in-4°, Mss. goth.

13. Histoire d'ARTOIS depuis Cesar jusques compris 1541, in-fol., Mss.

14. TRAITÉ d'union des Pays-Bas avec l'empire, procuré par Charles V, et la relation du siege d'ARRAS.

7. Ce titre ancien doit se lire comme le suivant : Histoire des causes de la désunion, etc , par Renom de France. C'est ici l'original de l'auteur, mauvaise écriture cursive du commencement du XVIIe siècle. M. Gérard donne beaucoup de détails sur ce manuscrit, aux n°s 152 et 153 de son Catalogue. Cet exemplaire original est aujourd'hui dans la Bibliothèque de l'Académie d'Arras, à qui il a été restitué par la ville de Boulogne.

8. Le vrai titre est : *Histoire des causes de la désunion, révolte et altérations des Pays-Bas, par Renom de France, Seigneur de Noyelles, Président d'Artois*, comme le précédent, dont celui-ci est une copie. Cette copie se trouve aujourd'hui dans la Bibliothèque de Boulogne, sous le n° 153.

9. Il se trouve aujourd'hui dans la Bibliothèque de Boulogne, sous le n° 159 du Catalogue de M. Gérard. C'est un in-folio de 261 feuillets, XVIIIe siècle ; J. D. J. D. L fecit 1771. Voir la description donnée par M. Gérard.

10. C'est le n° 874 du Catalogue actuel de la Bibliothèque d'Arras, recueil in-folio de diverses écritures du XVIe siècle et du XVIIe. On y trouve une foule de choses, la plupart sur Arras. 251 feuillets.

11. Le n° 11, œuvres de M. Vergier, se trouve aujourd'hui dans la Bibliothèque de Boulogne, sous le n° 193 du Catalogue de M. Gérard. C'est un petit in-4°, 291 pages, écriture du XVIIIe siècle : il y a quelques détails sur ce Mss dans le Catalogue susdit.

12. Le n° 974 de la Bibliothèque d'Arras est un Xénophon traduit en latin, in-4° minimo, XVe siècle, mais il est indiqué comme venant de Saint-Vaast Où est le Xénophon venant de l'Académie ? Je n'ai pu le retrouver jusqu'ici.

13. Ce Mss est à Boulogne. C'est le n° 158 du Catalogue de M. Gérard. Cette histoire d'Artois, 169 feuillets, est attribuée à Fr. Baulduin, d'Arras.

14 Ce n° 14 n'indique que deux des six pièces qui se trouvent dans le *Recueil de pièces concernant les Flandres et l'Artois*, etc., et qui est à Boulogne, n° 157 du Catalogue de M. Gérard, qui a donné une analyse exacte de ce Recueil, 200 feuillets. Le titre cité dans l'inventaire de l'an II est le titre ancien.

15. In Vaticinia Jeremiæ prophetæ paraphrasis heroico Carmine conscripta, auctore Joanne CARPENTEIO jurisconsulto Atrebatio, 1592, in-fol., Mss.

16. Histoire de MONSTRELET touchant les guerres de France, in-fol. max., Mss., 1505.

17. Livre second de l'histoire des guerres et choses mémorables advenues sous les regnes de l'empereur CHARLES V^{e} et Philippe, roi d'Espagne, son fils, depuis l'an 1545, in-fol., Mss., fig.

18. Manuscrit historique concernant la ville d'ARRAS et la province d'Artois, in-fol., du XVIIIe siecle.

19. LAMBERTI Ardrensis opera super Ghisnensium historiam et super Arnoldum de Ghinis, in-fol., Mss.

20. Histoire des PAYS-BAS, in-fol., Mss. du XVIe siecle.

21. Antiquités d'ARRAS, intitulées: Bref recueil des formes touchant les droits, franchises, etc., in-fol., Mss. du XVIe siecle.

22. Recueil des choses plus mémorables arrivées aux PAYS-BAS et ailleurs: commençant en 1628 et finissant l'an 1638, Mss. de forme oblongue.

15. C'est aujourd'hui le nº 130 (antérieurement 240) des Manuscrits de la Bibliothèque d'Arras, 99 feuillets. Papier, écriture du XVIᵉ siècle. Dédicace à Jean Sarrazin, abbé de Saint-Vaast, datée de 1592.

16. Ce titre ancien est fautif. On a ici, en effet, les Mémoires de Jean Lefèvre, dit *Toison-d'Or*. Ce Manuscrit, sur papier, d'une belle écriture gothique du XVIᵉ siècle, a 263 feuillets. Il est actuellement dans la Bibliothèque de Boulogne, sous le nº 150. M. Gérard en donne une très-intéressante Notice en cet endroit de son Catalogue.

17.

18. Est-ce le nº 948 de la Bibliothèque d'Arras ? Celui-ci a pour titre : Procès-verbal fait par la Commission de France et d'Espagne après la paix des Pyrénées pour la délimitation des provinces d'Artois et de Flandres. In-folio parvo, papier. Ecriture de grosse du XVIIIᵉ siècle, 190 feuillets. Il provient de l'Académie d'Arras.

19. Ce Manuscrit, petit in-folio, papier, 112 feuillets, XVIIIᵉ siècle, se trouve aujourd'hui dans la Bibliothèque de Boulogne, nº 148 du Catalogue de M. Gérard

20 M Gérard donne une analyse assez longue de ce Manuscrit, qui traite d'Arras, ville et cité, des comtes de Flandre et d'Artois, avec des particularités curieuses, et qui a un *Supplément à l'Histoire de la ville d'Arras*. L'ensemble a 261 feuillets. Il est sous le nº 159 du Catalogue de Boulogne.

21. C'est le nº 189 du Catalogue de M. Caron (antérieurement 956 *secundo*). Sur la première page il y a, en effet : Bref recueil *en forme* de répertoire touchant les droits, priviléges, franchises, etc. — Ecriture brouillon de la fin du XVIᵉ siècle, 297 feuillets.

22.

23. Diverses particularités touchant la ville d'ARRAS. in-fol., Mss. du XVIII[e] siecle.

24. Vie de François RICHARDOT, eveque d'Arras, in-fol. Mss. de nos jours.

25. Mémoire sur l'ARTOIS, in-fol., Mss. de nos jours.

26. Détails sur la ville d'ARRAS, in-4°, Mss. du XVI[e] siecle.

27. Diverses particularités touchant la ville d'ARRAS, in-fol., Mss. de nos jours.

28. Petite CHRONOLOGIE du prieuré d'Aubigny, bourgade du pays d'Artois, par François Doremieux, religieux de l'ab. de St Eloy, in-fol., Mss. du XVII[e] siecle.

29. Recueil de ce qui s'est passé depuis le mois de juin 1770, à l'occasion du saint CIERGE d'Arras, de la confrairie de Notre Dame des Ardens et de ses usages, in-fol., Mss.

23. C'est le n° 1,002 du Catalogue de M. Caron (antérieurement 1,041). Ce recueil historique, de 196 feuillets, papier, est composé d'après les chroniques locales, les chartes, les monuments et inscriptions qui existaient encore lorsqu'il fut écrit, en 1768.

24. Ce doit être la Vie de Richardot, par dom Berthod, Manuscrit dont M. A. d'Héricourt parle dans son *Rapport sur les Archives de l'Académie*, tome 21e des Mémoires, 1844, page 166. Cette vie a été imprimée dans ce même volume, de la page 170 à la page 220.

25. Ce doit être le n° 937 du Catalogue de la Bibliothèque d'Arras, intitulé : Mémoires sur l'Artois, in-4°, papier, XVIIIe siècle. Mémoire sur l'Artois, dressé par M. Bignon, en l'année 1698. Ce peut être aussi bien le n° 1,095 : Mémoire sur l'Artois, par Bignon. Tous deux proviennent du reste de l'Académie d'Arras.

Enfin il est un troisième Manuscrit *qui vient encore de l'Académie d'Arras*, qui contient le même travail, et qui se trouve aujourd'hui dans la Bibliothèque de Boulogne, sous le n° 160 du Catalogue des Manuscrits par M. Gérard. L'Académie avait donc trois fois ce travail plus ou moins complet.

26.

27. Ce Manuscrit sur papier, XVIIe siècle, 54 feuillets, est une chronique de la ville, depuis Jules César jusqu'en 1600. Il porte le n° 396 du Catalogue actuel (n° 1,025 *secundo* du précédent).

28. Le vrai titre est celui-ci : Petite Chronique du Prieuré d'Aubigny-en-Artois et du Prieuré de Rebreuve (faicte par sire François Doresmieux, religieux du Mont-Saint-Eloy). C'est un in-folio, sur papier, écriture du XVIIe siècle, 28 feuillets. La Chronique va de 1131 à 1614. Il se trouve aujourd'hui dans la Bibliothèque de la ville, sous le n° 340 du Catalogue de M. Caron (antérieurement n° 152).

29. C'est le n° 105 (antérieurement 954 *secundo*) du Catalogue de M. Caron, Bibl. de la ville. L'Académie conserve un autre exemplaire du même travail, dont nous connaissons encore un autre exemplaire.

30. La vie du Maréchal de SCHULEMBERG, gouverneur de la ville et cité d'Arras, in-4°, Mss. du XVIIIe siecle.

31. De GELDRORUM principum seu ducum origine de rebus gestis, usque ad Carolum V, imperatorem cum præcipuarum urbium et locorum descriptione, libri II, in-4°, XVIe siecle, Mss.

32. HEURES sur velin. Lettres initiales en or et en couleur, Mss., petit in-4°, goth.

33. PORTEFEUILLE contenant différentes pieces relatives à l'histoire de France et des titres, Mss.

34. Histoire des célebres contestations agitées au Concile de Constance entre Martin PORÉE, eveque d'Arras et Jean Gerson, chancellier de l'Université de Paris, in-fol., Mss. du XVIIIe siecle.

30. C'est le nº 1,086 de la Bibliothèque d'Arras, XVIIIᵉ siècle, 152 feuillets, papier. Observations de M. Harduin, Secrétaire-perpétuel de l'Académie.

31. C'est le nº 1,097 de la Bibliothèque d'Arras (le 1,045 de l'ancien Catalogue). Ecriture renaissance du XVIᵉ siècle, 87 feuillets. Il avait été donné à l'Académie par M. Deslyons.

32. Ce beau livre d'heures se trouve à la Bibliothèque d'Arras, sous le nº 233 du Catalogue de M. Caron (nº 384 du Catalogue précédent), XVᵉ siècle, 110 feuillets. Il avait été donné à l'Académie par M. Wartel de Saint-Eloy.

33. Nous avons plusieurs Portefeuilles de ce genre; la Bibliothèque de Boulogne en avait beaucoup qu'elle a restitués à l'Académie d'Arras : je ne sais pas lequel de ces Portefeuilles est désigné sous le nº 33.

34. Ce Manuscrit, in-folio magno, sur papier, écriture du XVIIᵉ siècle, 828 feuillets, est aujourd'hui dans la Bibliothèque de la ville d'Arras, sous le nº 40 du Catalogue de M. Caron et le nº *secundo* 948 de l'ancien.

AUTRES MANUSCRITS

qui ont fait partie de la Bibliothèque de l'Académie d'Arras.

35. Feste de Vénus, in-folio maximo, papier, musique et écriture du XVIIIe siècle. Donné par M. Demoncheaux à l'Académie d'Arras, 117 feuillets.

36. Recueil sommaire des procédures contre les évêques pour crime de lèze-majesté et autres cas privilégiés, un volume grand in-folio, papier, écriture du XVIIe siècle. 431 feuillets.

37. Notes historiques sur la province d'Artois, in-folio, papier, écriture du XVIIIe siècle.

38. L'ordre des Abbés du Mont-Saint-Eloi, depuis leur première institution, avec un bref recueil de leurs faits les plus illustres et des choses mémorables advenues de leur temps, in-folio, papier, écriture du XVIIe siècle. La Chronique s'arrête à 1606.

39. Petit recueil d'airs d'opéra, à une seule voix, avec accompagnement de flûtes allemandes, in-folio, papier. musique et écriture du XVIe siècle, 64 feuillets.

INDICATION DES DÉPOTS

où se trouvent aujourd'hui ces Manuscrits.



35. C'est le nº 26 du Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque d'Arras (Catalogue de M. Caron, le seul que nous citerons, pour simplifier).

36. C'est le nº 37 de la Bibliothèque d'Arras.

37. Bibliothèque d'Arras, nº 77.

38. C'est le nº 123 du Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque d'Arras.

39. C'est le nº 132 de la Bibliothèque d'Arras.

40. Discours en brief des choses mémorables advenues en ce Pays-Bas, depuis la requeste présentée au mois d'apvril de l'an 1566, signamment ce qui s'est passé en la ville d'Arras, ville capitale du pays et conté d'Arthois, depuis les altérations dernières, in-folio mediocri, écriture cursive du XVIe siècle, 108 feuillets.

41. Glossarium linguæ latinæ, in-folio maximo, incomplet, XIVe siècle. Initiales en azur et vermillon, 166 feuillets.

42. Breviarium Bethuniense, in-folio minimo, papier, fin du XVIe siècle. Images gravées collées dans l'intérieur des colonnes, rubriques, 334 feuillets.

43. Relation des troubles survenus dans la ville d'Arras pendant les années 1577 et 1578, in-quarto, papier, XVIIe siècle, 92 feuillets.

44. De litterariis puerorum lusibus, seu de infantibus animi nugantis et otiosi quisquiliis infantilis et otiosa synopsis, in-quarto, papier, XVIIIe siècle, 228 feuillets. Ouvrage composé sous le pseudonyme de *Chronapoleo*, Pronville.

45. Le Trésor des histoires, in-folio parvo, papier, XIVe siècle. Initiales rouges et bleues, rubriques, 448 feuillets. De la création du monde à l'an 1310.

46. Constitutiones religiosæ, in-4°, XIIIe siècle. Initiales au vermillon, rubriques, 56 feuillets.

47. Abrégé de l'histoire universelle depuis la création, deux volumes in-4°, papier, XVIIIe siècle, 1er volume, 377 feuillets; 2e volume, 328.

40. C'est le nº 193 du Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque d'Arras.

41. Catalogue de la Bibliothèque d'Arras, nº 267, Manuscrits.

42. Même Catalogue des Manuscrits de la Bibl. d'Arras, nº 417.

43. Même Bibliothèque de la ville d'Arras, Manuscrits, nº 439.

44. C'est le nº 713 du Catalogue de la Bibliothèque d'Arras, Manuscrits.

45. C'est le nº 1,059 des Manuscrits de la Bibliothèque d'Arras.

46. C'est le nº 1,078 du Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque d'Arras.

47. C'est le nº 1,085 du Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque d'Arras.

48. Correspondance de M. Lefebvre d'Orval, Conseiller au Parlement de Flandres, avec MM. de Chamillard et Voisin, ministres de la guerre, depuis l'année 1706 jusqu'en 1712 inclusivement, petit in-4°, papier, 45 pages, XVIIIe siècle.

49. Pièces du procès criminel du comte d'Egmont, in-folio, 34 feuillets, XVIIIe siècle.

50. Notice sur un Manuscrit du XVIe siècle, traitant de la Cour et des rois de l'Epinette, petit in-folio, papier, 90 pages, XVIIIe siècle.

NOTA. — Il y avait dans l'ancienne Bibliothèque de l'Académie d'Arras un très-grand nombre de Pièces manuscrites qui ont été transportées à Boulogne, mais qui ont été restituées en grande partie : il en sera rendu un compte détaillé dans le travail que prépare M. G. de Hauteclocque sur les *Archives* de l'Académie.

48. Ce Manuscrit est dans la Bibliothèque de la ville de Boulogne, sous le nº 151 du Catalogue de M. Gérard.

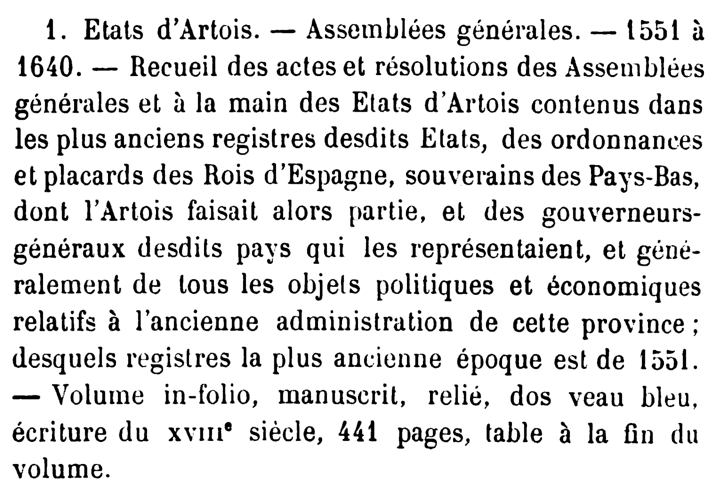
49. C'est le nº 154 de la Bibliothèque de Boulogne, Manuscrits.

50. C'est le nº 161 de la même Bibliothèque.

MANUSCRITS

DONNÉS PAR M. GODIN A L'ACADÉMIE D'ARRAS

Le 23 Mai 1873.



1. Etats d'Artois. — Assemblées générales. — 1551 à 1640. — Recueil des actes et résolutions des Assemblées générales et à la main des Etats d'Artois contenus dans les plus anciens registres desdits Etats, des ordonnances et placards des Rois d'Espagne, souverains des Pays-Bas, dont l'Artois faisait alors partie, et des gouverneurs-généraux desdits pays qui les représentaient, et généralement de tous les objets politiques et économiques relatifs à l'ancienne administration de cette province ; desquels registres la plus ancienne époque est de 1551. — Volume in-folio, manuscrit, relié, dos veau bleu, écriture du XVIIIe siècle, 441 pages, table à la fin du volume.

2. Inventaire des Chartes d'Artois, XIe au XVe siècle.— Manuscrit écriture du XVIIIe siecle, 1 volume in-folio, relié, dos en veau brun.

3. Aide ou composition d'Artois, ordonnances, lettres-patentes, arrêts, etc., 1365 à 1659. — 1 volume in-folio, manuscrit, relié, dos en basane bleue.

4. Mémoire sur le fait de la noblesse et du juge de noblesse par rapport à la province d'Artois, ressort et enclavements. — Manuscrit in-folio, reliure noire.

5. Extraits, par ordre alphabétique, des Registres aux bourgeois, des magistrats d'Arras et de toutes les personnes portant qualité de prince, comte, marquis, baron, chevalier et écuyer, qui ont été reçus bourgeois de ladite ville, ou qui ont récréanté leur bourgeoisie, à plusieurs desquels on a ajouté le nom de leur mère, de leur femme, ainsi que leurs armoiries. — Manuscrit, écriture moderne, 1 volume in-folio, relié, dos veau brun.

6. Arras. Recueil des chartes, édits et arrêts concernant les priviléges de la ville et cité d'Arras, 1190 à 1790. —Documents imprimés et manuscrits très-curieux, 1 volume in-folio, relié, dos en veau brun.

7. Noblesse. Recueil de généalogies (offert à M. Godin par M. le baron de Hauteclocque). — Manuscrit, écriture moderne, table de noms de famille au commencement du volume, in-folio, relié, dos en peau verte.

Le nº 8, Généalogies, a été donné à la Bibliothèque de la ville d'Arras.

9. Arras. Maisons religieuses : Arras, Aire, St-Omer, St-Venant. Hôpitaux : Ordre de St-Lazare. Monastères en Artois : Bénédictins, Chanoines réguliers, Chanoinesse de Maubeuge, Economats, Abbaye de Gard, Université de Douai. — 1 volume in-folio, manuscrit, cartonné, reliure verte, table au commencement du volume, 1,139 feuillets.

10. Arras. Répertoire des Registres aux bourgeois, 1520 à 1790.—1 volume in-folio, manuscrit, relié, copie nouvelle, dos en veau vert.

10 bis. Arras. Répertoire aux bourgeois de la ville d'Arras, commençant en 1520, finissant en 1774, conforme à celui fait pour la ville et laissé au greffe, le 16 septembre 1792, par M. Grimbert, greffier de l'échevinage. — Manuscrit in-folio, écriture de M. Grimbert, 1 volume relié, recouvert de parchemin.

11. Société pour l'instruction primaire du département du Pas-de-Calais. Procès-verbaux des séances, 1816 à 1824. — 1 volume in-folio, manuscrit original, cartonné, dos en parchemin.

12. Abbayes, prieurés, prévotés. — Notes historiques.

13. Hospices, hôpitaux, maladreries.—Notes historiques.

14. Livres contenant les chartes, titres et délibérations de la communauté des Bouchers de la ville d'Arras, 1407 à 1790. — Manuscrit original, in-folio, 347 feuillets, relié, dos rouge.

15. Répertoire des chartes, titres et papiers du magistrat d'Arras, reposant dans la chambre aux chartes, mis dans l'ordre repris en ce répertoire, achevé le 1er septembre 1714 par Pierre Léonore Le François, écuyer, seigneur du Fétel, échevin de ladite ville, 1714. — In-folio, manuscrit, demi-reliure, dos en maroquin, 350 feuillets, table des chapitres à la fin du registre.

16. Tableau chronologique des possesseurs de l'Artois, depuis Comius jusqu'à Louis XIV. — Manuscrit in-folio.

17. Mémoire pour servir à l'histoire civile, judiciaire,

religieuse et militaire de la ville d'Arras. — Manuscrit. Ce volume est divisé en neuf parties, savoir :

1° Ancienneté de la ville, sa situation, ses environs;

2° Les différentes justices, les Etats d'Artois;

3° Paroisses, chapitres, abbayes, couvents, chapelles, etc.;

4° Places publiques, bâtiments civils et publics, le nombre des maisons et des habitants, les principaux commerces, etc.;

5° Corps-de-garde, guérites;

6° La place, la citadelle, les cazernes, etc.;

7° Souterrains, magasins, arsenaux;

8° Mouvement des eaux, rivière de Scarpe, moulins, etc.

9° Fortifications anciennes et modernes.

Manuscrit in-folio, 206 pages, écriture du XVIIIe siècle, relié, dos en veau bleu, 200 feuillets.

18. Recueil de ce qui s'est passé depuis le mois de juin 1770 à l'occasion du St-Cierge d'Arras, de la confrérie de Notre-Dame-des-Ardens et de ses usages. — Manuscrit, écriture du XVIIIe siècle, 1 volume in-folio, relié, dos en basane brune.

19. Abbaye de St-Vaast d'Arras. Inventaire des Archives. — Manuscrit in-folio, relié, dos brun, table des classes au commencement, registre n° 1er, copie moderne.

20. Mémoire sur l'Artois, dressé par M. Bignon en 1698. — Manuscrit, écriture moderne, 1 volume in-folio minimo, relié, dos en veau jaune.

21. Journal du Conseil d'Artois, par M. Mabille, président, mis au jour par Me Devienne, avocat au même tribunal, avec des notes de ce dernier. Tome Ier, *A-C.*

—T. IIe, *D-F*.—T. IIIe, *G-R*.—T. IVe, *S-V*.— Manuscrits. écriture du XVIIIe siècle, 4 volumes in-folio, reliés, dos en veau brun.

22. Conseil provincial d'Artois. Notes historiques. — Manuscrit in-folio, cartonné, 257 feuillets. Titres principaux de ce volume : Présidents, Chevaliers d'honneur, Conseillers, Procureurs généraux, Documents divers, Bourreaux.

23. Extrait de l'inventaire chronologique de toutes les chartes qui se trouvent dans les archives des comtes de Flandre, déposées dans l'ancienne Chambre des Comptes du Roi, à Lille, depuis l'année 706, concernant la province d'Artois.—Manuscrit, écriture moderne, 1 volume in-folio, relié, dos en veau brun.

24. Abbaye de Cercamps. Mémorial concernant la fondation de la maison de Cercamps, ensemble les épitaphes de plusieurs fondateurs et bienfaiteurs d'icelle, catalogue des abbés, etc., 1137 à 1682. — 1 volume in-folio, manuscrit, relié, dos en veau brun.

25. Duché de Bourgogne. — Manuscrit, écriture moderne, 1 volume in-folio, relié, dos en veau jaune.

26. Diverses particularités touchant la ville d'Arras.— Manuscrits, écriture moderne, 2 volumes in-folio, cartonnés, dos en papier maroquin vert.

27. Diocèse d'Arras. Table des dictionnaires, mémoires et recueils du diocèse d'Arras, par le R. P. Ignace, capucin. — 32 volumes déposés à la Bibliothèque communale d'Arras, 1 vol. in-f°, manuscrit, relié, 232 pages, dos vert.

28. Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de la ville d'Arras. — Manuscrit, écriture moderne, 1 volume in-folio minimo, relié, dos en veau brun.

29. Pouillé de l'ancien diocèse de Boulogne. — Manuscrit, écriture moderne, 1 volume in-folio, cartonné en papier maroquin vert.

30. Artois. Mémoire sur l'origine des communes. Elections des maires, échevins et autres officiers municipaux. —Manuscrits, écriture du XVIIIe siècle, 1 volume in-folio, relié, dos en veau brun.

31. Notes historiques sur les communes et hameaux du Pas-de-Calais : 1er volume *A-Bel.* — 2e vol. *Bel-Can.* — 3e vol. *Can-Fle.* — 4e vol. *Fle-Hul.* — 5e vol. *Hul-Men.* — 6e vol. *Men-Quo.* — 7e vol. *Rac-The.* — 8e vol. *Thi-Zy.* — Manuscrit, écritures modernes, dessins, planches, etc., 8 volumes in-folio, reliés, dos en veau violet.

32. Chronique de l'abbaye du Mont-St-Eloy, par André Le Vaillant, 640 à 1607. — Manuscrit, écriture moderne, 1 volume in-folio minimo, relié, dos en basane verte.

33. Abbaye royale de St-Vaast d'Arras. Documents historiques.—Manuscrit in-folio, cartonné, dos en papier vert.

34. Histoire de St-Pol, par Turpin. — Manuscrit, écriture moderne, reliure, dos en veau brun.

35. Recueil exact et très recherché de tous les ouvrages manuscrits et autres qui existent dans l'univers, concernant la province d'Artois, fait d'après la bibliothèque historique de France, du père Lelong, revue, corrigée et augmentée par M. de Fontète, conseiller au Parlement de Dijon, suivant la demande de MM. les députés des Etats d'Artois en 1783. — Manuscrit, écriture moderne, 1 volume in-folio, relié, dos en veau brun.

36. Comtes d'Artois, abbaye de St-Vaast et magistrat

d'Arras. Recueil de chartes, arrêts et transactions passées entre les — pour la haute-justice et autres sujets. Item extraits des Mémoriaux de la ville d'Arras, 1245 à 1472. — 1 volume in-folio, manuscrit, relié, dos bleu, écriture du XVIe siècle, 123 feuillets.

37. Arras : 1° Inventaire fait le 4 de may 1588 par messire Jacques Doresmieulx, escuyer; Hugues de Beaufort, aussi escuyer; Anthoine Vignon, escuyer, licentié es loix, 1er échevin de la ville d'Arras, commis et député aux Chartes, etc. 2° Cérémonies, réjouissances, privilèges touchant les entrées des rois, comtes, cardinaux, princes, etc.; enterrements, siéges d'Arras, etc.; extraits des registres de l'Hôtel-de-ville, fait au mois de mai 1588, par Jacques Doresmieux, etc. 3° Premier de diverses chroniques, mémoires, traités, accords, funérailles, baptêmes, mariages, entrées solennelles et autres diverses pièches déclarées en la page et table suivantes, par maître Claude Doresmieux,-Artésien, l'an 1628. 4° Boulogne et St-Pol. — Manuscrit, écriture moderne, 1 volume in-folio, relié, dos en basane bleue.

38. Inventaire des Archives municipales de Lille. — Manuscrit, écriture moderne, table au commencement du volume, 1 volume in-folio, relié, dos en papier maroquin vert.

39. Petite chronologie du prieuré d'Aubigny, bourgade du pays d'Artois, faite par sire François Doresmieux, religieux du Mont-St-Eloy. — Manuscrit, écriture moderne, 1 volume in-folio, relié, dos en basane bleue.

40. Abrégé de l'histoire sur le gouvernement des Pays-Bas depuis questant iceux sortis des comtes de Flandre, sont entrez en la maison royale de Bourgongne

et de la passez en l'archiducale, royale et impériale d'Austrice, divisée en trois tomes :

TOME Ier. Depuis l'an 1369 jusques en l'an 1477, du temps des ducs Philippe-le-Hardy, Jean-sans-Peur, Philippe-le-Bon et Charles-le-Combattant, successivement ducs de Bourgogne et seigneurs des Pays-Bas. — 1 volume in-folio.

TOME IIe. De l'abrégé de l'histoire sur le gouvernement du Pays-Bas es temps de Marie de Bourgongne, l'archiduc Maximilien d'Austriche, son mary, l'archiduc Philippe, leur fils, l'empereur Charles V, et en partie de Philippe second, roi des Espaignes, depuis l'an 1477 jusques en l'an 1565. — 1 volume in-folio.

TOME IIIe. De l'abrégé de l'histoire sur le gouvernement du Pays-Bas, depuis l'an 1566, jusques et y compris l'an 1595, le tout du temps de Philippe II du nom, roi des Espagnes, seigneur dudit Pays-Bas. — 1 volume in-quarto.

Manuscrits, écriture du XVIe siècle, 3 volumes reliés, dos en maroquin brun.

41. Arras. Documents historiques. — Manuscrit, écriture moderne, 1 volume in-folio minimo, relié, dos en basane brune rouge.

42. Arras. Documents historiques. — Manuscrit, écriture moderne, 1 volume in-folio minimo, relié, dos en basane brune.

43. Diocèses d'Arras et de Saint-Omer. Ordre de tous les évêques : Saints et saintes dont les corps ou quelques parties d'iceux gisent dans ces deux diocèses, ou bien qui y sont honorés. Ensemble les fondations des églises cathédrales de ces deux diocèses et des principales

églises collégiales, abbayes et monastères, prieurés et certains autres lieux pieux scitués en la province d'Artois, etc. — Manuscrit, écriture du xviiie siècle, 1 volume in-quarto, relié, dos en basane verte.

44. Notes historiques sur l'Artois, par Bauvin. — Manuscrit, écriture moderne, 1 volume in-folio minimo, cartonné, dos vert.

45. La prise d'Arras, par Louys XIII, roy de France. Manuscrit, écriture moderne, 1 volume in-folio minimo, relié, dos en papier vert, imitation de basane

46. Artois. Comtes. Gouverneurs :

1° Généalogie des comtes et comtesses d'Artois, par Charles de Flandres, écuyer, Sr de Herzeaux, échevin, 1600. — Manuscrit, écriture moderne, 1 volume in-folio minimo, relié, dos en veau bleu foncé ;

2° Chronologie historique des comtes d'Artois. Extrait de l'art de vérifier les dates ;

3° Liste des comtes de Flandre et d'Artois ;

4° Noms des gouverneurs généraux des Pays-Bas ;

5° Catalogue des lieutenants généraux de la province d'Artois ;

6° Gouverneurs généraux particuliers de l'Artois ;

7° Procès fameux entre Robert IIIe, d'une part, et Mathilde ou Mahaut, épouse d'Othon, comte de Bourgogne, et Jeanne de France, mariée à Eudes, duc de Bourgogne, d'autre part, au sujet de la possession du comté d'Artois.

47. Directoire du département. Administration centrale. Districts du Pas-de-Calais. — Notes manuscrites, 1 volume cartonné, dos en papier vert.

48. Abbaye de St-Vaast. — Notes historiques, manuscrit, table au commencement du volume, dos en papier vert.

49. Abbaye de St-Bertin. — Notes historiques, manuscrit, 1 volume cartonné, dos en papier vert maroquiné.

50. Arras : Eglises, chapelles, paroisses, oratoires. — Notes historiques, manuscrit, 1 volume cartonné, couverture en papier vert maroquin.

51. Collégiales, cures, chapelles et fabriques (Pas-de-Calais). Notes manuscrites, 1 volume cartonné, dos en papier vert.

52. Evêchés, chapitres épiscopaux, séminaires, colléges. — Notes historiques, 1 volume cartonné, dos en papier vert.

53. Election d'Artois, intendance, gouvernance et bailliage, salle épiscopale, sénéchaussées. — Notes historiques, 1 volume cartonné, dos en papier vert.

54. Bibliographie. — Notes diverses, manuscrit, 1 volume cartonné, dos en papier vert.

55. Communautés religieuses. Pas-de-Calais (Hommes). — Manuscrit, 1 volume cartonné et papier chagrin rouge.

56. Communautés religieuses. Pas-de-Calais (Femmes). — Manuscrit, 1 volume cartonné, couverture en papier rouge.

57. Féodalité, communes, bourgeoisie et familles : 1° Titres féodaux et titres de famille ; 2° notaires et tabellions ; 3° communes et municipalités ; 4° corporations d'arts et métiers ; 5° confrairies et sociétés laïques. — Manuscrit, 1 volume cartonné, dos en papier vert.

58. Nécrologie. Pas-de-Calais, 1842 à 1861. — Notes

manuscrites, billets de faire part, volume cartonné, dos en papier vert.

Id. 1862 à 18 .

59. Monuments historiques du Pas-de-Calais, album. — Dessins au crayon et notes manuscrites, dessins et écriture moderne, 1 volume cartonné.

60. Che sont les rentes de saincte Colombe, paroisses de Blaringhem, Longuenesse, Wavrans, etc. — Petit manuscrit en parchemin, relié de même, format in-12, écriture du XIVe siècle.

61 Epitaphier historique, critique et véridique de la ville d'Arras, rédigé par le sieur Thurien Lefebvre, écuyer, seigneur d'Aubrometz et autres lieux.—In-folio, écriture moderne, table de noms à la fin du volume, 722 feuillets.

62. Titres et papiers du Chapitre de la Cathédrale d'Arras. Extrait du Répertoire de Théry. — Manuscrit in-folio minimo, cahiers non reliés, écriture moderne.

63. Arras. Traité de paix, 1435. — Petit in-folio relié, écriture moderne.

M. Godin a donné en outre un grand nombre de Pièces séparées qui seront mentionnées en détail dans le travail sur les *Archives* de l'Académie d'Arras.

ACADÉMIE D'ARRAS

SUJETS MIS AU CONCOURS

POUR 1878

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Faire l'histoire de la fabrication des Dentelles à Arras : décrire les Dentelles d'Arras et les apprécier au point de vue de l'art.

Rechercher ce qui concerne l'historique des deux Places d'Arras, les décrire, en juger le style, en dire la provenance. Joindre des dessins au travail écrit.

Mémoire sur un des Cantons du département du Pas-de-Calais : topographie, histoire, archéologie.

Histoire d'une Ville, d'une Localité importante ou d'une Abbaye du département du Pas-de-Calais.

Histoire d'une Société ou d'une Institution locale ayant rendu des services au pays.

LITTÉRATURE.

Une pièce de 200 vers, au moins, sur un sujet laissé au choix des concurrents.

Eloge historique d'un personnage célèbre du département du Pas-de-Calais.

BEAUX-ARTS.

Histoire de l'art ou de l'une de ses parties dans l'Artois.
Biographies d'artistes artésiens.

PHILOLOGIE.

Glossaire du patois artésien, comprenant, autant que possible, des étymologies et des concordances avec les pays voisins ou éloignés et avec les langues étrangères.

Explication des noms de lieux du département du Pas-de-Calais ou d'une des parties notables de ce département.

SCIENCES.

Une question de science pure ou appliquée.

Histoire de l'invention et de l'exploitation de la houille dans le département du Pas-de-Calais.

Il est entendu que chacun de ces sujets emporte séparément un prix, dans le cas où les travaux présentés seraient jugés dignes de cette distinction, et sans qu'un sujet puisse nuire à un autre.

Des médailles, dont l'importance sera proportionnée au mérite des travaux, seront décernées aux lauréats. L'Académie a multiplié les questions afin de fournir aux divers concurrents des sujets qui soient en rapport avec leurs études habituelles et de donner à tous, sans exception, la facilité de prendre part à ses concours.

En dehors du concours, l'Académie recevra tous les ouvrages inédits *(Lettres, Sciences et Arts)* qui lui seront adressés.

Toutefois, elle verra avec plaisir les concurrents s'occuper surtout de questions qui intéressent le département du Pas-de-Calais ; elle réserve, d'ailleurs, ses meilleures récompenses aux travaux qui répondront aux questions posées dans le présent programme.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les ouvrages envoyés à ces Concours devront être adressés *(francs de port)* au Secrétaire-général de l'Académie, et devront lui être parvenus avant le 1er juin 1878. Ils porteront, en tête, une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ces billets ne seront ouverts que s'ils appartiennent à des ouvrages méritant un prix, une mention honorable ou un encouragement ; les autres seront brûlés.

Les concurrents ne doivent se faire connaître ni directement, ni indirectement.

Les ouvrages imprimés ou déjà présentés à d'autres Sociétés ne seront pas admis.

Les membres de l'Académie, résidants et honoraires, ne peuvent pas concourir.

L'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

N.-B. — Les pièces envoyées pour le concours de poésie devront désormais être accompagnées d'une déclaration attestant que ces pièces n'ont pas été envoyées à d'autres concours qu'à celui de l'Académie d'Arras.

BEAUX-ARTS.

(Fondation d'un membre de l'Académie).

Etablir les plans et devis d'un presbytère de campagne.
Id. Id. d'une école.
Ce sujet est prorogé jusqu'à la fin de 1877.

Pour 1878 : Application de l'art à l'industrie, sujet laissé au choix des concurrents.

N. B. — Pour le concours des beaux-arts, les artistes devront appartenir, par leur résidence, au département du Pas-de-Calais. L'Académie ne se reconnaît pas responsable des accidents qui pourraient arriver aux tableaux ou autres objets d'art, qui seront d'ailleurs envoyés et retirés aux frais des concurrents.

Fait et arrêté, en séance, le 17 août 1877.

Le Secrétaire-général, L'abbé E. VAN DRIVAL.

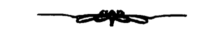
Le Vice-Chancelier, CARON.

LISTE

des

MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS

de l'Académie d'Arras.



MEMBRES DU BUREAU

Président :

M. PARIS, ancien Ministre, Sénateur.

Chancelier :

M. DE MALLORTIE, ✻, O. ✪, Principal du Collége.

Vice-Chancelier :

M. CARON, O. ✪, Bibliothécaire de la ville.

Secrétaire-Général :

M. VAN DRIVAL, ✻, O. ✪, Chanoine titulaire.

Secrétaire-Adjoint :

M. P. LECESNE, Vice-Président du Conseil de Préfecture.

Archiviste :

M. G. DE HAUTECLOCQUE.

Bibliothécaire :

M. J. RICHARD, Archiviste du département.

MEMBRES TITULAIRES

par ordre de nomination.

MM.

1. Brégeaut, O. ✪, Pharmacien, Professeur à l'École de Médecine (1830).
2. Maurice Colin, O.*, ancien Maire d'Arras (1831).
3. Wartelle de Retz, *, ancien Député à l'Assemblée nationale (1832).
4. Henri Colin, Juge-suppléant au Tribunal d'Arras (1840).
5. Caron, O.✪, Bibliothécaire de la ville (1848).
6. Plichon, O. *, ancien Maire d'Arras (1848).
7. Proyart (l'Abbé), Prévôt du Chapitre (1851).
8. De Mallortie, *,O.✪, Principal du Collége (1852).
9. Lecesne, *, ✪, ancien Adjoint au Maire d'Arras (1853).
10. De Linas, *, ✻, etc., O.✪, membre non résidant du Comité des Travaux historiques (1853).
11. Robitaille (l'Abbé), Doyen du Chapitre (1855).
12. Laroche, ancien Magistrat (1856).
13. de Sède (le Baron), ✪, Rédacteur en chef du *Courrier du Pas-de-Calais* (1859).
14. Van Drival, (l'Abbé), ✻,O'.✪, Chanoine titulaire (1860).
15. Sens, *,✻, etc., O.✪, membre de la Chambre des Députés, membre du Conseil général (1860).
16. le Gentil, ✻,*, Juge au Tribunal civil (1863).
17. Pagnoul, O.✪, Professeur de physique au Collége (1864).

MM.

18. **Paris**, ancien Ministre, Sénateur (1866).
19. **Boulangé**, ✱, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées (1866).
20. **Grandguillaume**, O.✱, ancien Professeur à l'École régimentaire du Génie (1868).
21. **Gardin**, ✱, Président du Tribunal civil (1868).
22. **Planque** (l'Abbé), Chanoine titulaire (1868).
23 Paul **Lecesne**, Conseiller de Préfecture (1871).
24. G. **de Hauteclocque** (1871).
25. **Envent** (l'Abbé), Chanoine titulaire, Archiprêtre de la Cathédrale (1871).
26. **Trannoy**,✱,O ✪,Direct^r de l'École de Médecine (1872)
27. **Gossart**, ✪, Pharmacien, Professeur à l'École de Médecine (1873).
28. **De Bellecourt**, G.O.✱,C.✤, etc., O.✪, Général de division à Arras (1874).
29. L. **Cavrois**, ✱, (1876).
30. J. **Richard**, Archiviste du département (1877).

MEMBRES HONORAIRES

par ordre de nomination.

(Les lettres A. R. indiquent un ancien membre titulaire ou résidant).

MM. **Lamarle**, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, en retraite, à Sailly, près Péronne, A. R. (1839).

Foissey, Professeur en retraite, A. R. (1841).

Coste-Crespel, à Paris, A. R. (1848).

Boistel, Juge au Tribunal civil de première instance, à Saint-Omer, A. R. (1852).

MM. Fayet, ✻, Inspecteur d'Académie à Chaumont, a. r. (1853).

Péligot, O.✻, membre de l'Institut (1853).

Wicquot, O. ✿, ancien Principal du Collége d'Abbeville, Bibliothécaire-Adjoint, à Arras, a. r. (1866).

Caminade, ✻, Administrateur des Contributions indirectes, à Paris, a. r. (1870).

Coince, Ingénieur des Mines, a. r. (1870).

Lequette (Mgr), ✻, Évêque d'Arras. (1873).

Coffinier, ✿, ancien Sous-Préfet a. r. (1874).

Paillard, C.✻, ancien Préfet du Pas-de-Calais. (1875)

Lenglet, ✻, Avocat, ancien Préfet du Pas-de-Calais, a. r. (1876).

Herbet (l'Abbé), O. ✿, Chanoine Archidiacre, a. r. (1877).

Pierotti (le Docteur Ermete), ✻, Ingénieur honoraire de la Terre-Sainte. (1877).

MEMBRES CORRESPONDANTS

par ordre de nomination.

MM. Dubrunfaut, ✻, chimiste, à Paris (1824).

Kulhmann, C.✻, membre de l'Institut, à Lille (1830).

H. Dusevel, à Amiens (1838).

Obry, Secrétaire de l'Académie de Strasbourg (1840).

B. Haigneré (1841).

Wains-Defontaine (1842).

Briand (1843).

Dancoisne, Notaire honoraire, à Hénin-Liétard (1844).

Duthillœul, Bibliothécaire, à Douai (1844).

MM. Robert (l'Abbé), Curé de Gouy (1844).

Louandre, ✱, Homme de Lettres, à Paris (1844).

Ed. Le Glay, ✱, ancien Sous-Préfet (1844).

J. Rouyer, ancien Inspect[r] des Postes, à Nancy (1844).

Tailliar, ✱, Président de Chambre honoraire, à Douai (1844).

Madame Fanny Desnoix, à Beauvais (1845).

Corblet (l'Abbé), ✱, Chanoine, Directeur de la *Revue de l'Art chrétien* (1847).

Quenson, O. ✱, Président honoraire du Tribunal civil, Conseiller général, à Saint-Omer. (1847).

Derbigny, Conseiller de Préfecture, à Lille (1850).

Dard (le Baron), O.✱, O.✪, à Aire-sur-la-Lys (1850).

Botson, Docteur en médecine, à Esquerchin (1851).

E. Gachet, Chef du Bureau paléographique, à Bruxelles (1851).

Schaepkens, Professeur de peinture, à Bruxelles.

J. Delvincourt, à Paris (1852).

R. Thomassy, Homme de Lettres (1852).

Deschamps de Pas, ✱, correspondant de l'Institut, à Saint-Omer (1853).

De Baecker, Homme de Lettres, à Bergues (1853).

Le Bidart de Thumaide, à Liége (1853).

Garnier, Bibliothécaire, à Amiens (1853).

Kervyn de Lettenhove, ancien ministre, à Bruxelles (1853).

H. d'Haussy, à Saint-Jean-d'Angely (1854).

Morand, ✱, Juge au Tribunal civil de première instance, à Boulogne (1855).

Beneyton, à Donne-Marie (Alsace-Lorraine) (1856).

Filon, Inspecteur d'Académie, en retraite (1856).

30

MM. Dorville, ancien Employé à l'Administration centrale des Télégraphes (1857).

Véret, Médecin Vétérinaire, à Doullens (1857).

Mairesse, Industriel (1857).

Haigneré (l'Abbé), ✪, Secrétaire perpétuel de la Société académique de Boulogne (1857).

J. Périn, Avocat, Archiviste-Paléographe (1859).

Ad. Régnier, membre de l'Institut, à Paris (1860).

Ch. Salmon, Homme de Lettres, à Amiens (1860).

Debacq, Secrétaire de la Société d'Agriculture de la Marne (1860).

Fr. Filon, ancien Professeur d'histoire, à Arras

Abel, Avocat, à Metz (1861).

Léon Vaillant, Professeur de la Faculté de Médecine, à Montpellier (1861).

Mougenot, Homme de Lettres à Malzéville-lez-Nancy (1863).

G. Gervoson, membre de la Société Dunkerquoise (1863).

De Fontaine de Resbecq, ✱, O. ✱, O. ✪, Sous-Directeur de l'Instruction primaire, au Ministère de l'Instruction publique (1863).

De Boyer de Sainte-Suzanne, ✱, ancien Préfet (1863).

Leuridan, Archiviste et Biblioth., à Roubaix (1863).

V. Canet, Secrétaire de l'Académie de Castres (1864).

Peigné-Delacour, ✱, à Ourscamp (1864).

Francis Bock (Mgr), ✱, ✱, à Aix-la-Chapelle (1867).

Guillemin, Secrétaire de l'Académie de Châlons-sur-Marne (1867).

A. Millien, Homme de Lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre) (1868).

MM. Legrand de Reulandt, Secrétaire de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers (1869).

Castermann, Colonel du génie en retraite, à Bruxelles (1868).

H. Galleau, Homme de Lettres, à Esbly (1869).

Legrand, ancien Notaire, à Douai (1872).

Bouchard, Conseiller référendaire à la Cour des Comptes (1872).

Dramard, Président du Tribunal civil d'Arbois (1872).

Gouellain, membre de la Commission des Antiquités départementales, à Rouen (1873).

Advielle, ✪, Employé au Minist. des Finances (1873).

Le Sergeant de Monnecove, ✻, Conseiller général, à St-Omer (1874).

De Calonne (le Baron) à Buire-le-Sec (1874).

Auguste Terninck, à Bois-Bernard (1874).

Dehaisnes (l'Abbé), O. ✪, Archiviste du Nord, à Lille (1874).

Vos (l'Abbé), Bibliothécaire de la Société de Tournai (1875).

Breton (J.), O. ✻, Artiste Peintre, à Courrières (1875)

Ch. d'Héricourt (le comte), ✻, à Souchez 1876.

Em. Travers, Archiviste-Paléoghaphe, à Caen (1876)

Al. Odobesco, ancien Ministre, 18, Strada-Verde, à Bukarest (1876).

De Schodt, Inspecteur-Général de l'Enregistrement et des Domaines de Belgique, à Bruxelles (Ixelles, rue de Naples, 18) (1877).

Fréd. Moreau père, à Paris (1877).

Hugot (Eugène), Secrétaire-Adjoint des Comités des Sociétés savantes près le Ministère de l'Instruction publique, à Paris (1877).

ERRATA.

C'est par erreur qu'à la page 139 le renvoi à la première note a été placé après les mots : « de Blangy à Thilloy » il aurait dû l'être après les mots : « de Blangy à *Notre-Dame-du-Bois* et Feuchy. »

A la page 184 il faut, à la huitième ligne, après les mots : « la vente fut, » ajouter : « ajournée au 12 février, puis, etc. »



TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE.

Séance publique du 24 août 1876.

Pages.

Discours d'ouverture, par M. GARDIN, Président . . 7

Rapport sur les travaux de l'année, par M. le Chanoine VAN DRIVAL, Secrétaire général. 13

Rapport sur un Mémoire intitulé : *Notice sur le Collége d'Arras,* par M. le Chanoine PROYART, membre résidant 23

Rapport sur un Mémoire historico-médical, par M. le docteur TRANNOY, membre résidant 32

Liste des Lauréats des concours de 1876. 40

Programme des sujets mis au concours pour 1877. 42

DEUXIÈME PARTIE.

Lectures faites et documents communiqués dans les séances hebdomadaires.

Recueil de tableaux, gravures, estampes, sculptures et objets destinés pour le Museum, par D. DONCRE, peintre, commissaire nommé à cet effet par le District d'Arras. (Document tiré des Archives du département du Pas-de-Calais et publié par l'Académie) 49

Pages.

La Prévôté de St-Michel, par M. C. Le Gentil, membre résidant 117

Appendice au travail sur la Frégate l'*Artois*, publié dans le volume précédent, par M. le Chanoine Van Drival, Secrétaire général 253

Le Comte de Montdejeux, par M. E. Lecesne, membre résidant 257

Documents concernant les Tapisseries de haute-lice, extraits du Registre aux Bourgeois de la ville d'Arras, par M. le Chanoine Van Drival, Secrétaire général. 315

Catalogue de la Bibliothèque de l'Académie d'Arras, telle qu'elle était en 1791. (Document tiré des Archives du Pas-de-Calais et complété par M. le Chanoine Van Drival) 326

Programme des sujets mis au concours pour 1878. . 457

Liste des membres titulaires, honoraires et correspondants de l'Académie 461

Errata 468

Arras. Typ. A. Courtin


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06531 2483


Digitized by Google

